TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 534 — SAMEDI 27 FÉVRIER 1982

La répression contre les intellectuels s'accentue en Turquie

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 23

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

M. François Mitterrand à Rome

La France veut s'ouvrir sur l'Europe du Sud après avoir renforcé ses relations avec Bonn

M. François Mitterrand est arrivé à Rome ce vendredi matin 26 février pour une « visite de travail » de deux jours au cours de laquelle il doit avoir une série d'entretiens avec les principaux dirigeants politiques italiens et être reçu par Jean-Paul II au Vatican.

Le président de la République veut, à cette occasion, « ouvrir » la diplomatie française sur l'Europe du Sud, ainsi que le parti socialiste le préconise depuis longtemps.

Le chef de l'Etat est accompagné de sept ministres : Mme Cresson (agriculture), et MM. Chandernagor (affaires européennes), Cheysson (relations extérieures), Delors (économie et finances), Dreyfus (industrie), Lang (culture) et Rigout (formation professionnelle).

Ce voyage, qui fait suite aux trente-neuvièmes consultations régulières franco-allemandes conclues jeudi par une déclaration commune, doit revêtir l'importance d'un véritable sommet, et pourrait préluder à l'instauration de rencontres régulières.

(Lire page 4 l'article de nos envoyés spéciaux JEAN-MARIE COLOMBANI et PHILIPPE PONS.)

Retour aux « relations privilégiées » ?

La déclaration commune qui a conclu, jeudi 25 février, les trente-neuvièmes consultations régulières franco-allemandes a largement confirmé, par son existence même, mais aussi par son contenu, que ce sommet avait été placé sous le signe des retrouvailles entre Paris et Bonn. Même si la visite de travail qu'entreprend ce vendredi à Rome M. François Mitterrand montre que la stratégie diplomatique de la France sur le Vieux Continent se veut diversifiée.

La volonté des deux pays d'agir de concert se trouve ainsi réaffirmée avec éclat. Sur la scène européenne, tout d'abord, où il faut éviter à la Communauté l'enlisement dans d'interminables controverses budgétaires et la désaffection de ses Etats membres. Sur la scène mondiale, également : qu'il s'agisse d'admonester Moscou et Varsovie ou de mettre en garde Washington contre la politique américaine des taux d'intérêt, si préjudiciable aux Européens, Paris et Bonn comptent évidemment sur l'effet multiplicateur de leurs prises de positions communes.

Ce n'est probablement pas sans satisfaction en R.F.A. que l'on voit ainsi la France revenir — en si peu de temps — à des sentiments plus favorables à l'« entente privilégiée » avec la R.F.A. que ne le laissaient prévoir certaines déclarations.

Mais du côté français aussi on a au moins une bonne raison de se féliciter des résultats de ce sommet, en particulier de sa résolution finale. La R.F.A. semblait tentée, depuis la nouvelle crise polonaise du 13 décembre dernier, par une démarche assez solitaire dans le camp occidental. Or le gouvernement fédéral se trouve aujourd'hui cosignataire d'un texte qui dénonce sans détour les auteurs du coup de Varsovie et qui a d'ailleurs aussitôt valu à MM. Mitterrand et Schmidt de vifs reproches de l'agence Tass.

La condamnation franco-allemande des auteurs apparents, mais aussi des commanditaires réels du coup de Varsovie, s'accompagne d'une analyse très vigoureuse des véritables raisons du regain de tension entre l'Est et l'Ouest. En sont tenus pour « directement responsables » l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par l'armée rouge, « les graves événements de Pologne » et le « surarmement soviétique ». Quant à la répression qui s'est abattue sur le peuple polonais « sous la pression et avec le concours des dirigeants soviétiques », elle est clairement dénoncée comme une violation des droits de l'homme et de l'Acte final d'Helsinki.

C'est bien le moins que l'on puisse dire, certes. Mais combien de gouvernements occidentaux, en dehors de celui de Washington, ont osé jusqu'à présent énoncer sans plus de précautions oratoires ces vérités pourtant fort simples ? La « force tranquille » de la déclaration franco-allemande peut rassurer quelque peu ceux qui redoutaient de voir l'Allemagne fédérale s'enfoncer, pour sauver son Ostpolitik, et tout particulièrement ses relations avec Berlin-Est, dans une sorte de complaisance navrée à l'égard de Varsovie et de Moscou.

Dans ce nouveau rapprochement franco-allemand, ce n'est pas la France qui a fait le plus de chemin, comme l'a d'ailleurs montré la longueur du débat sur un texte finalement beaucoup plus « musclé » que le projet avec lequel la délégation allemande était arrivée à Paris.

M. ROSENNE AMBASSADEUR D'ISRAËL INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. Meir Rosenne, ambassadeur d'Israël en France, sera, dimanche 28 février, l'invité de l'émission « Le grand jury », réalisée par R.-T.-L. et « le Monde » et diffusée de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Rosenne répondra aux questions des journalistes de la station de radio et du quotidien.

Un entretien avec M. Lopez-Portillo

« Les chances d'une détente se réduisent en Amérique centrale »

nous déclare le président du Mexique

Le gouvernement américain se déclarait « satisfait », le jeudi 25 février, des premières réactions aux propositions de M. Reagan pour venir « en aide » aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Le Congrès se montre favorable, disait-on à la Maison Blanche, ainsi que la plupart des gouvernements concernés.

Tandis que les autorités du Salvador et du Costa-Rica qualifiaient le programme américain de « transcendantal et historique », on estimait, à Panama, que l'aide militaire ne contribuerait pas à résoudre les problèmes de la région.

Au Nicaragua, le ministre de la défense a répliqué aux attaques du président Reagan en déclarant que ce dernier n'avait fait que « réaffirmer sa politique d'agression contre la révolution sandiniste ». Après l'agence Tass, l'agence Chine nouvelle a vivement réagi au plan de M. Reagan. Elle estime que le président des Etats-Unis parle abusivement d'une menace soviéto-cubaine en Amérique centrale et que son plan intensifiera la rivalité qui oppose les Etats-Unis à l'Union soviétique « pour l'hégémonie » dans la région.

Le Salvador reste le point chaud de la crise centre-américaine. Selon notre correspondant à Buenos-Aires, des officiers de renseignement argentins participent à la lutte contre la guérilla.

Le gouvernement mexicain, pour sa part, a fait des propositions afin de mettre fin au conflit. Son président, M. Lopez-Portillo, a accordé un entretien à notre correspondant à Mexico, déclarant notamment que « les chances d'une détente se réduisent en Amérique centrale ».

« Que pensez-vous du discours de M. Reagan ?

— Je tiens d'abord à en souligner les aspects positifs. Le pays le plus industrialisé du monde a compris très clairement que les problèmes des pays du Sud, qui se traduisent par des crises politiques, ont des causes sociales dont l'origine est économique ; si on veut leur donner une solution, il faut s'attaquer à la racine des choses, c'est-à-dire à la nature des échanges entre le Nord et le Sud. Le projet américain contribue à une solution globale, celle que nous avons recherchée, par exemple, lors de la conférence de Cancun.

Cela dit, je n'approuve pas le caractère discriminatoire de l'aide, à savoir l'exclusion pour des raisons idéologiques de plusieurs pays de la région. Il aurait été préférable de trouver une formule permettant, au contraire, de la généraliser. Je ne suis pas d'accord non plus pour qu'une partie de l'aide se fasse en armement.

— Avez-vous l'intention de collaborer d'une façon ou d'une autre à ce plan ?

— Nous le faisons depuis longtemps, fidèles à nos principes. Notre aide s'est concrétisée par l'accord de San-José sur la fourniture de pétrole aux pays de la région. Il s'agit d'un engagement particulièrement contraignant pour le Mexique puisque nous fournissons du pétrole léger, facile à écouler sur le marché. Malgré tout, nous irons dans ce domaine jusqu'au bout de nos possibilités, sans poser de condition politique et sans y associer un programme d'aide en armement.

— Que pensez-vous des réactions suscitées par votre discours de Managua ? (1).

— Elles ont été diverses mais sans surprise. La France a très bien réagi. L'Internationale socialiste a considéré que les propositions étaient positives, comme l'ensemble des pays européens.

Propos recueillis par **FRANCIS PISANI.**

(Lire la suite page 3.)

(1) *Le Monde* du 23 février.

La nouvelle réforme pénale

Les condamnés aux assises pourront faire appel

Au printemps, le gouvernement soumettra au Parlement le texte d'une réforme pénale plus complète que prévu. La loi « sécurité et liberté » sera abrogée, mais M. Badinter a aussi l'intention de soumettre aux députés et aux sénateurs plusieurs textes de procédure pénale.

En application de cette réforme, les personnes condamnées par les cour d'assises pourront bientôt faire appel. Parmi les autres textes qui seront discutés à cette session figurent une réforme de la garde à vue, la création d'un tribunal d'exécution des sentences chargé de se prononcer sur les libérations conditionnelles et une modification de la procédure de révision des erreurs judiciaires, plus favorable aux condamnés.

A l'exception du projet d'abrogation de la loi Peyrefitte, les textes en cause n'ont pas encore été examinés par le Conseil d'Etat. Mais la commission de révision du code de procédure pénale que préside M. Jacques Léauté, professeur à l'université Paris-II, a pratiquement terminé leur examen. Les propositions de cette commission vont être bientôt soumises à M. Badinter et feront ensuite l'objet d'une large concertation avant d'être discutées au Parlement.

(Lire page 10 l'article de BERTRAND LE GENDRE.)

Un changement de philosophie

Il y aura une « vraie » réforme pénale au printemps. Initialement, le gouvernement avait prévu de ne soumettre au Parlement que l'abrogation de la loi « sécurité et liberté ».

Exit *donc la loi Peyrefitte.*

Tel qu'il a été mis au point par la commission Léauté, l'avant-projet de réforme se caractérise par un souci accru des droits de la défense. Les criminels ne comparaîtront plus devant une seule cour d'assises, mais pourront faire appel devant une autre juridiction. Les libérations conditionnelles et les permissions de sortir ne dépendront plus, comme souvent aujourd'hui, du bon vouloir de l'administration, mais de magistrats du siège. Ce sont aussi ces juges du siège qui décideront de la prolongation du délai de garde à vue.

*La philosophie est radicalement nouvelle. Là où le parquet et la chancellerie décidaient tout ou presque des juges indépendants les remplaceront. Si une comparaison est possible, c'est avec l'*habeas corpus *britannique, qui veut qu'une personne aux mains de l'administration ou de la police puisse aussitôt en référer à un tribunal.*

Nulle part à l'étranger cependant n'existe l'équivalent de ce tribunal de l'exécution des sentences que la commission Léauté propose d'instituer et qui aura à décider, après avoir entendu le parquet et l'avocat du condamné, des libérations conditionnelles. Le gouvernement est conscient du caractère novateur de cette réforme déjà critiqué par les surveillants de prison, qui avaient très souvent, jusqu'ici, voix au chapitre.

Il sait aussi les risques qu'il prend à l'égard d'une opinion prompte à s'émouvoir chaque fois — rare — qu'une libération conditionnelle se termine mal. Aussi le projet prévoit-il que la victime ou son représentant pourront donner leur avis chaque fois qu'un condamné sollicitera une mise en liberté. C'est l'autre face de cette philosophie pénale qui veut que la victime ne fasse pas les frais des bouleversements que le gouvernement prévoit.

AU JOUR LE JOUR

FEMMES

Depuis Pascal, on n'ignore pas la relativité de la justice humaine. Les déclarations entendues au procès des auteurs de la tentative d'assassinat contre M. Bakhtiar illustrent, de manière hallucinante, la permanence de ce constat. Notre justice leur paraît aussi folle et illégitime qu'est, à nos yeux, la justice de l'imam Khomeiny.

Chacun sa logique, mais toute logique a ses failles. Ainsi leur a-t-il paru naturel de récuser des femmes jurés uniquement parce qu'elles étaient des femmes. Le jour de l'attentat, une Française avait payé de sa vie le fait d'être la voisine de M. Bakhtiar. Ils auraient dû, aussi, la récuser comme victime.

BRUNO FRAPPAT.

Quand la Sibérie s'éveille

I. — Les colons de la taïga

De notre envoyé spécial THOMAS FERENCZI

Bratsk. — Dans la salle de restaurant de l'hôtel Taïga, un petit orchestre de rock joue avec fougue un air dont tout le monde reprend en chœur le refrain : « *Dites-moi oui, oui, oui* ». Sur la piste, garçons et filles, jeunes et vieux, sautillent en cadence. Dehors, il fait plus de 40 degrés au-dessous de zéro.

Ces danseurs sages font partie des dizaines de milliers de pionniers venus peupler, au cours des vingt-cinq dernières années, la ville nouvelle de Bratsk, née du gigantesque barrage construit sur les eaux tumultueuses de l'Angara, à quelque 600 kilomètres au nord d'Irkoutsk.

A 11 heures du soir, la fête est finie ; les musiciens s'en vont après avoir exécuté pour la deuxième fois, en anglais, un autre de leurs « tubes » : *One Way Ticket* (« aller simple »), titre teinté d'ironie pour ces exilés volontaires, dont beaucoup rêvent de repartir vers des terres plus hospitalières. Beaucoup repartiront, en effet, car les conditions d'existence sont dures en Sibérie.

Le plus pénible, c'est, bien sûr, le froid, qui règne pendant la plus grande partie de l'année pour ne faire place qu'à l'extrême chaleur de l'été.

Le travail en plein air est rude pour les bûcherons, les ouvriers du bâtiment, les conducteurs d'engin.

Le soir, quand on ne va pas danser, on va au cinéma : en janvier, les quatre salles de Bratsk affichaient, entre autres, *le Syndrome chinois*, un film américain antinucléaire, avec Jane Fonda (il est vrai que les centrales atomiques sont concentrées dans l'ouest du pays, à des milliers de kilomètres de là), une production franco-italienne et *Téhéran 43*, film franco-soviétique, avec Alain Delon. C'est plutôt mieux qu'à Moscou, mais cela ne suffit pas à rendre la vie facile.

(Lire la suite page 7.)

« FRANÇAIS, SI VOUS SAVIEZ » à FR 3

Nouveaux chagrins

Si vous saviez ce qu'on ne vous a pas dit, ce qu'on vous a caché, si vous voyiez s'effacer d'un coup de chiffon les légendes inscrites au tableau noir de l'histoire officielle, celle qu'on enseigne dans les manuels, celle qu'on a si longtemps, si soigneusement maquillée à l'antenne et si vous découvriez l'histoire vraie, l'histoire vécue au fil de vos peurs, de vos lâchetés, de vos erreurs, oui, Français, si vous saviez... Quand vous saurez, vous n'allez pas aimer.

De lundi en lundi, sur FR 3 — à partir du 1er mars — André Harris et Alain de Sédouy vont nous balancer, en effet, en pleine figure cet énorme film — il dure plus de huit heures — en trois parties, sorti début 1973 à l'écran. Non sans quelques hésitations : on craignait qu'il ne trouble l'ordre public !

Première époque : *En passant par la Lorraine*. 1917-1940. De Verdun à Vichy, ou l'art et la manière de perdre une guerre. Deuxième époque : *Général, nous voilà !* 1944-1946. De Vichy à Paris, ou l'art et manière de perdre une occasion, la Libération. Troisième époque : *Je vous ai compris*. 1954-1962. De Paris à Alger, ou l'art et la manière de perdre une colonie.

Il ne s'agit pas, attention, d'un dossier politique, il s'agit d'une chronique. Elle a fait grincer des dents en son temps. Par sa partialité. Par sa subjectivité. Par sa violence polémique.

CLAUDE SARRAUTE.

(Lire la suite page 21.)

LIRE PAGE 18 :

LE RAPPORT DE LA COMMISSION TROCHE

Une première réflexion sur les arts plastiques

Le Monde

idées

LA FORÊT

Le premier ministre sera prochainement saisi du rapport demandé à M. Duroure, *député* (P.S.) des Landes, sur la politique forestière. C'est l'occasion de faire le point sur la forêt. Jean F. Leroy expose le désastre écologique dont la terre est menacée. Rémy Georgeot et Arthur Riedacker exposent, chacun de son côté, les *recettes* qu'ils préconisent pour mettre en valeur les potentialités françaises dans le domaine du bois. Passant de la forêt aux arbres, Gabriel Matzneff s'attendrit, *les Trois Mousquetaires sous les yeux*, sur ceux des villes et ceux des champs.

Une médecine pour la filière bois

par RÉMY GEORGEOT (*)

LA France possède près de la moitié des forêts d'Europe, et, pourtant, le secteur bois est le deuxième poste déficitaire de notre commerce extérieur. Depuis cinq ans, quatre rapports ont accumulé les suggestions. Mais si leur objectif est de définir un modèle unique de gestion des surfaces boisées, l'échec est inévitable.

Jadis, la forêt était, à la fois, productrice de bois pour la marine, chasse pour les seigneurs, pâturage pour les paysans, source de combustible pour toute la population. Les conflits séculaires entre ces différents utilisateurs ont été résolus par la spécialisation. Notre pays a abandonné le chauffage au bois et délaissé les taillis et taillis sous futaie. Les forestiers ont fait disparaître les troupeaux de leurs domaines, condamnant les sous-bois méridionaux à l'étouffement par les broussailles, puis à la destruction par les incendies. Malgré le grand nombre de *propriétaires de bois (1,6 million)*, très peu s'y intéressent. Nous ne tirons plus profit de la variété de nos ressources naturelles.

Un triple rôle est maintenant assigné à la forêt : économique, produire du bois ; social, procurer des loisirs ; écologique, préserver les équilibres naturels. Ces objectifs ne pourront *être atteints sans la participation* d'un plus grand nombre à la gestion effective des espaces boisés. Il faut donner aux Français l'occasion de devenir sylviculteurs.

Un forestier ne peut avoir pour principe que le respect des équilibres naturels. Habitué aux raisonnements *à très long terme, un sylviculteur in*telligent ne peut accepter une fertilisation qui augmenterait la production actuelle, mais la freinerait dans trente ans, quand les arbres conti*nueraient à pousser. A quoi sert de* choisir l'espèce qui rapporte le plus à l'heure actuelle si rien n'indique qu'elle sera encore appréciée quand ces plants seront adultes ? Le rapport entre le prix des petits chênes et celui des gros a été multiplié par dix au cours des trente dernières années. Personne ne peut deviner ces évolutions, plus rapides que la pousse des arbres.

Il est illusoire de vouloir résoudre les problèmes de la filière bois en tentant d'adapter la forêt aux besoins de l'industrie. *Il est plus sage* de multiplier les essences en choisissant les mieux adaptées au sol et au climat. Une forêt jardinée, en bonne santé, pousse bien et produit beaucoup et régulièrement. Écologie et productivisme convergent dans ce domaine. Mais le retour à ce bon état écologique demande beaucoup d'efforts, tant dans les forêts privées que dans le domaine public. Dans l'Est, des massifs entiers disparaissent par vieillissement, ou pourrissent, mitraillés à la suite des guerres. Il res*tera encore de ces bois blessés, dans* les forêts gérées par l'État, pour le centième anniversaire de 1944. Près des villes, les forêts sont menacées par la pollution, ou grignotées par les emprises de l'urbanisation.

Cette évolution n'est pas inéluctable : les solutions existent. Il ne manque que la volonté ou les moyens de les appliquer. Même les forêts méditerranéennes peuvent être restaurées et protégées par des méthodes de pâturage sous chêne-liège, de plantation de cèdres ou d'eucalyptus. Des installations de sciage de petits bois peuvent sauver les plantations faites depuis 1947, avec l'aide du F.F.N. Des investissements remis en cause au bout de trente ans, voilà une des carences d'une politique qui aide plus la propriété que la sylviculture. C'est pourquoi la rentabilité d'un placement forestier provient, actuellement, des plus-values, pour une part neuf fois plus importante que celle de la production.

Il faudrait articuler la politique forestière sur trois axes :

1) Créer une nouvelle race de fo*restiers, c'est réserver progressive*ment les aides fiscales à ceux qui font de la forêt une profession, effectuent des travaux forestiers et assistent chaque année à des stages de formation ;

2) Intégrer l'*exploitation*, puis, même, la première transformation du bois, c'est revaloriser le patrimoine *naturel, en donnant au propriétaire*, privé ou public, la maîtrise réelle de sa politique sylvicole, par la création d'emplois décentralisés, en petites unités, au cœur des massifs fores*tiers ;*

3) Cesser de confondre le bois et la forêt, c'est trouver en dehors des massifs forestiers, ou des grandes *propriétés*, une part importante de la production de bois : 1 million d'hectares de haies facilitent les cultures en produisant du bois. C'est pousser les très petits propriétaires à utiliser *leur capital de temps libre pour aug*menter nos ressources en feuillus précieux.

L'essentiel est de préserver la variété des possibilités des espaces boisés. Donnons à la forêt les moyens de vivre, sans la normaliser.

(*) *Sylviculteur.*

Athos et les sycomores

par GABRIEL MATZNEFF

ATHOS *habite rue Férou*, Porthos rue du Vieux-Colombier et Aramis près de la rue Cassette, dans une maison « enfouie sous un massif de sycomores et de clématites ». Il était donc naturel que Robert Laffont, l'éditeur sis place Saint-Sulpice, fût désireux d'inscrire à son catalogue, en signe de complicité et d'amical voisinage, *les Trois Mousquetaires* et *Vingt ans après*. Voilà qui est fait, grâce à la collection « Bouquins », et cette publication, en un seul fort volume (1), est particulièrement opportune, en raison de l'imminence du traditionnel et fameux dîner des mousquetaires, qui aura lieu, comme chaque année, le 9 mars, *jour anniversaire de la* mort du cardinal Mazarin.

Les sycomores de la demeure parisienne d'Aramis ne sont pas les seuls à l'ombre desquels conspirent les mousquetaires. Il y a aussi, dans *Vingt ans après*, ceux du château de Bragelonne, où d'Artagnan retrouve Athos : « *...à un quart de lieue plus loin* environ, la maison blanche encadrée dans ses sycomores, se dessina sur un fond d'un massif d'arbres épais que le printemps poudrait d'une neige de fleurs. » Cependant, les sycomores des bords de la Loire jouent, chez Dumas, un rôle moins important que les pavés de Paris. En littéra*ture comme dans l'existence, il y* a les rats des villes et les rats des champs. Dumas est *résolu*ment un rat des villes, et les personnages des *Trois Mousquetaires et de Vingt ans après sont* des citadins passionnés. « *Allons ! il faut devenir vieille femme* », soupire la duchesse de Chevreuse, quand, à la fin de *Vingt ans après, elle s'apprête à* partir pour Bragelonne avec Athos. Chez Dumas, la campagne est toujours liée à la mélancolie, à l'ennui. La jeunesse, l'aventure, *la résurrection, c'est* Paris.

Certes, à l'occasion, les mousquetaires savent entonner la chanson scoute : « *A l'ombre des hêtres, on se sent renaître.* » C'est en de semblables dispositions que Dumas décrit d'Artagnan traversant la forêt de Compiègne pour se rendre chez Porthos : « Il sortait de toute cette nature matinale un parfum d'herbes, de fleurs et de feuilles qui réjouissait le cœur. D'Artagnan, lassé de l'odeur fétide de Paris, se disait à lui-même qu'on devait être bien heureux dans un pareil paradis. » Ce n'est qu'arrivé au château de Bracieux que d'Artagnan comprendra que Porthos s'ennuie à mourir parmi ses arbres, ses vignes et ses champs. Bracieux, Bragelonne, les sycomores, les peupliers, c'est bien, mais à petites doses. Vivement Paris, son bruit, sa foule, ses passions.

Dumas est avare en descriptions bocagères, et quand il évoque les tilleuls, ce sont ceux de la place Royale. Pourquoi quitter Paris, quand on a le bonheur d'être mousquetaire et d'habiter près du jardin du Luxembourg ? « D'Artagnan, suivant une ruelle située sur l'emplacement où passe aujourd'hui la rue d'Assas, respirait les émanations embaumées qui venaient avec le vent de la rue de Vaugirard et qu'envoyaient les jardins rafraîchis par la rosée du soir et par la brise de la nuit. » Dumas est mort depuis longtemps, mais ses mousquetaires *continuent à vivre dans* nos cœurs, et les arbres du Luxembourg à projeter leur ombre propitiatoire sur nos amours.

(1) Editions Robert Laffont, 1982, avec des notes, une postface et une chronologie de M. Pierre Chevallier.

La marche au désastre

par JEAN-F. LEROY (*)

BEAUCOUP de gens aiment la forêt, mais de loin, prêts qu'ils sont à la redouter, voire à la fuir et à la maudire. Généralement, ils préfèrent, guidés en *cela par les forestiers, la forêt réellement* domestiquée, accueillante, préparée à les recevoir : la forêt de l'antinature, le parc. Il faut une longue éducation pour qu'ils en viennent à tenter de comprendre la forêt, donc d'établir une communauté avec elle, au lieu de souhaiter l'assujettir. L'éducation, c'est l'enseignement de la connaissance : elle montre le chemin du rapprochement entre l'homme et la nature, le rapprochement, c'est-à-dire la marche vers l'être sans savoir, un élan vers la coïncidence idéale des êtres. Qui sait, par exemple, que le platane de nos avenues existait déjà, presque sous sa forme actuelle, au crétacé inférieur, il y a cent vingt millions d'années ? Qui sait qu'il est presque un fossile vivant, assez proche *encore de la souche ancestrale des* plantes à fleurs ? Par la connaissance, le platane prend sa place dans l'ascension de la vie vers l'homme : place dont le vide renforcerait l'énigme opposée à la conscience.

Que savent les gens de la forêt tropicale ? Un grand botaniste anglais, Corner, qui a passé sa vie à l'étudier, écrit : « *Dans la forêt* (en Malaisie), *les durians* (ce sont des arbres apparentés au baobab et au tilleul) *poussent souvent en groupe. A la saison de la maturité des fruits, l'odeur attire les éléphants, qui arrivent de tous côtés et choisissent les meilleurs morceaux ; ensuite, viennent les tigres, les sangliers, les daims, les tapirs, les rhinocéros, les singes, les écureuils, et ainsi de suite jusqu'aux fourmis et aux scarabées qui nettoient les derniers restes. Les habitants de la forêt construisent des observatoires dans les arbres, d'où ils peuvent descendre au sol lorsqu'un fruit tombe et où ils remontent ensuite se mettre à l'abri.* »

Que faire ?

Cette phrase suggère ce qu'est la *vie intense* de la forêt, la *complexité de son organisation* et ce qu'elle a d'étrange pour l'ignorant. Si aujourd'hui nous n'entrevoyons pas la solution des grands problèmes de l'environnement, c'est parce que la conscience est trop réduite. Nous n'avons pas résolu le paradoxe de la culture : la dialectique n'a pas *débouché, au-delà de la coexistence* nature-anti-nature, sur une synthèse. La Terre est une planète domestiquée, et les forêts de l'Amazonie, du Zaïre et de Bornéo sont *potentiellement* des biotopes domestiques. L'homme a toute liberté dans ses rapports avec la forêt, et c'est là que la conscience – à la fois intellectuelle et morale – devrait intervenir. Or seuls quelques centaines de natu*ralistes connaissent le drame : dans* l'ensemble, ils se sentent impuissants à renverser le courant.

Théoriquement, il n'y a plus de nature... et nous sommes libres. La solution serait d'annexer la nature à la culture, d'en *assumer la négation sur le plan théorique*, et nous avons suffisamment de conscience pour prendre position. Mais ce qui se passe aujourd'hui, c'est la *négation physique*, et non seulement théorique, de la nature ; la conscience n'intervient pas. Les hommes qui quadrillent l'Amazonie ou Bornéo, ou l'île de la Dominique, dernier témoin de ce que furent les Antilles, ceux qui ont failli annihiler la forêt de Kauri, unique au monde, au Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides), ceux qui commandent les bulldozers, n'ont rien à voir avec la conscience. D'où ce cataclysme qui est la mainmise des aventuriers sur les richesses du globe.

Il faudrait, au niveau des gouvernements, entreprendre une vaste campagne de diffusion des connaissances. Il y a des conférences au sommet sur les problèmes graves, d'ordre économique ou militaire. *La conscience des responsables politiques n'est pas suffisante pour les amener à délibérer, au niveau le plus élevé, sur l'état de la vie sur le globe.* Il y a tant de problèmes urgents particuliers que l'intérêt global est oublié. L'immense majorité des gens, les uns occupés à vivre, les autres à tenter de survivre, voient la nature avec des yeux de jouisseurs ou de mourants.

La science fondamentale, ayant par définition pour but d'élargir la conscience, devrait être développée. Or elle se voit présentement reléguée, presque discréditée. Les sciences naturelles, en particulier la botanique et la zoologie, sont bannies. L'inventaire des flores et faunes du globe se poursuit à peine, et avec les plus grandes difficultés. Un grand établissement comme le Muséum national d'histoire naturelle est obligé de lutter aujourd'hui non pour son développement mais pour sa survie. Cet extraordinaire foyer de science, auquel la pensée contemporaine doit ses propres fondements, marqués notamment par les œuvres de Buffon et de Lamarck, et qui devrait aujourd'hui assumer la direction des recherches concernant la nature et l'environnement, doit affronter une science orchestrée avec laquelle il n'a que peu en commun.

De plus, il n'y a pas la moindre ébauche d'un consensus général dans la gestion des ressources de la Terre. Le monde est divisé en quelque cent cinquante nations, et chacune prétend être maîtresse chez soi.

L'Amazonie, pour prendre le cas le plus connu, est une part essentielle du patrimoine de *l'humanité* : mais elle appartient au Brésil. *La négation physique en est commencée.* Voilà un problème d'une très grande gravité et aussi d'une *profonde complexité* qui mériterait d'occuper le premier rang dans l'actualité, au même titre que celui de l'Afghanistan ou du pétrole. Or il n'en est rien. En particulier, la France estime qu'elle n'est pas concernée. Un candidat à l'élection présidentielle qui aurait eu l'idée saugrenue d'y faire allusion eût passé pour un fou.

Dans les journaux spécialisés, on baisse pavillon ; il faut, disent les naturalistes, accentuer au maximum les études, accélérer les récoltes, pour, au moins, conserver à l'état mort un échantillonnage des espèces encore existantes. Selon des experts, la diversité de la vie terrestre sur le globe sera réduite d'un quart dans les trente années qui viennent. Un million d'espèces vont disparaître et, à l'échelle du globe, 50 000 plantes supérieures sur un total de 250 000 vivent leurs derniers jours. Un cas plus précis : au Nicaragua, l'arbre commercialement le plus important *comme producteur de bois est surex*ploité et tout près de l'extinction ; il aura été longtemps une ressource précieuse, mais on ne l'a jamais récolté en fleurs et il encore scientifiquement inconnu.

Quand l'Amazonie, bientôt, sera anéantie, je pense que les hommes auront perdu à jamais une part colossale de leur patrimoine et compromis grandement leur bonheur.

(*) Professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

Pour une autre politique

par ARTHUR RIEDACKER (*)

SI le tiers-monde avait connu un développement conforme aux discours humanitaires, nous serions au cœur d'une grave pénurie mondiale de bois. Logements, mobiliers, livres et cahiers exigent des quantités considérables de bois. Le chauffage, la cuisson des aliments, demandent aussi du bois : un arbre sur deux dans le monde est abattu pour produire de l'énergie. Et les biocombustibles de demain, granulats, copeaux, gaz pauvres issus de gazogènes, méthanol, demanderont encore du bois.

Si nous n'avions pas commencé à élever les porcs à base de soja et de *manioc importés, les forêts et les* sols de Thaïlande auraient disparu moins vertigineusement. En revanche, cela nous aurait sans doute contraints à interdire le reboisement *des fonds de vallées afin de préser*ver les herbages, outils de production des éleveurs de montagne.

Ces quelques considérations, et pas seulement les quelque 11 milliards de déficit de la balance commerciale de la filière bois, devraient conduire à :

– Favoriser la meilleure mise en valeur de nos potentialités de production et de nos ressources ;

– Économiser au maximum le bois et le travail des hommes. Taxations et prêts à taux d'intérêt différenciés devraient faire partie de l'arsenal économique destiné à réduire le gaspillage, à encourager la fabrication de meubles solides, à recycler davantage de vieux papiers ;

– Économiser l'énergie fossile. Après une brève éclipse totale pendant le pétrole, le bois fournit à nouveau en France l'équivalent énergétique de 3 millions de tonnes/pétrole. En l'an 2000, cela pourrait atteindre le double d'après le Commissariat à l'énergie solaire, le triple ou le quadruple selon certains projets Alter. Tout dépendra de l'importance des travaux d'amélioration qu'on décidera d'entreprendre dans les taillis ou dans les forêts dégradées, privées pour l'essentiel.

Ce n'est sans doute pas un hasard si plus de vingt mille des cinquante-cinq mille bûcherons sont des travailleurs immigrés. Il faut changer les conditions de travail, sinon ils seront encore les seuls demain à exploiter les bois de petites dimensions pour l'industrie ou les chauffages collectifs.

Dispersés en forêt, déplacés dans plusieurs départements, sélectionnés parfois sur leur inaptitude à parler le *français, comment peuvent-ils faire* respecter les conventions collectives, même lorsqu'elles existent ? Quelle insertion sociale peuvent-ils espérer ?

Pour mieux gérer, planter et exploiter les forêts, il faudrait créer quatre-vingt mille emplois. Mais l'Office national des forêts (O.N.F.) ne peut les recruter. Ce n'est qu'en *Alsace et en Moselle que ses centres* de gestion peuvent effectuer les travaux en *régie*. Et l'O.N.F. n'a vocation, à l'heure actuelle, à gérer qu'un tiers de la forêt. Il faut donc radicale*ment changer les conditions d'emploi* pour rendre cette profession attractive. Les unités de production doivent être organisées à partir des désirs de vivre des hommes, à l'échelon du canton.

Le P.S.U. propose que les centres de gestion soient transformés en centres de travaux et de gestion des forêts ayant vocation de s'occuper aussi des 9 *millions d'hectares de* forêts privées, ainsi que des plantations le long des routes et des canaux. D'importantes quantités de bois de qualité ou de biomasse pourraient être produites par ces arbres d'alignement qui bénéficient des engrais lessivés des champs. Ici, on réintroduirait le pâturage en forêt pour réduire les risques d'incendie, tout en étant productif : dans les Landes, l'introduction du mouton a même augmenté la production de bois. Là, on recommencerait à démascler le chêne-liège, à germiner les pins. On produirait davantage de myrtilles ou de champignons grâce à des techniques sylvicoles appropriées. C'est donc à la fois de nouvelles modalités de gestion et de travail qu'il faut inventer. Avec la possibilité de double activité, par exemple trois mois de travail en forêt, huit mois dans l'agriculture ou dans l'industrie...

On ne peut y parvenir sans remettre en cause certains privilèges liés au droit de propriété. La terre doit cesser d'être un moyen de placement spéculatif. L'absence de gestion, l'impossibilité de justifier que le personnel employé bénéficie de conditions de travail, de sécurité et de rémunération équivalentes à celles des centres de travaux et de gestion, doivent entraîner le remplacement des avantages fiscaux actuels par une très forte taxation.

La nécessité de préserver la forêt exige parfois que le pouvoir reste concentré entre les mains des forestiers. Leur gestion n'a rien à voir avec la durée d'un mandat municipal ou législatif. Mais alors communes, associations, partis et syndicats doivent disposer de réels contre-pouvoirs, en faisant appel à des équipes techniques indépendantes, payées par la région s'il le souhaitent. En cas de conflit, une juridiction régionale trancherait. Simultanément, la législation forestière devrait être revue et mieux adaptée aux besoins des régions.

Selon les endroits, la collectivité privilégiera l'une des trois fonctions forestières : production, protection, recréation. Des arbitrages entre les différentes utilisations du bois sont aussi nécessaires. Des contrats d'approvisionnement en bois et en biomasse doivent être passés dans le cadre d'une planification autogestionnaire débutant par le canton et allant vers un organisme fédéral en passant par la région. L'insertion dans le tissu régional des industries de transformation doit être trouvée, quitte à chercher d'autres procédés technologiques de transformation que le gigantisme d'usines de pâte à papier basées sur des procédés adaptés aux conditions d'exploitation de zones presque exclusivement forestières comme il en existe en Scandinavie et en Amérique du Nord.

Enfin, les potentialités doivent pouvoir être mises en valeur dès maintenant. Lorsque les prix mondiaux le permettront spontanément, *il sera déjà trop tard, compte tenu du* temps qu'il faut pour faire pousser un arbre. Des barrières douanières au moins comparables à celles qui protègent l'agriculture du Marché commun agricole doivent être instaurées chaque fois qu'il s'agit de favoriser la production ou l'utilisation de ressources locales dont manque ou manquera l'humanité dans un avenir prévisible.

(*) Chercheur forestier, membre du bureau politique du P.S.U.

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DE M. MITTERRAND EN ISRAËL PORTERA UN GRAND PRÉJUDICE AUX RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS ARABES

affirme M. Arafat

La visite de M. François Mitterrand en Israël *« portera un grand préjudice aux relations entre la France et les pays arabes »*, affirme M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P., dans une interview publiée à Paris par l'hebdomadaire arabe *al Watan al Arabi*.

Evoquant les récentes résolutions prises à Tunis par les ministres arabes des affaires étrangères, le dirigeant palestinien rappelle que certains Etats arabes *« ont déjà adopté une attitude négative à l'égard de la France, devant l'insistance du président français à se rendre en Israël »*.

M. Arafat a estimé que cette visite, *« intervenant après l'annexion du Golan par Israël, ne servira pas la cause de la paix juste et durable au Proche-Orient, d'autant qu'elle constitue un encouragement à la politique d'occupation arrogante d'Israël »*. Il reproche au gouvernement français de *« pratiquer au Proche-Orient une politique qui est en contradiction totale avec les principes qu'il énonce »*.

Selon M. Arafat, le plan de paix saoudien (plan Fahd) *« demeure une base valable pour l'établissement d'une paix juste au Proche-Orient, en dépit des réserves que nous avons émises, notamment en ce qui concerne certains points de ce projet »*.

D'autre part, le chef de l'O.L.P. affirme avoir en sa possession *« des informations précises »*, selon lesquelles les forces israéliennes seraient sur le point de déclencher *« une offensive de grande envergure contre le Sud-Liban qui pourrait les amener aux abords de Beyrouth »*.

En réponse à une question, M. Arafat s'est déclaré *« favorable à l'établissement de toute nouvelle relation entre la nation arabe et l'Egypte, à condition que le président Moubarak définisse clairement sa position à l'égard des accords de Camp David et renonce à la politique de son prédécesseur »*.

Nouvel incident entre Bonn et Jérusalem

M. Begin conseille à M. Schmidt de « tomber à genoux et de demander pardon au peuple juif »

Les relations entre MM. Schmidt et Begin sont à nouveau tendues après une très violente attaque du premier ministre israélien contre le chancelier ouest-allemand, qui semble résulter d'un malentendu. Dans l'après-midi du jeudi 25 février, le journal israélien *Yedioth Aharanoth* publiait une déclaration de M. Schmidt, recueillie à Paris par son correspondant Edwyn Eytan, selon laquelle le chancelier, s'il ne recevait pas d'excuse publique de la part de M. Begin pour les propos insultants tenus à son endroit en mai 1981, ne se rendrait pas en Israël : *« Dans ce cas,* aurait-il dit, selon le journal israélien, *je ne visiterai pas Israël aussi longtemps que Begin est premier ministre. »*

A l'époque, le premier ministre israélien s'en était violemment pris à M. Schmidt, ainsi qu'à M. Giscard d'Estaing, désignés comme *« des personnes âpres au gain »*. M. Begin avait ensuite fait allusion à la présence de M. Schmidt, alors officier de la Wehrmacht, lors de l'exécution des auteurs de l'attentat contre Hitler en 1944.

Dans l'après-midi de jeudi, un porte-parole du gouvernement ouest-allemand démentait les propos prêtés au chancelier : *« Les affirmations de la presse israélienne,* déclarait-il, *sont un pur produit de l'imagination. Jamais le chancelier n'a fait une telle déclaration. »*

Mais entre-temps le bureau du premier ministre israélien avait diffusé la déclaration suivante, faite en son nom : *« Je ne ferai pas d'excuse au chancelier Schmidt, ni en public ni en privé, et quelles que soient ses conditions. Je lui conseillerai plutôt (...) de prendre exemple sur son prédécesseur, M. Brandt, de visiter Varsovie, de se rendre à l'endroit où se trouvait le ghetto juif, de tomber à genoux et de demander pardon au peuple juif ainsi qu'à tous les peuples épris de justice et de liberté pour ce que ses compatriotes ont fait à mon peuple sous le régime national-socialiste, à une époque où le chancelier Schmidt restait fidèle au serment personnel qu'il avait donné à Adolf Hitler en tant que soldat et officier de son armée. »*

M. Begin reproche encore au chancelier d'avoir fait des déclarations *« incroyables »* au cours de son voyage en Arabie Saoudite l'an dernier, notamment *« d'avoir parlé des devoirs de l'Allemagne envers les Palestiniens sans dire un mot des devoirs de l'Allemagne envers le peuple juif »*.

Le franc-parler de M. Begin, dont on rappelle qu'il ne comprenait pas *« pourquoi les Européens s'occupent davantage des Palestiniens que des Corses »* n'a pas surpris les milieux officiels à Bonn, qui réduisent la portée de l'incident : *« Les relations avec Tel-Aviv sont excellentes »*, a dit, selon l'A.F.P., un haut fonctionnaire du gouvernement ouest-allemand...

POUR BRISER LE MOUVEMENT DE GRÈVE DES DRUZES

L'armée israélienne bloque toutes les routes d'accès au Golan

Les autorités israéliennes multiplient les pressions pour briser la grève générale et illimitée déclenchée par les Druzes du Golan le 14 février dernier. Mercredi 24, les responsables de la compagnie israélienne de distribution d'eau ont décidé de réduire l'approvisionnement en eau de la ville de Magdal-Chams, la plus importante des cinq villes druzes du Golan, qui regroupent ensemble treize mille habitants.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'armée a fermé toutes les routes menant vers le territoire du Golan syrien. Le général Amir Drori, commandant du secteur nord (frontières syrienne et libanaise), a ordonné aux forces israéliennes de dresser des barrages sur toutes les voies d'accès vers ce territoire et d'en interdire l'entrée comme la sortie. En même temps, les forces qui se trouvent dans les quatre localités où est concentrée la population druze ont été renforcées.

Selon les correspondants israéliens dans la région, les Druzes peuvent circuler à l'intérieur de leurs villages, mais ne peuvent en sortir en raison des barrages des forces de l'ordre sur les routes. Enfin, dans la soirée de jeudi, l'armée israélienne a procédé à des arrestations collectives au sein de la population.

Des journalistes israéliens qui voulaient se rendre sur place après la prise en main du secteur par l'armée ont été molestés par des militaires. Des journalistes étrangers en poste en Israël, également molestés, ont adressé une protestation au bureau de presse du gouvernement pour qu'*« il se soucie de la liberté de la presse en Israël, comme il se soucie de celle de la presse occidentale à Damas et à Beyrouth »*.

Le ministre israélien des affaires etrangères, M. Itzhak Shamir, de retour à Jérusalem après un voyage de quatre jours en Egypte, s'est déclaré *« certain de la continuation du processus de paix entre l'Egypte et Israël »*. *« Il y aura des difficultés,* a-t-il dit, *mais je suis convaincu que les Egyptiens, comme nous-mêmes, comprennent que la poursuite du processus de paix répond à leurs intérêts »*.

Au Caire, au cours d'une conférence de presse commune, les chefs de la diplomatie des deux pays s'étaient publiquement opposés sur le concept de l'autonomie palestinienne. M. Shamir a affirmé que *« l'autodétermination pour les Palestiniens habitant la Cisjordanie et Gaza devrait être exclue des négociations sur l'autonomie, parce qu'elle n'est pas mentionnée dans les accords de Camp David »*. Il a rappelé à ce propos que *« le peuple palestinien a déjà un Etat et qu'il nous faut chercher une solution pour les populations palestiniennes en Israël »*. M. Kamal Hassan Ali, ministre des affaires étrangères égyptien a rétorqué : *« Ni l'Egypte ni Israël ne peuvent changer la carte du monde. La Jordanie est la Jordanie. Tout autre différend peut être discuté. »*

Autre point de désaccord : aucune précision n'a été fournie sur la date de la visite officielle du président égyptien Hosni Moubarak en Israël, prévue pour le mois de mars. Selon M. Shamir, cette question, dont les détails n'ont pas encore été réglés, sera discutée par voie diplomatique. — *(A.F.P.-Reuter).*

● *Une délégation de la direction de l'université palestinienne de Bir-Zeit*, fermée par les autorités israéliennes, en Cisjordanie, s'est adressée jeudi au gouvernement français, par l'intermédiaire du consul général de France à Jérusalem, pour qu'il s'efforce d'obtenir la réouverture de l'établissement. — *(A.F.P.).*

Liban

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES DÉCIDE D'AUGMENTER DE MILLE HOMMES LES EFFECTIFS DE LA FINUL

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Le Conseil de sécurité a adopté, jeudi soir 25 février, une résolution portant de six mille à sept mille hommes les effectifs de la force intérimaire des Nations unies au Sud-Liban (FINUL). Le vote a été rendu possible par l'abstention de l'Union soviétique et, dans son sillage, de la Pologne.

La résolution se réfère à un précédent document du Conseil de sécurité sur le Sud-Liban, qui prévoit la nécessité d'un déploiement de la FINUL dans tout le territoire occupé par Israël en mars 1978 et évacué en juin, y compris la bande frontalière que ce pays contrôle, *de facto*, par l'intermédiaire des milices de l'officier libanais dissident Saad Haddad. Mas il n'y est pas précisé expressément que les effectifs supplémentaires sont destinés à combler une *« brèche »* d'une dizaine de kilomètres dans le dispositif des forces internationales pour permettre à celles-ci de constituer un écran continu entre l'armée libanaise et ses *« alliés »* du commandant Haddad d'une part, des forces palestino-progressistes et les troupes syriennes de l'autre. La brèche en question est située en contrebas du château de Beaufort.

Le gouvernement libanais est le premier intéressé par la disparition de cette brèche, par laquelle il craint une invasion israélienne. La Syrie et l'O.L.P., pour les mêmes raisons, sont loin d'y être hostiles, à condition, cependant, que les forces internationales se déploient dans la bande sous contrôle israélien. Israël, pour sa part, entend que l'extension du territoire de la FINUL se fasse du côté des positions syriennes d'Ayehieh, Sehmor et Yehmor, ainsi qu'au château de Beaufort, point fort du dispositif militaire palestinien, qui domine toute la région.

Même avec mille hommes supplémentaires, que la France s'est proposé de fournir en plus du contingent logistique déjà mis en place au Sud-Liban, la FINUL risque donc de continuer à ne pas pouvoir remplir pleinement sa mission.

LUCIEN GEORGE.

● *Le fonds des pays arabes du Golfe* a accordé, jeudi 25 février, une contribution de 3 millions de dollars pour le financement de projets de développement dans quatre pays les moins avancés (Comores, Haïti, Maldives, Samoa), aux termes d'accords signés au siège de l'Unesco, à Paris, par le prince Talal Ibn Abdel Aziz, président du Fonds, et M. Bradford Morse, administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

AMÉRIQUES

Un entretien avec M. Lopez-Portillo

(Suite de la première page.)

» Le fait que le président Reagan ait déjà décidé du contenu de son discours devant l'O.E.A. a empêché une réaction formelle de la Maison Blanche. Comme nous avons décidé de nous informer mutuellement de nos initiatives concernant la région, nous nous étions communiqué en temps opportun le texte de nos discours respectifs. Je pense que ces thèmes seront abordés lors d'une prochaine rencontre, aux Nations unies, entre le ministre mexicain des relations extérieures, M. Jorge Castaneda, et le général Alexander Haig. J'attends des réactions positives, susceptibles d'atténuer les tensions.

— *Quelles chances de réussite donnez-vous à vos propositions de paix ?*

— Elles sont moindres qu'elles n'étaient mardi, dans la mesure où le président Reagan a été très dur avec Cuba et le Nicaragua. Les chances de détente se réduisent. Cependant, je continuerai à insister sur le fait que nous devons arriver à un dialogue et, de là, à des négociations.

— *Selon vous, comment pourrait se dénouer la crise en Amérique centrale et dans les Caraïbes ?*

— Si nous parvenions à détendre les relations entre les Etats-Unis et Cuba, et à les amener à négocier, les autres problèmes se résoudraient d'eux-mêmes.

— *Que pensez-vous de la lettre que vous a envoyée M. Fidel Castro à la suite de votre discours ?*

— Elle montre que le chef de l'Etat cubain a compris mes intentions. Elle confirme que Cuba est disposé à passer du dialogue à la négociation.

— *Quelle a été la réaction des sandinistes quand vous les avez invités à réduire leurs effectifs militaires si la situation le permettait ?*

— Ils ne refusent pas une telle hypothèse. Mais, bien sûr, ils craignent de se retrouver sans capacité défensive face à une escalade militaire. Je crois que nous pouvons éviter cette éventualité et nous nous y consacrons. Je suis convaincu que si des négociations sérieuses avaient lieu, il serait possible d'amener les effectifs militaires du Nicaragua à un niveau acceptable.

— *Pourquoi vous êtes-vous prononcé contre la vente d'armes par la France au Nicaragua ?*

— J'ai voulu préserver le droit du Mexique à protester chaque fois que des armes sont envoyées en Amérique centrale, dans la situation qu'elle connaît aujourd'hui. Ce que nous reprochons aux Etats-Unis, à Cuba ou à l'Union soviétique, nous devons aussi le reprocher à notre France bien-aimée. Il faut être cohérent.

— *Certains commentateurs américains ont cru déceler dans de récentes déclarations que vous étiez en retrait par rapport au communiqué franco-mexicain sur le Salvador reconnaissant le Front démocratique révolutionnaire et le Front Farabundo Marti pour la libération nationale comme des forces politiques représentatives. Est-ce vrai ?*

L'opinion publique nord-américaine, se trompe parfois, lorsqu'elle suppose que le Mexique et la France présentent les deux fronts comme représentatifs de l'ensemble du peuple salvadorien. Ils représentent en fait les forces en lutte contre la junte. Je continue à penser que pour trouver une solution politique au Salvador nous devons transformer les forces antagonistes en protagonistes d'une négociation.

.. *Vous avez dit : « Entre des élections sans négociation et des négociations sans élection, il doit y avoir un moyen terme. » Cela signifie-t-il que vous souhaiteriez des élections plus des négociations ? Et dans quel ordre ?*

— On imagine difficilement que des élections puissent avoir lieu alors que la guérilla et l'affrontement se poursuivent. Nous pensons que, préalablement aux élections, il faut parvenir à ce que j'appelle un « accord constituant » garantissant l'authenticité du processus électoral.

— *Pourquoi le Mexique n'a-t-il pas pris, sur le Guatémala, la même position que sur le Nicaragua et le Salvador ?*

— Il s'agit de situations différentes.

— *Prenez-vous au sérieux l'éventualité d'une intervention massive militaire des Etats-Unis dans la région ?*

— Je me refuse à l'imaginer. Lors de mes conversations avec les autorités américaines, notamment avec M. Haig, j'ai dit qu'à mon avis nous devions en finir avec la guerre et le terrorisme verbal. Voilà pourquoi je ne veux pas penser à cette possibilité.

— *Il existe une forte opposition de l'opinion publique nord-américaine à toute tentative d'intervention massive dans la région, qui semble s'expliquer par le souvenir de la guerre du Vietnam. Que pensez-vous de la formule : « Le Salvador n'est peut-être » pas le Vietnam, mais l'Amé- » rique centrale pourrait être » pire ? »*

— Toute intervention d'une grande puissance, quelle qu'elle soit, dans un pays faible est, à mon avis, une erreur historique grave. Le Vietnam avait un sanctuaire. La région n'en a pas. L'écrasement serait total, mais il serait loin d'être bénéfique pour les Etats-Unis.

— *Pourquoi le Mexique a-t-il de bonnes relations avec des régimes marxistes, y compris dans la région ?*

— Parce que nous croyons au principe de l'autodétermination des peuples. Parce que nous avons de merveilleuses relations, sans l'ombre d'un problème, avec un pays marxiste comme Cuba.

» Si nous admettons que notre société est pluraliste, nous devons admettre que le monde le soit. Et si le monde est pluraliste, nous devons être tolérants les uns avec les autres. Qui a raison ? Chacun a ses raisons. Quoi de plus naturel qu'il y ait des communistes et des capitalistes, des musulmans et des chrétiens ou qui que ce soit d'autre ?

» Je n'ai pas peur parce que Cuba est communiste. Je redoute, en revanche, les pays qui cherchent à exporter leur idéologie (quelle que soit celle-ci), et qui veulent intervenir chez nous, violant ainsi le droit des peuples à l'autodétermination. Voilà ce que je condamne. »

Propos recueillis par FRANCIS PISANI.

El Salvador

Des officiers de renseignement argentins participent à la lutte contre la guérilla

Correspondance

Buenos-Aires. — Les forces armées argentines *« apporteront leur aide au gouvernement salvadorien, dans la mesure de leurs possibilités, comme à toute nation amie qui traverse des moments difficiles, sans remettre en question le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures »*, a déclaré, le mercredi 24 février, le général Antonio Vaquero, chef d'état-major de l'armée de terre, en décorant le commandant en chef de l'armée salvadorienne, le colonel Rafael Flores Lima. Ce dernier, après avoir souligné que de nombreux terroristes argentins opéraient en Amérique centrale, a affirmé que son pays cherchait *« la coopération de nations qui ont enduré ce que nous endurons aujourd'hui »*.

Le général Vaquero a justifié l'aide argentine par la nécessité de lutter contre le terrorisme qui place *« l'homme au service de l'Etat athée tout-puissant »*. Les déclarations du chef d'état-major reflètent bien l'opinion de la majorité des officiers argentins, pour qui la lutte contre la *« subversion marxiste »* revêt le caractère d'une croisade continentale, sinon mondiale. *« Lutter contre la guérilla en Amérique centrale,* disent-ils, *c'est défendre nos frontières. »*

Ils estiment, en outre, avoir remporté une brillante victoire contre le terrorisme et être à même de transmettre leur « savoir-faire » à d'autres pays. *« Certains gouvernements qui nous reprochent de violer les droits de l'homme sont bien contents de recevoir nos conseils »*, affirment certains d'entre eux.

Le général Vaquero n'a donné aucune précision sur la nature de l'aide fournie au Salvador et a pris soin d'en souligner les limites. A plusieurs reprises, les autorités de Buenos-Aires ont démenti la présence de troupes argentines en Amérique centrale. Le porte-parole du ministère des relations extérieures a qualifié de *« fantaisistes »* les accusations formulées il y a quelques semaines par M. Miguel d'Escoto, ministre des relations extérieures du Nicaragua. Ce dernier avait soutenu que des officiers argentins étaient impliqués dans un complot visant à renverser le gouvernement sandiniste.

Il est certain, néanmoins, que l'Argentine aide militairement la junte présidée par M. Duarte et sans doute le gouvernement du Guatemala. Cette aide consiste en la vente d'armement léger et en la présence d'officiers spécialisés dans le renseignement. C'est grâce aux techniques d'infiltration que l'armée argentine a réussi à démanteler les réseaux terroristes. Il est probable, en outre, que des officiers salvadoriens viennent se former en Argentine. En revanche, on peut douter que des Argentins participent à des combats aux côtés de l'armée salvadorienne.

S'agissant du Nicaragua, on confirme, de sources dignes de foi, que deux officiers argentins, le général Valin, ancien chef des services de renseignement de l'armée de terre, et le colonel Mario Davico, auraient aidé des groupes antisandinistes. L'accusation avait été lancée en janvier dernier par le ministre de l'intérieur du Nicaragua, M. Tomas Borge.

La visite du commandant en chef de l'armée salvadorienne va sans doute entraîner un accroissement de la présence militaire argentine au Salvador, ainsi que de l'aide économique et financière. D'autre part, à la demande du gouvernement salvadorien, trois « observateurs » choisis par les partis politiques assisteront aux élections qui auront lieu au Salvador le 28 mars.

JACQUES DESPRÈS.

DIPLOMATIE

M. FRANÇOIS MITTERRAND A ROME

La France veut s'ouvrir sur l'Europe du Sud

De nos envoyés spéciaux

Rome. — La venue à Rome de M. François Mitterrand correspond, de la part de la diplomatie française, à une volonté de rééquilibrage politique et culturel de l'Europe vers le sud.

C'était là une constante de la démarche du P.S. lorsque ce parti était dans l'opposition. Son premier secrétaire d'alors avait en effet pris l'initiative d'une réunion régulière des partis socialistes de l'Europe du Sud, destinée à équilibrer le poids des sociaux-démocrates de l'Europe du Nord au sein de l'Internationale socialiste.

Dans le développement d'une politique méditerranéenne l'Italie doit être aux yeux de la France *« un partenaire privilégié »*. *« Nous avons à Rome un bon partenaire pour nous attaquer aux problèmes européens et aux questions Est-Ouest et Nord-Sud »*, a déclaré Michel Vauzelle, porte-parole de l'Elysée.

En ce qui concerne les affaires européennes, M. Mitterrand souhaite que ce sommet échappe aux contraintes purement techniques des dossiers en instance, et s'attache à situer l'ensemble des problème sdans une perspective politique.

Il n'imagine pas que telle ou telle question (le vin par exemple) puisse enrayer une volonté de coopération *« aussi déterminée »* et il espère pouvoir mettre au point avec l'Italie *« une bonne coopération »* selon l'expression de M. Vauzelle, sur les grandes affaires internationales, notamment le Porche-Orient, la sécurité en Europe et la situation en Amérique centrale.

M. Mitterrand doit s'entretenir non seulement avec les gouvernements mais aussi avec les chefs de file des principales formations politiques italiennes qu'il recevra samedi matin.

Quelque peu gênés dans le passé par les liens privilégiés de la France et de l'Allemagne, les Italiens sont sensibles à la volonté de rééquilibrage manifestée par le gouvernement français, qui apparaît comme une concrétisation du thème de la *« latinité »*, cher à M. Mitterrand.

La France et l'Italie ont des positions communes ou parallèles sur les principaux points de leur politique étrangère. Dans le domaine des relations Est-Ouest, bien que Rome ait été quelque peu froissé de la décision de Paris, *« apprise par les journaux et sans qu'il y ait eu de concertation »*, de signer l'accord sur le gazoduc sibérien, il existe une convergence de vues : le gouvernement de M. Spadolini se félicite de *« l'atlantisme »* de la France et de ses prises de position sur la Pologne, même si, sur les problèmes de l'aide alimentaire et des crédits à Varsovie, il reste à voir jusqu'où vont les options communes. Même convergence en ce qui concerne le Proche-Orient, et en particulier la force de paix dans le Sinaï. En matière européenne, enfin, Français et Italiens soulignent la nécessité d'une politique sociale à l'échelle communautaire visant à la protection de l'emploi. Les deux pays sont en outre préoccupés au même titre par le problème de l'entrée dans le Marché commun du Portugal et de l'Espagne, et de ses conséquences sur leur agriculture.

Une visite attendue par la gauche italienne

Il existe au demeurant un terrain d'entente solide en matière de politique agricole commune (P.A.C.) et il semble se profiler une sorte de front italo-français à Bruxelles tant en ce qui concerne le plafonnement des dépenses de la P.A.C. que les rééquilibrages en faveur des régions et des produits en provenance de la Méditerranée, ou la question du revenu des producteurs. Les deux ministres de l'agriculture devront, en revanche, évoquer le dossier épineux du vin, pomme de discorde entre les deux pays, qui, s'il ne trouve pas de solution, peut faire apparaître superficielle l'entente sur les grandes lignes de la politique agricole.

Ce qui est perçu comme un nouveau *« protectionnisme »* de la France inquiète les Italiens. En premier lieu à propos du vin, car l'Italie pourrait être amenée, sous la pression de ses propres producteurs, à prendre des mesures de représailles : ce qui ne serait pas difficile, la balance commerciale franco-italienne en matière agro-alimentaire étant largement déficitaire pour l'Italie (2.5 milliards de lires).

Seconde préoccupation des Italiens : le *« plan de reconquête du marché intérieur français »*. Après l'Allemagne, la France est le premier pays importateur de produits manufacturés italiens. S'il réussit, ce plan français se soldera par un manque à gagner de quelque 900 milliards de lires pour les industriels italiens notamment dans les secteurs de l'habillement et des machines-outils.

Sur le plan de la politique intérieure, la visite de M. Mitterrand est particulièrement attendue par la gauche italienne ; le P.S. et le P.C. cherchent à passer pour les interlocuteurs privilégiés de Paris. Devant affronter une base quelque peu flottante, sinon contestataire, à la suite de la rupture avec Moscou, M. Berlinguer cherche à faire de ses rapports avec la France de M. Mitterrand une sorte de pivot de sa politique étrangère.

Dans le domaine de la coopération économique, la France et l'Italie ont au moins dans trois domaines, des projets précis. D'abord dans l'aéronautique : un premier accord gouvernemental qui devrait intervenir après la visite présidentielle, concerne l'aide que la France et l'Italie entendent apporter au projet, signé en juin 1979, entre la SNIAS et le constructeur Air Italia, pour la fabrication d'un avion inter-régional, le A.T.R. 42.

Cet accord est perçu comme une sorte de banc d'essai d'une coopération plus large : il s'agit d'intéresser les Italiens qui ont déjà acheté huit appareils Airbus et sont sous-traitants dans le programme Airbus allemand, à la construction d'un nouvel appareil, le A 320. Leur participation contrirait à souder les Européens autour du projet Airbus. La décision italienne devrait être prise dans les mois qui viennent.

Un autre projet concerne la coopération nucléaire. Les Italiens sont particulièrement intéressés aux suites du programme de surrégénérateur Super-Phénix, mais il s'agit pour les Français de les aider à construire et à faire fonctionner des centrales nucléaires selon la filière P.W.R. Westinghouse (dont la France est propriétaire depuis 1980) et d'approfondir une coopération fondée sur l'échange des expériences acquises.

Enfin une coopération est envisagée dans le domaine de l'électronique entre Saint-Gobain et Olivetti (le groupe français détenant depuis 1980 un tiers du capital d'Olivetti). Sous réserve de ce qui sera décidé par le gouvernement français en ce qui concerne le programme informatique de Saint-Gobain, une coopération permettant de créer une production européenne en ce domaine est envisagée alors que les Anglais et les Allemands se tournent plutôt vers les Japonais. Dans le domaine de l'industrie privée, le plus important projet est celui de la construction en commun d'un moteur de 900 à 1 300 centimètres-cube par Peugeot, Citroën et Fiat.

JEAN-MARIE COLOMBANI et PHILIPPE PONS.

LA DÉCLARATION COMMUNE APRÈS LE SOMMET FRANCO-ALLEMAND

Moscou et Varsovie sont « directement responsables » de la dégradation des rapports Est-Ouest

Voici le texte de la déclaration commune adoptée à l'issue du trente-neuvième sommet franco-allemand, jeudi 25 février :

« I. — Face à la détérioration des relations Est-Ouest, à la crise de l'économie mondiale, ainsi qu'aux problèmes qui se posent à la Communauté européenne, la République française et la République fédérale d'Allemagne réaffirment le caractère fondamental de leur coopération. Elles agiront ensemble de façon encore plus étroite.

» II. — Les deux Etats sont décidés à accroître le poids de l'Europe dans le monde. Il faut pour cela que la Communauté résolve sans tarder, dans un esprit de solidarité qui transcende les intérêts de chacun de ses Etats membres, les difficultés qui entravent actuellement son fonctionnement et son développement. Il est, en effet, indispensable qu'en dépit des circonstances économiques la Communauté soit en mesure d'accomplir ses tâches, à l'intérieur comme à l'extérieur, et de poursuivre ses progrès dans la voie du renforcement de sa cohésion et de l'élargissement. Il faut également intensifier la coopération politique européenne. Les deux Etats souhaitent accomplir des réels progrès en vue de l'Union européenne. C'est à quoi visent l'initiative germano-italienne d'Union européenne et les propositions françaises de relance européenne.

» III. — La France et la République fédérale d'Allemagne sont préoccupées par la détérioration des rapports entre l'Est et l'Ouest, dont l'intervention soviétique en Afghanistan, les graves événements de Pologne et le surarmement de l'Union soviétique sont directement responsables. Elles constatent que le comportement politique de l'Union soviétique et de la Pologne ne peut rester sans incidence sur l'ensemble de leurs relations avec les deux pays. Elles estiment qu'une stricte égalité des avantages mutuels doit rester le critère déterminant de ces rapports. Elles ne céderont pas sur les principes auxquels elles sont attachées en tant que pays démocratiques et insistent particulièrement sur le principe de l'autodétermination des peuples et sur celui du respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Comme leurs partenaires de la Communauté et leurs alliés, elles sont convaincues que les rapports Est-Ouest ne peuvent se développer favorablement que sur la base d'un équilibre des forces solidement établi. Elles jugent en conséquence indissociables et nécessaires les deux volets de la décision prise par les pays appartenant à l'OTAN en décembre 1979. Elles estiment à cet égard que les efforts de contrôle des armements et de désarmement doivent être poursuivis. Elles sont attachées à préserver le processus de la C.S.C.E. dont elles attendent notamment l'application de l'Acte final d'Helsinki. C'est pourquoi elles continueront, dans l'esprit qui vient d'être défini, le dialogue avec les pays de l'Est.

L'esprit de Cancun

» IV. — Elles considèrent les mesures répressives prises par les dirigeants polonais sous la pression et avec le concours de l'Union soviétique comme une violation des droits de l'homme et de l'Acte final d'Helsinki et comme une lourde hypothèque pesant sur les relations Est-Ouest. Elles renouvellent leur appel pressant pour que la loi martiale soit levée en Pologne, que les personnes arrêtées soient libérées et qu'un véritable dialogue soit repris entre le gouvernement, l'Eglise et les dirigeants de Solidarité. L'objectif de leur politique demeure l'aide au peuple polonais.

» V. — La France et la République fédérale d'Allemagne rappellent l'importance qu'elles attachent au développement des pays du Sud dans l'esprit de Cancun. Cette politique doit servir le progrès et la justice sociale et contribuer ainsi à assurer la paix dans le monde. Elles constatent que le véritable non-alignement est conforme à cet objectif et c'est pourquoi elles s'opposent au transfert du conflit Est-Ouest dans le tiers-monde.

» VI. — Fermement attachées l'un et l'autre à l'alliance atlantique, la France et la République fédérale d'Allemagne estiment vital le resserrement des liens de solidarité entre les Etats-Unis et les autres membres de l'alliance atlantique. Ces liens seront d'autant plus étroits qu'en temps voulu les consultations les plus larges auront lieu entre Européens et Américains en vue de mieux définir leurs objectifs communs et de mieux ajuster leurs intérêts. Elles sont résolues à promouvoir de leur mieux la compréhension mutuelle entre les hommes et notamment entre les nouvelles générations de part et d'autre de l'Atlantique.

Accroître la concertation franco-allemande

» VII. — Devant la gravité de la crise de l'économie mondiale, elles croient nécessaire que les gouvernements occidentaux contribuent, par un renforcement vigoureux de la coopération internationale, à la croissance économique, au développement des échanges internationaux et à la réduction du chômage. Cette coopération doit notamment s'exercer dans le domaine de la politique monétaire. Le niveau extrêmement élevé des taux d'intérêt pratiqués aux Etats-Unis entraîne en effet, pour les économies européennes, des conséquences très graves. La France et la République fédérale d'Allemagne s'attacheront résolument à faire face à cette situation. A cet effet, elles chercheront l'appui de leurs partenaires de la Communauté. Elles prendront des initiatives en ce sens afin de stimuler les investissements et de permettre à leurs entreprises de renforcr leurs capacités d'innovation et de modernisation. La France et la République fédérale d'Allemagne sont enfin déterminées à poursuivre et à relancer leur coopération sur des grands programmes industriels et de développement technologique.

» VIII. — Le président de la République française et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, agissant dans l'esprit du traité franco-allemand du 22 janvier 1963, ont décidé que leurs deux pays resserreraient encore la concertation de leurs politiques étrangères. Dans le même esprit, ils ont décidé que des échanges de vues approfondis seraient menés entre les deux gouvernements sur les problèmes de sécurité. »

(Les intertitres sont de la rédaction du Monde.)

M. RÉGIS DEBRAY EST MIS EN CAUSE PAR LES AUTORITÉS BOLIVIENNES

La Paz *(A.F.P.)*. — Le gouvernement semble cherche à se rapprocher des Etats-Unis en exploitant les divergences entre Paris et Washington sur l'Amérique latine, estiment les observateurs de La Paz après les accusations de la Bolivie sur un soutien français à la guérilla de ce pays.

Lors d'une conférence de presse, le vice-ministre bolivien de l'intérieur, M. Gerardo Torres, a accusé, mercredi 24 février, le parti socialiste français et l'Internationale socialiste de soutenir *« moralement et matériellement »* la formation d'un groupe de guérilla. Pour étayer ses dires, il était accompagné de plusieurs anciens guérilleros qui ont affirmé être en contact avec M. Régis Debray, chargé de mission auprès de M. Mitterrand pour les problèmes du tiers-monde. Accusations, qui, a déclaré l'ambassadeur de France à La Paz, M. Raymond Césaire, sont destinées à *« tromper l'opinion publique »*.

Cette mise en cause de M. Régis Debray, l'ancien compagnon de « Che » Guevara, détenu pendant trois ans de 1967 à 1970 dans une prison bolivienne, est vraisemblablement destinée à attirer l'attention des milieux politiques américains qui avaient vivement réagi en juin 1981 à la nomination de M. Debray au poste qu'il occupe à l'Elysée.

[On indiquait ce vendredi, à l'Elysée, n'avoir « aucun commentaire » à faire sur ces déclarations boliviennes, en l'absence de M. Debray qui effectue une tournée en Asie.]

● *M. James Charles Ingram* (Australie) a été nommé, le 25 février, directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), en remplacement de M. J.N. Vogel, décédé l'année dernière. Le PAM, organisme créé conjointement par les Nations unies et la FAO, et dont le siège est à Rome, dispense aux populations victimes de la faim une aide alimentaire provenant de la réserve internationale d'urgence placée sous son contrôle depuis 1975 et qui atteignait 500 000 tonnes de denrées alimentaires l'année dernière.

[Agé de cinquante-quatre ans, M. Ingram est diplômé en économie et sciences politiques de l'université de Melbourne. Il a représenté l'Australie dans plusieurs pays et a été, depuis 1977, directeur de l'Agence australienne d'aide au développement.]

Le contentieux vinicole

Une « guerre », un armistice, un accord non respecté, de nouveaux litiges, une décision de la Haute Cour de justice de La Haye qui se fait attendre : depuis huit mois, le vin est le point noir des relations franco-italiennes. Un problème qui, jusqu'à présent, n'a trouvé aucune solution et qui sera assurément le dossier difficile de la visite présidentielle.

Le différend a connu une phase de tension particulière l'été dernier lorsque la France eut recours, pour arrêter le flux des exportations de vin italien, à des mesures de blocage administratives. Après des négociations, des assurances de part et d'autre et une période d'accalmie, la « guerre » reprenait en janvier. La France, qui a eu recours à des mesures administratives de vérification pointilleuse de la qualité et de la provenance des vins italiens pour ralentir l'arrivée de près de 800 000 hectolitres sur le marché, est « condamnée » par la Communauté européenne et déférée devant la Haute Cour de justice de La Haye. Cette dernière ne s'est pas encore prononcée.

Même s'ils admettent que leur dossier est faible sur plusieurs points, les Italiens craignent que l'affaire du vin ne constitue un précédent fâcheux : *« Si des intérêts sectoriels peuvent, à condition de se faire entendre assez fort et assez violemment, conduire le gouvernement à décider brusquement de stopper des importations, c'est extrêmement dommageable pour nos relations »*, disent-ils. La France, estime-t-on à Rome, ne respecte pas le principe de la libre circulation des marchandises dans la Communauté européenne.

Pour Paris, en revanche, l'Italie ne respecte pas les dispositions de la politique agricole et crée des conditions de concurrence faussées.

Les arguments français sont les suivants : l'Italie développe sa production au mépris de la discipline européenne et elle ne maîtrise pas son marché : depuis trois ans, les prix n'ont pratiquement pas varié, alors que le taux d'inflation est en moyenne de 20 %. Il y a enfin le problème des fraudes : selon les Français, une partie importante du vin italien (20 %) arrivant sur le marché français n'a pas pour origine l'Italie.

La France paraît disposée à faire preuve de fermeté, souhaitant que soient prises conjointement des mesures strictes de distillation préventives obligatoires destinées à éliminer les vins de mauvaise qualité, selon une définition évoluant d'année en année. Les Italiens estiment, pour leur part, qu'il faut miser sur une extension du marché du vin, notamment aux Etats-Unis et dans l'Europe du Nord.

Ph. P.

AFRIQUE

L'admission de la République sahraouie à l'O.U.A.

Douze États ont quitté la conférence des ministres d'Addis-Abeba

Après l'admission au sein de l'Organisation de l'unité africaine de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.), dont le drapeau a été hissé, le jeudi 25 février, devant le bâtiment d'Addis-Abéba où se tient la conférence de l'O.U.A., l'île Maurice a quitté le conseil des ministre de l'organisation, ce qui porte à douze le nombre des Etats ayant adopté cette forme de protestation (Maroc, Sénégal, Côte-d'Ivoire, Guinée Equatoriale, Zaïre, Cameroun, République centrafricaine, Soudan, Djibouti, Niger, Guinée et île Maurice.) La délégation tunisienne est revenue sur sa décision de retrait, qu'elle a qualifiée de *« suspension provisoire afin de demander des instructions »*. Le Gabon et la Somalie, tout en désapprouvant l'admission de la R.A.S.D. comme cinquante et unième membre de l'organisation, ont poursuivi leur participation aux travaux.

Le Maroc continue à protester vivement contre cette décision, que la presse sénégalaise qualifiait jeudi de *« coup d'Etat institutionnel »* et d'*« inconséquence »*.

Deux journalistes *« couvrant »* le conseil des ministres de l'O.U.A. à Addis-Abéba ont été expulsés par les autorités éthiopiennes. Il s'agit de MM. Hugh Muir, envoyé spécial de la Voix de l'Amérique, et Alistair Matheson, rédacteur à l'hebdomadaire britannique *The Observer*, de nationalité kenyane. Ce dernier a seulement été informé que ces reportages avaient suscité *« les plaintes de plusieurs délégations »*.

Par ailleurs, le prochain sommet de l'O.U.A., convoqué à Tripoli (Libye), se tiendra du 5 au 8 août, et sera précédé comme d'ordinaire, du 26 juillet au 2 août, par la conférence préparatoire au niveau ministériel (nos dernières éditions du 26 février). — *(A.F.P., Reuter.)*

● *Le P.S. et l'offensive en Erythrée.* — « Une nouvelle offensive de grande envergure vient d'être lancée en Erythrée par l'armée éthiopienne, *écrit le parti socialiste dans un communiqué en date du 25 février*. Plus de cent mille hommes sont engagés avec l'appui de conseillers soviétiques, et, semble-t-il, de troupes sud-yéménites. Devant cette sixième tentative de réduire les mouvements de libération érythréens par la force, le P.S. rappelle sa position constante en faveur du droit des Erythréens à l'autodétermination. Il demande par conséquent d'une part le retrait des troupes étrangères, et d'autre part, l'ouverture d'une négociation politique entre toutes les parties en cause pour mettre fin au conflit. »

هكذا من الأصل

EUROPE

Pologne

Le général Jaruzelski se rendra à Moscou le 1er mars

Le général Jaruzelski arrivera, le lundi 1er mars dans l'après-midi, à Moscou, pour « deux ou trois jours » d'entretiens avec M. Leonid Brejnev et d'autres dirigeants soviétiques. L'agence Tass a d'ailleurs donné une large publicité au discours du général devant le plénum du parti. En revanche, à Washington le département d'État a qualifié de « totalement absurdes » les accusations du général Jaruzelski selon lesquelles les Etats-Unis entretenaient la résistance intérieure en Pologne et soutenaient la « contre-révolution » en Europe de l'Est.

A Varsovie, le Parlement (Diète) a commencé ce vendredi 26 février une session de quarante-huit heures pour adopter plusieurs lois économiques, tandis que la conférence épiscopale s'est réunie pour la première fois depuis le voyage du primat de Pologne au Vatican au début de février. Jeudi, le Saint-Siège a annoncé la nomination de trois nouveaux évêques auxiliaires pour assister le primat. Mgr Glemp aura pour assistants Mgr Jerzy Dabrowski, ancien secrétaire privé de l'archevêque (à ne pas confondre avec son homonyme qui est secrétaire de la conférence épiscopale), Mgr Jan Nowak, recteur du séminaire de Gniezno et Mgr Kazimierz Romaniuk, recteur du séminaire de Varvosie.

Le plénum du comité central du parti ouvrier unifié s'est terminé jeudi soir par l'élection au bureau politique du général Czeslaw Kiszczak, ministre de l'intérieur depuis le 31 juillet et membre du Conseil militaire de salut national, et de M. Marian Wozniak, secrétaire du C.C., chargé des questions économiques.

Le septième plénum a adopté à l'unanimité une résolution dont le texte n'a pas été publié et qui constitue sans doute l'approbation de l'activité du Conseil militaire de salut national, approbation demandée par le général Jaruzelski.

Le comité central a décidé de faire adopter par le prochain plénum, après une large discussion, une déclaration de programme intitulée : *« Pourquoi luttons-nous, où allons-nous ? »*. Ce programme resterait en vigueur jusqu'à l'adoption d'un *« programme d'action à long terme »* dont le principe avait été décidé au congrès du parti en juillet.

Le plénum a été marqué par une offensive des « durs » contre les anciens partisans de la « ligne de l'entente ». En dépit de l'injonction du général Jaruzelski de *« mettre fin à la division du parti en tendances »*, une nette démarcation est apparue entre ceux qui, depuis plus d'un an, reprochaient aux dirigeants du POUP leur faiblesse à l'égard de Solidarité, et ceux qui, dans l'entourage de l'ancien premier secrétaire Stanilas Kania, avaient défendu le principe de la solution des conflits par la négociation et sans recours à la force.

Ainsi, un secrétaire de comité d'entreprise de Grudziadz (nord-ouest), M. Andrzej Wietraykowski, s'est gaussé de ceux qui, au sein du comité central, avaient eu dans le passé des *« mots d'admiration pour Solidarité »* et craignaient que le parti ne soit *« trop sévère »* à l'égard du syndicat de M. Lech Walesa. *« C'est grâce à ceux d'entre nous qui n'ont pas eu peur de dire bien haut qu'il fallait prendre des mesures décisives que l'on a pu éviter le pire »*, a-t-il lancé.

Un ouvrier du livre de Varsovie, M. Albert Kosowski, s'en est pris au responsable de la politique culturelle (M. Hieronim Kubiak, membre du bureau politique et secrétaire du comité central), qu'il a accusé de ne *« prendre de décisions qu'à moitié, ce qui rend difficile le processus de consolidation du parti sur le front idéologique »*.

Un ancien premier secrétaire de comité d'entreprise de Nowy-Sacz (sud), M. Aleksander Kusnierz, a porté un coup bas au vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski, « bête noire » des « durs », dont un des fils a récemment demandé l'asile politique à l'Ouest, en proposant comme *« critère d'attitude »* dans l'évaluation des membres du parti, de voir *« comment ils ont élevé leurs propres enfants »*.

CONSTITUTION « D'UN GROUPE A L'ÉTRANGER DE DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS DE SOLIDARITÉ »

Onze délégués du congrès national de Solidarnosc, instance suprême du syndicat indépendant polonais, qui s'était réuni à Gdansk à l'automne dernier, et qui se sont retrouvés à l'étranger lors de la proclamation de l' « état de guerre » en Pologne le 13 décembre, viennent de se constituer en « groupe à l'étranger de délégués au congrès de Solidarité ».

Réunis à Paris du 22 au 24 février, au siège du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.), qui a financé la réunion, ils ont décidé de constituer *« l'unique représentation du congrès à l'étranger »* afin d' *« agir comme auxiliaire et agent temporaire du syndicat, dont l'activité continue dans le pays »*. Ils appuieront toutes les actions visant au rétablissement des libertés syndicales et civiques dans leur pays. Ils veulent surtout *« authentifier les informations provenant de Pologne sur l'activité de Solidarité »*, et aussi remplir un rôle d'information, de consultation et de coordination dans les pays de l'Ouest auprès des divers comités créés par des membres de Solidarité.

Ce « groupe de délégués », qui n'aura aucune structure hiérarchique, s'exprimera uniquement par le truchement de communiqués qui seront diffusés à partir d'un secrétariat installé en Belgique (100, rue Van-Aa, 1 050 Bruxelles. Tél. 735-60-50 et 640-49-58). Pour mener à bien leur tâche, ils comptent sur l'aide des organisations syndicales occidentales et d'abord sur celles qui étaient venues apporter leur soutien au congrès de Gdansk.

M. Guy Georges, secrétaire général du SNI-P.E.G.C., a promis son appui, tout comme M. James Marangé, qui s'occupe du Comité de solidarité laïque (association des œuvres sociales des enseignants, 170 bis, boulevard du Montparnasse, Paris-14e. C.C.P. 15 904 72 E Paris).

Turquie

UN MANDAT D'ARRÊT EST LANCÉ CONTRE QUARANTE-QUATRE INTELLECTUELS, DONT LE BATONNIER D'ISTANBUL

Ankara *(A.F.P.)*. — La cour martiale d'Istanbul a ordonné le mercredi 24 février l'arrestation de quarante-quatre intellectuels, parmi lesquels Me Ohran Apaydin, bâtonnier d'Istanbul. Ces quarante-quatre personnes sont les membres du bureau du Comité turc pour la paix, organisation connue pour ses idées progressistes et pacifistes, qui avait, comme tous les autres mouvements organisés du pays, cessé ses activités depuis le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980.

Parmi les membres du bureau du Comité pour la paix se trouvent, outre Me Apaydin, principal défenseur des cinquante-deux syndicalistes de la centrale syndicale Disk actuellement jugés à Istanbul, le président de l'Union des médecins, M. Erdal Atabek, un journaliste du quotidien *Cumhuriyet*, M. Ali Sirmen, les professeurs Metin Ozek et Mehli Tumer et Mme Reha Isvan, femme de l'ancien maire d'Istanbul, Ahmed Isvan, déjà emprisonné. Deux membres du bureau du Comité sont réfugiés à l'étranger.

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

- M. DENG XIAOPING A LANCÉ UN APPEL à l'union aux mouvements de résistance cambodgiens. Recevant mercredi 24 février, le chef des Khmers rouges, M. Khieu Samphan, il a, selon l'agence Chine nouvelle, *« exprimé l'espoir que toutes les forces politiques du Cambodge placeraient l'intérêt national au-dessus de tout et s'uniraient aussi rapidement que possible »*. — *(A.F.P.)*

Libye

- MME DENISE DUPONT ET SES DEUX FILS, CONDAMNES A LA DETENTION A PERPETUITE à Tripoli (Libye) pour espionnage, ont été transférés à la prison centrale de Bab Ben Gachir à Triploli, a-t-on appris à Valenciennes, le jeudi 25 février.

  Mme Dupont, qui comme son fils aîné, Alain, vingt-cinq ans, avait été internée dans un hôpital psychiatrique, pourrait néanmoins y retourner, l'administration pénitentiaire trouvant son état de santé trop précaire.

  Le consul de France à Tripoli pourrait, selon les informations recueillies à Valenciennes, rencontrer les deux fils Dupont dans leur nouvelle prison, le jeudi 4 mars.

Somalie

- AFFRONTEMENTS DANS LE NORD. — Les troubles se poursuivent dans le nord de la Somalie, où plusieurs personnes ont été tuées au cours d'affrontements avec les forces de sécurité à Hargeisa, la seconde ville du pays, a-t-on appris à Nairobi le jeudi 25 février. Ces heurts suivent les mutineries militaires de la fin du mois de janvier (*le Monde* du 14-15 février). Ils ont été provoqués, selon des voyageurs revenant de Somalie, par la condamnation à mort, samedi 20 février, de trois étudiants, pour détention de tracts antigouvernementaux. Cette sentence a suscité la colère du public qui a saccagé le tribunal. Les forces de sécurité ont ouvert le feu tuant, selon des voyageurs, une dizaine de personnes. L'agence somalienne Sonna faisait état pour sa part de deux tués et plusieurs blessés au cours d'affrontements qui, selon elle, ont opposé les forces de sécurité somaliennes à des parents des prévenus. — *(A.F.P.)*

Vietnam

- M. NICOLAS BAIBAKOV, VICE - PRESIDENT DU CONSEIL SOVIETIQUE et président du Comité d'Etat au plan, a quitté Hanoï, mercredi 24 février, à l'issue d'une visite d'une semaine. Il s'est particulièrement intéressé aux secteurs du gaz, du pétrole et du caoutchouc et a été reçu par le premier ministre, M. Pham Van Dong. — *(A.F.P.)*

- FIN DE LA VISITE DE M. DEBRAY. — Le chargé de mission à la présidence de la République française a quitté Ho-Chi-Minh-Ville, jeudi 25 février, pour Bangkok, après avoir passé une semaine au Vietnam. M. Debray doit s'entretenir avec le ministre thaïlandais des affaires étrangères, le maréchal Sitthi Sawetsila, avant de se rendre à New-Delhi. — *(A.F.P.)*

Zimbabwe

- LE « COMPLOT » DE M. JOSHUA NKOMO. — Les autorités de Salisbury ont annoncé le jeudi 25 février, la *« découverte d'une nouvelle cache d'armes »* dans une propriété appartenant au chef de la ZAPU-PF, M. Joshua Nkomo, écarté récemment du gouvernement et accusé de *« complot »*. Cette découverte intervient alors que le secrétaire au Foreign Office, Lord Carrington, s'entretenait avec le premier ministre, M. Mugabe de la crise politique dans le pays.

  L'arsenal — le trente-quatrième à être découvert en quelques semaines — était destiné à fournir *« une réserve logistique d'importance stratégique »* au cœur du pays, a affirmé le ministre d'Etat chargé de la sécurité, M. Munangagwa. — *(A.F.P.)*



EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Le scandale du financement occulte des partis prend une dimension préoccupante pour le gouvernement

De notre correspondant

Bonn. — Tandis que le chancelier Schmidt célébrait à Paris le succès du sommet franco-allemand, une « bombe » politique explosait à Bonn sous les pieds de son gouvernement. Le parquet de Rhénanie-du-Nord-Westphalie demande, en effet, la levée de l'immunité parlementaire de deux hommes-clés du cabinet, le comte Lambsdorff, ministre libéral de l'économie, et M. Matthöfer, ministre social-démocrate des finances. Tout deux sont apparemment soupçonnés de s'être livrés à ce que l'on appelle ici la corruption passive », c'est-à-dire, en fait, au trafic d'influence.

Ainsi s'ouvre une nouvelle phase dans le scandale des subventions occultes grâce auxquelles les partis politiques auraient rempli leurs caisses. Des poursuites sont déjà engagées contre près d'un millier de firmes et de personnes. Il est à peu près établi que certains industriels ont, depuis des années, versé de l'argent à des fondations qui bénéficiaient d'exonérations fiscales. Après quelques détours, toutefois, l'argent en question revenait dans les caisses du S.P.D., du F.D.P. et de la C.D.U.

Cette fois-ci, les choses vont encore plus loin. Le très important groupe Friedrich Flick Industrieverwaltung se verrait reprocher d'avoir fait preuve de générosité envers le S.P.D., après avoir bénéficié d'avantages fiscaux tout à fait substantiels. Lorsque, il y a près de deux ans, ce groupe vendit un paquet d'actions de Daimler-Benz, il fut autorisé à réinvestir la plus grande partie de la somme dans d'autres entreprises, sans payer aucun impôt sur ces transactions. Une telle exemption peut être accordée par le gouvernement s'il *estime que le « bien public »* est en jeu ; mais personne ou presque ne paraissait alors convaincu que c'était le cas.

Pour l'instant, rien n'établit que, en échange des avantages qui lui furent consentis, le groupe Flick ait subventionné le parti social-démocrate ou le parti libéral de façon directe ou indirecte. Le principal dirigeant du groupe, M. Eberhard von Brauchitsch, vient cependant de renoncer à la présidence de la Fédération allemande des industries, poste qu'il devait assumer l'an prochain. Tout en protestant de son innocence, il entend ne pas gêner cette organisation patronale alors que des poursuites judiciaires sont *engagées contre lui*.

L'enquête ouverte par le parquet de Bonn ne concerne pas seulement le comte Lambsdorff et M. Matthöfer. Elle vise également un ancien ministre des finances (libéral) de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ainsi que l'actuel secrétaire d'Etat à la chancellerie, M. Manfred Lahnstein. Avant de devenir le bras droit de M. Schmidt, il avait été secrétaire d'Etat au ministère des finances.

Il est difficile, dans la phase actuelle, de prévoir jusqu'où ira une affaire dont les dimensions s'accroissent de jour en jour.

JEAN WETZ.

Chypre

M. Papandréou est le premier chef de gouvernement grec à se rendre à Nicosie depuis l'indépendance de l'île

Des bruits ont circulé cette semaine dans la capitale grecque selon lesquels M. Willy Brandt, qui a séjourné récemment à Athènes et à Nicosie, pourrait, avec l'appui de l'Internationale socialiste, prendre une initiative en vue de relancer la question de Chypre. Bien que ces bruits n'aient pas été confirmés en R.F.A., ils donnent à la visite de M. Papandréou à Nicosie, le samedi 27 février, une importance toute particulière.

De notre correspondant

Nicosie. — Depuis plusieurs jours déjà, les drapeaux grecs flottent sur la capitale et d'énormes portraits du chef du gouvernement d'Athènes ont été affichés. Avec fierté et émotion à la fois, les Chypriotes grecs s'apprêtent à accueillir M. Papandréou, qui doit arriver à Nicosie le samedi 27 février pour une visite officielle de trois jours. C'est la première fois qu'un premier ministre grec se rend à Chypre depuis l'indépendance de l'île en 1960.

Dès son arrivée au pouvoir en octobre dernier, M. Papandréou a défendu sur le problème chypriote des positions très fermes : il ne s'agit pas, selon lui, d'un différend entre les deux communautés de l'île, *mais de l'invasion* et de l'occupation par des troupes étrangères d'un pays indépendant et souverain. M. Papandréou parait d'autre part décidé à sortir la question chypriote de l'oubli (1) et à la relancer sur la scène internationale.

Tous les partis politiques, de l'extrême droite à l'extrême gauche, ainsi que l'Eglise, ont invité la population à *accueillir* l'hôte avec enthousiasme et chaleur.

Plus d'une fois, en effet, les Chypriotes grecs ont été déçus par Athènes. Ils n'ont pas oublié la « trahison » des colonels qui, en 1974, n'avaient rien fait pour empêcher l'invasion de l'île par les troupes turques. Alors que depuis huit ans ces troupes occupent 40 % du territoire, la venue de *M. Papandréou est* perçue comme le premier signe de fermeté et de détermination d'Athènes.

Les entretiens que doivent avoir pendant ces trois jours M. Papandréou et le président Kyprianou font suite à ceux qui se sont tenus la semaine dernière, lors de la *visite de M. Kyprianou* à Athènes. Plusieurs pays occidentaux auraient exprimé leur souhait de voir relancée la question de Chypre et M. Papandréou pourrait, lors de son séjour à Nicosie, citer le nom d'une personnalité étrangère prête à prendre une initiative en ce sens. On souligne cependant ici le caractère symbolique de cette visite, dont l'objectif est avant tout de manifester l'intérêt et l'appui de la Grèce à la République de Chypre.

Les partis d'opposition se sont élevés contre l'exploitation de *cette visite à des fins partisanes* par M. Kyprianou, à moins d'un an de l'élection présidentielle. Mais, indépendamment des compétitions partisanes, tous les Chypriotes grecs ont pour la première fois le sentiment de n'être pas seuls. Ils regrettent simplement que M. Papandréou n'ait pas été au pouvoir à Athènes au temps où Mgr Makarios l'était à Nicosie.

DIMITRI ANDREOU.

(1) Depuis 1979, des pourparlers sur le statut constitutionnel de Chypre et le partage territorial entre la communauté chypriote grecque et la communauté chypriote turque ont lieu entre les représentants de ces deux communautés, en présence d'un représentant de l'ONU. Ils n'ont jusqu'à présent donné aucun résultat.

ASIE

Inde

LES DISCUSSIONS AVEC LE PAKISTAN SUR UN PACTE DE NON-AGRESSION SONT AJOURNÉES

(De notre correspondant.)

New-Delhi. — Prenant la parole, jeudi 25 février, devant le Lok Sabha — la Chambre basse du Parlement indien — le ministre des affaires extérieures, M. Narasimha Rao, a estimé que les propos *« inacceptables »* tenus le 19 février à Genève, devant la commission des droits de l'homme des Nations unies, par le délégué pakistanais — ce dernier avait comparé la question du Cachemire (territoire partagé entre le Pakistan et l'Inde depuis 1947) à celles de la Palestine et de la *Namibie — avaient « vicié »* l'atmosphère favorable créée récemment entre les deux pays (*le Monde* du 31 janvier et du 2 février).

Considérant qu'aucun résultat tangible ne pourrait être atteint dans ces conditions, le gouvernement indien a décidé de reporter *« indéfiniment »* la visite que M. Sathe, secrétaire général aux affaires étrangères, devait effectuer le 1er mars à Islamabad afin d'y poursuivre les discussions engagées à Delhi sur la conclusion éventuelle d'un pacte de non-agression entre les deux pays.

Réaffirmant la volonté de l'Inde de vivre en paix avec son voisin et d'entretenir avec lui des relations amicales, M. Rao a estimé *« absurde »* de [illegible] comme l'avait fait le délégué pakistanais, que e problème du droit à l'autodétermination des peuples placés sous occupation ou domination étrangère ou coloniale se posait dans l'Etat du Jammu-Cachemire, qui, a-t-il affirmé, *« fait partie intégrante du territoire indien ». « En fait,* a-t-il ajouté, *ce sont les habitants de la partie du Cachemire occupée illégalement et par la force par le Pakistan qui sont privés de leur droit de vote et de leur droit légitime de s'unir avec leurs frères vivant librement et dignement en Inde. »*

Bien que l'Inde affirme qu'elle n'a nullement *fermé* la *porte* à une reprise des discussions avec Islambad et que la balle est désormais dans le camp pakistanais, le dialogue entre les deux pays semble avoir enregistré un nouveau recul. *D'autant* que, de son côté, le président pakistanais, le généra Zia-Ul-Haq a déclaré, jeudi, que, si son pays entendait poursuivre une politique d'amitié avec l'Inde, il n'était pas prêt, *pour autant*, en ce qui concerne le Cachemire, à transiger sur les principes.

Le gouvernement pakistanais a fait savoir qu'il rejetait la protestation indienne et considérait *« injustifié »* le report de la visite de M. Sathe, expliquant que son délégué à Genève n'avait fait que réitérer *« avec modération »*, la position bien connue du Pakistan sur la *question du Cachemire.*

PATRICK FRANCÈS.

هكذا من الأصل

Union soviétique

Quand la Sibérie s'éveille

(Suite de la première page.)

Malgré les rigueurs du climat, les immigrants affluent en Sibérie, et, si certains s'en retournent chez eux au bout de quelques mois, depuis 1975 le nombre des arrivants dépasse celui des partants. Bratsk compte aujourd'hui 260 000 habitants, dont la moyenne d'âge est de vingt-huit ans. Pourquoi viennent-ils, ces colons d'un nouveau genre ? D'abord parce que les salaires sont plus élevés, de 30 à 70 % selon les branches. Comme les occasions de dépense sont rares, ces déracinés temporaires reviendront ensuite au pays fortune faite. Mais l'argent n'explique pas tout. Les possibilités de réussite professionnelle – avancement plus rapide, travail plus intéressant – joue leur rôle.

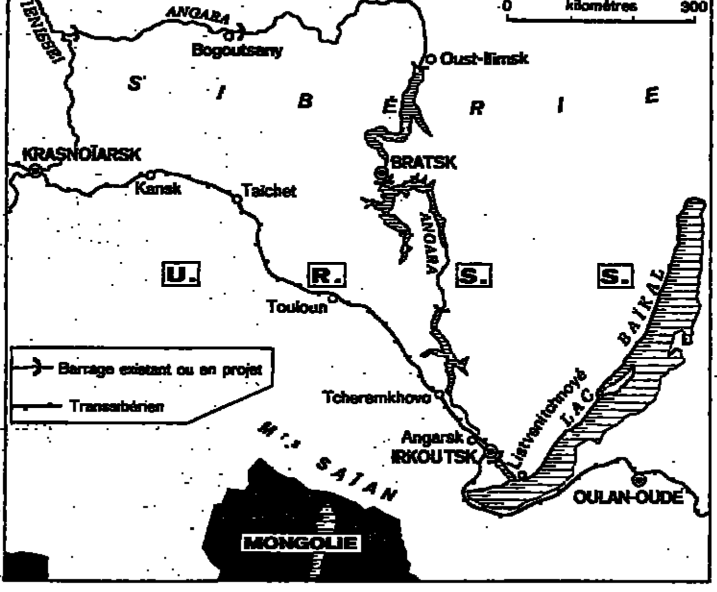
Aventuriers et déportés

A cela s'ajoute l'amour de la nature, qui attire les chasseurs, et le goût de l'aventure, qui séduit les âmes ardentes. Alors que les motifs d'exaltation se font rares à l'étape du « socialisme développé », l'élan vers les terres vierges offre aux jeunes une idéologie de substitution. Le sentiment de participer à une grande œuvre collective, que vante la propagande officielle, est probablement partagé par nombre de candidats au départ, qui ignorent souvent tout des conditions qui les attendent.

Certains de ces expatriés n'ont pas choisi leur lieu de résidence. Ce sont les prisonniers des camps de travail, qui sont, pense-t-on, environ un million dans l'ensemble de la Sibérie. Des camps, il y en a beaucoup dans la région, dont quatre à Bratsk même, où la centrale hydroélectrique a été baptisée, dit-on, le cimetière de Bratsk. On donne aussi à cette zone, dont le centre est le lac Baïkal, le nom d'Ozerlag, par contraction des mots *ozero* (en français : « lac ») et *goulag*. Les déportés ont largement participé aux travaux les plus ingrats.

Ainsi se sont créées le long de l'Angara, comme le long d'autres fleuves, au rythme des centrales hydroélectriques, qui sont les principales pourvoyeuses d'énergie en Sibérie orientale (la Sibérie occidentale s'appuyant plutôt sur le pétrole et le gaz) des cités modernes aux lourds immeubles de béton qui entaillent les immenses forêts de mélèzes.

Dans le langage des experts soviétiques, Bratsk fait partie du « complexe territorial de production », dit de Bratsk-Oust-Ilimsk, qui appartient lui-même au « complexe économique d'Angara-Iénisséi ». Le barrage d'Oust-Ilimsk est à environ deux cent cinquante kilomètres au nord de celui de Bratsk.



Une grande baraque en bois vert dans une vaste clairière creusée au cœur de la taïga : c'est l'aéroport d'Oust-Ilimsk, à une demi-heure d'avion de Bratsk... et à cinq heures de car quand le mauvais temps oblige à annuler les vols, ce qui est fréquent en hiver. La route est glissante, défoncée par endroits. Les cars circulent en convois par crainte d'une panne qui immobiliserait les voyageurs. Il existe aussi de Bratsk à Oust-Ilimsk une voie ferrée, en embranchement du BAM (la ligne Baïkal-Amour, en russe *Baïkal-Amour-Maguistral*) en construction, dont un premier tronçon, achevé depuis 1958, dessert précisément Bratsk, mais les trains sont rares.

Soixante-neuf kilos de viande

A Oust-Ilimsk, ce jour-là, au début de l'après-midi, le thermomètre indique – 34 °C. Il est descendu récemment jusqu'à – 48 °C., et, l'an dernier à la même époque, jusqu'à – 54 °C. En juillet, il est monté à + 37 °C. En quinze ans, ce village de deux cents âmes est devenu une ville de près de quatre-vingt-dix mille habitants, dont la moyenne d'âge est de vingt-quatre ans.

Le maire, M. Iouri Fedotov, est un petit homme brun plutôt taciturne. Dans son bureau, une horloge donne l'heure de Bratsk, une autre celle de la capitale, en avance de cinq heures. Il explique qu'un immigrant sur deux s'en va, mais que ceux qui tiennent le coup trois ans restent. Il admet les difficultés de logement (on bâtit deux mille cinq cents appartements par an, dont la superficie moyenne est de treize mètres carrés) et d'approvisionnement (soixante-neuf kilos de viande par personne et par an). Elles sont moindres qu'ailleurs, la zone étant considérée comme prioritaire, mais réelles. Le maire rappelle ses efforts pour assurer une vie meilleure à ses concitoyens. Ceux-ci ont, par exemple, tous les trois ans, le droit d'accéder, pour leurs vacances, à la maison de repos de leur choix en Union soviétique.

Ces avantages ont certes contribué à rendre possible le peuplement des villes nouvelles. Ils n'ont pas encore suscité une « ruée vers l'Est » comparable à la ruée vers l'Ouest qu'a connue l'Amérique il y a un siècle. Il faudrait, estime-t-on, environ un million de nouveaux venus au cours des dix prochaines années pour tenir le rythme. Déjà, faute de bras, seuls quatre des six barrages prévus sur l'Angara seront construits. Il est vrai que l'évolution démographique de l'U.R.S.S. ne favorise pas ce mouvement et qu'arrivent aujourd'hui à l'âge adulte les enfants des classes creuses.

Le plus inquiétant pour l'avenir de la Sibérie est que les Républiques non russes – le Caucase et l'Asie centrale, – qui sont les plus riches en main-d'œuvre, sont aussi celles qui fournissent le moins d'immigrants. Les réticences des populations du Sud se doublent d'une interrogation : pourquoi dépenser en Sibérie des sommes colossales qui pourraient être utilisées plus judicieusement dans des régions plus proches et tout aussi soucieuses de leur développement ?

THOMAS FERENCZI.

Prochain article :

UN PARI ET SES ENJEUX

Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

• Le débat sur l'organisation future de l'U.D.F. se poursuivra après le scrutin
• Mobiliser les électeurs est la « tâche unique » des communistes, souligne la direction du P.C.F.

Le délai de dépôt des candidatures pour les deux mille vingt-neuf sièges à pourvoir les 14 et 21 mars est clos depuis le 25 février à 12 heures. Pour les mille neuf cent quarante-cinq cantons de métropole (mille sept cent soixante-six appartenant à la série *renouvelée en mars 1976, cent soixante-cinq nouvellement* créés et quatorze n'appartenant pas à la série renouvelable, vacants du fait de la démission ou du décès du titulaire), quelque sept mille cinq cents candidats sont en lice. Alors qu'en 1979, on comptait en moyenne par canton un peu plus de quatre candidats, cette fois on en recensera moins de quatre.

Cette diminution du nombre des candidatures s'explique, d'une part, par la politisation du scrutin, qui rend plus incertaines les chances des partisans de l'apolitisme, d'autre part par le pacte conclu entre l'U.D.F. et le R.P.R., qui a encouragé les candidatures *uniques de l'opposition.*

Résolue à ne pas considérer le scrutin comme la simple désignation d'administrateurs locaux, ce qu'avait fait bien souvent l'ancienne majorité, l'U.D.F. voit dans la consultation *« l'occasion pour les Français qui désapprouvent la gestion socialiste et communiste de manifester leur désapprobation »*. Convaincus que *la décentralisation, à laquelle ils se disent attachés,* aboutira à un alourdissement des charges fiscales, les responsables de l'U.D.F. entendent lancer une mise en garde contre les risques d'une gestion partisane des départements dès lors que le futur exécutif passe des mains du préfet à celles d'un élu. Pour M. Lecanuet, il faut *« maintenir l'idée d'une administration au service des libertés »*.

En marge de l'adoption d'un « manifeste cantonal » rédigé, par M. Jean-François Deniau, les membres des instances dirigeantes, les présidents de conseils généraux et les animateurs départementaux de l'U.D.F. *ont ouvert le débat sur l'organisation de leur mouvement*, qui doit se poursuivre après les élections cantonales et jusqu'à la tenue du congrès prévu à l'automne.

Entre ceux qui souhaitaient faire de l'U.D.F. un parti au service de M. Valéry Giscard d'Estaing, ceux qui ne voyaient pas d'autre issue qu'un retour à *l'indépendance de ses différentes composantes* et les partisans de leur fusion pure et simple, l'accord s'était fait à l'automne sur le principe d'une structure de type confédéral. Du coup, l'U.D.F. est apparue (impression qui s'est renforcée à l'approche des cantonales) comme un cartel électoral. La question de l'existence de l'U.D.F. *n'a pas été posée au cours de la réunion* du 25 février. Les débats ont révélé le désir de voir se renforcer l'Union, son expression devenir plus unitaire et plus affirmée. Pour M. Michel Pinton, secrétaire général, le pari de l'existence de l'U.D.F. a été fait et *« il a été gagné »*.

De *son côté, le bureau politique du parti com*muniste appelle les membres du parti à faire, de la mobilisation des électeurs, leur « tâche unique » d'ici aux 14 et 21 mars. Le P.C.F. entend faire campagne sur le thème de son appartenance au gouvernement, qu'il veut durable, et sur le rôle qu'il y joue. Il invite les électeurs qui s'étaient éloignés de lui au *printemps dernier, parce qu'ils estimaient* que sa *politique* était contraire aux exigences de l'union de la gauche, à le juger sur son comportement depuis la victoire du 10 mai. Ce thème était apparu dans le discours de M. Marchais à Nice (*le Monde* du 23 février).

Ainsi, la direction du P.C.F., après avoir attribué son *recul électoral du printemps 1981 à des éléments* circonstanciels (l'« effet Chirac »), institutionnels (la *dynamique de l'élection présidentielle*) et au « retard » pris par le P.C.F. en 1956, tient compte, aujourd'hui, de l'opinion de ceux qui attribuent le recul aux orientations qu'elle avait données à la campagne du parti pour l'élection présidentielle.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le manifeste de l'U.D.F. constate l'inquiétude grandissante des Français

Pour M. Jean-François Deniau, auteur du « manifeste cantonal » de l'U.D.F., il n'est ni possible ni souhaitable de négliger la portée nationale du scrutin. Le texte publié jeudi 25 février constate que *« les difficultés s'accroissent pour la grande majorité des Français »*, agriculteurs, salariés, cadres, membres des professions libérales et médicales, commerçants et artisans, et parents d'élèves.

Il souligne le développement de l'*« inquiétude »* des Français *« devant l'aggravation continue du chômage », « devant l'insécurité, l'aggravation de la violence et de la délinquance et le trouble dans certaines forces de l'ordre », « devant l'intolérance et l'arrogance des partis au pouvoir et la dégradation de la télévision d'Etat »* et *« devant la mise en cause des institutions républicaines. »*

Sur ce point, M. Deniau a observé que l'ancienne majorité n'avait pas *« contesté l'alternance »*. *« Nous avons respecté les autres »*, a-t-il relevé avant d'ajouter : *« ce n'est plus le cas : même l'état de droit n'est pas respecté ».*

Au sujet de la décentralisation, le manifeste indique : *« Nous avons toujours été pour la décentralisation qui est une bonne chose. Malheureusement, ce gouvernement l'a décidée de façon incohérente et contradictoire. Il a mis la charrue avant les bœufs : il n'a pas défini avec précision les responsabilités nouvelles accordées aux départements ;* [ni] *donné les moyens financiers correspondants, sans charges accrues pour les contribuables du département ;* [ni] *trouvé un équilibre satisfaisant avec la région pour éviter les doubles emplois ;* [ni] *assuré une juste répartition des charges pour éviter de pénaliser les petites communes. »*

Il conclut : *« Face aux doctrines de lutte des classes et de division des Français, face à un Etat et à une administration tentaculaire, unis dans l'opposition, nous sommes pour la défense des citoyens. La défense des citoyens, c'est d'abord la liberté. »*

● *La candidature de M. Giscard d'Estaing* dans le canton de Chamalières sera soutenue par une radio locale, Radio-Chamalières locale installée dans les locaux des groupements associatifs de la commune dont le maire est M. René Wolf, député U.D.F., ancien suppléant de M. Giscard d'Estaing. Tous les autres candidats seront invités à s'expliquer sur R.C.L., qui bénéficiera du concours du journaliste Patrice Duhamel.

● *M. Jacques Blanc*, secrétaire général du parti républicain : *« Je vois dans la candidature de M. Valéry Giscard d'Estaing un acte de dignité républicaine, une manifestation de son sens civique et une volonté de retrouver les racines naturelles de son engagement politique. »*

Le bureau politique du P.C.F. : les communistes sont décidés à rester au gouvernement il faut les appuyer

Le bureau politique du P.C.F. a publié, jeudi 25 février, une déclaration dans laquelle il souligne que *« l'action du gouvernement et de la majorité, auxquels les communistes participent de toutes leurs forces, a d'ores et déjà entraîné des résultats positifs »*. Le bureau politique ajoute : *« Les communistes sont décidés à y rester pour construire la politique nouvelle. Il faut les appuyer. »*

Le bureau politique déclare que les communistes *« ont fait leurs preuves contre la droite »* et que *« voter communiste, c'est renforcer l'union »*. Il ajoute : *« Ceux qui ont voté communiste en mai et en juin derniers ont toutes les raisons, le 14 mars, de renouveler leur geste. Ce qu'ils attendaient de leur vote a commencé à devenir réalité. Ils ne peuvent que nous appuyer à nouveau pour aller plus loin sur la bonne voie.*

» Ceux qui avaient voté communiste auparavant et n'ont pas voté pour notre parti, dans les circonstances particulières de 1981, voient bien, aujourd'hui, à quel point mentaient nos adversaires qui nous présentaient comme opposés à l'union et au changement. Ils doivent nous soutenir à nouveau. »

Le bureau politique appelle les communistes à se mobiliser dans la campagne électorale, *« tâche unique »*.

« Révolution » : union et émulation

L'hebdomadaire communiste *Révolution* souligne, dans son numéro daté 26 février-4 mars, que les élections cantonales seront *« plus politiques que jamais »*. Constatant que l'opposition entend les utiliser comme un *« tremplin en vue des élections municipales de 1983 »*, M. Gilbert Wasserman estime que la majorité n'a *« aucune raison »* d'adapter, à l'inverse, l'attitude qui fut, autrefois, celle de la droite, et de chercher à minimiser l'enjeu politique des scrutins des 14 et 21 mars. En effet, rappelle-t-il, la loi de décentralisation accroît les pouvoirs des conseils généraux et de leurs présidents, et, d'autre part, les *« forces du changement »* doivent en appeler en permanence à la mobilisation des forces qui les appuient.

M. Gilbert Wasserman précise l'orientation de la campagne que va mener le P.C.F. *« A n'en pas douter*, écrit-il, *ceux qui annoncent chaque matin la proximité de la rupture entre le P.S. et le P.C.F. vont s'épuiser à déceler dans la campagne électorale les signes de leurs prédictions. Quand les communistes marquent ce qui les différencie de leurs alliés, c'est le commencement de la fin. Quant ils affirment la durabilité de leur engagement dans la majorité, c'est la preuve de leur duplicité.*

» Il faudra pourtant bien que chacun s'habitue à ce que les rapports entre les deux principaux partis de la gauche soient faits dans le même mouvement, et les cantonales en seront une nouvelle concrétisation d'émulation et d'union. »

Il ajoute : *« Union, bien sûr, parce que chacun a pris l'engagement de se désister au deuxième tour ; parce que les forces rassemblées sont destinées à coopérer une fois l'élection terminée, car il faudra s'attaquer en commun à une gestion départementale débarrassée de bon nombre des tutelles qui l'entravaient auparavant.*

» Emulation, confrontation positive, parce qu'il revient — les travailleurs ont tout à y gagner — à chaque formation de démontrer ses qualités propres dans le sens du changement, de faire la preuve de la validité de ses propres positions et de son projet. Parce qu'il est bon aussi que ceux qui s'interrogent — ils sont nombreux — sur la portée réelle, dans leur vie quotidienne, de ce qui a déjà été fait, qui considèrent qu'on devrait et qu'on pourrait aller plus loin dans la mise en œuvre de la politique approuvée le 10 mai, aient, en donnant leurs suffrages aux candidats communistes, une occasion de le dire. »

POITOU-CHARENTES : l'opposition compte sur l'électorat rural pour enrayer son déclin

Ils étaient deux à siéger au gouvernement de M. Raymond Barre : MM. René Monory et Jacques Fouchier. Ils sont deux dans celui de M. Pierre Mauroy : Mme Edith Cresson et M. Michel Crépeau. Sur ce point, la région Poitou-Charentes n'a pas perdu au changement du 10 mai.

L'opposition dominée par les centristes a été fortement ébranlée par les législatives des 14 et 21 juin. Son déclin s'est amorcé avec les municipales de mars 1977. Poitiers et Angoulême, élisant des municipalités d'union de la gauche, les quatre villes chefs-lieux étaient désormais sous le contrôle de la gauche. Ce déclin s'est confirmé en 1978 : la gauche, qui n'avait dans la région que deux députés (M. Crépeau en Charente-Maritime et M. Gaillard dans les Deux-Sèvres), se retrouvait à égalité de sièges à l'Assemblée nationale : sept contre sept. Le recul de l'ancienne majorité s'est accéléré en juin, par la perte de trois sièges (un en Charente et deux dans la Vienne). Il s'est concrétisé avec la perte de la présidence du conseil régional, assuré par M. Fernand Chaussebourg (C.D.S.) au profit de M. Michel Boucher (P.S.).

L'opposition entend enrayer ce déclin en conservant trois des quatre présidences de conseils généraux qu'elle détient encore. Pour ce faire, elle mise sur le mécontentement des agriculteurs... malgré — ou à cause — de la présence de Mme Cresson, ministre de l'agriculture. Quant à la gauche, et au P.S. en particulier, elle peut tabler sur la fidélité de son électorat urbain.

CHARENTE : changement de président

De notre correspondant

Angoulême. — Quatre-vingt-deux candidats, dont quatre femmes seulement, se présentent dans les dix-huit cantons dont le siège est à pourvoir (seize renouvelables, deux créés).

Ces élections, qui porteront le nombre des conseillers dans le département à trente-cinq, ne devraient pas remettre en cause l'équilibre actuel du conseil où vingt-et-un conseillers se réclament de l'opposition et douze de la majorité.

Le président sortant du conseil, M. Henri Mouche (mod.), ne se représente pas dans son canton de Brossac. Le conseil général changera donc de président et M. Pierre-Rémy Houssin, conseiller général du canton de Baignes, non renouvelable, pourrait être le candidat de l'opposition. M. Houssin était suppléant du député de Cognac M. Francis Hardy (R.P.R.) avant que celui-ci ne soit battu lors des élections *législatives de juin dernier.*

La gauche peut espérer emporter deux ou même trois des cinq cantons dans lesquels des conseillers généraux sortants de l'opposition ne se représentent pas. Dans le nouveau canton d'Angoulême-Est, le parti socialiste, avec M. José Davo, devrait enlever le siège. Il est opposé à l'ancien maire d'Angoulême, M. Roland Chiron, qui n'aura le soutien ni du R.P.R., ni de l'U.D.F., ce qu'a obtenu en revanche son ancien adjoint aux finances, M. Jacques Ratier. Le parti socialiste est moins assuré de l'emporter dans l'autre nouveau canton, celui du Gond-Pontouvre. La désignation de Mme Jeanne Filloux comme candidate du P.S. par la commission fédérale du parti a conduit M. Jean Nebout, maire de Gond-Pontouvre, à quitter le P.S. et à se présenter sous l'étiquette « socialiste indépendant ». Cette division pourrait profiter à M. Robert Gesson, soutenu par l'U.D.F. et le R.P.R.

Deux cantons détenus par la gauche sont menacés. D'une part, celui de Cognac-Sud, où M. Félix Poussard, conseiller général sortant, se représente, soutenu par le P.C. alors qu'il avait été élu en 1976 sous l'étiquette P.S. Cette situation pourrait profiter à M. Roux, candidat de l'opposition. D'autre part, celui de Montembœuf, où le conseiller général sortant, M. Claude Marsaud (P.S.), qui se représente, avait bénéficié en 1976 des divisions patentes de la majorité de l'époque. — *(Intérim.)*

CHARENTE-MARITIME : rivalité P.S.-M.R.G.

De notre correspondant

La Rochelle. — Depuis le 11 mai 1980, les socialistes disposent d'un avantage numérique sur les radicaux de gauche avec lesquels ils étaient jusqu'à alors à égalité de sièges. La succession d'un conseiller modéré démissionnaire dans le canton de Saint-Savinien était revenue au P.S., qui compte treize élus alors que les radicaux de gauche n'en ont que douze. La présidence de M. Josy Moinet, sénateur (M.R.G.) n'en a pas été remise en cause pour autant. La gauche dispose d'une confortable majorité : vingt-huit sièges (dont trois au P.C.) contre quinze à l'opposition.

Cette fois, la présidence est en jeu. Pour l'essentiel, l'issue de la *lutte d'influence entre socialistes* et radicaux de gauche se situe à La Rochelle, où ont été créés les deux nouveaux cantons du département, et où Mme Colette Chaigneau, député (M.R.G.), qui a succédé à M. Michel Crépeau, maire de La Rochelle, lorsque ce dernier est entré au gouvernement, se présente contre un conseiller socialiste sortant, M. Jacques Robert.

Dans les vingt-quatre cantons renouvelables, les primaires entre socialistes et radicaux de gauche *sont de règle*, à l'exception des cantons dans lesquels les sortants sont des parlementaires, Saint-Hilaire-de-Villefranche (M. Roland Beix, député socialiste), Mirambeau (M. Michel Rigou, sénateur M.R.G.) et Saintes-Nord (*M. Philippe* Marchand, député socialiste). — H. P.

DEUX-SÈVRES : dissidence à Saint-Maixent

De notre correspondant

Niort. — Sanctionné et interdit de candidature pour deux ans, M. Camille Lemberton, maire de Saint-Maixent, défendra malgré tout son mandat contre le candidat socialiste, M. Alain Metois, que lui a préféré la fédération départementale du P.S. M. Léopold Moreau, délégué régional des Clubs Perspectives et Réalités, soutenu par M. Jacques Fouchier, député apparenté U.D.F., ancien secrétaire d'Etat à l'agriculture, pourrait tirer parti de cette bataille fratricide.

Dans le canton de Frontenay-Rohan-Rohan, l'ancien député *(1956-1958), M. Roger Chatelain* (M.R.G.), se voit contester notamment par M. Claude Juin (P.S.) et Mme Colette Lision (mod.), maire de Bessines, un siège qu'il occupe depuis 1945.

Seuls deux des dix-sept conseillers généraux soumis à renouvellement se retirent. D'une part, M. René Gaillard, député socialiste dans le canton de Niort-Nord, ville dont il est le maire, laisse la place à M. Jean Durandeau, fonctionnaire des finances, qui prendra sa retraite quatre jours avant le premier tour. Il affrontera notamment le jeune président départemental du R.P.R., M. Alain Garcia, chirurgien. D'autre part, M. Maurice Barret (P.S.), renonce au siège qu'il avait conquis dès le premier tour, il y a six ans, aux dépens du conseiller général alors sortant et ancien député gaulliste, M. Bordage.

M. Georges Treille (U.D.F.-rad.), sénateur, soumis à renouvellement dans le canton de Brioux-sur-Boutonne, devrait conserver sans mal à l'opposition la présidence d'une assemblée *où elle dispose de vingt-cinq* sièges sur trente-trois. — R. S.

YVELINES : un parti pris de stabilité

Avec une avance confortable, puisqu'elle compte vingt-quatre élus sur trente-sept, l'opposition ne court pas de grand risque. Le prochain scrutin n'y suscite d'ailleurs qu'un enthousiasme modéré, même si les chefs de file de cette opposition, M. Paul-Louis Tenaillon (C.D.S.), président du conseil général, et M. Michel Péricard, député R.P.R., maire de Saint-Germain-en-Laye, font tout pour mobiliser leurs troupes et prouver qu'il est possible de freiner la poussée de la gauche.

Nombre de conseillers généraux sortants ne se font pas trop de soucis pour leur réélection. Ils sont au moins onze dans ce cas : MM. Octave Saubobert (U.D.F.), à Bonnières, Roger Chombeau (R.P.R.), à Chatou, Claude Dumond (mod.), à Chevreuse, Eugène Seleskovitch (P.C.), à Houilles, Pierre Duprés (mod.), à Maisons-Laffitte, René Martin (P.C.), à Mantes-la-Ville, Michel Miserey (P.C.), à Maurepas, Jean Chastang (P.R.), à Saint-Germain-en-Laye-Nord, Robert Brame (R.P.R.), à Saint-Nom-la-Bretèche, Robert Wagner (R.P.R.), à Vélizy-Villacoublay, et Gérard Martin (rad.), à Viroflay.

Les états-majors politiques du département *misent* sur une grande stabilité. Ce parti pris se trouve renforcé par les candidats de gauche eux-*mêmes*, qui affichent un certain scepticisme sur la progression de leurs formations.

Restent quelques batailles à observer comme à Mantes-la-Jolie où le maire socialiste, M. Paul Picard, retrouve une fois encore son premier adjoint communiste, M. Bernard Guilleron, qu'il juge, en privé, bien critique à son égard. Reproches que reprend un *autre candidat* de gauche, M. Etienne Grumbach (P.S.U.).

Dans le canton de Meulan, le radical de gauche Dominique Vastel, adjoint au maire des Mureaux, va, lui aussi, tenter une nouvelle fois de ravir son siège à son *maire, M. Roger Le Toulec* (P.C.), que le parti communiste a hésité à représenter.

A Poissy, où, au bénéfice d'une élection partielle, un R.P.R. vient d'entrer au conseil municipal à dominante communiste, M. Michel *Desbordes*, P.S., est considéré comme le sortant le plus menacé du département. De même, à Rambouillet, le député socialiste, M. Guy Malandain, conseiller sortant, sera sans doute un peu malmené — mais sans risque — par *Mme Christine Boutin, maire* U.D.F. d'Auffargis, commune dont M. Malandain est conseiller municipal.

Dans le nouveau canton de Trappes, un jeune étudiant de vingt et un ans « bon chic bon genre », M. Benoît Wermander, U.D.F., membre du bureau national du C.D.S., espère faire un « score », à défaut d'empêcher l'élection du communiste Michel Espinat. — D. R.



VIENNE : deux fronts

De notre correspondant

Poitiers. — La bataille s'est engagée sur deux fronts : la présidence de l'assemblée départementale, détenue depuis le décès de Pierre Abelin (C.D.S.) par *M. René Monory (C.D.S.)*, ancien ministre de l'économie, et la préparation des municipales à Poitiers. Les sept cantons de la ville sont concernés par le scrutin, soit le tiers des sièges à pourvoir dans l'ensemble du département.

Outre ceux des quatre cantons appartenant à la série renouvelable (Poitiers I, II, III et V) et ceux des deux cantons nouvellement créés (Poitiers VI et VII), les électeurs de Poitiers IV sont appelés à voter le 14 mars. Le conseiller général sortant, seul R.P.R. du conseil général, M. Jean-Yves Chamard ayant préféré donner sa démission pour se présenter dans le canton de Poitiers VI plutôt que d'achever son mandat dans un *canton* modifié. Le score qu'il réalisera et celui de M Jacques Grandon (C.D.S.), réélu dès le premier tour en 1976 à Poitiers III seront déterminants pour la composition de la liste de l'opposition aux prochaines municipales. *Il* en sera sans doute de même à gauche, où P.C. et P.S. pourront mesurer l'évolution de leurs électorats respectifs.

Dans la seconde ville du département, Châtellerault, une « tradition » se perd : celle de l'affrontement entre un membre de la famille Abelin et Mme Cresson. Battue par Pierre Abelin à une législative partielle en octobre 1975 et aux cantonales de 1976, puis par son fils, M. Jean-Pierre Abelpin (C.D.S.), à une cantonale partielle en 1977 et aux législatives de 1978, Mme Cresson prenait sa revanche en juin dernier. Cette fois, le duel n'aura pas lieu : M. Jean-Pierre Abelin se représente dans son canton de Châtellerault-Nord, et le ministre de l'agriculture a opté pour le nouveau canton de Châtellerault-Ouest, qui comprend la commune de Thuré, dont elle est maire.

Deux successions sont ouvertes à l'est du département : M. Jean-Marie Bouloux (C.D.S.), sénateur, abandonne à Montmorillon le mandat qu'il détenait depuis 1949, et M. Fernand Chaussebourg (C.D.S.), à Saint-Savin-sur-Gartempe le sien, acquis en 1958. Dans la même circonscription (troisième), gagnée par M. Raoul Cartraud (P.S.), contre le député (R.P.R.) sortant, M. Armand Leperoq, ce dernier tentera de reprendre à M. Crespin (P.S.) le siège qu'il avait perdu, il y a six ans, dans le canton rural de Gençaiy. — B. H.

CANTONALES

ALSACE : R.P.R. et U.D.F. restent insensibles au thème de l'union de l'opposition

Strasbourg. — Même s'ils comptent chacun un député socialiste depuis juin 1981, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont les deux départements qui ont politiquement le mieux résisté à la vague du changement. Pour les candidats socialistes présents dans les quarante cantons renouvelables (vingt-deux dans le Bas-Rhin, dix-huit dans le Haut-Rhin), il s'agira d'abord de défendre les positions acquises l'an dernier, et pour cela d'expliquer la politique gouvernementale. Les *quarante candidats communistes* se contenteront, selon toute vraisemblance, de compter leurs voix. Pour les deux courants de l'opposition, majoritaire en Alsace, il convient de confirmer leur prédominance dans les assemblées départementales, mais aussi de tenter de faire oublier à l'électeur de trop nombreuses divisions en insistant sur l'unité R.P.R.-U.D.F. acquise dans une quinzaine de cantons — seulement — et encore du bout des lèvres. Les candidats d'Initiatives alsaciennes, composante de la famille centriste, viennent brouiller *le jeu unitaire chaque fois qu'un R.P.R. figure* comme représentant unique de la majorité.

De notre correspondant

Quatre-vingt-dix-huit candidats se disputeront les vingt-deux sièges à pourvoir, dont celui nouvellement créé à Bischheim. Dix-sept conseillers sortants tenteront de retrouver leur siège : neuf C.D.S., six R.P.R., un Initiatives alsaciennes et un P.S. ; trois R.P.R. et un apparenté se retirent.

Si la désignation des candidats des formations de gauche n'a guère fait de problème, il en allait tout autrement dans l'oppositon, entre le R.P.R. et l'U.D.F., elle-même composée essentiellement de conseillers issus du C.D.S. Deux tendances s'opposaient en particulier à l'U.D.F. : l'une, arguant de la position largement majoritaire des deux formations, plaidait pour des primaires généralisées ; l'autre préconisait, en *s'inspirant de l'exemple national,* une union aussi large que possible dès le premier tour avec la présentation de candidatures uniques.

Cette position était combattue dès le départ par Initiatives alsaciennes, qui entendait se battre pour le renouvellement du personnel politique en place tout autant que pour un retour à l'authenticité d'un centrisme fondé sur l'enracinement régional et la primauté des valeurs sociales.

Trois semaines de laborieuses négociations entre l'U.D.F. et le R.P.R. aboutirent à un accord instituant des candidatures uniques sous le label de « majorité alsacienne, R.P.R.-U.D.F. » dans douze cantons détenus par les deux formations et à un soutien commun aux candidats dans les cantons dont les sortants ne se représentent plus et à celui qui *affrontera la gauche dans le nouveau* canton de Bischheim. En revanche, dans sept cantons, la « majorité alsacienne » organisera des élections primaires. C'est le cas notamment dans les cantons de Strasbourg III et de Strasbourg V, où les candidats socialistes ne manqueront pas de profiter de l'âpre rivalité entre R.P.R. et U.D.F., qui essaient de se placer pour les prochaines municipales.

Cette perspective n'était d'ailleurs pas étrangère aux partisans des candidatures uniques garantes d'une bonne entente entre les deux fractions pour la reconduction de l'alliance municipale strasbourgeoise.

Initiatives alsaciennes, le mouvement de réflexion et d'action parrainé par le député de Saverne, M. Adrien Zeller, trouble l'accord électoral de la « majorité alsacienne ». Il gênera plus le R.P.R., auquel il s'oppose directement dans huit cantons, que les centristes, dont il affrontera les sortants dans deux cantons seulement. Dans deux autres, ses candidats participent à des triangulaires entre formations de l'opposition.

On note, non sans étonnement l'absence de candidat se réclamant du P.R. dans ce département qui fut le plus giscardien lors de l'élection présidentielle.

Dans leurs nombreuses réunions, les candidats socialistes veulent porter l'esprit du changement dans la région, notamment dans les circonscription rurales restées insensibles à l'état de grâce. Mais ils se voient obligés d'expliquer et de justifier tout autant la politique gouvernementale que de formuler des propositions pour leur canton. Les candidats de la « majorité alsacienne » ne se privent pas de dénoncer les menaces que font planer de récentes décisions sur le statut local, comme la suppression de l'échevinage dans les *juridictions prud'homales ou* les nationalisations de banques régionales comme le CIAL, la SOGENAL ou celle de la B.F.C.M. Initiatives alsaciennes s'est placée en flèche à cet égard en créant autour de son président un Comité de vigilance pour le respect des engagements pris envers l'Alsace, par les socialistes avant le changement.

HAUT-RHIN : situation compliquée à Mulhouse

Dix-huit sièges sont à pourvoir, dont un nouveau à Illzach. Cinq des dix-sept sortants ne se représentent plus. Parmi eux, l'ancien maire de Mulhouse, M. Emile Muller, fondateur du M.D.S.F., ancien candidat à la « *présidentielle » de 1974.*

Au nombre des douze qui se représentent, on compte quatre U.D.F., dont le président du conseil général sortant, M. Henri Gœtschy, quatre indépendants, un R.P.R., un Initiatives alsacienne et deux P.S.

Quatre-vingt onze candidats sont sur les rangs. Communistes et socialistes seront présents dans tous les cantons. Parmi eux, à Mulhouse-Nord, le jeune député socialiste, M. Alain Bockel, qui avait recueilli dans son canton, aux dernières législatives — fait exceptionnel en Alsace, — plus de 57 % des voix. Les candidats du P.C. s'estiment bien placés pour remporter le succès dans un, voire deux autres cantons de la région mulhousienne et du bassin potassique. Ils comptent sur les rivalités de leurs adversaires, U.D.F. et R.P.R.

Comme dans le Bas-Rhin, l'unité entre les deux formations d'opposition également majoritaires dans le département, est loin d'être réalisée. Elle existe avec les candidatures uniques au profit de centristes U.D.F. dans les deux cantons de Colmar, dans celui de Soultz, fief du président sortant U.D.F., dans le bassin potassique à Wittenheim, où se représente le député R.P.R. M. Gissinger. Partout ailleurs, ce sont des duels entre les deux formations ou entre le R.P.R. et les candidats Initiatives alsaciennes, qui apparaissent pour la circonstance comme flancs-gardes de l'U.D.F.

La situation est particulièrement compliquée dans les quatre cantons de Mulhouse, théâtre d'affrontements de la droite majoritaire, qui donne un avant-goût des rudes compétitions qui vont s'instaurer pour la préparation des municipales. Mulhouse - Sud offre le spectacle d'une primaire « quadrangulaire » où se mesureront le sortant U.D.F.-C.D.S. un responsable du R.P.R., un libéral et un candidat P.R., le seul dans toute l'Alsace à se réclamer de la formation d'origine de l'ancien *président de la République.*

Les candidats écologistes sont fortement représentés. Parmi eux, Mme Solange Fernex, qui conduisait la liste des écologistes lors des élections européennes de juin 1979.

Au dynamisme de la campagne du R.P.R. répond celui de l'U.D.F., qui préconise une « *lutte politique dans une Alsace menacée* ». Dans la conjoncture actuelle, les conseillers généraux doivent être, selon elle, « *les gardiens vigilants du statut local* ».

JEAN-CLAUDE HAHN.

● *A Brest,* le conseil municipal, que dirige M. Le Blé (P.S.), a décidé de redonner à six conseillers communistes de nouvelles responsabilités d'adjoint. Cette décision met un terme au conflit *qui avait conduit le maire* à retirer à ces élus leurs précédentes délégations, en avril 1980, à la suite du refus du P.C.F. de voter une augmentation des impôts de 28,41 %.

CLAIRE DEVARRIEUX.

Le Monde

société

JUSTICE

AUX ASSISES DE PARIS

L'avocate de Philippe Maurice est condamnée à cinq ans de réclusion criminelle

Après quatre heures de délibéré, la cour d'assises de Paris, présidée par M. Guy Floch, a condamné, jeudi 25 février, Philippe Maurice à seize ans de réclusion criminelle pour avoir grièvement blessé un gardien de la prison de Fresnes, le 24 février 1981, au cours d'une tentative d'évasion. Son frère Jean-Jacques a été condamné à quatre ans de détention pour complicité. La jeune avocate Brigitte Hemmerlin, qui était accusée d'avoir transmis l'arme au détenu du quartier des condamnés à mort, a été punie plus sévèrement : cinq ans de réclusion criminelle.

Ces trois condamnations sont nettement inférieures aux réquisitions de l'avocat général, M. Guy Vernette, qui avait réclamé mardi une peine de réclusion criminelle à perpétuité pour Philippe Maurice, une peine de sept ans pour Jean-Jacques et une peine de huit à dix ans d'emprisonnement pour Brigitte Hemmerlin. Le jury a accordé des circonstances atténuantes aux trois accusés.

Les seuils de la mansuétude

La cour d'assises de Paris a voulu régler un contentieux laissé par l'avance de l'histoire, effacer une séquelle, en accordant des circonstances atténuantes à un détenu dont l'affaire, jugée en 1982, une tentative d'évasion meurtrière en 1981, découlait directement du maintien, en 1980, de la peine de mort. Une audience après l'autre, les défenseurs de Philippe Maurice, Mes Danielle Marion-Fondanèche, Jean-Louis Pelletier et Philippe Lemaire, avaient contraint les jurés — six femmes et trois hommes — à un douloureux retour en arrière.

Dans leurs plaidoiries, mercredi, ils avaient encore évoqué, avec un acharnement rétrospectif, renforcé par leurs déceptions passées, le « *traquenard judiciaire* » dans lequel était tombé leur client lors de son premier procès, et reconstitué l'univers passé de ce détenu mort-vivant promis à la guillotine, seul occupant du quartier des condamnés à mort de Fresnes. Et cette cour a admis que Philippe Maurice n'avait d'autre choix, pour vivre que de se jeter dans l'absurde, de s'armer encore, pour conquérir quelques mètres de liberté, contrarié par un surveillant courageux.

Répliquant à l'avocat général, qui, selon Me Lemaire, demandait à la cour « *de fabriquer à nouveau un exclu* » par une sanction suprême, les avocats avaient pressé le jury de « *tendre une main, enfin* ». De ne pas enfermer, dans un refus définitif, « *ce gibier de potence sur lequel*, pour Jean-Louis Pelletier, *tout le monde avait frappé* ».

Sans doute, Jean-Jacques Maurice bénéficie-t-il de ce même raisonnement : le frère pouvait-il laisser le détenu sans secours ? La cour d'assises le condamne pour avoir garé une voiture à proximité de la prison, le matin du 24 février, d'y avoir laissé une arme et des vêtements. Mais la mansuétude, pour lui, s'exprime davantage dans le fait que Jean-Jacques n'a pas été reconnu coupable de « *transmission d'arme* ». La cour d'assises n'a pas tenu compte, en effet, des charges sérieuses qui pesaient sur le rôle du frère aîné. Elle s'est rangée à l'avis de Mes Christine Courrégé et Roland Dumas, de Jean-Jacques lui-même, qui n'ont cessé de contester la thèse de l'accusation : Jean-Jacques n'était pas « Pierre », cet amant mystérieux *qui avait fait cadeau, le matin de* la tentative, à Brigitte Hemmerlin d'un paquet contenant l'arme.

Pour le jury, un autre « Pierre » existe donc, dans les ombres de ce dossier confus. Son absence même, puisqu'elle est reconnue, accable un peu plus la jeune avocate, la seule inculpée *sur* qui puisse reposer encore le soupçon de la transmission, de la complicité la *plus active. Sans doute faut-il* considérer qu'une part de la peine de cinq ans de réclusion s'applique à cette responsabilité-là.

Mais pas la peine tout entière : Brigitte Hemmerlin est condamnée aussi — faut-il écrire davantage ? — pour sa mise entre parenthèses des règles d'une profession que la cour a voulu préserver. Les arguments développés, lors de la dernière audience, par Mes Georges Kiejman *et Thierry Lévy ont* été émouvants, bouleversants même parfois. Tour à tour, les deux avocats ont dit le dilemme, le choix impossible laissé aux défenseurs, entre se taire et dénoncer. Ils ont attaqué, comme on se heurte à un mur, l'image trop facile, trop caricaturale de la jeune consœur, fascinée par les détenus et l'idée de la mort. Rien n'y a fait.

Le jury a choisi de « passer l'éponge » sur la moitié d'un drame d'avant l'abolition, sur sa part la plus flagrante. Mais il *s'était fixé un seuil.*

Aurait-il été plus large avec une inculpée aux motivations plus tranchées, qui aurait revendiqué sa complicité et son silence ? Rien n'est moins sûr. Sans doute, Brigitte Hemmerlin est-elle trop apparue comme une ingénue égarée dans une profession dangereuse, incapable de fournir, de cette histoire, les détails les plus enfantins. Mais l'ébauche de réconciliation, concédée à Philippe Maurice, et accordée aussi à Jean-Jacques, ne lui était pas destinée.

Les avocats de la jeune femme avaient promis à la cour que Brigitte Hemmerlin, en cas d'acquittement, présenterait sa démission au conseil de l'ordre, comme pour prévenir l'embarras de cette instance judiciaire vis-à-vis d'un ordre voisin. La cour a jugé que seule une condamnation ferme — qui pourrait cependant être atténuée par une grâce médicale — saurait laver l'affront.

PHILIPPE BOGGIO.

DEVANT LA COUR D'ASSISES DES HAUTS-DE-SEINE

« Seul Dieu peut nous juger », déclare l'un des agresseurs de M. Bakhtiar

La première audience du procès, devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, présidée par M. Henri Boulard, des cinq hommes accusés *d'avoir tenté d'attenter à la* vie du dernier premier ministre du chah d'Iran, M. Chapour Bakhtiar, a été émaillée d'une série ininterrompue d'incidents *(nos dernières* éditions). Au cours de la tentative d'attentat, un gardien de la paix et une habitante de l'immeuble avaient été tués. Le procès devait reprendre, ce vendredi après-midi, au palais de justice de Nanterre, protégé par un impressionnant déploiement de forces de l'ordre.

« *Votre justice ne nous concerne pas ! Seul Dieu, qui est le plus grand, peut nous juger... Peu nous importe ce pseudo-procès, puisque c'est Chapour Bakhtiar qui devrait être ici, dans le box des accusés...* » Le ton avait été donné dès les premières minutes de l'audience — commencée avec une heure et demie de retard, les accusés refusant de comparaître avant d'avoir pu s'entretenir entre eux, lorsque, d'une seule voix, Anis Naccache, Salah-Eddine El Kaara, Nejad Tabrizi, Mohammed Jenab, et Fawzi El Satari, avaient lancé à trois reprises « *Allah ou Akbar !* », — Dieu est le plus grand, — avant de dénoncer les brutalités que les gendarmes auraient exercées contre eux, les entravant mains dans le dos, une fois un bras passé par dessus l'épaule.

« *Ils nous ont massacrés* », hurle Anis Naccache, libanais, le seul des accusés à parler un français irréprochable, ce qui suscite une réaction violente — « *et vous, ordures, qu'avez-vous fait ?* » de la part de M. Bernard Vignat, ce gardien de la paix grièvement blessé lors de l'attentat, qui assiste à l'audience dans un fauteuil roulant où il est condamné à passer le reste de sa vie.

Nouveaux incidents lors de la désignation des interprètes de langues arabe et parsi : celui-ci « *s'est immiscé dans l'instruction* », celui-là « *ne traduit pas fidèlement les propos* », ou encore « *entretient des rapports avec l'opposition au régime de Téhéran* ».

Et nouveaux incidents lors de la désignation des avocats : « *Celui que j'avais choisi a été menacé de mort* », déclare Fawzi El Satari, seul Palestinien du commando, *et tout ce que j'ai à dire a été consigné noir sur blanc lors de l'instruction* ». « *Si la cour désigne un avocat pour me défendre, sachez qu'il ne parlera pas en mon nom* », lance un autre, avant de préciser : « *C'est à moi seul d'expliquer les raisons de mes actes* ».

Quant à Nejad Tabrizi, ancien gardien de la révolution, il déclare que « *c'est Dieu, et lui seul, son défenseur* », puisque la seule loi qu'il puisse accepter est « *celle contenue dans le Coran.* » Comme le président lui fait observer que la loi française exige que tout accusé soit assisté d'un défenseur, Tabrizi réplique par une citation coranique voulant que « *le tyran ne puisse rendre la justice* »...

La grève de la faim jusqu'à la mort

Le calme étant momentanément revenu, on commence à procéder au tirage des jurés. Deux femmes sont déjà désignées par le sort lorsqu'une troisième est appelée qui se dirige vers la tribune. « *Notre religion interdit aux femmes d'être juges* », crie Tabrizi, entre deux « *Dieu est le plus grand !* », repris en chœur par ses quatre compagnons. « *Nous récusons toutes les femmes* », ajoute Anis Naccache. Le tapage est à son comble lorsque Tabrizi hurle : « *Je refuse d'être jugé par ce tribunal, c'est tout !* » Un mouvement se produit dans le box, les cinq hommes faisant mine de vouloir quitter l'audience. *Aussitôt, les gendarmes les maîtrisent*, sans aménité, de clefs aux bras. « *C'est intolérable,* s'écrie Me Antoine Comte, *je demande à la cour de faire cesser ces brutalités.* » Le président Boulard suspend l'audience.

Lorsqu'elle reprend, à 13 h 25, la cour décide d'annuler le tirage et de recommencer à zéro. « *C'est la justice représentée ici que nous récusons, en bloc* », dit Anis Naccache. Le jury, deux femmes et sept hommes, sera cependant constitué et l'audience suspendue aussitôt. A la reprise, vers 15 h 35, les défenseurs des cinq accusés, Mes Antoine Comte, Jelloul Ikhleff, Jean-Louis Pelletier, Hubert Jabot et Abdul Chéhadé, ce dernier du barreau de Beyrouth, font part de leur renoncement à citer les six témoins dont ils avaient demandé l'audition.

Le président demande que lecture soit donnée de l'arrêt de renvoi, mais Anis Naccache prétend faire au préalable une déclaration qui va « *faciliter la tâche de la cour* »... Le président fait celui qui n'a pas entendu et le greffier commence sa lecture, mais Anis Naccache l'interrompt d'une voix forte : « *Au nom de Dieu...* » L'audience est suspendue de nouveau. Avant de quitter le box, Anis Naccache avertit la cour que lui et ses amis « *ne viendront pas vendredi, jour de la prière* », et qu'ils entament séance tenante tous les cinq, « *jusqu'à la mort* », une grève de la faim...

Quand l'audience reprend, Naccache prétend toujours lire « *avant celui de la cour son acte d'accusation contre le gouvernement français* », tandis qu'El Satari demande « *à être conduit derrière le mur de la salle* », car « *il sait qu'on veut l'assassiner, ici, dans le tribunal* ». Tous les accusés se dressent alors dans le box et crient, une fois de plus, « *Allah ou akbar !* ». Le tumulte est à son comble. « *C'est intolérable,* s'écrie l'avocat général, M. Michel Perceval, *je demande à la cour d'expulser les accusés !* » A l'exception d'El Satari, les accusés sont emmenés.

Me Comte déclare alors qu' « *il estime ne plus avoir affaire ici dès lors que son client n'y est plus* », et ses confrères adoptent la même attitude. Resté seul dans le box, El Satari, visiblement inquiet, demande au président de « *faire fouiller les avocats* », persuadé que « *l'un d'entre eux porte une arme pour le tuer* ». Le président, à défaut d'accéder à cette demande, donne lecture d'une lettre qu'El Satari *lui a adressée*, et où il demande « *à ne plus être mis en contact avec les autres accusés* », à n'être en aucun cas « *échangé avec le gouvernement iranien ou une organisation palestinienne* » et « *à passer sa peine dans une prison française* ». « *Vous vous désolidarisez des autres ?* » interroge le président « *Oui* », répond le Palestinien...

Après que l'arrêt de renvoi eut enfin été lu, dans le calme revenu, la cour donnera lecture d'un autre texte d'El Satari. Longue lettre où il dénonce en Chapour Bakhtiar « *l'homme du chah, qui a méconnu les droits du peuple iranien, trahi les intérêts du pays, refusé de voir la vérité et est responsable du massacre de milliers d'Iraniens durant les manifestations...* » Un langage qui ne surprendra personne. Mais, l'instant d'après, El Satari dénonce avec la même vigueur le régime actuel de l'Iran et « *ceux qui, enfin démasqués, ont utilisé la religion comme un opium destiné à engourdir le peuple, ces fascistes dont les crimes ne se comptent plus, qui s'en prennent aujourd'hui aux femmes, aux enfants et aux vieillards, transformant les prisons en véritables boucheries...* »

Après, lorsqu'il demandera à la cour la faveur « *d'être jugé par un tribunal politique* », le président laissera échapper, en manière de réponse, une petite phrase qui va faire sourire l'assistance : « *Il n'y en a plus,* dit M. Boulard, *la Cour de sûreté de l'Etat a été supprimée...* »

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Le projet de réforme pénale prévoit que les condamnés aux assises pourront faire appel

Une importante réforme pénale sera soumise au Parlement, sans doute dès le printemps. Outre l'abrogation de la *loi* sécurité et liberté, cette réforme prévoit que les personnes condamnées aux assises pourront désormais faire appel. D'autres dispositions sont proposées par la commission de révision du code de procédure pénale mise en place par M. Badinter et présidée par M. Jacques Léauté, professeur à l'université Paris-II. Les plus importantes ont trait à la garde à vue, à la création d'un tribunal d'exécution des sentences et à une réforme facilitant la procédure de révision des erreurs judiciaires.

● DES COURS D'APPEL CRIMINELLES.

La commission Léauté suggère la création de cours criminelles. Ces cours examineraient en appel les jugements rendus par des juridictions de première instance appelées tribunaux criminels d'assises. On *instituerait ainsi* un double degré de juridiction en matière de crime alors que, actuellement, les personnes condamnées par les cours d'assises ne peuvent faire appel.

Les auteurs de crimes seraient d'abord traduits devant un tribunal d'assises composé de trois magistrats et de six jurés. Ensuite, ils pourraient saisir une cour criminelle installée au siège de chaque cour d'appel. Cette cour criminelle comprendrait trois magistrats et neuf jugés. Bien entendu, les personnes condamnées conserveraient la possibilité de se pourvoir en cassation.

L'absence d'un double degré de juridiction en matière de crime a souvent été critiquée, notamment par M. *Badinter lorsqu'il* était avocat. Ce double degré de juridiction est prévu par les pactes des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, ratifiés par la France le 25 juin 1980. En soumettant au Parlement un projet de loi dans ce sens, le gouvernement français se conformerait ainsi à ses engagements internationaux.

● UNE COUR DE REVISION DES ERREURS JUDICIAIRES.

La procédure actuelle de révision des procès ne présente pas suffisamment de garanties pour les justiciables, estime la commission Léauté. Lorsqu'un condamné considère qu'il a été sanctionné injustement, son dossier est d'abord examiné par la direction des affaires criminelles et des grâces de la chancellerie. Au terme de cet examen, le ministre décide s'il y a lieu ou non de saisir la Cour de cassation, qui, alors, formule un avis sur la valeur de « *fait nouveau* » que doit obligatoirement invoquer le condamné.

Cette procédure va être considérablement *assouplie*. Ce n'est plus à la chancellerie que reviendrait la décision liminaire, mais à une cour de révision des erreurs judiciaires composée de magistrats de la Cour de cassation. Au lieu d'être administrative, cette décision serait judiciaire et présenterait par conséquent davantage de garanties. Cette cour de révision serait souveraine : *elle pourrait, soit rejeter* la requête, soit faire rejuger l'affaire, soit accorder des indemnités à la personne injustement condamnée.

La cour de révision n'aurait plus à se prononcer, comme aujourd'hui la chancellerie, sur l'existence d'un « *fait nouveau* », mais elle pourra se contenter d'invoquer un fait « *de nature à créer un doute sérieux* ». Concrètement, cela signifie que des affaires comme celle de Christian Ranucci guillotiné après l'assassinat de la petite Marie-Dolores Rambla, pourront être réexaminées par la justice. Dans cette affaire, si l'existence d'un fait nouveau n'est pas démontrée, le doute, lui, demeure.

● UN TRIBUNAL D'EXECUTION DES SENTENCES.

L'idée de faire dépendre de la décision d'une juridiction les libérations *conditionnelles*, les permissions de sortir et les fonctionnements de peine, existe depuis longtemps. Elle figurait déjà dans le premier projet de révision *du code pénal que* M. *Peyrefitte* avait écarté.

Le tribunal d'exécution des sentences dont la commission Léauté propose la création se verrait confier toutes les décisions concernant la vie du condamné. La procédure y serait contradictoire (présence de l'avocat et réquisition du parquet). Ce tribunal serait composé du juge *de l'application* des peines et de deux assesseurs, magistrats eux aussi. Pour certaines courtes peines, le juge de l'application déciderait seul. Pour les autres, la décision serait collégiale. La partie civile ne sera pas *complètement* écartée de cette procédure. Avant de remettre en liberté conditionnelle un condamné, le juge de l'application devra entendre la victime ou ses représentants. Ainsi, il n'y aura pas de remise de peine si le magistrat estime que la liberté accordée à un proxénète fait courir des risques aux prostituées qui l'ont dénoncé.

La création d'un tribunal d'exécution des sentences est une innovation par rapport au droit actuel. Aujourd'hui, la chancellerie prend seule les décisions de libération conditionnelle pour les peines supérieures à trois ans de prison. De plus, depuis la loi « sécurité et liberté », le parquet dispose d'un droit de veto au sein de la commission de l'application des peines pour les permissions de sortie qui sollicitent les auteurs de certaines infractions graves.

● *DES GARANTIES POUR LA GARDE A VUE.*

On observe depuis quelques années une nette tendance à l'allongement des délais de garde à vue. Ainsi la loi « sécurité et liberté » permet-elle à la police de priver de liberté pendant trois jours de suite, les auteurs d'enlèvement et de vol à main armée *lorsqu'il est commis par plus de deux personnes*.

Non seulement le gouvernement souhaite revenir au droit commun (délai de vingt-quatre heures renouvelable une seule fois), mais la commission Léauté propose de n'autoriser ce renouvellement de vingt-quatre heures qu'après consultation d'un juge du siège. Actuellement, c'est le parquet qui *prend la décision. On se rapprocherait* ainsi de la formule de l'*habeas corpus* qui veut que toute personne retenue par la police soit présentée dans les délais les plus brefs à un magistrat du siège.

BERTRAND LE GENDRE.

A LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Un arrêt sur les châtiments corporels à l'école

De notre correspondant

Strasbourg. — Les châtiments corporels sont-ils légaux ? La question a été discutée, jeudi 25 février, par la Cour européenne des droits de l'homme, qui examinait deux requêtes venues d'Ecosse. La principale affaire remonte à *1976. A cette époque*, Jeffrey Cosans, alors âgé de quinze ans, avait refusé de se soumettre à un châtiment corporel — trois coups de lanière de cuir sur la paume de la main — pour manquement au règlement interne de discipline. Il fut définitivement exclu de l'école publique qu'il fréquentait, ses parents n'admettant pas que leur *fils puisse subir de punitions corporelles* quelles que soient les circonstances. Le deuxième dossier est du même ordre. Une mère, Mme Campbell, voulut avoir l'assurance que son fils, également dans une école publique, ne se verrait jamais infliger de punitions corporelles. Les services académiques refusèrent de répondre à sa demande.

Ces deux familles, pour des raisons financières et pratiques, ne pouvaient envoyer leurs enfants que dans ces établissements publics. Elles ont fondé leurs requêtes contre le Royaume-Uni en invoquant l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.* » Dans son arrêt, la Cour ne suit pas les parents sur leur terrain. Elle estime que les grandes orientations de l'enseignement définies par l'Etat britannique s'étendent aux questions de discipline, « *partie inhérente de tout système d'éducation* ». Elle ajoute qu'« *il n'est pas établi que le simple risque de subir un châtiment corporel humilisse ou avilisse les élèves* ».

Il existe en revanche un « *droit à l'instruction* ». « *L'Etat,* indique notamment la convention, *dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques* » (article 2 du premier protocole additionnel). La Cour n'a pu que constater qu'il n'en avait pas été ainsi. Ainsi Mmes Cosans et Campbell ont-elles tout à la fois raison et tort. Tort parce que des coups de lanières de cuir ne sont pas forcément des « *traitements inhumains ou dégradants* », selon la Cour ; raison parce qu'elles ont le droit de n'en pas vouloir pour leurs enfants. — J.C.H.

634-11-11
UN NUMÉRO POUR LES FEMMES

Les femmes ignorent leurs droits ? A partir du 8 mars, Journée internationale de la femme, en composant le 634-11-11, un répondeur automatique leur donnera une information de trois minutes. C'est ce qu'a annoncé Mme Yvette Roudy en recevant dans les nouveaux locaux du ministère des droits de la femme (1), jeudi 25 février, pour une session de travail, vingt-deux de ses déléguées régionales.

Cinquante messages, de trois minutes, ont été préparés. Ils seront diffusés à tour de rôle pendant une semaine chacun. L'idée est bonne de remédier au manque d'information des femmes. Ces messages, cependant, en raison de leur programmation rigide, ne répondront peut-être pas aux préoccupations immédiates et urgentes de certaines correspondantes...

(1) 53, avenue d'Iéna, 75016 Paris. Tél. : 501-86-36.

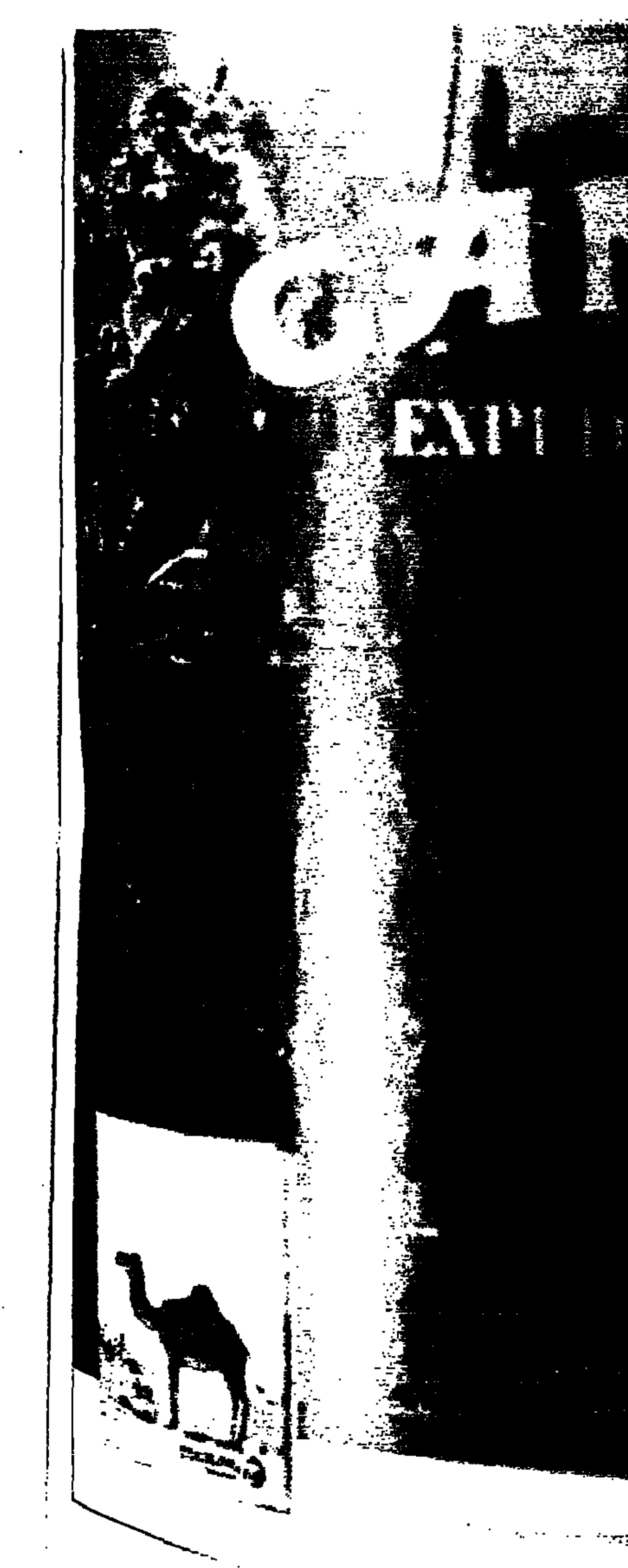
EN BREF

● *Le prix Gabriel-Tarde,* qui fut l'un des fondateurs de la criminologie fançaise, a été décerné pour 1981 à M. Henri Souchon pour son ouvrage *Analyse comparative de la pratique policière de l'admonestation. France, Québec, Royaume-Uni* (ronéoté). Ce prix a été attribué par le Comité de coordination des recherches criminologiques du ministère de la justice.

● *Le siège de la Société d'équipement de la Guadeloupe (SODEG)*, à Pointe-à-Pitre, a été partiellement détruit dans la nuit de mercredi 24 à jeudi 25 février par un incendie criminel après une violente explosion. Le sinistre a détruit les bureaux de la direction générale, de la direction administrative et des services comptables.

La SODEG, qui effectue des travaux pour les collectivités locales et dont un plan de redressement vient d'être approuvé par le conseil général pour un montant de 70 millions de francs, avait été victime courant 1981 d'un important détournement de fonds (53 millions de francs).

A cette occasion le P.-D.G. d'une entreprise antillaise, M. Maurice Komla, avait été écroué pour faux et usage de faux et plusieurs personnalités guadeloupéennes avaient été interpellées, dont un conseiller général du département.



MÉDECINE

APRÈS UN AN D'EXPÉRIENCE A LYON

La contraception se décline au masculin

De notre correspondant régional

Un groupe de dix hommes a commencé, en mars 1981, à Lyon, une expérience contraceptive hormonale. Peu avant la fin de leur « aventure » limitée à un an, ces volontaires, suivis médicalement, ont annoncé, le mardi 23 février, des résultats probants. Ils souhaitent, aujourd'hui, que les recherches médicales et pharmaceutiques soient accélérées pour améliorer le confort de la méthode. Les scientifiques disposent, en tout cas, d'une expérience de longue durée pour une méthode contraceptive qui s'intéresse de plus en plus aux hommes (« le Monde » du 18 novembre 1981).

Lyon. — La rencontre organisée au Club de la presse de Lyon a été suivie par de nombreux confrères : preuve que la « pilule pour hommes » suscite un intérêt qui dépasse la curiosité sceptique sinon amusée. Après une expérience tentée à Paris en 1979 par les six créateurs de l'Ardecom (Association pour la recherche et le développement de la contraception masculine), les volontaires lyonnais, âgés de vingt-six à trente-trois ans, ont proposé un protocole d'expérience au CECOS local (Centre d'étude et de conservation du sperme) et au Laboratoire de biologie de la reproduction de l'hôpital Edouard-Herriot.

Le traitement consiste en une double prise quotidienne d'un comprimé de 10 milligrammes d'acétate de medroxy progestérone (commercialisé sous le nom de farbutal) et l'application également quotidienne de 250 milligrammes de gel de testostérone Faclutal) et l'application égale- indispensable pour éviter les effets secondaires du premier — notamment pour le maintien de la libido — doit être appliqué par voie cutanée sous forme de massages sur le ventre et les cuisses.

Sa prise par voie orale a, en effet, des conséquences dommageables pour les fonctions hépatiques. Cet automassage est une contrainte semble-t-il bien acceptée par les expérimentateurs qui trouvent le gel proposé d'un emploi plus confortable que le produit testé antérieurement dissous dans de l'huile camphrée. Le mécanisme de la progestérone est connu : il bloque la sécrétion hormonale nécessaire à la fabrication des spermatozoïdes à hauteur de l'hypophyse.

Les résultats de l'expérience paraissent très satisfaisants. Sur les huit personnes qui ont mené cette expérience jusqu'à son terme, cinq ont des spermogrammes attestant d'un nombre quasi nul de spermatozoïdes, trois autres sont en-dessous de 5 millions d'unités par centimètre cube, le seuil de fertilité étant établi à 15 millions (les quantités normales varient entre 30 et 150 millions par centimètre cube).

Exigeants, les huit espèrent, pour éviter toute déconvenue, que l'absence totale de spermatozoïdes sera la règle générale après trois mois de traitement. *« Pour cela, il faudra des moyens financiers,* explique l'un d'entre eux, *ce qui suppose un meilleur accueil de la part du nouveau pouvoir. »* Satisfaits d'une expérience et d'une méthode *« lourde mais fiable »*, les expérimentateurs ont, avec une fierté somme toute légitime, confirmé qu'une contraception formonale masculine était à la fois possible et... réversible. Les deux volontaires qui ont abandonné l'expérience ont, en effet, retrouvé une spermatogénèse normale.

Les incidences psychologiques de la pilule pour hommes paraissent aussi très positives. Sur ce plan, les constats sont unanimes : *« Nous sommes autonomes dans notre corps.*

CLAUDE RÉGENT.

★ Pour tous renseignements sur l'expérience lyonnaise : C.E.P. (Centre d'éducation populaire), 44, rue Saint-Georges, 69005 Lyon. Tél. : (7) 837-42-77. Permanence de 20 h à 21 h, le premier et le troisième mardi de chaque mois.

Après la naissance du « bébé-éprouvette »

L'ÉGLISE ET LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE

L'Eglise est pour le service de la vie et elle ne peut pas ne pas participer à la joie que peuvent avoir des époux à donner la vie grâce à une technique qui intervient de façon seconde, a déclaré en substance à l'A.F.P. Mgr Gilbert Duchêne, évêque de Saint-Claude (Jura) et président de la commission épiscopale Famille et communautés chrétiennes.

Interrogé sur la méthode de fécondation *in vitro*, qui a permis à la petite Amandine de naître, Mgr Duchêne a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une technique utilisée sur des époux. Selon lui, d'une manière plus générale, une réflexion éthique importante est nécessaire, car le droit à donner la vie n'est pas illimité.

[Au début du siècle, la morale catholique rejetait la fécondation artificielle à cause du mode d'obtention du sperme (par masturbation), procédé qualifié par Pie XII d'*« acte contre nature »*. Aujourd'hui, les moralistes catholiques sont moins stricts ; ils estiment que, pour juger de la moralité d'un acte, il ne faut pas l'isoler, mais le situer dans son contexte.

Plusieurs théologiens (Karl Rahner, Bernard Häring, Roger Troisfontaines) voient dans la fécondation artificielle par le sperme du mari non pas le remplacement mais l'achèvement de l'acte sexuel. Après la naissance de Louise Brown (par fécondation artificielle *in vitro*), Jean-Paul I[er] avait d'ailleurs déclaré : *« Je n'ai aucun droit de condamner les parents. Je leur présente tous mes vœux. S'ils ont agi de bonne foi et avec des intentions pures, ils peuvent même avoir un grand mérite devant Dieu pour avoir demandé aux médecins d'intervenir. »*

L'insémination artificielle par donneur — qui n'est pas reconnue légalement, — en revanche, fut condamnée par Pie XII en 1956, mais elle trouve aujourd'hui des opposants et des défenseurs dans l'Eglise. Ces questions sont traitées dans un livre qui vient d'être publié par deux jésuites français : *« Le défi génétique : manipulations, diagnostics précoces, insémination, contraception »*, par Jean-Marc Moretti et Olivier de Dinechin, Editions du Centurion, 160 pages, 50 francs.]

A. W.

ÉDUCATION

LA QUERELLE SCOLAIRE N'A PLUS DE SENS

estiment les fondateurs du Mouvement pour l'enseignement catholique

Né au printemps 1981, *« d'une initiative de la base »*, le Mouvement pour l'enseignement catholique (M.P.E.C.) a annoncé mercredi 24 février le dépôt de ses statuts. Ses fondateurs, enseignants, éducateurs, chefs d'établissement prêtres et laïcs appartenant à l'enseignement catholique ont expliqué leurs objectifs : faire entendre, *« indépendamment de tous les appareils »*, la voix d'une école catholique *« ayant les moyens d'affirmer sa spécificité et d'exercer son autonomie dans le cadre d'un grand service public rénové »*.

Selon son président, M. Daniel Lemoine, le M.P.E.C. considère que *« la querelle scolaire n'a plus de sens »* et qu'il n'est plus possible de *« se laisser enfermer dans le clivage droite-gauche en ce domaine »*. Le slogan *« A l'école publique, fonds publics, à l'école privée, fonds privés »* est jugé *« simpliste dans une société qui subventionne de fait un nombre considérable d'entreprises privées dans le domaine culturel et éducatif »*. Quant au statut actuel de l'enseignement privé fondé sur les contrats avec l'Etat, il ne peut ni *« être rayé d'un trait de plume »* ni être tenu pour *« intangible »*.

Solutions souples

Les dirigeants du M.P.E.C. estiment que l'école catholique dispose d'atouts pour faire face *« aux difficultés rencontrées par le système éducatif »*. Sa chance réside dans sa possibilité d'apporter des solutions *« souples »* — car *« la nécessité constante de l'adaptation ne se satisfait pas de structures centralisées à l'excès »* — des solutions *« diversifiées »* et des solutions *« participatives »*. A propos de la carte scolaire, par exemple, *« nous donnons à des élèves une seconde chance, que la carte scolaire du public ne leur donnait plus »*, a déclaré l'un des animateurs du mouvement.

Les dirigeants du M.P.E.C., qui déclarent avoir reçu cinq mille demandes d'adhésion et ont sollicité une rencontre avec M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, réclament *« le maintien de quatre libertés »* pour que l'enseignement catholique garde ses atouts de *« souplesse »* et d'*« autonomie »* : le choix d'un projet éducatif, le choix du chef d'établissement, la possibilité de constituer une équipe d'hommes et de femmes capables de travailler ensemble, et la liberté de gestion.

M. JEAN CORTOIS PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE-I

Le conseil de l'université des sciences et techniques de Lille (Lille-I) a élu, jeudi 25 février, comme président, M. Jean Cortois, professeur de physique, au premier tour de scrutin par 50 voix sur 64 votants. M. Cortois était administrateur provisoire de cette université depuis le 7 août 1981 après la nomination au mois de juillet de M. Michel Migeon, ancien président, comme recteur de l'académie de Grenoble.

[Né le 18 juillet 1938 à Saint-Pol-sur-Mer (Nord), M. Jean Cortois a commencé sa carrière universitaire comme assistant à la faculté des sciences de Lille en 1960. Docteur en sciences, il devient en 1968 professeur dans le même établissement. M. Cortois, qui enseigne la physique atomique et nucléaire, dirige une équipe de chercheurs en physique théorique. Il a été directeur de l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de physique de 1977 à 1979. Pendant le mandat de M. Migeon, de 1977 à 1981, il a assumé la vice-présidence de l'université de Lille I.

Membre du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup-FEN), M. Cortois a été secrétaire général de ce syndicat de 1973 à 1974.]

● *M. Jacques Robert*, professeur de mathématiques, a été réélu le mercredi 24 février au premier tour (par 58 voix sur 67) président de l'université de Franche-Comté à Besançon.

LE SNES, LE P.C.F. ET LE P.S. PRÉCISENT LEURS POSITIONS SUR LES PROBLÈMES ÉDUCATIFS

Une délégation du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) a rencontré, successivement, mercredi 24 février, une délégation du parti communiste, conduite par M. Paul Laurent, secrétaire du comité central, et une délégation du parti socialiste, conduite par M. Lionel Jospin, premier secrétaire.

Dans un communiqué commun, le SNES et le P.C.F. se prononcent pour *« un développement sans précédent du potentiel d'éducation »*, qui puisse *« dès l'école maternelle faire reculer les inégalités et la ségrégation »*. Ces objectifs, ajoutent-ils, *« exigent l'élévation, l'amélioration et l'unification de la formation de tous les enseignants »*. Selon les deux organisations, la formation des instituteurs devrait être portée à quatre années après le baccalauréat et celle des enseignants des collèges et des lycées unifiée à cinq années après le baccalauréat. Elles demandent aussi la titularisation rapide de tous les maîtres auxiliaires.

Enfin, le SNES et le P.C.F. estiment *« nécessaire d'aller progressivement par la négociation, vers un grand service national public, laïque, unifié et gratuit »* dont la gestion serait *« démocratisée et décentralisée »*, le statut des personnels *« devant rester national »*. Cette politique, conclut le communiqué, suppose *« un nouvel accroissement des moyens dès la rentrée 1982, par la voie d'un collectif budgétaire »*.

D'autre part, dans le communiqué commun signé par le SNES et le P.S., les deux organisations insistent sur *« la lutte, dès la petite enfance, contre les inégalités et l'échec scolaire »*, la révision des *« finalités, contenus et méthodes de la maternelle à la fin de la scolarité des lycées »*, et enfin *« l'élévation du niveau de formation des maîtres »*. La titularisation des auxiliaires, la revalorisation du *« statut des professeurs et des instituteurs »*, ainsi que la construction d'un *« grand service laïque et unifié de l'éducation nationale »* figurent parmi les engagements communs du SNES et du parti socialiste.



DÉFENSE

Dans un régiment de Montlhéry

UN COMITÉ D'ACTION SYNDICALE D'APPELÉS DU CONTINGENT RÉCLAME LE DROIT DE GRÈVE AVEC L'APPUI DE LA C.F.D.T. LOCALE

Après la sanction de vingt jours d'arrêt de rigueur qui a frappé le médecin aspirant Denis Michard pour avoir participé à une pétition collective et à une manifestation publique en uniforme (*le Monde* des 16, 24 et 26 février), un comité dit *« d'action syndicale »* a pris sa défense, dans des tracts rédigés avec l'appui de la C.F.D.T. locale, au 1er régiment d'artillerie de marine (RAMa) de Montlhéry (Essonne) où ce jeune officier du contingent est en garnison.

Dans l'un de ces tracts, qui a été notamment diffusé en gare d'Arpajon lors du départ de permissionnaires, le comité d'action syndicale du 1er RAMa présente, outre une liste de revendications catégorielles et spécifiques à cette unité de l'ar*mée de terre, une série de revendications plus générales, dont* il est dit qu'elles sont *« celles de tout le mouvement de lutte des soldats ».*

On relève, dans cette dernière liste, une demande pour l'élection de délégués (avec pouvoir de décision) de la commission sur les conditions de vie des appelés, l'instauration de cinq semaines de congés et, surtout, la revendication du droit de grève. On sait, à ce jour, que les délégués des commissions régimentaires sont désignés *par le commandement (à partir d'une* liste établie par les commandants d'unités élémentaires de ce même régiment), que ces commissions sont consultatives, et que le droit de grève n'est pas reconnu dans les armées françaises.

Ces tracts ont été imprimés par l'union départemental C.F.D.T. de l'Essonne, et il est expressément *suggéré que, pour tout contact,* il est possible d'écrire à ce syndicat de Corbeil. En janvier, à Colmar, et en février, à La Valbonne (Ain), des tracts comparables sont déjà apparus.

Déjà, en novembre 1975, lors de la grande crise qui avait agité, à l'époque, de nombreuses casernes en France et dans les forces françaises en Allemagne fédérale, le comité de soldats du 19e régiment du génie, stationné à Besançon, s'était transformé en section syndicale et avait reçu le soutien de *l'union locale C.F.D.T. de Besançon,* qui lui avait prêté ses locaux. Le bureau national de la C.F.D.T. avait ensuite précisé, de Paris, qu'il n'était pas à l'origine de cette initiative, désavouant en quelque sorte son union locale.

CARNET

Naissances

— Michel VAUZELLE et Sylvie, née Fauvet, ont la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

le 21 février 1982.

Décès

— Brest, Paris, Genève.
Mme Michel Assael,
M. et Mme B. Weichel et leurs enfants,
M. Jacques Assael,
Mme Liliane Beruhiel,
Mme Marcel Assael, ses enfants et petits-enfants,
M. René Assael, ses enfants et petits-enfants,
M. Félix Assael,
Mme May Lichtenstein-Assael et ses enfants,
Mme Léon Assael,
Mme A. Cormerais et fils,
Mme Dora Arnould et famille,
Ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

M. Michel ASSAEL,

leur très cher et regretté époux, père, grand-père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, neveu, survenu à Brest, le 24 février 1982.
Les obsèques auront lieu à Paris, au cimetière de Pantin-Parisien, ce jour.
Rendez-vous à la porte principale, à 14 heures.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Jacqueline BOURSIN,
inspecteur à Air France,
survenu le 14 février 1982, à Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

— Mme Raymond Caillat,
M. et Mme Jean-Claude Caillat, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Plaudet,
M. et Mme Gérard Caillat, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Renée Clairet,
Les familles Bessot, Equoi et Saur-Ferry,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

commissaire général
de division aérienne (C.R.),
Raymond CAILLAT,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

pieusement décédé le 20 février 1982, dans sa quatre-vingt-septième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité.
« Résidence La Prairie »,
52, rue de Garches,
92420 Vaucresson.

— Mme Betty de Fontenay,
son épouse,
Mme Germaine de Fontenay,
sa mère,
Ainsi que ses enfants,
M. et Mme André El-Haïk et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean de FONTENAY,

à l'âge de trente-quatre ans.
Les obsèques auront lieu le lundi 1er mars 1982, à 11 h. 30, au cimetière de Pantin.
2, *rue Burnouf,*
75019 Paris.

— De la part de :
M. et Mme François Lusardy et leurs enfants,
Mme Simone Regnier *et ses* enfants,
M. et Mme Max Senille et leurs enfants,
le décès, annoncé dans sa quatre-vingt-sixième année, de

M. Jacques REGNIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
agriculteur,
ancien maire d'El-Marsa
(Algérie).

L'inhumation a eu lieu le 22 février 1982, au cimetière du Grand-Saint-Jean, à *Aix-en-Provence.*
Ni visite ni faire-part.

— Mlle Claude Therond,
M. et Mme Gilbert Therond et *leurs enfants,*
M. et Mme Joël Soulard et leurs enfants,
M. et Mme Therond-Roman et leurs enfants,
M. et Mme Soula et leur fille,
Ainsi que les familles Kipen, Therond, Glouzez, Katz et Lunez,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme André THEROND,
née Kipen,

survenu le 20 février 1982.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
26, rue Henri-Chevreau,
75020 Paris.
13, route d'Ahuy,
27121 Fontaine-lès-Dijon.
9, *rue de la Sourderie,*
78190 Montigny-le-Bretonneux.
Campagne-les-Oliviers,
Route de Villelors,
84120 Pertuis.
1, square de Châtillon,
75014 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— De la part des siens et de ses amis,
on nous prie d'annoncer le décès, au cours de sa soixante-dix-septième année, de

M. Robert-Léon WAGNER,
professeur honoraire
à l'université de Paris-III,
ancien directeur d'études
à l'Ecole pratique des hautes études
(IVe section),
membre
de l'Académie royale de langue
et de
littérature françaises de Belgique,
docteur « honoris causa »
de l'université de Manchester.

[Né le 12 mai 1905 à Paris, Robert-Léon Wagner était agrégé de grammaire et docteur ès lettres. Il enseigne au lycée de Chartres (1930-1934), à l'université de Caen (1934-1946) et, à partir de 1947, à la faculté des lettres de Paris. En 1949, il est nommé directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (IVe section : sciences historiques et philologiques). *Robert-Léon Wagner était membre de la* Société de linguistique de Paris et de l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique. Ses travaux sont consacrés à la grammaire et la philologie françaises.]

Anniversaires

— Il y a dix ans,
Michel LÉVY (X 70)
nous quittait pour toujours.
Une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

— L'Association des *Amis de* Sacha Guitry annonce la sortie de son cinquième cahier. Pour renseignements et adhésions, écrire : Amis de Sacha Guitry, Théâtre des Variétés (7, boulevard Montmartre, Paris-2e).

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), le lundi 1er mars, à 14 heures, salle Louis-Liard (Sorbonne), M. Jean-Yves Bosseur : « Notation et communication des nouvelles musiques ».

— Université de Paris-X (Nanterre), le lundi 1er mars, à 15 heures, salle des actes (bât. F), M. Abdel-Réhim Sedky : « Aspects de la criminalité conjugale en droit pénal français et égyptien comparés ».

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

PAUVRES CONSOMMATEURS

Des plaideurs sans avocat

« CHAMBRES glaciales (pas de couvertures supplémentaires), tristes repas (potage en sachet, navarin d'agneau ou choucroute en boîte, fruits ou glaces, pas de fromage, sinon en supplément), nappes en papier. Petit déjeuner : deux rondelles de pain, croissant surgelé, brûlé généralement, un carré de beurre, un carré de confiture. Nous n'étions qu'en demi-pension, heureusement, mais pour un prix de 245 F par personne. »

Notre correspondante poursuit, en ces termes, la description du purgatoire qu'elle a subi, durant les vacances de Noël dans un hôtel de la station d'Avoriaz : *« Pour économiser, sans doute, on avait supprimé quelques ampoules dans les luminaires (...). »*

« Je dois dire que les clients, dont beaucoup d'Italiens, étaient tellement furieux que nous avons coincé le directeur dans son bureau pour exiger de la salade, du fromage, de la nourriture qui ne soit pas en boîte... et du chauffage. Mais, à part deux jours de petite amélioration, tout a recommencé comme avant. Que peut-on faire dans un cas pareil ? Refuser de payer ? »

Oui, que peuvent faire les clients, les usagers et tous les consommateurs lorsque le rapport qualité-prix de leurs vacances laisse à désirer ? Que peuvent dire les touristes lorsque leur shampooing habituel coûte trois fois plus cher dans la supérette d'une station de sports d'hiver de Tarentaise que dans l'hypermarché de la banlieue parisienne ? Quelles actions peuvent imaginer les campeurs qui se heurtent à un système de « suppléments » mis au point par tel gestionnaire d'un terrain pour faire payer, en sus, l'eau chaude, l'électricité, les jeux, le parking, etc. ?

Mais tout d'abord, existe-t-il une spécificité du consommateur de vacances ? Certains sont tentés de répondre par la négative dans la mesure où l'acheteur se heurte aux mêmes abus et aux mêmes mécanismes que lorsqu'il consomme au cours des autres mois de l'année. Les cautions abusives, les colorants interdits, les ventes forcées sévissent douze mois sur douze.

En revanche, il est certain que le vacancier se trouve plus vulnérable. Il n'éprouve aucune envie de se battre dans une période de trêve au cours de laquelle il souhaite avant tout se détendre. Il accepte sur la Côte d'Azur de payer des prix qui le feraient hurler à Paris, à Lyon ou à Lille.

Comme il est loin de ses lieux habituels de consommation, il hésite à revendiquer. Il faut bien reconnaître aussi que les associations de consommateurs implantées dans les zones touristiques sont plus sensibles aux intérêts des autochtones qu'à ceux des « envahisseurs » saisonniers. D'où une défense associative plutôt molle.

L'évolution du rapport de forces entre les producteurs et leurs clients a, elle aussi, été affectée par des influences contradictoires. La diminution des responsabilités de l'appareil administratif de contrôle de la concurrence et des prix décidée par le gouvernement Barre a affaibli la protection du consommateur. D'un autre côté, l'évolution de l'appareil distributif français, en aiguisant la concurrence, contribue à redresser la balance en faveur de l'acheteur. Les skieurs de février et les estivants du Languedoc ont pris l'habitude soit d'arriver sur le lieu de leurs vacances la voiture remplie de provisions acquises en cours de route dans les hypermarchés, soit de rouler des dizaines de kilomètres pour se ravitailler à bon compte auprès d'un agriculteur ou dans une grande surface.

Une action interministérielle

Le nouveau pouvoir s'est évidemment soucié de la protection de la personne en congé. Ses objectifs sont clairs. Dans l'entourage de M. André Henry, ministre du temps libre, on veut que le consommateur-vacancier se sente protégé et qu'il puisse obtenir satisfaction ou réparation pendant le temps de ses vacances.

Chez Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation, on est également soucieux de renforcer cette protection, notamment en développant l'information de M. Tout-le-monde.

L'idée d'une action interministérielle, qui débuterait avant l'été 1982, a été mise à l'étude et devrait faire l'objet de décisions dans les prochaines semaines. Il s'agirait, en premier lieu, de lancer une campagne *« vérité des prix »*, pour laquelle quatre conseillers techniques et pédagogiques férus de problèmes de la consommation et bons connaisseurs des arcanes associatives et administratives deviendraient de véritables coordonateurs à l'échelle de trois régions côtières et d'une région de montagne.

Du mois de juin au mois de septembre, ces hommes et ces femmes joueraient le rôle d'ombudsman ou de médiateur entre le public, d'une part, les services de répression des fraudes, des instruments et mesures, de la concurrence, de l'hygiène alimentaire et du temps libre, d'autre part.

Dans le cadre de cette campagne, des dépliants seraient distribués, dès le printemps, dans les gares, aux péages d'autoroutes ou aux guichets de la Sécurité sociale. Ces dépliants rappelleraient aux vacanciers leurs droits et les moyens de les faire respecter. C'est ainsi que figureraient la marche à suivre en cas de litige avec un hôtelier ou un loueur de meublé, les coordonnées d'associations de consommateurs, des numéros de téléphone où il serait possible de soumettre son problème.

Le ministère du temps libre voudrait, de surcroît, organiser des stages de formation aux problèmes de la consommation à l'intention des conseillers techniques et pédagogiques, qui sont mis à la disposition des associations. Cette formation serait menée en liaison avec les associations d'éducation populaire.

Voilà qui est bel et bon, mais on ne peut s'empêcher de se méfier d'opérations trop conjoncturelles et trop tapageuses pour modifier durablement la condition du vacancier. Comment ne pas se souvenir, à ce propos, de la lettre adressée, le 5 janvier dernier, à Mme Lalumière par les syndicats Force ouvrière du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité ? « *Que constatons-nous ? Une « gadgétisation » des opérations de contrôle demandées, en particulier au service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité : opérations « rentrée des classes », « jouets », « vacances de neige », dont les bilans, largement diffusés, sont autant de trompe-l'œil, sans signification statistique* ».

Et d'incriminer le manque d'effectifs affectés aux contrôles, même si cent quinze créations d'emplois sont prévues au cours de l'exercice budgétaire 1982. Car il est vain de parler de protection du touriste tant que les périodes de vacances limiteront à peu de chose l'efficacité des services administratifs. Par exemple, au mois de juillet, il manque dans le département des Pyrénées-Orientales un agent de la répression des fraudes sur deux. C'est un peu comme si les curés et les pasteurs partaient en congé le jour de Pâques...

La défense du touriste progresse vraiment à tâtons. La raison en est que, une fois de plus, les vacances occupent une place médiocre dans les préoccupations des pouvoirs publics, mais aussi dans les revendications des associations de consommateurs françaises. C'est en Grande-Bretagne et pas en France qu'est éditée chaque trimestre une véritable revue, *Holiday Which ?* sur les pièges à éviter et les choix à ne pas manquer en matière de loisirs.

Il faut reconnaître que le voyage étant un montage de services et non un objet matériel, il n'est pas toujours aisé d'éviter la subjectivité ou la mauvaise foi du consommateur. Les professionnels ont raison de souhaiter des textes souples. Cependant, les échecs répétés des négociations concernant les conditions générales de vente des agents de voyages trahissent le désir de maintenir le laisser-faire actuel. L'idée que les brochures de voyage et les promesses publicitaires puissent devenir contractuelles fait peur.

La défense du consommateur-vacancier est encore dans les limbes.

ALAIN FAUJAS.



Les trompe-l'œil du menu à prix fixe

AUTREFOIS, seuls les restaurants populaires affichaient un menu prix fixe. Puis il y a eu, surtout en province, les « menus gastronomiques » tendant à allécher le touriste, généralement plus chers et copieux que le repas courant de la carte. Il y avait aussi, depuis l'après-guerre, les « menus conventionnés ». Seuls y échappaient les grands restaurants. Ces menus à bas prix exigés par la loi étaient généralement soit indiqués en caractères minuscules, dans un coin de la carte, soit sur une carte spéciale qui était rarement montrée.

Et voilà qu'aujourd'hui, à Paris, beaucoup de restaurants (et même des plus grands comme la Tour d'argent, à midi) affichent des menus prix fixe qui veulent être leur publicité et pensent être des rattrape-clients.

Sans doute, les difficultés du temps, l'escalade des prix, la raréfaction de la clientèle de midi, la T.V.A. sur les repas dits d'affaires, sont autant d'incitations, pour le restaurateur, à chercher un système attractif pour le chaland. Mais est-ce là la bonne formule ? J'en doute.

Même si, depuis quelques semaines, vous pouvez trouver, chez certains, le « menu promotionnel » !

C'est la nouvelle panacée officielle. Le restaurateur a eu à choisir, selon sa catégorie et « ses pratiques commerciales » (sic), un menu comportant au moins trois plats et une boisson, dont le prix, laissé à ses soins, devra rester inchangé jusqu'au 31 décembre 1982.

C'est proprement aberrant ! Car on ne tient pas compte ici de l'augmentation, probable sinon certaine, tout au long de cette année, des produits, des charges et des salaires. Pas plus que des fluctuations desdits produits selon les saisons. Comment, aujourd'hui, un restaurateur pourrait-il préjuger du coût des asperges en primeur dans deux mois ? Et des truffes après les gels de décembre prochain ? On me dira que l'on peut établir un menu sans asperges ni truffes. La ménagère qui fait son marché a vu, lors des gels d'il y a quelques semaines, la botte de poireaux passer du simple au double, et il suffit d'une tempête sur la Manche pour culbuter le prix du poisson ! Ce système ne pouvait qu'engager les restaurateurs malins à cogiter des « menus promotionnels » plus élevés « au cas où ».

Le menu prix fixe est admissible lorsqu'il est à petit prix et sans la concurrence d'une carte. C'est alors, en quelque sorte, un service public d'alimentation populaire ainsi que le furent les Bouillons Duval *au siècle dernier, les* Chartier *d'avant guerre. Et aujourd'hui nous en trouvons l'expression la plus séduisante dans les* Assiette au Bœuf *et les* Bistro de la Gare.

La nécessité de prix fixes, de petits menus pour petites bourses, est incontestable. C'est ce qui a fait depuis toujours le succès d'un Bourdeau (en son Gourmet en l'Isle, *où l'on mange fort bien pour 65 francs, vin et service compris) et de quelques autres. Ceux-là, le « menu promotionnel » les fait bien rire !*

Avec de l'imagination

En revanche, proposer un prix fixe dans un restaurant de qualité, où le repas doit être une fête, est irrationnel.

Et maladroit tant pour le client que pour ses invités. Et proposer un menu où l'on n'a que le choix : fromage OU dessert est plus maladroit encore ! D'autant que ce fameux accord (paru au B.O.S.P. *en date du 7 janvier 1982) précise que ce « menu promotionnel » doit comprendre* au moins *trois plats et non pas* seulement trois plats. *Alors que les restaurateurs ne viennent pas dire qu'ils veulent seulement respecter la loi !*

Que leur prix fixe soit promotionnel ou non, il n'a qu'un but en fait : indiquer au client que l'on peut faire un repas pour une somme X, ce qui n'est pratiquement jamais vrai ! Et si vraiment MM. les restaurateurs veulent des additions moins somptueuses, ils n'ont qu'à proposer (dans les entrées et desserts notamment) des plats moins chers, en utilisant des produits moins « nobles » (mot stupide !) et tout aussi savoureux lorsqu'ils sont bien traités. Faire preuve, en un mot, de plus de recherches dans le choix du produit, de plus d'imagination dans la façon de le traiter.

J'ai parlé de Bourdeau dans l'île Saint-Louis. Il y a d'autres exemples de prix fixes sages, uniques, comme celui de la Via Veneto *le soir (13, rue Quentin-Bauchart), celui le soir également d'André Faure (40, rue du Mont-Thabor), de* Toutoune *(5, rue de Pontoise), de* l'Atelier Maître Albert *(1, rue Maître-Albert), de* Wally *(le couscoussier de la rue Le Regrattier), du vieux et « perpétuel* Bœuf gros sel *de la rue du Volga. Ils en est d'autres. Ils n'ont pas attendu le «* menu promotionnel *» pour faire triompher leur formule.*

On peut citer aussi l'initiative de Lamazère (rue de Ponthieu) *qui, depuis deux ans, propose, aux déjeuners, une « carte prix fixe » avec le choix de tous les classiques de sa carte du soir.*

*Et voici que Laurent innove à son tour avec un « déjeuner des bonnes affaires » (180 francs plus service et vin) donnant le choix entre deux entrées, deux plats et la voiture de desserts. Si vous désirez un fromage, en plus, et en choisissant le vin le meilleur marché (55 francs), cela vous fait une addition de 215 francs. Il sera intéressant de voir combien ce menu tentera de clients. Et si l'on vient dans cette grande maison pour se voir refuser le choix des grands plats à la carte. En tout cas Bernard Fournier (*Le Petit Colombier, *rue des Acacias) est formel. Chez lui un menu d'affaires à 150 francs, avec le choix entre trois plats de chaque catégorie, ne tente guère que quatre ou cinq clients par jour !*

On verra bien si le bilan des « menus promotionnels » est satisfaisant. Cela m'étonnerait fort. Et alors le « nouvel examen » prévu par ces messieurs de la direction générale de la concurrence et de la consommation n'aboutira qu'à un relèvement des prix.

Restaurateurs et consommateurs n'y gagneront rien car, même s'ils sont une fête, ces repas au restaurant, il y a des limites au prix de la fête !

ROBERT J. COURTINE.

Grand beau sur la zone Pacifique

BIEN que les dix dernières années aient été marquées par la récession, les taux d'inflation records et le *chômage dans les pays industrialisés*, contexte économique très brutal, handicapant toujours plus les nations en voie de développement, *l'Asie a vu, en dix ans*, le nombre des touristes croître de 11,6 % chaque année et passer de 7,2 millions de francs en 1970 *à 21,4 millions de francs* en 1980.

C'est la constatation majeure que l'on a pu faire, la semaine passée à Bangkok, en Thaïlande, où était réunie la trente et unième conférence annuelle de l'Association des professionnels du tourisme de la région Pacifique (PATA).

Deux mille congressistes, venus *de plus* de quarante pays, ont pu ainsi réfléchir à l'avenir du tourisme, dans le Pacifique, sous *l'égide de cette association* qui compte aujourd'hui trente-trois gouvernements, de l'Amérique du Nord à la Nouvelle-Zélande, *cinquante-six* compagnies aériennes et maritimes et plus de deux mille deux cents agents de voyages et organisations *gouvernementales*. La PATA comprend, enfin, cinquante-sept « chapitres » ou associations locales, qui rassemblent plus de dix mille cinq cents membres.

Selon les statistiques présentées aux *congressistes*, la zone Pacifique est à la fois le marché touristique le plus important de la période actuelle et celui qui grandit le plus vite.

Alors qu'en 1980 c'était l'Amérique du Nord qui fournissait le plus important *contingent de touristes* à l'Asie, c'est maintenant les pays d'Asie eux-mêmes qui viennent en tête dans leur région. *Si l'on exclut* Hawaï de cette analyse, la part des visiteurs originaires du Pacifique est passée de 46 % à 62 % au cours *des dix dernières années* pendant que la part des touristes nord-américains passait de 30 % à 13 %. Ainsi, le nombre des touristes du Pacifique est passé de 2,5 millions à près de 11 millions, celui des touristes américains de 1,6 million à *2,3 millions alors* que le nombre d'Européens se rendant dans le Pacifique a atteint 3,3 millions.

Tout en se réjouissant de ces chiffres excellents, les délégués présents à Bangkok n'ont pas voulu méconnaître un *contexte* de crise économique internationale et ont essayé de réfléchir à des solutions.

Ainsi, le docteur Adam Malik, vice-président de la République d'Indonésie, devait souligner que « la crise était là pour longtemps et que le temps des prix d'appel artificiellement bas était terminé. Nous devons tous réfléchir aux implications de ce phénomène à long terme. Le futur est fait de grandes possibilités à condition de bien planifier la croissance à travers une meilleure organisation de la promotion et du marketing ».

Ce sont ces objectifs que s'est fixés la PATA pour les années 80. Recenser *les* besoins et lancer des programmes concertés. Concertation, recherche et promotion furent, d'ailleurs, les mots qui revinrent le plus souvent sur les lèvres des congressistes tout au long de la semaine.

Ce prochain congrès de la PATA aura lieu au mois d'avril 1983, à Acapulco, au *Mexique ; c'est ainsi que M. Guillermo* Moreno, coordonnateur général du Conseil national du tourisme mexicain, est devenu, le *17 février dernier, président exécutif* de la PATA tandis que M. John H. Pain, directeur du tourisme de Hongkong, est *devenu président de l'association*.

OLIVIER SCHMITT.

Les hommes du Trident s'installent à Hongkong

CAP sur l'Asie. Maintenant que les approches de ce marché se sont révélées positives, le Club Méditerranée a décidé d'y planter solidement son Trident et, pour ce faire, d'ouvrir en août prochain à Hongkong une antenne permanente. « *Notre objectif, pour le secteur Asie-Australie-Océanie, est de tripler en quatre ans le nombre de nos adhérents et d'accueillir, à cette échéance, dans nos villages cent cinquante mille touristes, soit 12 % de notre clientèle totale* », précise M. Jean-Robert Reznik, responsable de ce programme de développement.

Au tout début Tahiti, puis, il y a sept ans, l'île Maurice et l'île de la Réunion, ensuite la Nouvelle-Calédonie, enfin la Malaisie : premiers jalons posés par le Club en Asie ou en lisière d'Asie. Pari gagné : vingt mille Australiens et six mille Japonais en 1981. « *Nous avons réussi, dès la deuxième année d'exploitation, à atteindre, dans notre village malaisien de Cherating, 50 % de taux d'occupation des lits et à y accueillir un tiers de clients locaux* », explique M. Reznik. Un sondage a même révélé que les plus satisfaits de tous les « gentils membres » à travers le monde étaient les Japonais... Des bureaux de vente ont été successivement ouverts en Australie, au Japon, à Singapour et en Malaisie. Le Club vient de signer un accord avec la société Audiovisual Travel, qui commercialisera ses produits à Hongkong. Il lui faut maintenant, pour satisfaire la demande potentielle, construire, dans ce secteur, de nouveaux villages.

Le Club ouvrira, début 1984 à Bali, en Indonésie, un village de trois cent cinquante lits et, à la fin de cette même année, à Batangas aux Philippines, un autre village de même capacité. Des négociations sont en bonne voie avec la Chine pour organiser, dès l'an prochain, des circuits d'une dizaine de jours dans le Céleste Empire, prélude à l'installation d'un « camp de base » à Shenzhen, à proximité de Hongkong.

« *Nous sommes tout à fait prêts à nous installer aux Fidji, dans des îles proches du marché japonais comme Guam ou Saipan*, affirme M. Reznik. *On nous réclame en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Vanuatu.* » Les responsables du Club voudraient lancer un village de ski en Nouvelle-Zélande, ou mieux encore au Japon. Ils misent aussi sur l'Indonésie, dont les richesses touristiques et la position géographique les séduisent. Ils sont intéressés par la Thaïlande, « *mais*, disent-ils, *pas pour y venir faire ce que tout le monde y a déjà fait. Nous pourrions participer au sauvetage de l'île de Phuket* » avant qu'il ne soit *trop tard* et *qu'elle ne devienne* un autre Pattaya.

Les responsables du Club ne cachent pas qu'ils *ont de « gros problèmes »* à résoudre pour faire vraiment souche en Asie. Priorité à la formation de « *gentils organisateurs* » locaux, japonais, chinois, indonésiens, philippins. Une école d'apprentissage a été récemment ouverte à Cherating : une première promotion de soixante Malaisiens vient d'en sortir.

Reste à négocier avec les autorités locales et les compagnies aériennes les conditions d'acheminement des « gentils membres » vers les villages du Club, qui sont souvent à plus de huit heures de vol des marchés australiens et japonais. D'où l'importance du niveau des tarifs, du confort du voyage, de la commodité des horaires (de nuit pour ne pas « geler » une journée de soleil) et de la rapidité des transports au sol. En ouvrant une antenne permanente à Hongkong, le Club a cherché à se mettre à l'écoute de sa clientèle. Ses responsables ne désespèrent pas d'entamer plus avant le marché nippon, réputé difficile. N'ont-ils pas déjà réussi ce tour de force d'attirer dans leurs villages des Japonais voyageant seuls ?

JACQUES DE BARRIN.

PARTIR

Panorama himalayen

La plus haute chaîne de montagnes du monde, l'Himalaya, est un véritable sanctuaire religieux et culturel que les frontières découpent artificiellement. L'association française des Amis de l'Orient a conçu une découverte conduite par Mme Françoise Le Mahieu, de l'Himachal-Pradesh indien (Chandigarh, Kulu, Dharamsala) du Cachemire (Srinagar, Pandrethan) et des richesses architecturales de la vallée de Katmandou au Népal. Au programme, notamment, la visite du monastère du dalaï lama et la cérémonie sikh du « coucher du livre ». L'Himalaya sous presque toutes ses coutures. Du 9 au 28 avril.

★ 12 750 F. Les Amis de l'Orient, 19, avenue d'Iéna, 75116 Paris, de 14 h 30 à 18 h 30. Le samedi de 10 heures à 12 heures, tél. : 723-64-85 - 720-33-09.

Pâques au Zimbabwe

Difficile de mieux découvrir le Zimbabwe ! L'agence de voyages du Diner's Club a conçu un circuit des plus complets dans l'ancienne Rhodésie. Il visite les chutes Victoria, le parc national de Wankie et le lac Kariba. Il utilise les meilleurs hébergements et notamment le Bumi Hills Safari Lodge, qui est un modèle d'hôtel de brousse. Trois types de safaris : à pied, en bateau et en Land Rover. Prix évidemment en rapport.

★ 13 150 F, Paris-Paris, du 1er au 14 avril. Diner's Voyages, 18, rue François-Ier, 75008 Paris, tél. : 723-78-85.

Fermiers en herbe

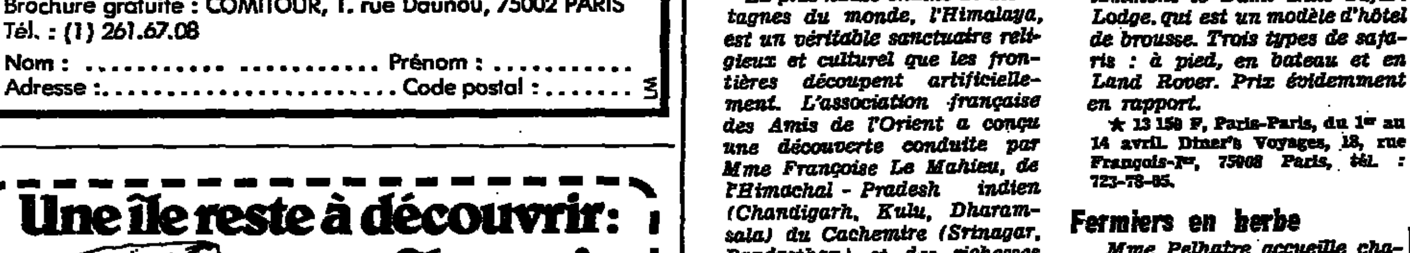
Mme Pelhatre accueille chaque semaine six petits citadins de six à treize ans dans sa ferme située à 30 kilomètres au sud de Rennes. Les fermiers en herbe ramassent les œufs et rentrent les vaches. Les parents des enfants séjournant dans ce gîte accompagnent leur fils la première nuit. Ils dîneront le jour de leur arrivée avec leur enfant et seront hébergés à quelques kilomètres de la ferme.

★ Sept jours en pension complète : 970 F jusqu'au 29 mai, 1 150 F du 29 mai au 3 juillet, 1 390 F du 3 juillet au 4 septembre. Le programme est une exclusivité Touring Vacances. En vente dans toutes les agences de voyages et dans les agences Havas Voyages.

Avec un mulet suisse

Pour ce safari-là, point de chiqué. Les indigènes visités sont suisses ; la nourriture et le vin sont suisses, les mulets aussi. Sept jours de dépaysement dans le Valais, de forêts en fondue et de fendant en alpage.

★ 850 francs suisses (2 700 francs français). A partir du mois de mai, Welcome Swiss Tours, 7, avenue Benjamin-Constant, 1003 Lausanne - Suisse.







S.O.S. A MARSEILLE

« Sauvons la Bonne Mère »

DEPUIS cent onze ans, elle veille sur Marseille et, pour tous, croyants ou incroyants, la statue dorée de la *Bonne Mère* qui surmonte le clocher de la basilique Notre-Dame-de-la-Garde est devenue le symbole de la ville. Bon an mal an, l'édifice reçoit près d'un million de visiteurs, pèlerins ou touristes.

La statue de 11,20 mètres et de plus de 3 mètres de diamètre, qui dépasse les 16 tonnes, faite de cuivre, de fer, d'étain et de plomb, est en danger.

Son assise, constituée de pièces métalliques noyées dans la maçonnerie, d'un piédestal de 8,60 mètres de hauteur, présente de grands dommages qui ont été constatés voici quelques mois, au cours d'une visite technique effectuée pour régler un problème d'éclairage. Les services techniques de l'archevêché ont constaté, en effet, un éclatement de la maçonnerie du socle de la statue qui a mis au jour la structure métallique de fixation, elle-même fortement attaquée par la corrosion.

Il semble, d'après le premier rapport technique établi par une société spécialisée, que l'effet conjugué des embruns apportés par le mistral et des vibrations dues au bourdon de plus de 8 tonnes que renferme le clocher, et des courants d'écoulement des eaux, ajoutés à un coup de foudre violent qui s'est abattu sur la statue même, puissent être rendus responsables des dégâts constatés.

Cette statue de la Vierge couronnée tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, posée en 1870, soit six ans après la consécration de la basilique au sommet de son clocher carré, est creuse et offre une très grande prise au vent avec ses 134 mètres carrés de surface. Un escalier de soixante-deux marches qui permet d'accéder jusqu'à la tête constitue un obstacle à l'entretien du monument et aux visites techniques détaillées, ce qui explique qu'on n'ait pu suivre à temps la progression des dégâts avant que ceux-ci ne prennent de l'importance.

En dehors de toute considération esthétique (le monument porte la marque de l'art monumental du Second Empire), Notre-Dame-de-la-Garde fait partie intégrante du « paysage » marseillais. Il n'est donc pas question pour la population, en dépit d'un devis estimé à 8 ou 10 millions de francs, d'abandonner celle vers laquelle ils se tournent fréquemment. Les rapports des Marseillais avec Notre-Dame-de-la-Garde sont, en effet, à la fois religieux et très familiers. On s'adresse à la Vierge aussi bien pour une demande d'intercession personnelle (la collection d'ex-voto qui ornent les murs de la basilique l'atteste) que pour lui demander d'être favorable à l'Olympique de Marseille.

Une souscription a été lancée par le quotidien *le Provençal* qui a déjà récolté plusieurs dizaines de milliers de francs en quelques jours. Les dons affluent de la France entière et même de l'étranger. Ils peuvent être adressés soit par chèque bancaire libellé au nom de « Sauvons la Bonne Mère », *le Provençal*, B.P. 103 13316-Marseille Cedex 15, ou par virement bancaire au compte 60339-E, Crédit lyonnais, agence E, 164, avenue Roger-Salengro, 13003-Marseille.

JEAN CONTRUCCI.

UN LIVRE

Grands papiers d'Auvergne

AU cœur du Massif Central, du côté auvergnat des monts du Forez, le terroir du Bas-Livradois fut le lieu d'élection de la papeterie artisanale depuis le quatorzième jusqu'au dix-huitième siècle. De la Chine, en passant par Samarcande et Tripoli, le secret et la technique de la fabrication du papier à la main sont arrivés — le voyage fut long — jusque dans la vallée de la Dore, affluent de l'Allier, sur les bords de nombreux ruisseaux. C'est là que furent construits des dizaines de moulins à papier qui ont fabriqué pendant plusieurs siècles un produit de haute qualité. L'un de ces moulins, on le sait, celui de Richard-de-Bas, est toujours en activité : il reçoit cent mille visiteurs chaque année : on y fabrique encore le papier feuille par feuille à la main, comme il y a six cents ans

Plusieurs facteurs avaient favorisé l'installation de ces moulins dans le Bas-Livradois : les eaux abondantes, limpides, « ferreuses », acides, n'attaquent pas les pièces métalliques et maintiennent bien la blancheur de la pâte à papier ; autre facteur favorable, la présence de lin et de chanvre que l'on cultivait et que l'on tissait dans la région : les maîtres papetiers trouvaient donc sans difficulté auprès des chiffonniers des environs du textile, sous forme de draps ou de vêtements usagés qui leur servaient de matière première pour la préparation de la pâte

L'un des villages papetiers qui témoignent de ce que furent ces hameaux industriels est celui de Lagat, dans le canton d'Ambert. A 700 mètres d'altitude, ce village s'est construit, il y a quatre cents ou cinq cents ans cinq moulins à papier de facture antique ont tourné sur le bord du ruisseau ; les roues à aubes entraînaient alors près de soixante lourds marteaux broyant le chiffon jour et nuit dans les piles de granit. C'est d'ici qu'est sorti le papier qui servit de support à la dictée des Mémoires de Louis XIV.

L'histoire et la technique de ces moulins à papier, l'art et le travail des anciens papetiers d'Auvergne viennent d'être présentés dans un ouvrage qui apparaît comme définitif sur le sujet. Les auteurs, Jean-Louis Boithias et Corinne Mondin, décrivent l'aventure papetière depuis la préhistoire du papier dans le monde jusqu'à l'étude de l'univers socio-économique de la papeterie livradoise du Moyen Age aux temps modernes. Ils ont confié leur travail aux éditions Créer qui, une fois encore, après d'autres publications de qualité, nous offrent un ouvrage de 250 pages abondamment illustré qui constitue la somme des connaissances accumulées par les papetiers artisanaux au cours des siècles.

Cet ouvrage sera suivi dans la même collection d'archéologie industrielle par plusieurs volumes sur les moulins à acier des Vosges, les moulins à huile du Languedoc, les moulins à pommes de Normandie et les moulins à marée de Bretagne.

CHRISTIAN LASSALAS.

★ Les moulins à papier et les anciens papetiers d'Auvergne. Editions Créer, à Nonette, 63340 Saint-Germain-Lembron.

★ Moulin Richard-de-Bas et Musée historique du papier à Ambert. Ouvert toute l'année. Tél. (73) 82-03-11.

Belle-Ile, douce et rude

8 760 hectares enfermés dans 90 kilomètres de côtes... Partout, la mer et « *sa sourde respiration* », la mer pour perpétrer le « *splendide isolement* » de Belle-Ile, la bien nommée. « *Un monde à la fois doux et rude* », que deux amoureux de la belle bretonne, René Rougeron, la plume à la main, et Henri Bancaud, un objectif dans l'œil, ont entrepris de nous conter.

A eux deux, l'écrivain et le photographe ont su nous livrer, page après page, un très séduisant portrait, où chacun, à tour de rôle, sait si adroitement compléter l'autre qu'on ne sait plus, au bout du compte, qui il faut louer le plus, celui qui raconte avec de l'encre — bleue comme la mer ? — ou celui qui « écrit » avec la lumière du ciel.

Des laboureurs en contre-jour, que des mouettes escortent tout au long des sillons ; maisons sages sous leur badigeon de chaux, derrière des volets rouge sang ou vert pomme ; toilette funèbre d'un cochon qu'on rase de près sur un brancard, prometteuse d'agapes joyeuses ; femmes en coiffe qui regardent d'un œil jaloux leurs rivales, les lourdes barques dont le bois sent le large ; jeux fous de lumière sur les vagues, voilà Belle-Ile, entre ciel et mer, « *bruissante de passions fortes, comme les senteurs qui montent de la terre de landes...* ».

J.-M. D.-S.

★ *Vivre Belle-Ile*, par R. Rougeron et H. Bancaud. Editions Mengès. Un volume à l'italienne. Prix : 200 F.

Antilles et Guyane à Paris

Le tourisme aussi a besoin d'ambassades. Une de plus vient de s'ouvrir à Paris : l'Office du tourisme des Antilles et de la Guyane françaises. Il donnera aux amoureux de cet outre-mer l'occasion de se renseigner sur les ressources de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Dans quelques semaines, il sera même possible d'y réserver sa chambre d'hôtel.

★ 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. : 266-11-67, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 heures, le samedi de 9 h 30 à 12 h 30.

Plaisirs de la table

Un paradis en hiver

JE l'ai souvent répété : c'est en cette saison que la Côte d'Azur mérite visite. Les Anglais, qui ont le sens du confort et l'appétit des voyages, le savaient bien lorsqu'ils inventèrent de se promener... sur la promenade des Anglais !

Malheureusement, trop de maisons ferment, là-bas, l'hiver. A tort. Je voudrais vous conduire par là, pourtant, de l'éden au paradis.

Las ! cet éden n'ouvrira que dans un mois. L'*Hôtel du Cap* (boulevard Kennedy, au Cap-d'Antibes - *tél. 61-39-01*), palace de poche et de rêve, se double, en effet, d'un restaurant-proue dominant la mer : l'*Eden Roc*. Ils ouvriront le 1er avril. Dans un décor juste sophistiqué à souhait, le chef, Michel Poitoux, propose une cuisine rare, quelquefois originale, toujours bien venue, de la salade de filets de rougets de roche, haricots verts *au coriandre* et *mousse d'oursins* au turbot sauce Choron ; du caneton grillé béarnaise à la nage de dorade aux huîtres. Bons desserts. Bons vins, proposés par J.-C. Colombo, un bon sommelier.

Naturellement, les prix sont en situation : le ciel n'est pas gratuit !

∴

Beaulieu, pour moi, c'est le paradis de la Côte, la province de Nice capitale, le village préservé, où même les vacanciers sont supportables, fondus dans le paysage d'août. Alors, en cette saison, vous pensez...

Et le *Métropole* est le paradis de ce Paradis (15, boulevard du Maréchal-Leclerc - tél. 01-00-08). Enclave privilégiée dominant la mer, ce pourrait être l'*oasis* du snobisme, de l'épate, du m'as-tu-vuisme. Bien plutôt on s'y sent comme dans un chez soi de rêve, grâce à M. Badrutt et à son équipe. Grâce à Pierre Estival, cuisinier sage, qui se contente d'accommoder sagement le frais du moment, poissons et légumes du pays. Un chapon à l'huile d'olive, une fricassée de poissons *au sabayon de vin de Bellet* (le vignoble niçois), suffisent à votre bonheur, dans la salle à manger lumineuse ouverte sur la mer (la terrasse sera pour l'été, mais la piscine et le jardin sont, en ce moment, accueillants déjà !). Et, je me répète encore, en citant Gide : « *le fonctionnement si parfait de tout l'outillage des aises* », qui fait du *confort un luxe que le luxe ne* donne pas toujours.

∴

Les cuisines de l'*Eden Roc*, comme celles du *Metropole*, font, certes, *appel aux produits du pays*. Elles ne sont pas « *niçardes* », mais j'imagine que tant Michel Poitoux que Pierre Estival s'intéressent à l'initiative de cette Capelina d'Or (144, rue de France, à Nice), fondée par M. André Martin, dont M. Badrutt est l'apôtre et qui, animée par les anciens élèves de l'école hôtelière, s'adresse aux classes terminales de celle-ci, pour leur faire découvrir et aimer la cuisine locale. C'est en mars, *je crois*, que le concours final a lieu. Si vous êtes sur place, partagez cet enthousiasme gourmand. Et que le chemin des paradis vous conduise chez *Da Lilou* (9, rue Penchienatti - tél. *85-61-55, à Nice*). Da Lilou, Alice Balestra, si vous préférez, dame d'A.R.C., vous proposera ses petits choux farcis, son soufflé au basilic, ses beignets d'artichauts, sa soupe au pistou, ses tripes niçoises, son lapin à l'ail et aux pâtes fraîches, son stockfish, son boudin aux herbes à la purée de brocoli, son gratin de morue, ses desserts (avec les danses du Carnaval). Bref, une cuisine typique à prix honnêtes.

Après quoi, de quelques tours de roue, vous regagnerez vos pénates.

En vérité, c'est la Côte d'Azur *en hiver qui est le paradis !*

LA REYNIÈRE.

PARIS - GENÈVE

A Genève : importants travaux à « l'Hôtel du Rhône » : parking d'accès direct à l'hôtel, agrandissements du grill, réfection des chambres du cinquième étage (dont une partie, on le sait, réservée aux non-fumeurs !), et un bon sommelier français, Pierre Chapelet ayant travaillé avec Philippe Bourguignon chez « Laurent » à Paris.

A Genève, Albert Felli, le nouveau chef d'Amphitryon (restaurant de l'hôtel des Bergues) présente, à l'occasion du Salon de l'auto (du 1er au 15 mars), une « quinzaine de la marée ».

A Genève encore, un nouveau directeur, Michel Felli, au « *Cygne* », le restaurant du « Hilton » où l'on trouvera un « business lunch » à 38 francs suisses, vin compris.

A *Genève* enfin, au « Mazot d'Allèves », une saucisse de veau sur papet de poireaux bien dans la note (15 francs suisses).

A *Paris, le prochain* « *Gala* de Monseigneur le Vin » chez « Laurent » sera un hommage à la Suisse. Présentation des *montres Jaeger-Lecoultre*. A l'honneur, entre autres, les filets de perchettes et les grands fromages d'Helvétie ainsi que le Dézaley « Ville de Lausanne ». Retenir ses places pour cette soirée du 18 mars au 359-14-49.

A Paris toujours, excellents vins suisses, Fendant et Merlot, au « Mövenpick » du boulevard de la Madeleine, pour accompagner la cuisine folklorique du bar-à-manger comme celle, parfaite, du « Café des Artistes ».

L. R.

● *Le Gavroche*, un des quarante-deux restaurants français de Londres distingués par Michelin aura (le premier) ses trois étoiles. Albert Roux (qui, avec son frère, possède cinq restaurants là-bas) se désole, paraît-il, de ne plus pouvoir importer les canards de Challans. Il a tort, ceux, anglais, d'Aylesbury, sont remarquables ! Et l'on voudrait bien aussi que Michelin donne quelques étoiles aux très bons restaurants de cuisine anglaise.

● *Chez Fernand* (9, rue Georges-Saché, Paris-14e. Tél. : 543-65-76) ouvrira désormais le samedi soir. *Le menu* (75 F) *reste* toujours remarquable.

Photographie

MONDIAL COULEURS

L'histoire mondiale de la photographie en couleurs que viennent d'écrire notre collaborateur Roger Bellone et Luc Fellot nous fait redécouvrir une extraordinaire aventure. Qui, aujourd'hui, même parmi les spécialistes de la photo, sait que durant tout le siècle dernier des milliers de chercheurs tentèrent de par le monde de reproduire photographiquement les couleurs et que l'autochrome, le Kodachrome ou l'Agfacolor furent précédés de plusieurs centaines de procédés ?

Les auteurs ne se sont pas contentés de retracer l'histoire de ces travaux. Ils ont abordé tous les aspects, toutes les implications de l'évolution de la photo en couleurs que l'on retrouve aujourd'hui dans la photo en relief, les applications scientifiques, l'holographie ou la vidéo. Ils ont replacé l'aventure dans son contexte international, scientifique, politique et économique.

C'est ainsi, par exemple, que nous découvrons que, vingt ans avant la naissance de l'autochrome créé par les Français Auguste et Louis Lumière, un Anglais, John Joly, utilisait le même procédé en traçant à la main le réseau coloré qui caractérisait cette première plaque photographique. Ou bien que les procédés modernes de photo en couleurs sont nés essentiellement de la lutte impitoyable que se livrèrent les grands industriels du cinéma, George Eastman, Edison, T. Kalmus (de Technicolor) aux États-Unis, Charles Pathé en France, l'I.G. Farben en Allemagne. Les intérêts en jeu étaient alors si grands que, pour s'approprier certains secrets, les industriels américains, durant la guerre 1939-1945, firent protéger, puis occuper, certaines installations de l'I.G. Farben en Allemagne.

L'ouvrage — très dense, — illustré de trois cents photos, ne se lit pas d'un trait. Il constitue plutôt une source de données, tant pour le spécialiste que pour le profane.

★ *Histoire mondiale de la photographie en couleurs : les origines à nos jours*, édition Hachette-Réalités, 360 pages en couleurs, format 243 × 310 mm. Prix moyen : 345 F.

Philatélie

N° 1728

Au Musée de la poste

LE MINISTRE ET LES COLLECTIONNEURS

Lors de l'inauguration de l'exposition consacrée aux œuvres de Jean-Michel Folon, auteur des deux timbres se tenant (2 F et 2 F) Philexfrance 82, M. Louis Mexandeau, dans son discours, a largement commenté cette future exposition internationale.

Voici quelques extraits :

« Grande manifestation internationale, Philexfrance exposera les réalisations les plus récentes dans le domaine des timbres-poste de plus de cent administrations postales.

» Pour sa part, l'administration française présentera au public un bureau de poste moderne, un bureau de poste *tel que nous le* verrons se généraliser dans les prochaines années avec un large recours à l'informatique et à la téléinformatique (guichets d'affranchissement automatiques, libres-services affranchissement et financiers, terminaux financiers pour les opérations C.N.E.-C.C.P., distributeurs divers et enfin des applications de la télématique faisant appel à la consultation de banques de données utilisant Teletel).

» Mais Philexfrance sera encore l'occasion d'organiser *en liaison* avec le ministère de la culture un concours de maquettes de timbres-poste ouvert largement à tous les artistes travaillant en France. L'œuvre primée par le jury sera reproduite en timbres-poste.

» Philexfrance accueillera les présentations et la présence de nos artistes dessinateurs *et graveurs* de timbres-poste qui exposeront des œuvres personnelles.

» L'imprimerie des timbres-poste *de Périgueux déplacera spécialement* une machine à confectionner les carnets de timbres qui débitera des carnets marqués au logotype de l'exposition.

» Philexfrance sera également l'occasion de réunir pour la première fois au monde un colloque des musées postaux à l'initiative de notre pays, c'est-à-dire à l'initiative du Musée de la poste où nous sommes aujourd'hui rassemblés

» Enfin, un jeu-concours ouvert à la jeunesse, organisé avec l'accord de l'éducation nationale, sera *diffusé* dans les tous premiers jours du mois de mars, le lauréat bénéficiera d'un voyage aux Antilles. »

Et, après Philexfrance, M. Louis Mexandeau termine son discours par la volonté de donner un « nouveau départ de la philatélie », dans ces termes :

« *Mais je voudrais souligner* également que pour mon administration, Philexfrance c'est aussi, si vous me le permettez, surtout l'après Philexfrance. Un après Philexfrance consacré au développement de la philatélie, avec de nouvelles facilités offertes aux collectionneurs pour se procurer les timbres-poste notamment par des systèmes d'abonnements aux guichets de nos bureaux ou par correspondance auprès du service philatélique national.

» Mes services travaillent activement pour que la mise en place de ces nouvelles possibilités puisse intervenir dès le mois de janvier prochain. »

Présage promoteur, qui ne sera que très favorable, dans les prochaines années, au développement de la philatélie et même du négoce philatélique.

FRANCE : Lutte contre le racisme.

La déclaration universelle des Droits de l'homme condamne toutes les formes de discrimination raciale entre les humains. Les déclarations furent promulguées en 1948, à Paris, par l'ONU Ce timbre doit les rappeler à ceux qui ont encore quelques velléités contre leurs semblables. Vente générale le 22 mars (34e/82).



2,30 F, brun et orangé.

Format 36 × 22 mm. Dessin de René Dessirier, gravé par Eugène Lacaque. Taille-douce ; Imprimerie des timbres-poste de Périgueux tiré à 6 millions d'exemplaires.

Mise en vente anticipée :

— Les 20 et 21 mars, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé au Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P.J. ».

— *Le 20 mars, de 8 h. à 12 h.*, à la R.P., 52, rue du *Louvre*, Paris-1er et au bureau de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîte aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 68340 Riquewihr (au Musée d'histoire des P.T.T.), à partir du 27 mars. — Exposition « T comme Télégraphe », 130e anniversaire de l'introduction du télégraphe électrique en Alsace

⊙ 54300 Lunéville (grand salon des halles, place Léopold), le 28 mars. — 2e Bourse du timbre.

⊙ 80300 Amiens (12, rue Lamartine), le 25 mars. — Exposition philatélique « Hommage à Picasso ».

En bref...

● COSTA-RICA. — « Village d'enfants, Noël 1981 », quatre valeurs de 10 cts dans des couleurs différentes. (Timbres de bienfaisance, en plus de l'affranchissement normal.)

● DANEMARK. — Championnats du monde de patinage (figure), 2,00 Kr. - 350e anniversaire de la douane (voilier « Argus »), 1,60 Kr.

● SALOMON. — Seconde série « Papillons », spécifiques aux îles de l'archipel de la Mélanésie, 10, 25, 35 cents et 1 dollar. Litho. 50 F.

● TURQUIE. — Timbres d'usage courant : énergie et ressources naturelles, 10 lira ; portraits divers d'Atatürk, 1, 2 1/2, 5, 10, 30 lira.

ADALBERT VITALYOS.









Jeux

échecs N° 958

SACRIFICE SPÉCULATIF

(49e Championnat de l'U.R.S.S., Frunze, 1981-1982)
Blancs : KASPAROV
Noirs : TIMOCHENKO
Défense slave.

1. é4	d5	23. b3! (m)	ç3 (n)
2. ç4	ç6	24. C×ç3!! (o)	b×ç3 (p)
3. Cf3	Cf6	25. T×ç3+	Rd7
4. Cç3	é6	26. Dç2!	Fd6
5. Fg5	d×ç4	27. Tç1 !	Db7
6. é4 (a)	b5	28. b4 ! (q)	D×b4
7. é5	h6	29. Tb1! (r)	Dg4
8. Fh4	g5	30. F×a7	é5 (s)
9. C×g5	h×g5 (b)	31. Da2!!	Td1+
10. F×g5	Cb-d7	32. T×d1	D×d1+
11. é×f6 (ç)	Fb7 (d)	33. Rg2	Dh5 (t)
12. g3	ç5 (é)	34. Da4+	Ré6
13. d5	Db6 (f)	35. h4	Dé2
14. Fg2	0-0-0 (g)	36. D×a5	Ta8
15. 0-0	b4	37. Da4	R×f6
16. Ca4	Db5 (h)	38. Dd7	Rg7
17. a3! (i)	Cb8 (j)	39. Tf3! (u)	Dç4
18. a×b4	ç×b4	40. D×d6	T×a7
19. Fé3	F×d5	41. D×é5+	Rh7
20. F×d5	T×d5	42. Tf5	Dç8+
21. Dé2	Cç6	43. Rh2	abandon (v).
22. Tf-ç1 (k)	Ca5 (l)		

NOTES

a) Kasparov entre dans la « variante Botwinnik » de la « défense slave » que son adversaire joue souvent avec les Noirs. Aurait-il en réserve une botte secrète ?

b) L'esquive 9..., Cd5 est rarement favorable aux Noirs, soit après 10. C×f7, D×h4 ; 11. C×h8, Fb4 ; 12. Tç1, Dé4+ ; 13. Fé2, Cf4 ; 14. a3 !, C×g2+ (ou 14..., Fa5 ; 15. Dd2, Cd3+ ; 16. Rf1, C×ç1 ; 17. C×é4) ; 15. Rf1, Cé3+ ; 16. f×é3, D×h1+ ; 17. Rf2, D×h2+ ; 18. Ré1, Fé7 ; 19. Rd2 avec avantage aux Blancs comme dans la partie Timman-Ljubojevic, Buenos-Aires 1980, soit après 10. Cf3, Da5 ; 11. Tç1, Fb4 ; 12. Dd2, Cd7 ; 13. Fé2, Cd7-b6 ; 14. 0-0, F×ç3 ; 15. b×ç3, Ca4 ; 16. Ff6 !, Tg8 ; 17. D×b6, Ca×ç3 ; 18. Tç2, Fb7 ; 19. Cg5 !, C×f6 ; 20. D×f6, C×é2+ ; 21. T×é2, Dç7 ; 22. f4 !, Tg6 ; 23. C×é6, Db6 ; 24. Dh8+, Rd7 ; 25 Cf8+ !, Rç7 ; 26. é6 ! avec un gain rapide des Blancs (Bukic-Nikolic, 1981).

c) Une autre école préconise 11. g3, Db6 ; 12. é×f6, Fb7 ; 13. Fg2, 0-0-0 ; 14. 0-0, ç5.

d) Si 11..., C×f6 ; 12. a4 !

é) Une continuation tranchante mais après 12..., Db6 ; 13. Fg2, 0-0-0 ; 14. 0-0, Cé5 ; 15 d×é5 !, T×d1 ; 16. Ta×d1, Fç5 ; 17. Cé4, Fd4 ; 18. Cd6+, Rç7 ; 19. Ff4, Tf8 les Blancs sont mieux (Hollis-Baumbach, par correspondance, 1976).

f) Ou 13..., Cb6 ; 14. d×é6 !, D×d1+ ; 15. T×d1, F×h1 ; 16. é7, a6 ; 17. h4 !, Fh6 ; 18. f4, b4 ; 19. Td6 ! (Polugaievsky-Torre, Moscou, 1981) ou 13..., Cé5 ; 14. Fg2, Cd3+ ; 15. Rf1, Dd7 ; 16. d×é6 !

g) Si 14..., b4 ; 15. 0-0 !, b×ç3 ; 16. d×é6, Cé5 (ou 16..., f×é6 ; 17. f7+) ; 17. Té1, F×g2 ; 18. T×é5, Fç6 ; 19. é×f7+, R×f7 ; 20. Dg4.

h) Une position fortement analysée à Moscou l'an dernier.

i) Meilleur que 17. d×é6, F×g2 ; 18. é7, F×f1 ; 19. é×d8=D+, R×d8 ; 20. R×f1, Dç6 ! ; 21. Rg1, Fd6 ; 22. f4, Té8 !

j) Après 17..., é×d5 ; 18. a×b4, ç×b4 ; 19. Fé3, Cç5 ; 20. C×ç5, F×ç5 ; 21. Dg4+, Rb8 ; 22. Df4+, Ra8 ; 23. Dç7, Tç8 ; 24. D×f7, Th-f8 la partie s'oriente vers la nullité (Charitonov-Dorfman, Moscou, 1981)

k) Kasparov avait en vue cette position depuis bien longtemps : malgré le matériel égal, des perspectives s'offrent aux Blancs d'exploiter la situation peu sûre du R noir.

l) Par exemple, 22..., Rb7 ; 23. T×ç4, Ca5 ; 24. b3!, Fd8 ; 25. Da2, a6 ; 26. Fç5, F×ç5 ; 27. T×ç5, T×ç5 ; 28. C×ç5+, D×ç5 ; 29. D×a5, D×a5 ; 30. T×a5, Rb6 ; 31. Té5 (Anikaev - Svechnikov, Moscou 1981). Ou 22..., ç3 ; 23. D×b5, T×b5 ; 24. C×ç3! Un sacrifice intéressant, b×ç3 ; 25. T×ç3+, Rd7 ; 26. Ta6, Cd8 ; 27. T×a7+, Ré8 ; 28. Tç8, Fd6 ; 29. Fd4, Tb8, 30. T×b8, F×b8 ; 31. Té7 et Timochenko eut du mal à obtenir la nulle avec les Noirs contre Rachkovsky (Moscou, 1981).

m) Les Noirs attendaient-ils la suite 23. F×a7, Rb7 ; 24. Fé3, Cb3 ; 25. Cb6, C×ç1 (ou 25..., ç3 ; 26. Ta7+, Rç8) ; 26. T×ç1, ç3 ; 27. Df3, ç×b2 ; 28. Td1, Th-h5 ; 29. C×d5, T×d5 ; 30. Tb1, Da6 ?

n) Si 23..., C×b3 ; 24. T×ç4+, Rb7 (ou 24..., Rb8 ; 25. F×a7+!) ; 25. Dç2!

o) Retrouvant en écho l'idée du sacrifice, Kasparov tente courageusement sa chance.

p) Si 24..., D×é2 ; 25. C×é2+.

q) Force l'ouverture des lignes.

r) Après 29 Tç7+, F×ç7 ; 30. D×ç7, Ré8 ; 31. Fç5 ! Semble fort puisque la défense 31..., Db7 obligatoire perd le Ca5 ; cependant sur 32. D×a5 surgit 32..., T×h2 ! Et si 33. R×h2, Th5++! suivi du mat.

s) Les Noirs ont un C en plus pour deux pions, un Ca5 en déséquilibre et un R en totale insécurité. D'où des problèmes de défense difficiles.

t) Il faut surtout défendre le pion f7.

u) Les Blancs ont maintenant un pion de plus et une position de gain.

v) Le mat est proche.

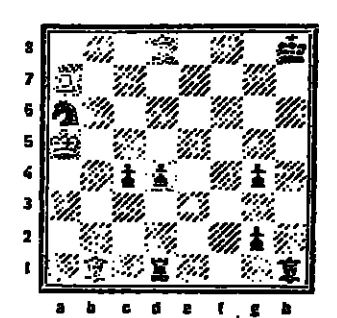
SOLUTION DE L'ETUDE N° 957
V. PACHMAN
« Bulletin des problémistes » 1978 - 2e prix

(Blancs : Rb4, Fa1, Cç8 et b8, Pd5, é6, f5. Noirs : Rb6, Té3, Cç5 et é1, Pf6.)

1. Cd7+, C×d7 ; 2. Fd4+! (et non 2. é×d7, Cç2+ ; 3. Rç4, Ca3+ ; 4. Rd4, Cç2+), Rç7 ; 3. F×é3 ; Cç2+ ; 4. Rb5 !, C×é3 ; 5. d6+ ! (et non 5. é7 ?, C×f5! ; 6. é8=D, Cd6+), R×d6 ; 6. é7, Cd5! ; 7. é8=C mat !

ÉTUDE

E. DOBRESCU
(1979)



BLANCS (4) : Ra5, Ta7, Fb1 et d8.

NOIRS (8) : Rh8, Td1, Fh1, Ca6, Pç4, d4, g4, g2.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 955

MERVEILLEUSE TECHNIQUE

Ce grand chelem, réussi au cours d'un championnat de France, est une belle illustration d'un coup technique très difficile.

Nord : ♠ A R — ♥ A V 10 — ♦ R D 7 6 5 — ♣ D 10 4
Ouest : ♠ D 8 5 3 2 — ♥ 5 3 2 — ♦ 10 — ♣ V 9 7 6
Est : ♠ V 10 9 — ♥ 8 — ♦ V 9 8 4 3 2 — ♣ R 8 5
Sud : ♠ 7 6 4 — ♥ R D 9 7 6 4 — ♦ A — ♣ A 3 2

Ouest ayant entamé le 2 de cœur, *comment Roger Benamou, en Sud, a-t-il gagné* le GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse

Après avoir tiré l'as de carreau, le déclarant donne un second coup d'atout, mais Ouest a trois cœurs, et il n'est plus possible de couper un pique, sauf si Ouest a au moins trois carreaux (puisque le manque de communication obligera à tirer roi et dame de carreau avant d'avoir fait tomber le dernier atout). Or, si Ouest a trois ou quatre carreaux, il suffit d'affranchir le cinquième carreau sans avoir besoin de la coupe à pique, et le déclarant, après le second tour à cœur, a donc *couper un carreau avec le 7 de cœur.*

Cependant Ouest n'a plus fourni à carreau, et le grand chelem semblait infaisable (un squeeze à carreau-trèfle sur Est n'étant pas possible). Par bonheur il y avait la ressource exceptionnelle d'un « double squeeze par la coupe » sur les deux couleurs noires, un des coups les plus difficiles du bridge.

Voici la position après avoir réalisé les atouts (sauf un), le roi de pique et le roi de carreau :

Nord : ♠ A ♦ D ♣ D 10
Ouest : ♠ D 8 3 2 ♥ V 9 — Est : ♠ V 10 ♣ R 8
Sud : ♠ 7 6 ♥ 4 ♣ 3

Sud joue la dame de carreau du mort.

1. *Si Est jette le 8 de trèfle,* Sud coupe un trèfle pour affranchir la dame de trèfle...

2. *Si Sud défausse un pique,* Ouest doit jeter un trèfle (sinon le second pique de Sud deviendrait maître après avoir tiré l'as), alors le déclarant joue la dame de trèfle couverte par le roi qui est coupé, et le 10 de trèfle devient maître (l'as de pique servant de reprise).

Emule de Machiavel

Quand les possibilités techniques de gagner un contrat sont réduites, une ruse bien camouflée peut sauver la situation.

Nord : ♠ A D 7 — ♥ 7 5 3 — ♦ V 4 — ♣ D 10 7 5 2
Ouest : ♠ 9 3 2 — ♥ R 8 4 2 — ♦ D 10 8 5 3 — ♣ A
Est : ♠ 10 8 6 5 — ♥ D V 10 9 — ♦ 7 6 — ♣ R 9 6
Sud : ♠ R V 4 — ♥ A 6 — ♦ A R 9 2 — ♣ V 8 4 3

Le coup a été réussi au cours d'un tournoi par paires au Club P.L.M. Saint-Jacques.

Ann : S. don. E-O vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Pilon	X...	Abiker	Y...
1 SA	passe	3 SA	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de carreau, *comment Pilon, en Sud, a-t-il gagné* ce contrat de TROIS SANS ATOUT qui était théoriquement infaisable ?

Note sur les enchères :
Ces enchères sont normales. Avec sa longue à trèfle par un gros honneur, Nord évalue sa main à 10 points, et il doit sauter à « 3 SA » sans fournir d'indication aux adversaires.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 166

AU RIANT EXPRESS

Championnat des Pays-Bas, 1981
Blancs : Jvd Wal
Noirs : Th. SCHIPPERS
Ouverture : RAPHAEL

1. 32-28	17-22 (a)	22. 41-37! (l)	10-14
2. 28×17	11×22	23. 34-29! (m)	5-10
3. 37-32 (b)	13-17	24. 40-34! (n)	20-25 (o)
4. 41-37	6-11	25. 29×20	15×24
5. 46-41	8-12 (c)	26. 49-43	14-20
6. 32-28	16-21	27. 44-40	9-14 (p)
7. 31-26	21-27 (d)	28. 28-22! (q)	3-9
8. 36-31! (e)	27×36	29. 22×13	19×8
9. 26-21	17×26	30. 33-28! (r)	11-16 (s)
10. 28×6	12-23	31. 37-31! (t)	26×37
11. 33-28! (f)	23×32	32. 27-21 (u)	16×27
12. 37×28	20-24	33. 28-22	27×18
13. 39-33	12-17	34. 38-32	37×28
14. 44-39	17-21! (g)	35. 33×2! (v)	24-29 (w)
15. 42-37	13-18! (h)	36. 34×23	20-24
16. 50-44	7-11 (i)	37. 2×38	25×34
17. 6×17	21×12	38. 40×29 (x)	9-13
18. 28-32	2-7	39. 39-33	Abandon.
19. 32-27	7-11 (j)		
20. 37-32	1-6 (k)		
21. 43-38	14-20		

NOTES

a) 1. ... (17-21) ; 2. 37-32 (18-23) ; 3. 34-30 (13-18), 4. 31-27 (9-13) ; 5. 41-37 (20-25) ; 6. 39-34 (14-20) ; 7. 43-39 (12-17) ; 8. 37-31 (21-26) les Blancs gagnent le pion 9. 27-21 ! (16×27 a1) ; 10. 32×12 (23×43) ; 11. 12×14 (10×19) ; 12. 49×38 (26×37) ; 13 42×31, +1.

a1) 9. ... (26×37) ; 10. 32×41 (23 × 43) ; 11. 21 × 14 (10 × 19) ; 12. 49 × 38, + 1. (Henri Chiland, 1947.)

b) 3. 33-28 (22×33) ; 4. 39×28 (20-24) ; 5. 44-39 (15-20) ; 6. 39-33 (10-15) ; 7. 34-29 (7-11) ; 8. 49-44 (1-7) ; 9. 44-39 (5-10) ; 10. 39-34 (11-17) ; 11. 37-32 (7-11) ; 12. 41-37 la rupture de l'enchaînement 12. ... (20-25) livre un coup de dame signalé par l'ancien G.M.I. R.-C. Keller en 1946 mais amené par un début différent. Ce coup de dame s'exécute ainsi : 13. 29×20 (15×24) ; 14. 34-30 (25×34); 15. 40×20 (14×25); 16. 35-30 (25×34) ; 17. 28-22 (17×39) ; 18. 38-33 (39×28) ; 19. 32×5 !, +.

c) Les Noirs développent leur aile droite un peu comme dans l'ouverture Fabre (Sakalauskaite-Geller, *le Monde* du 27 mai 1978, T.J. de Walle - G. Kloosterman, *le Monde* du 28 avril 1979, L. Sochnenko - A. Bris, *le Monde* du 1er mars 1980).

d) Proposant, peut-être, le jeu du pion taquin excluant 8. 34-29 (27-32) ; 9. 38×27 (22×31) ; 10. 36×27 (18-23) ; 11. 29×18 (12×17), N+1.

e) Une idée positive en ce sens que les Noirs vont subir le léger handicap positionnel de deux pions faibles à la bande (pions à 26 et à 36) coupés de leur camp (notion de solidarité de tous les pions).

f) Contrôlant très opportunément le centre et renforçant leur avantage positionnel.

g) Contrant le projet envisageable 28-23 (19×28) ; 33×11 (7×16), les Noirs auraient dès lors trois pions faibles à la bande et une aile droite dangereusement affaiblie.

h) Il faut absolument que les Noirs soient ainsi soucieux de renforcer leur aile droite et d'y regrouper leurs forces.

i) Dans la logique de cette nécessité.

j) Suivi de 20. 43-38 (9-13) livrant un +1 par une combinaison reposant sur un envoi à dame 21. 37-31 ! (26×46) ; 22. 49-43 (46×23) ; 23. 27-22 (18×27) ; 24. 34-29 (23×34) ; 25. 40×16 !, rafle six pions et +1.

k) Rétablit, partiellement, la solidarité entre les pions de l'aile droite par des esquisses de menaces de pénétration du pion 26 à 31.

l) Les Blancs occupent magistralement le terrain et peuvent, quand ils le désirent, renforcer encore la puissance offensive de leur solide formation centrale en poursuivant par 49-43. A noter, après 22. 41-37 (9-13) ; 23. 48-43 (3-9) serait fautif 24. 27-22 (18×27) ; 25. 32×21 (26×17) ; 26. 47-41 [autre envoi à dame] (36×47) ; 27. 38-32 (47×29) ; 28. 34×3 !, dame et + assez simple.

m) Accentuant la pression au centre.

n) Le début de la montée des lignes arrières maintenant.

o) Presque forcé pour ne pas être menacé d'étouffement.

p) Pare le coup de dame 27-22 (18×27) ; 32×21 (26×17) ; 47-41 (36×47) ; 38-32 (47×29) ; 34×5, +.

q) Le coup juste qui assure de surcroît aux Blancs l'initiative, aspect psychologique important.

r) Jouant sur le facteur psychologique, les Blancs tentent de conclure par une application, au demeurant relativement dépouillée, du coup de l'express.

s) Cette faute tactique ne peut que s'expliquer par la tension constante imprimée par les Blancs depuis le vingt-deuxième temps.

t) Le premier temps du coup de l'express dans sa forme schématique (le squelette du thème), dont la simplicité incitera à l'optimisme, à la gaieté les nouveaux amateurs, impatients de placer des combinaisons meurtrières. Ils pourront de temps à autre se reporter à ce riant express pour y puiser de nouvelles certitudes de parvenir à cet objectif.

u) Dans cette application de premier degré du thème de l'express, on donne à prendre quatre pièces une à une à deux pièces adverses en les faisant pivoter.

v) Chez les joueurs de haut niveau, il est exceptionnel de livrer des combinaisons aussi simples.

Voici un exemple, dont l'auteur est l'ancien maître Stanislas Bizot, d'application assez complexe et splendide du thème de l'express marié au thème du coup renversé.

Noirs : pion à 3, 4, 6, 8, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 23, 24 et 29.

Blancs : pions à 25, 26, 27, 28, 32, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 45, 47, 48 et 50.

B + comme suit : 36-21! (17×26) 27-22! (18×27) 32×21 (23×41) 21-27 [variante thématique de l'express] (11×22) 42-37 (41×32) 38×20 (24×15) 36-31 (26×37) 48-42 (37×48) 39-34 (48×30) 25×5!! [variante thématique du coup renversé], + somptueux en 10 temps. « Au riant express », pourront dire, dans quelques années, les jeunes passionnés.

w) Pour prendre la dame, mais au prix d'une infériorité numérique d'un pion.

x) Position gagnante, d'un confort de toute première... classe.

Problème R. NAUDO (1921)

Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 32-16 (49-40 a) 6-1! (40-49) 1-18!... (49-35) 17-8 (35×2) 18-7 (2×11) 16×7..., +.

a) (49-35) 6-1! (35-49*) 1-18!... (49-35) 17-8, etc., + comme ci-dessus.

Assez simple.

JEAN CHAZE.

● Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales, de la signification des chiffres, des signes et des lettres conventionnels), les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules de la F.F.J.D en s'adressant à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

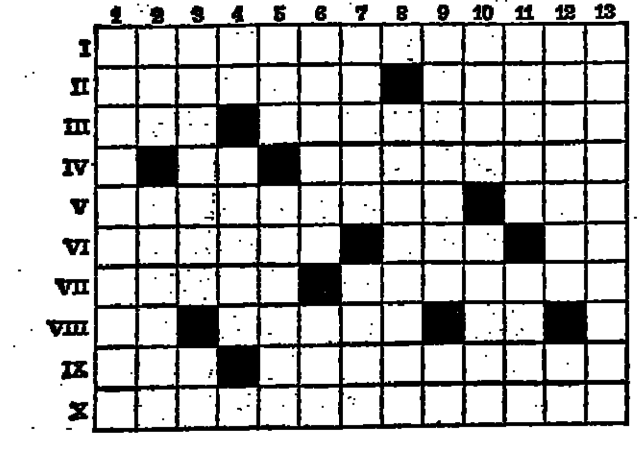
N° 186

Horizontalement

I. Utilisée pour les loisirs et, par quelques grands sportifs, pour le tourisme. — II. Fait la bombe sur les plages. Naturistes trapus. — III. Dans la fosse; mais en plein air. La Reynière vous rend ainsi presque un restaurant sur deux. — IV. Avec eux, c'est Paris embouteillé, cul par-dessus tête. Mettrai dans l'eau. — V. Mise en l'air ou sur l'eau. A l'Oper. — VI. Accueillent de nobles loisirs. En Irlande, par exemple et en fait. Règne sur le tourisme estival. — VII. Lieu de pèlerinage en souvenir d'Alexandre. A le touriste à sa botte. — VIII. Ile. Nudiste tentant d'être décent. Préposition. — IX. Essentielle dans de multiples loisirs et nécessaire au tourisme. Puisse cette définition ne pas l'être ! — X. Victimes de La Reynière.

Verticalement

1. Pour les sports d'intérieur ou d'extérieur. — 2. Utilisée par des touristes orientaux. Avant la chasse. — 3. Les concurrents du marathon, essoufflés. Accueille actuellement plus de guerriers que de touristes. — 4. Spectacle qui suppose quelques loisirs. La mer Morte, mais salée. — 5. En Ecosse. Pour une petite minorité des voitures de tourisme. — 6. Pour de jeunes touristes peu chauvins. En somme, c'est apri. — 7. A quitté l'Egypte à la barbe des douaniers. En Afrique, de bas en haut. — 8. Ne messied pas aux touristes, mais pas trop n'en faut. — 9. Ira sur la mer. Entre deux 14 juillet. — 10. Monokiniste par exemple. Style belon, mais désordonnée. — 11. Fuit les touristes montagnards. Après le tour, pour qu'il fasse des tours. — 12. Un paysage volcanique. Voyelles. — 13. Pour l'être avec profit, elles devraient lire « le Monde des loisirs ».



Solution du n° 185

Horizontalement

I. West side story. — II. Aviron. Studio. — III. Ganaches. Beau. — IV. Olim. Amuses. — V. Nus. Pluies. Pô. — VI. Setace. Er. Les. — VII. Ruera. Rueil. — VIII. Ires. Entérina. — IX. Tu. Sanglée. Eu. — X. Stripteaseuse.

Verticalement

1. Wagons-lits. — 2. Evalue. Rut. — 3. Sinistre. — 4. Tram. Aussi. — 5. Soc. Pce. Ap. — 6. Inhalèrent. — 7. Emu. Ange. — 8. Essuie. Tia. — 9. St. Serrées. — 10. Tubes. Urée. — 11. Odes. Lei. — 12. Ria. Peines. — 13. Yougoslave.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®

N° 186

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. ACCEILNV. — 2. OPTTUU. — 3. EEILOS (+ 1). — 4. AEFINTU (+ 2). — 5. CEHIORT. — 6. ACDEEORT. — 7. IMOSSY. — 8. EEHOORRT. — 9. AEENRSTU (+ 1). — 10. AABILOSU. — 11. AEFFINR (+ 1). — 12. AEGIMRSU. — 13. ABEEMRSU. — 14. AEIILNT (+ 2). — 15. EEERSST (+ 4). — 16. IILOPRT.

Verticalement

17. ACMNOORR. — 18. ACINOT (+ 3). — 19. BEEIOST (+ 1). — 20. CEOOOPST. — 21. CEEILOTV. — 22. CEELNORT (+ 2). — 23. EHIORRTU. — 24. AEEGHRS. — 25. EEMORRTU. — 26. — AEIIPSS (+1). — 27. ACHNOTY (+ 1). — 28. ADEMOORT. — 29. AEIINRTU. — 30. EEENSTU. — 31. AEIJNRU.

Solution du n° 185

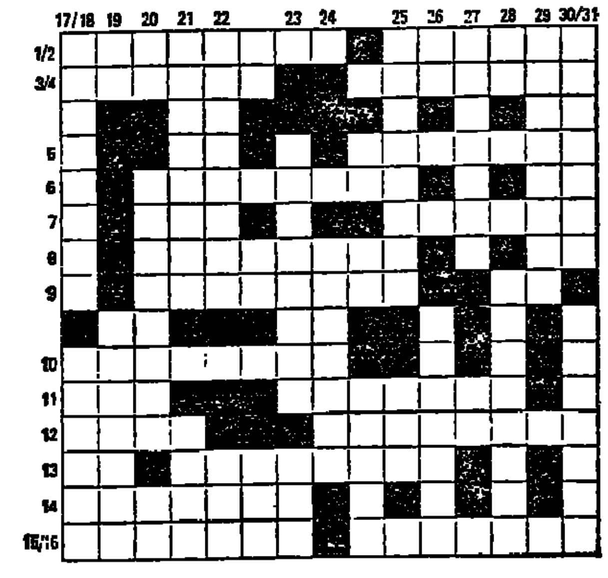
Horizontalement

1. DIGNITE. — 2. AFFLIGE. — 3. NAPOLEON. — 4. AFRICAINE (FIANCERAI). — 5. ALBRAQUE. — 6. LABARUM. — 7. INEXPIE. — 8. CENOBITE. — 9. IRREELLE. — 10. STERLET (LETTRES). — 11. ABASIES (ABAISSE). — 12. BAROQUE. — 13. BONDREE. — 14. EMPOSIEU. — 15. AZURAIT. — 16. ASTATES (TATASSE). — 17. SITUEES (SUITEES USITEES).

Verticalement

18. DOPAMINE. — 19. INULINE. — 20. SBRINZ. — 21. BREVETAI. — 22. NEVRAXE. 23. AQUICOLE. — 24. ENFUTEE. — 25. BRIARDES (BRIDERAS) — 26. FLAMBOIE. — 27. ANTEPOSE. — 28. ELOQUENT. — 29. GNETUM. — 30. MUSELETS.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

Le rapport de la commission Troche

Une première tentative de réflexion sur les arts plastiques contemporains

Un rapport de la commission des arts plastiques vient d'être transmis au ministre de la culture, M. Jack Lang. Il constitue la première étape d'une réflexion et une première série de propositions à la suite de la mission qui fut confiée à M. Michel Troche en juillet dernier. La commission s'est réunie pour la première fois le 12 octobre. Compte tenu de la complexité et de la diversité des domaines impliqués, elle s'est associée sept groupes de travail, chacun ayant en marge un ensemble cohérent de questions. Les groupes – action culturelle publique et privée, vie professionnelle, enseignement-formation, métiers d'art, marché de l'art, média-édition-critique d'art, politique culturelle à l'étranger (auquel est venu s'ajouter récemment un groupe musées) – ont commencé à travailler à la fin du mois d'octobre.

Ce rapport de caractère général et prospectif propose des solutions encore partielles et limitées, certains points ont été écartés, qui apparaitront ultérieurement (le 1 %, par exemple), ou dans un rapport final. En revanche, les études techniques de certains problèmes sont déjà largement avancées (fiscalité, procédures douanières notamment).

Malgré la faiblesse et la confusion de certaines analyses, le caractère un peu puéril ou un rien retors de certaines demandes, il reste que ce document constitue la première tentative pour mener une reflexion sur les arts plastiques contemporains, en mettant en présence ce des représentants de l'ensemble des professions concernées : artistes, conservateurs, animateurs, enseignants, marchands, critiques, réalisateurs, etc. Il faut sans doute le considérer comme un outil de travail qui devrait très vite permettre de relancer ce secteur, d'utiliser au mieux un certain nombre de crédits qui lui ont été nouvellement affectés, d'adapter à la réalité du terrain les structures qui, *tant sur le plan national que sur le plan régional, font défaut.* Structures qui n'ont pas nécessairement besoin d'être lourdes et tapageuses.

La réflexion tourne autour de grands axes tels que la régionalisation, l'éducation artistique et la formation à tous les niveaux, la diffusion *des connaissances par l'information pour le plus grand nombres.*

GENEVIÈVE BREERETTE.

La régionalisation

Le groupe de travail Action culturelle publique et privée , qui étudie notamment le 1 %, la commande publique et privée, l'animation dans les institutions culturelles, le statut des fondations, les musées, s'est attaqué, en un premier temps, au problème de la régionalisation et des structures à mettre en place de toute urgence.

« *La nouvelle région n'est pas forcément une entité vivante sur le plan culturel* », aussi « *les dotations nouvelles – fonds régional d'art contemporain et fonds d'incitation à la création, qui ont pour objet d'assurer à la région la présence de l'art contemporain vivant et de stimuler la création, – après une période de restriction, risquent de ne trouver sur place aucune structure d'accueil et d'être détournées de leur vocation* ». « *Quand on connaît l'état de la France, quand précisément on décentralise pour surmonter les méfaits d'une politique centralisée, on prend le risque grave d'offrir l'argent à des édiles indifférents ou étrangers à l'art actuel, leur apportant paradoxalement aussi les moyens qui leur manquaient pour conduire avec efficacité une politique culturelle historiquement régressive* », dit le rapport.

Le groupe propose donc de mener une « *politique volontaire* » pour les régions les plus démunies, et de tenir compte des appels des régions dans lesquelles il existe déjà un courant dynamique. « *L'état de vide actuel devrait permettre précisément d'œuvrer en dehors des attitudes habituelles de l'administration et d'inventer pour chaque région son propre mode de reconnaissance ; non de créer de façon hâtive des organismes centralisateurs.* »

Il souligne la nécessité d'une vaste enquête au cours de laquelle seraient recensés le potentiel humain et le potentiel institutionnel, propose la création de centres où les décideurs (élus, responsables administratifs) et les personnels techniques des organismes culturels pourraient être sensibilisés en permanence aux arts plastiques vivants ; et la mise en place dans chaque région d'une commission des arts plastiques.

• *Les artistes étrangers*

Un organisme devrait être chargé de mettre en place une structure d'accueil efficace à laquelle toutes les instances administratives adresseraient les artistes étrangers pour leur donner l'aide dont ils ont besoin.

Par principe, les artistes étrangers devraient bénéficier des mêmes droits que les artistes français à partir des mêmes critères. Le montant des revenus ne devrait pas non plus servir de seul critère à l'obtention des cartes de séjour. Ces cartes devraient être accordées pour de longues périodes.

Arts et médias

Un gros morceau en plusieurs chapitres : un bon tiers du rapport y est consacré. L'art à la télé, l'art à la radio, l'art dans la presse quotidienne, hebdomadaire et spécialisée, l'art en livre : même constat d'insuffisance, *ou de carence totale*, qui a pour conséquence « *une véritable* mutilation (le mot est souligné) *de la population dans ses rapports avec les arts plastiques, particulièrement en ce qui concerne l'art de ce temps* ».

• *Télévision - radio*

Demandes communes à la télé et à la radio :

– L'augmentation du nombre d'heures consacrées aux arts plastiques, leur présence dans les journaux d'information ;

– L'intégration de spécialistes des arts plastiques à l'équipe rédactionnelle ;

– La régularité des émissions, des créneaux fixes, facteur jugé déterminant pour entreprendre une véritable relation avec le téléspectateur ou l'auditeur, toutes choses auxquelles ont droit la littérature, le théâtre, le cinéma ;

– La création d'un grand magazine hebdomadaire consacré à l'actualité artistique, où les arts plastiques pourraient être enfin présentés comme « *un lieu de débat, de polémique, une ensemble d'organismes vivants et non plus comme la transmission simple de modèles culturels dominants, qui figent la sensibilité et canalisent l'esprit critique* ».

• *Presse quotidienne et hebdomadaire*

Le rapport épingle la critique d'art et semble vouloir compenser ses carences dans les quotidiens et les hebdomadaires en créant un organe de presse de très large diffusion, conçu comme le reflet permanent de la vie de ce secteur dans sa *diversité, et dont la circulation serait* assurée de façon commerciale et institutionnelle.

Il prévoit la précision d'une ligne budgétaire particulière consacrée à la publicité pour les expositions officielles, qui permettrait d'étendre l'information culturelle de la presse. Il rappelle la nécessité de discuter avec les musées de France pour la distribution des catalogues à la presse. Est proposée aussi la création d'un D.E.A. (diplôme d'étude approfondie) spécifique de critique d'art groupant les enseignements donnés dans les différentes universités, y compris étrangères, avec stages pratiques dans les journaux...

• *Presse spécialisée*

Pour la presse spécialisée, dont la situation des titres qui restent est on ne peut plus précaire, la commission propose la création au Centre national des lettres (C.N.L.) d'un fonds, d'une commission spécifique et d'un système d'attribution d'aides aux revues d'art, qui existe pour la littérature.

Elle adhère à l'idée du rapport Pingaud-Barreau de créer un organisme national et des organismes régionaux pour faciliter la distribution des revues à faible tirage ; demande *la mise au point d'une politique* d'achat cohérente et régulière des revues d'art par les institutions concernées (écoles d'art, lycées, bibliothèques, musées, etc.) ;

• *Edition*

L'édition d'art est mal en point. Les petits éditeurs ont du mal à sortir des livres sur l'art parce que ceux-ci ne sont pas rentables et les gros éditeurs ne veulent pas le faire pour les mêmes raisons en dehors des livres cadeaux, qui représentent 80 % de l'édition d'art. Mesures demandées :

– L'aide à la première monographie concernant les artistes contemporains.

– Une aide au livre d'art (critique, entretien sur l'art contemporain...) attribuée selon les mêmes modalités, mais qui serait, elle, remboursable ;

– Une aide à la traduction de la première monographie, à la traduction d'un livre d'art important (elle favoriserait la diffusion à l'étranger) ;

La relance du marché intérieur

Partant de la constatation simple et élémentaire que, « *pour vivre et créer, les artistes – source constante du patrimoine – doivent vendre leurs œuvres* », et de ces deux autres constatations : que le public français dans son ensemble est peu porté vers la création contemporaine, qu'il y a en France un nombre limité de collectionneurs d'art contemporain, le groupe de travail marché de l'art demande que l'État prenne toutes les mesures qu'il faut pour susciter de nouveaux amateurs, les inciter à acheter et à donner, ou en tout cas qu'il ne fasse rien qui puisse les décourager.

Une liste de mesures susceptibles de *relancer le marché intérieur* est proposée.

• Des mesures fiscales, comme : remplacer partout où elle apparaît la notion de « *bien somptuaire* » par la notion de « *bien culturel* » en ce qui concerne les œuvres d'art ; la possibilité de déduire un pourcentage du revenu imposable pour les acquisitions d'œuvres d'artistes vivants justifiées sur factures ; l'extension du *mécanisme des dations* ;

• Des mesures facilitant la diffusion, notamment à travers les galeries, dont l'activité spécifique devrait être prise en compte pour l'application de certaines taxes ; qui devraient pouvoir bénéficier de prêts spécifiques à taux réduits pour leur installation ou leur réinstallation ;

• Des mesures propres à faciliter la circulation des œuvres d'art : simplifier *les formalités administratives* en matière d'exportation et d'importation ; créer, par exemple, un bureau unique où l'ensemble des formalités pourraient être effectuées par l'exportateur, réduire les délais pour l'exportation d'œuvres soumises au contrôle des musées qui ne font pas l'objet d'une demande d'acquisition ou d'interdiction...

Autant de mesures qui pourraient *mettre fin à l'idée qu'il est impossible* d'acheter en France et permettraient de recréer un courant d'échanges avec l'étranger pour la création contemporaine.

L'enseignement artistique

« *Contribuant en principe à l'enrichissement de la personnalité en développant les modes sensibles, visuels, tactiles, conceptuels, symboliques, imaginaires et logiques, l'enseignement des arts plastiques participe très largement à l'édification de la réalité culturelle et sociale.* » Cet enseignement offre l'image d'une mosaïque complexe constituée par une grande variété de formations gérées par des institutions différentes – ministères de l'éducation nationale, de la culture, du logement et de l'urbanisme, de la jeunesse et des sports, du temps libre (sans oublier les collectivités locales), – sans grande concertation entre elles.

Le groupe de travail enseignant-*formation* *juge indispensable* et urgent de surmonter l'ensemble de ces disparités en précisant les domaines d'intervention, en étudiant les complémentarités pédagogiques, en examinant la formation des enseignants et des animateurs, en procédant à des équivalences entre les différents cursus afin d'aboutir à une plus grande cohérence, et demande en premier lieu : la création d'une structure officielle permanente, à l'échelon national, entre les ministères de la culture, de l'éducation nationale, du logement et de l'urbanisme, de la jeunesse et des sports, du temps libre, de la santé, des rela*tions extérieures et de la recherche.* Celle qui assurerait l'harmonisation des orientations, des décisions et stimulerait les actions relatives à l'éducation esthétique et à l'enseignement des arts plastiques.

Les autres propositions portent essentiellement sur les écoles d'art, dont le rôle de première importance à l'intérieur d'une politique de décentralisation est souligné : elles per*mettent la fixation des créateurs* dans les régions, servent de relais avec la vie associative, participent aux activités socioculturelles, et engagées à côté des musées, des maisons de la culture et des maisons de jeunes, contribuent au développement artistique régional.

Vie professionnelle

• *Les ateliers*

Le manque de lieux de travail pour les artistes est devenu un problème crucial dans la capitale « *livrée à une politique de droite soutenant la spéculation immobilière :* » Deux mille ateliers détruits alors que, dans le même temps, cinq cents seulement étaient construits.

Le groupe de travail vie professionnelle inscrit, parmi les mesures d'urgence et d'extrême urgence, une politique de construction d'*ateliers qui doit venir s'ajouter* à la mise en place d'un dispositif juridique permettant la protection (notamment à propos du permis de démolir) et la conservation des ateliers et des cités d'artistes.

• *La Sécurité sociale*

Une Sécurité sociale identique à celle des salariés qui reconnaît l'accident de travail, l'incapacité temporaire ou définitive, accorde des indemnités journalières en cas de maladie ou de maternité ; un plus juste calcul de la cotisation pour la retraite vieillesse ; une fiscalité qui tiendrait effectivement compte de la réalité, à savoir que beaucoup d'artistes ont des revenus extrêmement bas, et nombre d'autres mesures sont également proposées.

Un point de vue de gauche

« *Oui,* dit M. Michel Troche, *même en art, il existe bien un point de vue de gauche, qui n'a strictement rien à voir avec un art de gauche, comme un point de vue politique en art n'a rien à voir avec un art politique.* »

Un point de vue de gauche « *est fondé sur quelques grandes convictions : la conviction que, contrairement à un point de vue de droite, le progrès n'est pas uniquement individuel mais dépend également du progrès social ; la conviction que la culture n'est pas uniquement littéraire ou artistique, mais qu'elle est constituée par l'ensemble de l'héritage culturel dans une société donnée ; et surtout, en art, l'affirmation d'une question de méthode : une approche plus complète du phénomène artistique qui essaie d'examiner tous ses aspects, y compris les aspects économiques et politiques, afin d'en respecter encore mieux le caractère unique et spécifique et non de l'expédier dans une transcendance artificielle, ou un sociologisme purement documentaire* ».

Ces convictions ne sont pas sans conséquence pour une politique culturelle. Elles entraînent nécessairement la prise en charge d'une dimension sociale qu'un point de vue plus conservateur, pour des raisons évidentes de préservation, évite logiquement d'assumer.

« *Et ce n'est pas un hasard si l'éducation, la diffusion des connaissances par l'information, la mise en relation avec le public, la commande publique, la régionalisation, par exemple, prennent tout leur sens dans une politique socialiste. Non pour se substituer au caractère individuel de l'activité artistique, mais pour l'enrichir de relations nouvelles. Relations nouvelles qu'on ne saurait identifier systématiquement – au nom de craintes même légitimes – à la naissance d'une nouvelle bureaucratie, d'un « assistanat » irresponsable, d'un nouvel art officiel ou d'un corporatisme envahissant. Tous écueils mortels qui ne sont pas la conséquence de la démocratie, mais de son abandon.* »

[Né en 1927 à Paris, M. Michel Troche, critique d'art, a été administrateur au Salon de la jeune peinture de 1965 à 1970, avant de devenir, en 1973, inspecteur principal des beaux-arts. A partir de 1978, et jusqu'à son actuelle mission rue de Valois, il a collaboré aux expositions de la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques.]

CINÉMA

LA DIFFUSION DU FILM ÉTRANGER EN AMÉRIQUE

Columbia et Gaumont signent un accord

La compagnie américaine Columbia Pictures International et la Société française de production et de distribution de films Gaumont ont annoncé, vendredi 26 février à Paris, leur décision de « *former un organisme commun pour distribuer et produire des films pour les marchés spécialisés aux Etats-Unis* ». La nouvelle compagnie, Triumph Films, s'occupera aussi bien de la diffusion en salles qu'à travers les médias électroniques, télévision payante par câbles, cassettes vidéo et vidéodisques. La première année, ont précisé simultanément MM. Frank Price, président de Columbia, et Daniel Toscan du Plantier, directeur général de Gaumont, Triumph espère lancer sur le marché américain une dizaines de films.

La décision, déjà entrevue dans un numéro de *Variety*, l'hebdomadaire du show business américain, arrive à un moment crucial pour Columbia et Gaumont. Columbia vient d'être intégré dans l'empire Coca-Cola, après avoir été tout près de tomber dans l'escarcelle de la M.G.M. (qui a finalement jeté son dévolu sur United Artists). Par cette entente avec une compagnie « *sept ou huit fois plus puissante que la nôtre* », précise M. Frank Price, directeur de Columbia, il semblerait que la firme créée par Harry Cohn (et dont Frank Capra *fit la fortune dans les années 30*) cherche à diversifier ses activités et à prendre un maximum d'initiatives.

Columbia a distribué aux Etats-Unis avec succès *Tess*, de Roman Polanski, production française de langue anglaise, du moins dans la version originale. *Tess*, produit par Claude Berri (et non par Gaumont), a rapporté, sur le seul marché nord-américain, environ 20 millions de dollars de recettes guichet (la moitié revient à la distribution aux Etats-Unis, indique M. Price, donc, dans ce cas, quelque 10 millions de dollars). Columbia se flatte d'avoir exploité au maximum de ses possibilités le film de Polanski, alors que *Atlantic City*, de Louis Malle, production essentiellement canadienne, en course pour les oscars, a été très mal distribué, de l'avis des spécialistes américains, par Paramount.

Gaumont, à ce jour, diffusait depuis quelques années sa production par l'entremise de la petite compagnie New Yorker, de Daniel Talbot, qui possède le meilleur catalogue d'art et d'essai sur le marché américain. Deux expériences assez décevantes, l'une ancienne, l'autre récente, ne pouvaient qu'inciter Gaumont à chercher à renforcer ses arrières aux Etats-Unis. *Cousin, cousine* (1975), de Jean-Charles Tacchella, produit par Gaumont, même s'il reste le best-seller du cinéma français sur le marché américain (12 millions de dollars), avait été vendu pour une somme dérisoire. *Don Giovanni*, de Joseph Losey, la production de prestige de M. Toscan du Plantier, s'est heurté à l'indifférence du public américain.

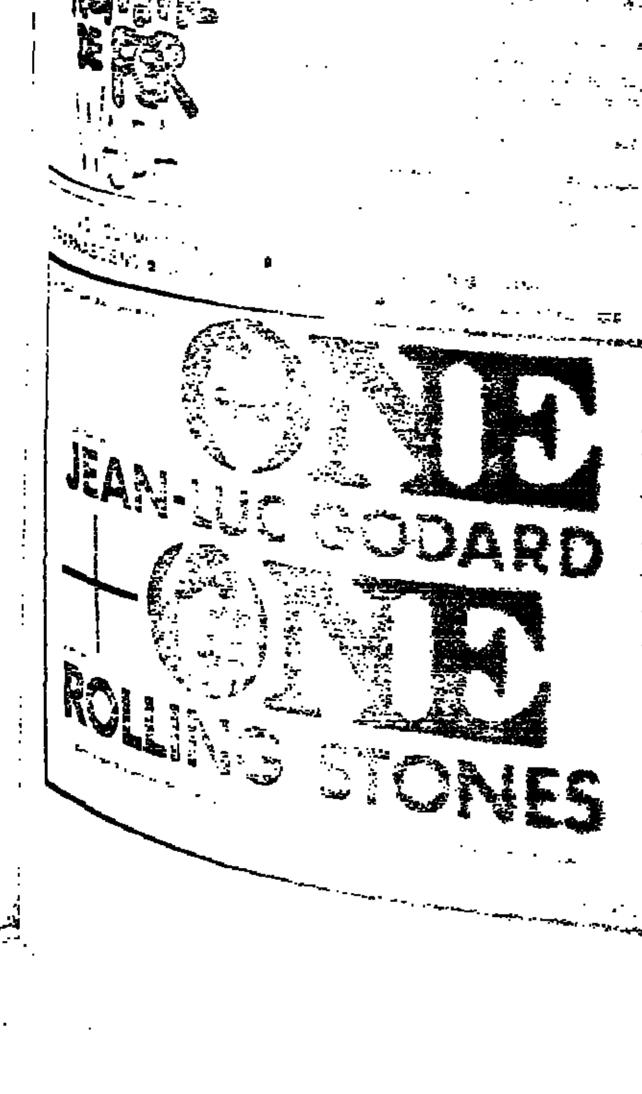
Columbia apporte à Gaumont *l'infrastructure commerciale* d'une « major company », et garantira aux films retenus par Triumph une sortie comparable à celle des productions américaines. Le succès dans les salles entraîne l'extension des ventes à la télévision, puis aux nouveaux médias. Les films seront montrés d'abord dans leur version originale. Ils seront ensuite doublés, s'il y a lieu. Le travail de sélection sera effectué par un comité de direction de quatre membres, deux de Columbia, deux de Gaumont, et il ne se limitera pas aux productions de la firme française. Triumph mettra l'accent sur des œuvres de toute *l'Europe occidentale.*

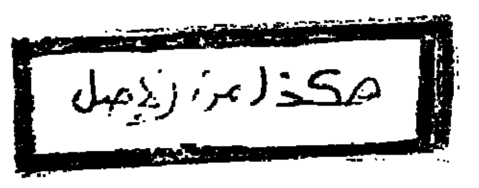
Pour M. Toscan du Plantier, il s'agit de dépasser le cercle restreint des seuls amateurs de films étrangers, d'entrer en concurrence, à égalité, avec le cinéma hollywoodien sur son propre marché. *La Guerre du feu*, de Jean-Jacques Annaud, produit majoritairement par le Canada et distribué par Fox, a été conçu dans une perspective américaine, avec un budget plus considérable que n'en permet le seul marché français, même complété par la diffusion art et essai aux Etats-Unis.

En Amérique, explique M. Price, les spectateurs de quatorze - vingt-quatre ans constituent les deux tiers du public. Il faut conquérir cette tranche d'âge, à côté des plus de trente ans, qui s'intéressent déjà aux films étrangers. « *Nous espérons une explosion dans le monde du spectacle* », *(an explosion in entertainment)* conclut le président de Columbia.

■ *CinémAction* et la revue *Tricontinental* présentent un guide remis à jour des films du tiers-monde. En même temps qu'une liste des films disponibles et de leurs distributeurs, Guy Hennebelle, directeur de la publication, et Janine Euvrard proposent une présentation personnalisée de chaque pays, signée de spécialistes : le Brésil par Paulo Antonio Paranagua, le Cameroun par Mongo Betti, l'Inde par Henri Micciollo, etc ; ainsi qu'un classement par thèmes. Une introduction à base d'interviews donne des points de repère économiques et politiques sur divers aspects des pays en voie de développement.

* *Le Tiers-Monde en films* Maspero éditeur, 40 F.





SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MIMES, Petit TEP (797-96-06), 20 h 30.
POESIE THERAPIE, Interclub 17 (227-68-41), 20 h 30.
UNE SAISON EN ENFER, Lucernaire (544-57-84), 18 h 30.
POUR UNE INFINIE TENDRESSE, Lucernaire (544-57-34), 22 h 15.
EMBRASSE-MOI IDIOT. Blancs Manteaux (887-15-84), 20 h 15.
ONCLE VANIA, Sarcelles, Théâtre (990-30-94), 21 h.
IL ETAIT UNE FOIS SI AHMED, Maison des Amandiers (366-42-17), 20 h 30.
LA CONFESSION D'IGOR..., Marie Stuart (508-17-80), 20 h 30.
UN CRI, Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h.
FIN DE SIECLE, Chelles, Théâtre (421-20-26), 20 h 30.
L'AMANTE ANGLAISE, Rond-Point (256-70-80), 20 h 30.
APPRENDRE A RIRE SANS PLEURER, Fontenay-sous-Bois, salle Allende (875-44-88), 20 h 45.
DE MEMOIRE D'OISEAU, Cartoucherie de l'Aquarium (374-99-61), 20 h 30.
LE JUIF SUSS, Bobigny, Maison de la culture (831-11-45), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Bubbling brown sugar (Harlem années 30).
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : La dame de chez Maxim.
Chaillot (727-81-15), 20 h 30 : Tombeau pour 500.000 soldats ; Grand foyer, 20 h 30 : Entretien avec M. Saïd Hammadi ; 18 h 15 : Le sac du palais d'été (marionnettes chinoises).
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Hedda Gabler.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 : Voyage de Madame Knipper vers la Prusse orientale.
TEP (797-96-06).
Centre Pompidou (277-12-33). Débats : 18 h 30 : Littérature chinoise contemporaine.
Cinéma-Vidéo, 18 h : Des milliards de messages ; 19 h : Cinéma in the age of Pollock. Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Zarathoustra, Danse Buto.
Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : Macbeth.
Théâtre de la Ville (274-22-77) (voir théâtre Musical de Paris).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : l'Étrangleur s'excite.
Astelle-Théâtre (202-34-31), 21 h 30 : les Bonnes.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : Diable d'homme.
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Écrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : l'Étranger dans la maison ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Contre ciel... plus.
Chateau de Vincennes (365-70-13), 21 h : Gerbe de blé.
CISP-Théâtre Paris-12 (343-19-01), 20 h 45 : les Mentons bleus.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; la Resserre, 20 h 30 : Ce titre, tu es né avec. Grand Théâtre, 20 h 30 : la Divine comédie.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie Italienne (321-22-22), 20 h 30 : La servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : Joël.
Confluences (387-67-38), 20 h 30 : Éduqué à mort. (dern.)
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Edouard VII (742-57-49), 20 h 30 : la Danse du diable.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : Stratégie pour deux jambons.
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : le Misanthrope.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h 45 : le Marteau des maléfices. 22 h 15 : L'Alpage – II, 18 h 30 : Ballades ; 21 h : Protée.
Fondation de l'Allemagne (589-32-26), 20 h 45 : L'heure de mon plus grand silence.
Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16), 20 h : Vie et mort du roi boiteux.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Kondo chapo.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 22 h : L'os de cœur.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30, The Glass menagerie.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
Jardin d'Hiver (255-74-40), 21 h : Leçons de bonheur.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lierre Théâtre (586-55-83), 20 h 30 : La grande peur dans la montagne.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : S. Joly ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Don Quichotte ; 22 h 30 : Douce ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marigny (256-04-41), 20 h 30, Amadeus ; Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : la Pattemouille.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 heures : Trahisons.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Folle Amanda.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chand.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Toute honte bue.
Poche (548-92-97), 21 h : Baron baronne.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Scala (261-64-00), 20 h 30 : les Caprices de Marianne.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio-théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30 : Quelle belle vie, quelle belle mort.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : La maison des Bernada ; 22 h : l'Écume des jours. Salle II : 20 h 30, Mc Hyde.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre de l'Épicerie (271-51-00), 20 h : Écritures I.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre noir (797-85-14), 20 h 30 : Entre soleil et Boutou.
Théâtre de la Plaine (250-15-63), 20 h 30 : Le dernier des métiers ; l'Equarissage pour tous.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Pantagleize.
Théâtre des Quatre-Cents Coups (633-01-21), 20 h 30 : Mademoiselle Julie.
Théâtre 13 (589-05-29), 20 h 30 : Les cancans.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Lettre au père.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

En région parisienne

Antony, Th. F.-Gémier (666-02-74), 21 h : Tout ça c'est une destinée normale.
Argenteuil, C.C.M. (961-25-29), 20 h 45, H. Texier.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 19 h 30 : Propos de petit déjeuner à Miami.
Bagneux, Th. V.-Hugo (663-10-54), 21 h : C. Sauvage.
Bezons, Th. P.-Eluard (982-20-88), 21 h : P. D'Heriat.
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : Sherlock Holmes.
Châtillon, C.C.C. (697-22-11), 21 h : la Noce chez les petits bourgeois.
Choisy-le-Roi, Th. P.-Eluard (890-89-79), 21 h : J.-L. Debattice ; Kiosque (852-27-54), 20 h 30 : le Fétichiste.
Clamart, C.C. J.-Arp (645-11-87), 20 h 30 : Popeck.
Clichy-la-Garenne, Théâtre Rutebeuf (731-11-53), 18 h 30 : Dieu aboie-t-il ?
Colombes, M.J.C. (782-42-70), 20 h 30 : Théâtre Napolitain.
Corbeil-Essonnes, C.C. P. Neruda (089-00-72), 20 h 45 : Antigone.
Evry, Agora (077-93-50), 21 h : Boris Supervian.
Gagny, T.M.C. (302-48-25), 20 h 30 : Pererou Folclorico.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h 45 : Perspectives ultérieures.
Levallois, C.C.L. (270-83-84), 21 h : Al Tall.
Ivry, Studio (672-37-43), 20 h 30 : l'Ignorant et le Fou.
Meudon, C.C. (626-41-20), 20 h 30 : Thérèse Raquin.
Nanterre, Maison pour tous (721-74-09), 20 h 30 : Olga Forest.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : Spaghetti Bolognese ; II, 20 h 30 : les Oubliettes.
Saint-Maur, Rond-Point Liberté (889-22-11), 21 h : le Médecin malgré lui ; la Cantatrice chauve.
Sartrouville, Théâtre (914-23-28), 21 h : E. Wollinston.
Savigny-sur-Orge, Salle des fêtes, 21 h : In-Pro 4, Trio E. Watson.
Sevran, Salle des fêtes (384-93-50), 21 h : B. Lubat.
Suresnes, Th. J.-Vilar (772-38-80), 21 h : George Dandin.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h : Théâtre chez Léautaud ; 20 h 15 : Tohu-Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomine.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Popote.
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : *Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : J'aurais* pu être votre fils. – II., 20 h 30 : le Vengeur de son père ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Connétable (277-41-40), 20 h 30 : Un jeté et deux boucles ; 22 h 30 : Djalma.
Fanal (233-91-17), 20 h : l'Amant ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 22 h : les Méfaits du tabac ; la Fleur à la bouche.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : Du ronron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
La Soupap (278-27-54), 18 h 30 : le Mur mort.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 et 22 h : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-33-82), 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : Annonces matrimoniales.
Théâtre de *Dix-Heures* (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : Colporteurs d'images ; 22 h 30 : Ensemble de musique arménienne. – II. 22 h 30 : C. Zarcate.
Vingt-cinquième heure (439-36-59), 21 h : Théophile ; 22 h : Rimailles.

Le music-hall

Casino de Paris (874-26-22), 20 h 30 : Annie Girardot.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 15 : J. Bertin.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : les Mimes électriques.
Essaïon (278-46-42), 18 h 30 : Sara Alexander.
Fontaine (874-74-40), 22 h : Lacombe-Asselin.
Gymnase (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : Nicole Vassel.
Lucernaire (544-57-34), 22 h 30 : Jean-Luc Salmon.
Olympia (742-25-49), 21 h : Francis Cabrel.
Palais des Glaces (607-49-93), 22 h 15 : Romain Bouteille.
Palais des Sports (828-40-90), 21 h : Holiday on ice.
Potinière (261-42-53), 20 h 45 : Alex Métayer.
La Tanière (566-94-23), 20 H 45 : J. Treese ; 22 h 30 : A. Mirapeux ; II. 21 h : P. Elies, G. Lona.
Trottoirs de Buenos Aires (260-44-41), 21 h : Duo H. Solgan, U. de Lio.

Les concerts

Salle de l'Ancien Conservatoire, 20 h 30 : Groupe vocal de France, dir. : Saint-Caillat, sol. : M. Tranchant. (Monteverdi, Haydn, Brahms.)
Radio-France, auditorium 106, 18 h 30 : Ensemble J. Skowron (Iquée).
Auditorium 105, 20 h 30 : Jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire national supérieur de musique de Paris.
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : L. Boulay, J.-L. Charbonnier, P. Sechet, J.-P. Burgos (Rameau).
Lucernaire, 19 h 45 et 21 h : voir le 24.
Salle Gaveau, 18 h 15 : Les Musigrains (Milhaud, Poulenc, Honegger) ; 21 h : E. Richepin (Chopin).
Sorbonne, Amphi Richelieu, 12 h 30 : Sextuor J. Loriod (Chailley, Daniel-Lesur, Raynaud...).
FIAP, 21 h : G. et Ch. Andranian, R. Milosi, M. Guikovaky (Debussy, Fauré, Ravel, Satie, Prokofiev).
Agora, 21 h : Ensemble I. Bellocq.
Saint-Louis des Invalides, 20 h 30 : Collegium Musicum d'Aquitaine (Britten, Beethoven, Fauré).

Jazz, pop, rock, folk

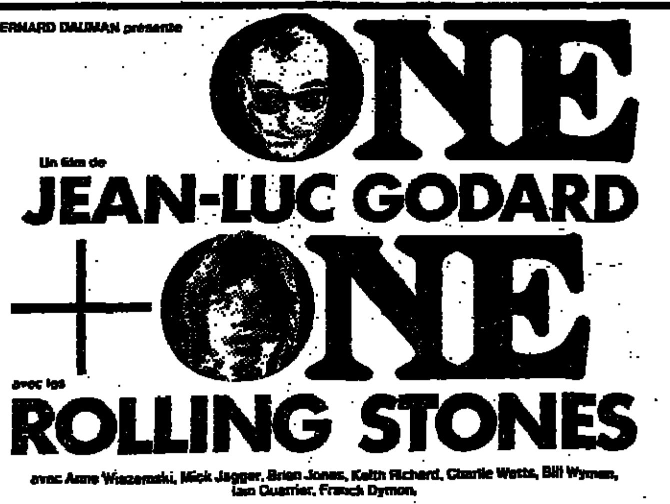
Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Bill Deraime.
Bofinger (272-87-82), 22 h : Quartet P. Atlan.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : M. Laferrière.
Chapelle des Lombards (357-24-24), Paiato Voldez.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h 30 : Miss Thing.
Club Saint-Germain (222-51-09), 22 h 30 : Rhoda Scott.
Dreher (233-48-44), 22 h 30 : A. Jones.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : Lumière Big Band.
L'Ecume (542-71-16), 22 h : B. Hills.
Feeling (271-33-41), 22 h 30 : M. Nissim, M. Mouthana, F. Mechali.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Golden Gate Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h : Orange Disaster.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : B. Waters.
New Morning (523-51-41), 21 h : Bovick.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : N. Simone ; Petite salle : 20 h 45 : J. Barrense Dies.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Soul Quartet.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 45 : Carole Laure, Lewis Furey.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : M. Saury.
Trois Mailletz (354-00-79), 22 h 30 : Nina Simone.

Comédies musicales

Renaissance (208-18-50), 20 h 30, Soleil d'Espagne.

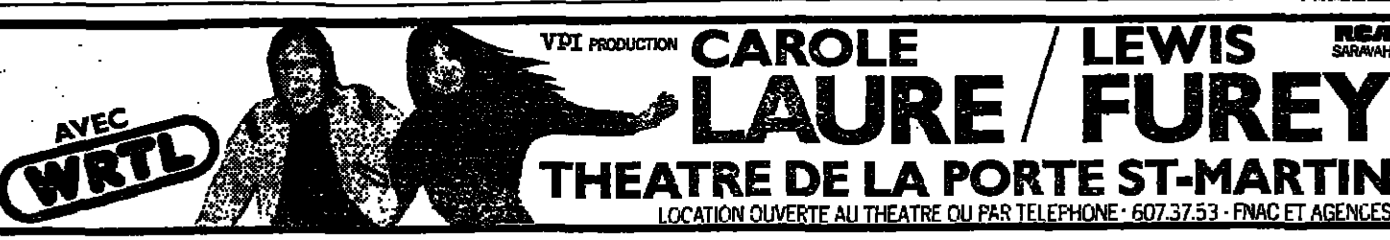
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures a 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

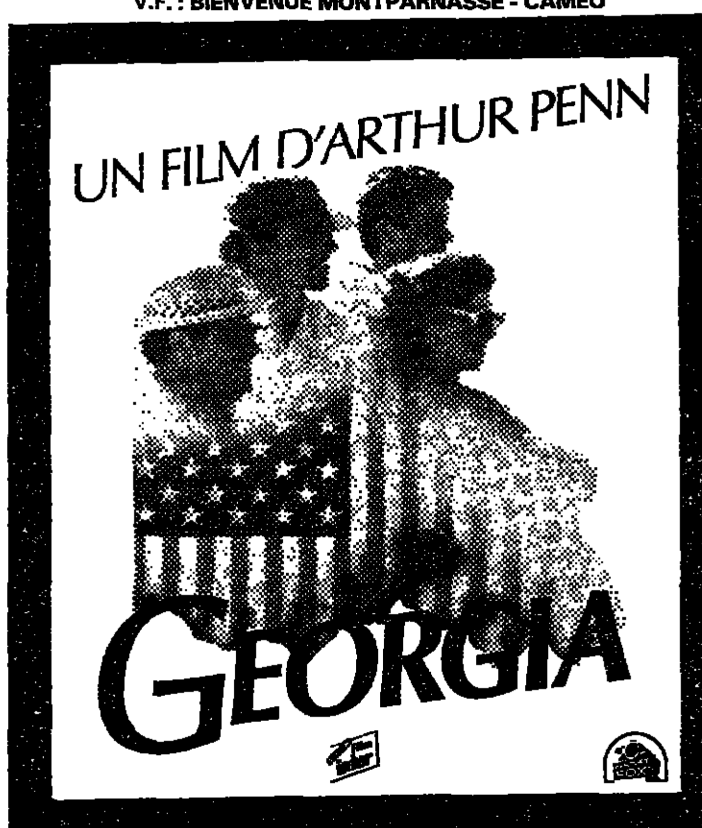
Vendredi 26 février













SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Hommage à George Cukor : le Bal des adieux, de G. Cukor et C. Vidor ; *Petite salle* : 18 h : Table ronde : Japon, six cinéastes contemporains, en présence du réalisateur M. Shinoda et du critique R. Tayama ; 19 h : Hommage à George Cukor : Justine ; 21 h : la Femme que j'ai abandonnée, de J. Urayma.

***BEAUBOURG* (278-35-57)**

15 h : Son homme, de R. Garnett ; 17 h : les Arrivistes, de L. Daquin ; 19 h : Lotna, de A. Wajda.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

L'AMOUR DES FEMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). — *V.f. : Français, 9e (770-33-88)* ; *Parnassiens, 14e (329-83-11)*.

LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 6e (723-69-23) ; Ermitage, 6e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; *Mistral, 14e (539-52-43)* ; Murat, 16e (651-99-75).

BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Magic Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparno, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

CARMEN JONES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

LA CHÈVRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 16e (606-34-25).

CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Gît le Cœur, 5e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

DEUX FILLES AU TAPIS (A., v.o.), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

DIVA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82).

EAUX PROFONDES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

ESPION LÈVE-TOI (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

FAME (A. v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LE FAUSSAIRE *(All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52)* ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *Biarritz, 8e (723-69-23)* ; *14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79)* ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; *Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02)* ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

FONTAMARA (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE GRAND PARDON (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).

LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LOIN DE MANHATTAN (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

MAD MAX (A., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

MA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e *(522-46-01)*.

MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e *(329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e* (633-08-22) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e *(727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01)* ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : Gaumont Opéra, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70).

MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

NOCES DE SANG *(Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).*

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).

POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : *Paramount Odéon, 6e (325-59-83)* ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Colisée, 8e (359-29-46).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e *(329-41-19)*.

QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

RAGTIME (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 6e (359-04-67) ; *Athéna, 12e (343-00-65) ; 14-Juillet* Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movis, 1er (260-43-99).

RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount *City, 8e (562-45-76)*. — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-93-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ROX ET ROUKY *(A., v.f.) : La Royale, 8e* (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

SALUT L'AMI ADIEU LE TRÉSOR (A., v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40).

SAYAT NOVA (Sov., v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

SHE DANCES ALONE (A.-Aut., v.o.), Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Richelieu, *2e (233-56-70)*.

STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).

TETE A CLAQUES (Fr.), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-63-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

THE ROSE (A., v.o.), Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

TRANSES *(Mar. v.o.) : Saint-Séverin, 5e* (354-50-91).

TROP TOT, TROP TARD (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Action République, 11e (805-51-33).

UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marbeuf (225-18-45) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

VÉNIN (Ang.) (*) (v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; (v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

VERS LE SUD (v.o.) : Forum (297-53-74).

Les séances spéciales

AGATHA ET LES LECTURES ILLIMITÉES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15.

AFFREUX, SALES ET MÉCHANTS (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 22 h 20.

BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

BUFFET FROID (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 18 h 10.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

L'ETOILE NOIRE (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 18 h 30.

LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK N'ROLL (Fr.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32), 23 h 15.

LE GUEPARD (It., v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32), 20 h.

INDIA SONG (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 30.

JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34) 19 h 30.

JOURS TRANQUILLES A CLICHY (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

NIMITZ, RETOUR VERS L'ENFER *(A. v.o.) : Kinopanorama, 15e* (306-50-50), 24 h.

MON ONCLE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; J., V., S., D., 14 h.

LE PASSE-MONTAGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 10 et 20 h 10.

LES VACANCES DE M. HULOT *(Fr.)* : Templiers, 3e (272-94-56).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ANGES DE FER, film allemand de Thomas Brasch, v.o. : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LE DROIT DE TUER (**), film américain de James Glickenhaus, v.o. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 12e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount *Orléans, 14e (540-45-91)* ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 17e (241-77-99), ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA FIÈVRE AU CORPS (**), film américain de Lawrence Kasdan, v.o. : Gaumont *Halles, 1er* ; (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06). V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

INCUBUS (*), film canadien de John Hough, v.o. : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59)) ; *Mistral, 14e (539-52-43)* ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE LARRON, film italien de Pasquale Festa Campanile, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).

LITAN, film français de Jean-Pierre Mocky : *Impérial, 2e (742-72-52)* ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).







RADIO-TÉLÉVISION

Nouveaux chagrins

(Suite de la première page.)

Rares en fait sont ceux qui ont couru de salle en salle pour voir cette chronique en entier. Et la télévision s'est bien gardée de la programmer. Elle avait trop peur de choquer. Qu'en sera-t-il aujourd'hui ? Venu tard, *lui aussi, au petit écran, le film le Chagrin et la Pitié,* auquel nos auteurs ont également collaboré, n'a ému personne. Bien que solidement tenu en laisse, le bruit d'une France plus empressée à collaborer qu'à résister avait fini par se répandre. Sans doute en ira-t-il de même cette fois-ci *sur le chapitre des mutineries dans* l'armée en 1917, par exemple. Ça commence à se savoir !

En revanche, au lendemain de la victoire de la gauche et de la participation des communistes au gouvernement, l'évocation du Front populaire et de la libération risque de trouver *dans des millions de foyers* un écho fortement amplifié. Quel effet cela fera-t-il, avec Mitterrand à l'Elysée, de voir ainsi exposée la vitrine des idées reçues sur les rapports du pouvoir et des citoyens, sur le complexe de l'orphelin qui pousse ce peuple régicide à se chercher, à se trouver un Père souverain, un Père sauveur. Appellez-le Pétain, de Gaulle ou même Staline. Témoin cet incroyable document prêté par le P.C. sur la récolte des cadeaux par camions entiers à travers l'Hexagone, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du petit père des peuples. *« La France veut montrer comment elle sait aimer »* (commentaire : Paul Eluard). Et comment vont réagir les gens en découvrant – moi, ça m'a choquée, – un *Léon* Blum ridicule, à la limite du grotesque, tombant dans les pommes après avoir prononcé un discours grandiloquent. On l'imaginait autrement. Aurait-il été statufié lui aussi *et fallait-il le faire basculer de son socle ?* Peut-être, après tout.

Et tourne, tourne le kaléidoscope d'images et de mots-chocs qui se carambolent et se télescopent, synchronisés après coup sur la table de montage. Face-à-face truqués opposant René Belin (socialiste devenu pétainiste par la suite) à Benoît Frachon (communiste) au sujet des accords de Matignon. Et Charles Tillon à Jacques Duclos à propos de la participation des communistes au premier gouvernement de de Gaulle. L'un – il a été exclu du parti en 1962 – était partisan de faire la révolution là, tout de suite, avant même que les Russes n'entrent à Berlin ; l'autre ne l'était pas. L'un accuse le P.C. d'avoir suivi alors les ordres de Moscou ; l'autre tente de noyer le poisson. Qu'on se range aux arguments de l'un ou de l'autre – *personnellement* Tillon *m'a convaincue* – on ne pourra rester indifférent à la façon dont Raymonde, sa femme évoque ceux qui sont morts en déportation. Devant ce visage nu, ces yeux brusquement noyés de chagrin, on replonge sans crier gare, brutalement, dans le cauchemar.

Autre électro-choc, *la* séquence mêlant, sans solution de continuité, des bandes d'actualités tournées en avril et en août 1944. Dans la capitale en transes, deux millions de personnes réservent un accueil triomphal au maréchal. *« Le cœur de Paris a parlé »*, proclame le speaker de sa voix nasillarde et redondante. Quatre secondes, et quatre mois plus tard, même *foule,* même *délire,* mêmes transports et mêmes accents pour s'extasier sur l'arrivée du général *« dans Paris enfin libéré »*. A croire qu'on avait pas eu le temps de faire le ménage à la Radiodiffusion et chez Pathé.

A propos de l'épuration, Pierre-Henri Teitgen, garde des sceaux en 1944 – il est formidable, Pierre Mendès France aussi d'ailleurs, oui, Teitgen aura ce mot terrible : *« Pouvait-on laisser quarante mille résistants juger quarante millions de Français... c'était absurde. »*

Ce à quoi nos enfants seront le plus sensibles, je crois, ce sera l'évocation de la guerre d'Algérie, et plus particulièrement des tortures dont le colonel Argoud attribuera la responsabilité aux civils. On le voit beaucoup, on voit aussi très souvent et très longuement M[e] Isorni, Pierre Boutang, un officier français de la Waffen SS récupéré à la libération au nom de l'anticommunisme. Certains s'en étonneront. A quoi Harris et Sédouy répondront qu'il était plus intéressant de faire juger de Gaulle par la droite que par la gauche.

En fait de jugement, c'est au nôtre que nous assisterons. Il est sévère.

CLAUDE SARRAUTE.

M. CAVADA QUITTE LE POSTE DE DIRECTEUR DE L'INFORMATION

Réconciliation ?

Alors que M. Jean-Marie Cavada négocie fermement avec le président de TF 1, M. Jacques Boutet, son départ du poste de directeur de l'information, *soucieux de ne pas apparaître comme un* démissionnaire mais comme un licencié, les journalistes de la rédaction, se sont réunis, le jeudi 25 février, à l'appel de M. Jean-Pierre Guérin, nouveau responsable de la rédaction.

Ils étaient tous là... ou presque. Ceux que le journal de *20 heures ne mobilisaient pas ;* ceux que l'actualité ou les vacances n'avaient pas expédiés sur de lointains rivages : tous ceux qui souhaitaient en appendre un plus sur l'avenir de leur rédaction. Environ une centaine, arrivés seuls ou en renfort (par service), éclatés dans la grande salle, ou agglutinés autour de certains « leaders », naturels ou hiérarchiques. Dominique Bromberger papillonnait d'un bout à l'autre de la pièce, Roger Gicquel *n'avait pas l'air soucieux,* Joseph Poli suivait et Christian Brincourt (« Tintin ») dominait.

« Curieux, tout de même, dit malicieusement quelqu'un, *il y a les journalistes du quotidien, ceux des magazines... et ceux des grandes occasions ! Leur visite est si rare qu'on pourrait s'imaginer qu'ils se contentent d'émarger sur le budget de la chaîne ! »* Au fur et à mesure que l'on s'éloignait des 18 heures, heure prévue pour la réunion, l'agitation et l'impatience croissaient. Certains avaient le visage grave des grands jours, beaucoup semblaient détendus et détachés ou sans illusion ; quelques-uns, enfin, faisaient les pitres et ironisaient : *« Le nom des nouveaux promus courra sur les rotatives de nos quotidiens avant même que le premier d'entre nous en soit averti ! »*

La boutade en dit long sur l'état d'esprit de cette rédaction dont l'avenir s'est souvent joué à son insu et a des raisons de se méfier des circuits intermédiaires et des négociations dans l'ombre. Le dernier exemple en date étant lié à la nomination de MM. Lantéri et Gouze, le premier étant déjà installé dans la rédaction et sa nomination annoncée dans les journaux, plusieurs jours avant qu'une feuille de consultation faisant état de deux postes à pourvoir soit envoyée aux journalistes. Peut-être aussi une meilleure concertation avec les personnes concernées par la décision aurait-elle évité qu'une motion signée par 102 journalistes soit envoyée mercredi 24 février au président Boutet pour protester contre *« le départ »* de Jean Bertolino (*le Monde* du 26 février).

C'était en fait l'objet même de la réunion suscitée par M. Guérin, rédacteur en chef chargé des journaux quotidiens. Prématurée pour pouvoir apporter des informations précises, celle-ci devait néanmoins permettre à celui qui est désormais chef reconnu, légal et légitime, M. Cavada ne devant pas être remplacé à son poste de directeur de l'information, de jouer cartes sur table et de faire, publiquement, le point sur les changements en perspective afin d'y associer la rédaction.

« Rien d'important ne se décidera sans votre accord, a déclaré notamment M. Guérin, *donnons-nous une dizaine de jours – il faut aller très vite – avant de mettre en route une nouvelle organisation. »* Groupés autour de ce nouveau patron, les journalistes ont posé peu à peu leurs questions : que deviendra le *pool* des reporters ? Et les Mercredis de l'information ? Comment s'organiseront les services ?

M. Boutet rencontre, vendredi 26 février, les délégués du personnel et représentants syndicaux pour communiquer les grandes orientations de la nouvelle réforme. On sait déjà que le *pool* reportage sera démantelé au profit d'un renforcement des services. Quant à la hiérarchie, elle sera, selon M. Guérin, plus simple et plus légère. *« Nous devons saisir une chance capitale,* dit-il aussi. *Nous voici en face d'un pouvoir beaucoup moins organisé que le précédent en matière de presse. Profitons-en pour affirmer et manifester notre volonté de parfaite indépendance, et la manifester. »* Une dernière chance, estiment certains.

ANNICK COJEAN.

M. Fillioud a reçu l'intersyndicale des journalistes de l'audiovisuel

M. Georges Fillioud, ministre de la communication s'est engagé, jeudi 25 février, a donner au P.-D. G. des chaînes de radio-télévision *« les instructions nécessaires »* pour que les sociétés de programme signent la convention collective nationale de travail des journalistes dans des délais *« très courts »*. M. Fillioud a pris cet engagement devant l'intersyndicale des journalistes de l'audiovisuel (I.J.A.), qui rassemble le S.N.J. (autonome), F.O., la C.F.D.T., la C.G.T. ; des représentants de TF 1, A 2, FR 3 et de Radio-France assistaient à cette réunion qui, a précisé le ministre, était prévue depuis dix jours et n'était donc nullement liée à la grève de mercredi dans l'audiovisuel.

Dans un communiqué, l'I.J.A. a *« pris acte de l'engagement de M. Georges Fillioud de considérer désormais les journalistes de la radio-télévision nationale comme des journalistes comme les autres »*. Elle considère que ce rattachement a la convention collective doit être acquis quand se réunira la commission mixte paritaire de cette convention, le 23 mars, et ajoute que, cela fait, *« la négociation d'un avenant de branche concernant les journalistes de la radio-télévision devra s'engager dans les meilleurs délais »*.

UN SONDAGE SUR LES RADIOS LIBRES PARISIENNES

N.R.J., R.F.M., Radio Service tour Eiffel en tête

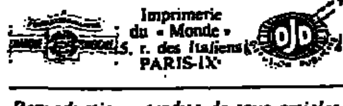
Le taux d'audience n'est pas forcément lié à la qualité (ou à la créativité) : *le sondage réalisé par Claude* Fitoussi, conseil sur l'écoute des radios libres, le prouve une fois de plus.

De toutes les radios qui émettent sur la bande FM à Paris, les trois stations les plus écoutées sont, par ordre décroissant : N.R.J. (500 000 auditeurs), R.F.M. (300 000) et Radio Service Tour Eiffel (150 000).

Ce sondage, qui a été effectué entre le mois de décembre et la mi-janvier auprès d'un échantillon représentatif de sept cents personnes, révèle que près de la moitié des Parisiens écoutent les radios libres et qu'ils le font pour plusieurs raisons : la liberté d'expression, les programmes de musique, la nouveauté et le changement, leur spécificité et, cela est à relever, 12 % parce qu'elles ne font pas de publicité (66 % en revanche y sont favorables).

Viennent ensuite, toujours par ordre décroissant : Radio J (150 000 auditeurs), Radio Montmartre (60 000), Fréquence Gay (40 000). Ecoutées par environ 30 000 personnes : Radio Solidarité, Radio Communauté, Radio Shalom, Radio Tomate, Radio Paris et Radio Jet. Enfin, entre 10 000 et 20 000 auditeurs, on a Gilda, Radio Ivre, Pom FM, Radio Cosmos, Radio La Bulle, Radio Libertaire, Génération 2000, Radio Notre-Dame, Mercure 104, Radio Soleil, Radio Mégalo, Radio Smash, Ici et Maintenant, Radio Créteil, Carbone 14, Radio Forum, Carol FM, Radio Catho, Oblique FM, Radio Corsaire, Radio judaïque et périphérique.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437
I.S.S.N. : 0395-2037.

Vendredi 26 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Opéra-bouffe : « le Comte Ory ».
(En liaison avec France-musique.)
De Rossini, réal. : J. Tréboura.
Avec B. Brewer, L. Lebrun, L. Guitton...

22 h 5 Téléthèque : La prise de pouvoir par Louis XIV.
De R. Rossellini.
Un film historique... 1661. Le cardinal Mazarin à l'agonie lègue sa fortune au roi qui la refuse. C'est le premier pas de Louis XIV vers la prise de pouvoir : à voir.

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Le chef de famille.
De N. Companeez. Avec F. Ardant, E. Feuillère, P. Dux, M. Dux.
Le petit monde de Nina Companeez est parti comme à son habitude en vacances dans le Lot. Climat léger, images printanières.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Cartes sur table.
Avec R. Dumas (*le Droit à l'information*), J.-P. Elkabbach (*Taisez-vous, Elkabbach !*), M. Goldring (coauteur de *Sous le marteau, la plume*), M. Jullian (*la Télévision libre*), P. Labro (*Des bateaux dans la nuit*).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club : « le Trou ».
Film français de J. Becker (1959), avec M. Constantin, J. Kéraudy, P. Leroy, R. Meunier, M. Michel (N., rediffusion).
Dans une cellule de la prison de la Santé, quatre détenus préparent leur évasion en creusant un tunnel dans le sous-sol. Un cinquième homme est enfermé avec eux et ils doivent le faire participer à leur travail souterrain.
Le dernier film – un chef-d'œuvre – de Jacques Becker, qui mourut avant sa sortie. Reconstitution minutieuse d'un fait divers réel. Pas de suspense mais l'authenticité des moyens employés pour une évasion et la justesse de comportement d'un groupe humain.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Le nouveau vendredi : « Carmen » à l'Opéra de Pékin.
Dans la série « Points de repère », de R. Louis. Réal. : R. Saint-Sauveur et J. Turlin.
Un reportage sur la première représentation de « Carmen », chanté en chinois au Théâtre du Pont du ciel, à Pékin. (Le Monde *des 3 et 9 janvier.*)

21 h 30 Divertissement... Quelque part... l'aventure.
Réal. E. Monino.
Un divertissement ennuyeux sur le thème de l'aventure.

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne : Naissance et mort des étoiles, par J. Heidmann.
20 h Israël-Egypte, la paix fragile : Les enjeux stratégiques.
21 h 30 Black and blue : Le blues et la soul music.
22 h 30 Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Musiques contemporaines.
20 h 20 Concert (en liaison avec TF 1) : « Le Comte Ory », opéra-bouffe en deux actes, par le Nouvel Orchestre philharmonique et Chœur de Radio-France, solistes : B. Brewer, L. Lebrun, L. Quittou, P. C. Runge... chef des chœurs : *J. Jouineau, dir. P. Bellugi.*
22 h 15 La nuit sur France-Musique : Les concertos de Beethoven (deuxième partie) A. Benedetti, Michelangeli (piano) ; 23 h 5, Ecrans, Alex North ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

Samedi 27 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h 40 Accordéon, accordéons.
11 h La séquence du spectateur.
11 h 30 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 35 Téléfilm : Adios.
Réal. : A. Michel. Avec J.-L. Bideau, M. Dubois, R. Bertin.
14 h 5 Maya l'abeille.
15 h 20 Le magazine de l'aventure.
El Capitan.
Réal. : F. Pendula.
L'ascension du Yomenite aux U.S.A. par trois femmes.
16 h 15 Archibald le magichien.
16 h 20 Série : Columbo.
Meurtre parfait.
17 h 35 Plume d'Elan.
17 h 50 Dessin animé.
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 5 Tout va très bien (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
21 h 50 Série : Dallas.
L'hypothèque.
Bobby découvre que J. R. a hypothéqué le ranch.
22 h 40 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.L. Boulay.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Impôts-service
Une émission du ministère du budget. Situation familiale.
11 h 30 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
Coquilles saint-Jacques, riz.
12 h 30 Idées à suivre.
(Et à 13 h 35).
12 h 45 Journal.
14 h 5 Série : Terres brûlées.
B.A.A. Black Sheep.
15 h 45 Les jeux du stade.
17 h Récré A2.
Wattoo-Wattoo ; La bande à Bédé. La révolte irlandaise.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
Réal. : D. Pipat.
Coureurs d'océan.
La course autour du monde. La troisième étape : longue de 11 000 kilomètres, le cap Horn.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 C'est une bonne question.
20 h Journal.
20 h 35 La nuit des césars.
En direct de la salle Pleyel.
Autour de J.-P. Aumont et de T. Le Luron : Orson Welles, président de la soirée, A. Wadja, et Jack Lang, ministre de la culture.
22 h 40 Histoires courtes.
Alexandre et Bernadette, tous deux seuls, entretiennent une correspondance passionnée. Se rencontreront-ils ?
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.
13 h 30 Horizon.
Magazine du ministère des armées.
18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : Les révoltes de Lemnos ; à 18 h 55, en direct du passé : l'année 1506.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
La cité de Cortex.
20 h Les jeux.
20 h 30 On sort ce soir : l'Écarteur.
Téléfilm d'après E. Del Bousquet. Adaptation J. Laborde.
22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : La feuille d'impôt ; Trésors de Chine ; les centres d'informations et d'orientation ; H. Langlois ; l'enfant handicapé, par J.-C. Chauseau.
8 h Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30 Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : La gauche pour faire quoi ?
9 h 7 Matinée du monde contemporain.
10 h 45 Démarches avec... le photographe J.-H. Lartigue.
11 h 2 La musique prend la parole : Le récit opératique (le Chevalier à la rose, de R. Strauss).
12 h 5 Le Pont des arts.
14 h Sons : Comptines à Bahia.
14 h 5 Israël-Egypte, la paix fragile : l'Egypte d'après *Sadate.*
16 h 20 Le livre d'or : le Wiener Flöten Trio interprète Haydn, Schubert, Villa-Lobos et Martinu.
17 h 30 Urbanisation du tiers-monde, par J. Yanowski.
18 h 30 Entretiens de carême : La croix aujourd'hui (symbole et scandale), par le pasteur P. Soullier.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 la Radio suisse romande présente : Bernard Noël, sa vie, son œuvre.
20 h *Asile de nuit,* *de H. Péjaudier ;* ***Hors-texte,*** *de M. Floriot.*
21 h 55 Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5 La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Samedi matin, œuvres de Debussy, Boccherini, Fauré, Liszt, J.S. Bach, Janacek, Satie.
8 h 2 *Tous en scène.*
9 h 10 Actualité du disque ; 11 h : La tribune des critiques de disques : « Symphonie n° 35 », de Mozart (versions comparées).
14 h 4 L'atelier de musique : où il est question de la mélodie américaine, avec W. Parker, baryton.
16 h XXIV[e] Concours international de guitare : œuvres de Villa-Lobos, Turina, Kolb.
16 h 30 *Studio-Concert* (en direct de l'auditorium 105) : Œuvres de *Ohana,* Nono, *Xénakis, Henze, par le Quartet* Arditti.
18 h Le disque de la tribune : « Symphonie n° 35 », de Mozart (dernière parution).
19 h 8 Les mots de Xénakis.
20 h Les pêcheurs de perle : J. Szigeti, violoniste.
20 h 30 Concert (donné à Montreux le 8 décembre 1981) : « Concerto pour deux violons et orchestre en si bémol majeur », de Vivaldi : « Chaconne pour orchestre à cordes », de *Purcell* ; « Concerto pour trois violons et orchestre en ré majeur », de J. S. Bach : « Concerto pour hautbois d'amour et orchestre en la majeur », de J. S. Bach ; « Cinq pièces pour hautbois seul », de Dorati ; « Sommernacht, intermezzo pastoral pour orchestre à cordes », de Schoek ; par l'orchestre ; « Festival strings de Lucerne », solistes : G. Larsens, A. Oian, B. Suter, violons, H. Holliger, hautbois ; direction : R. Baumgartner.
22 h 30 La nuit sur France-Musique : Musique de nuit ; œuvres *de Bottesini ; 23 h, samedi-minuit ; 0 h 5, Haute-infidélité ;* les musiciens et leurs drôles de machines.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 27 FÉVRIER

– *M. Bernard Stasi,* vice-président du C.D.S., est reçu au « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

DIMANCHE 28 FÉVRIER

– *M. Meir Rosenne,* ambassadeur d'Israël en France, est invité à l'émission « Le grand jury » *présentée par* R.T.L.-*Le Monde* », à 18 h 15.

Où va la télévision ?

II. – L'influence du petit écran

Par JEAN-LOUIS MISSIKA et DOMINIQUE WOLTON

Après avoir fait l'historique de ce qu'était la télévision en France, fait le bilan de la loi de 1974 et évoqué ce que la Grande-Bretagne et l'Italie ont connu pour leur part (*le Monde* du 26 février), les auteurs de cette enquête, Jean-Louis Missika et Dominique Wolton, s'interrogent sur l'influence que peut avoir le petit écran sur son public.

Pourquoi la télévision serait-elle un cas à part ? Pourquoi la pluralité, la diversité, la concurrence et l'abondance sont-elles souhaitées et maintenues pour la presse, l'édition ou le cinéma et rejetées pour la télévision ? Personne n'est capable de répondre à cette question, et pourtant *les différentes prises de position* montrent bien que pour chacun elle demeure un cas d'espèce. Et tout le monde pense ainsi. Sinon comment expliquer l'adhésion au monopole comme principe d'organisation de la télévision. Et l'opposition violente que provoque l'idée de concurrence et celle de télévision privée, moins peut-être dans le public que chez la plupart des responsables ? Pourtant la tradition de la liberté d'expression dans un pays démocratique ne va pas dans le sens du monopole d'Etat. Il faut donc des raisons bien *sérieuses pour que la télévision soit* une affaire d'Etat.

L'illusion du contrôle politique

Il y avait au départ des raisons d'ordre technologique, mais celles-ci disparaissent progressivement. Demeurent aujourd'hui des raisons politiques et culturelles. On considère généralement que la télévision exerce une influence politique déterminante et que son rôle culturel est essentiel. C'est pourquoi la réorganisation de l'audiovisuel met en jeu une représentation de la société, car elle repose sur une conception du rôle et de l'influence de la télévision dans la société. La question-clé du débat actuel peut se formuler ainsi : la télévision est-elle devenue une activité de communication comme les autres ? Sinon en quoi diffère-t-elle ?

La croyance dans la toute-puissance politique de la télévision est encore forte. Beaucoup d'hommes politiques, par exemple, considèrent que celui qui contrôle la télévision contrôle le pays. Cette idée est renforcée par le fait qu'elle touche un public de masse pour qui elle est la source principale d'information et d'accès à la culture. De *plus, il s'agit d'images et, selon* certaines théories, elles provoquent la fascination et la passivité, voire l'aliénation.

Pourtant cette croyance repose sur une conception erronée du public. D'une façon générale, on a tendance à confondre deux choses : l'influence du pouvoir politique sur la télévision et l'influence que celle-ci peut avoir sur le public. Ce n'est pas parce que celui-ci reçoit en silence le message qu'il l'assimile et y adhère. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de la même image qu'elle est *reçue de la même manière par tous.* Et ce n'est pas parce qu'on parle naturellement de ce que l'on a vu à la télévision que l'on est influencé par elle.

De nombreuses recherches sur cette question ont été menées en France, mais surtout aux Etats-Unis. La plupart ont démontré que l'ensemble des programmes diffusés (et non pas telle ou telle émission ponctuelle) jouent certainement un rôle dans la formation des opinions, mais que la télévision ne façonne pas les opinions. La nuance est essen*tielle. Le public* n'est pas une *masse* homogène, passive et vierge, mais un ensemble d'individus insérés dans des relations de travail, de famille, avec des habitudes, des idéologies, des valeurs et des goûts. Il n'y a pas de téléspectateur moyen ou à « temps complet », et la télévision est un élément parmi tous ceux qui composent le rapport aux autres et au monde d'un individu.

C'est cette alchimie, différente d'un individu à l'autre, qui empêche de parler de l'influence de la télévision en soi. Pour reprendre une formulation classique : il y a exposition sélective (on choisit son émission), perception sélective (on visualise certaines choses et pas d'autres) et mémorisation sélective (on retient de ce que l'on a perçu quelques éléments très spécifiques). Cela fait beaucoup de filtres pour quelque chose qui est censé avoir une influence décisive !

Cependant, la plupart des responsables qui parlent de la télévision, voire qui en définissent les règles de fonctionnement, ont tout de suite conçu celle-ci comme un vecteur de leurs idées. C'est pourquoi ils n'ont jamais été convaincus par les études et *recherches menées sur l'influence* politique de la télévision. Ils ont intégré celle-ci dans une représentation de la politique et des rapports individu/société qui lui préexistaient. Toutes proportions gardées, leur démarche ressemble à celle des hommes politiques du dix-neuvième siècle, qui justifiaient le vote censitaire au motif que le peuple n'était pas suffisamment éduqué pour choisir.

Au départ, l'alternative était entre télévision publique et télévision commerciale. Il y avait une idée *d'émancipation dans le projet de* ceux qui lancèrent la télévision publique en France, comme dans la plupart des pays démocratiques. Celle-ci était conçue comme un instrument de promotion culturelle. La culture de masse devenait possible. Ce projet a-t-il réussi ou échoué ?

Pour certains pionniers, il a échoué parce que l'espoir de voir la grande masse de la population accéder aux richesses culturelles jusque-là réservées à une élite a été déçu. L'adaptation des grandes œuvres attirait au début un public enthou*siaste et curieux, mais peu à peu les* émissions de distraction ont drainé l'audience la plus large, les émissions dites culturelles étant reléguées en fin de programme. Le public, au fur et à mesure, a montré qu'il se souciait davantage de distraction que de culture. D'où l'idée que le public a naturellement tendance à choisir la facilité, d'où l'opposition à la télévision commerciale et même au principe de la concurrence, qui, selon la formule consacrée, conduisent au « nivellement par le bas ».

Mais, en fait, le bilan devrait être plus nuancé. D'abord la télévision a *effectivement permis l'accès d'un* très large public au patrimoine culturel. Il ne faut pas oublier qu'une émission qui fait « seulement » 5 % d'écoute est vue par près de deux millions de personnes. Et il existe aujourd'hui une bien plus grande familiarité avec les grandes œuvres et les grands auteurs qu'auparavant, aussi bien en littérature qu'en théâtre et en musique. Et même plus largement une meilleure ouverture aux problèmes de société.

A leur manière, les médias de masse ont opéré un brassage cultu*rel, mais, simultanément, ils ont* donné aux inégalités culturelles une visibilité qu'elles n'avaient pas. Ce n'est pas la télévision qui a créé le clivage entre « culture de masse » et « culture savante ». Il existait tout autant auparavant, simplement il était moins visible. Hier littérature de gare et grande littérature s'opposaient, mais en s'ignorant. Aujourd'hui, elles cohabitent sur le même écran. Et comme tout le monde à la télévision, on voit aujourd'hui ce que l'on ne voyait pas hier, c'est-à-dire les goûts et la *culture des autres. D'où cette situa*tion étrange où l'élévation du niveau général des connaissances de la population suscite peu d'enthousiasme, car on se focalise sur les inégalités rendues plus visibles, en oubliant simplement ce qu'était la réalité des années 50.

Mais il faut aller plus loin et remarquer que cette critique de la télévision est faite par des élites qui ne voient pas d'un très bon œil ce « rattrapage » et cherchent à recréer une distance en critiquant la qualité des programmes. En bref, les feuilletons américains, tout le monde les regarde, mais certains ne font que les voir, alors que d'autres en font une analyse en termes d'aliénation, ce qui permet de maintenir la différence. La réaction des élites vient en partie de ce que la télévision apporte un écho, une amplification, voire une légitimité à la culture populaire et leur donne le sentiment qu'elle écrase toute autre forme de culture, non majoritaire.

C'est pourquoi il est difficile mais nécessaire de considérer dans ces réactions deux choses : d'une part, la défense d'une hiérarchisation sociale de la culture, lentement remise en cause, notamment par les médias, et « d'autre part » la volonté légitime de préserver l'existence d'un patrimoine et de critères culturels pour l'évaluer, ainsi que des formes d'expression minoritaires.

Le « projet culturel » à l'origine du service public est donc peut-être moins un échec qu'il n'y paraît. Simplement, il a produit un effet inattendu et pourtant prévisible : le public a peu à peu pris confiance dans sa capacité à choisir et à affirmer ses goûts, quels qu'ils soient. Et, du coup, un nombre croissant de télé-spectateurs refusent de laisser à d'autres le soin de savoir ce qui est bon pour eux, ce qu'ils doivent voir et ne pas voir. L'idée de projet culturel ne peut donc plus avoir la même signification, à partir du moment où la demande est là. Et c'est toute la problématique du rôle du programmateur qui est à revoir et à réinventer.

Un équilibre ébranlé

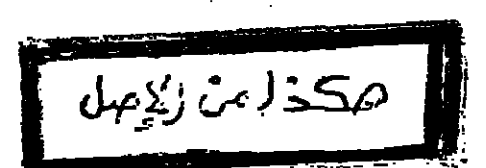
Les nouvelles techniques sont souvent perçues comme le facteur le plus important des mutations actuelles de la télévision. Mais jamais le câble ou le magnétoscope ne pourraient se développer s'ils ne rencontraient une demande pour un audiovisuel s'adressant à des publics restreints. A preuve, le demi-échec qu'a connu le câble à ses débuts dans les années 60. C'est pourquoi la mutation actuelle est davantage socio-culturelle que technologique. La nouveauté vient de l'apparition d'un public pour des chaînes multiples. Elle vient aussi de ce qu'une part croissante de la population est prête à payer davantage certains services audiovisuels à domicile. Le passage d'une télévision de masse dominante depuis quarante ans à une télévision fragmentée, c'est-à-dire un ensemble de programmes diversifiés sur des supports différents, se fait sous l'impulsion des publics. La télévision fragmentée s'ajoute à la télévision de masse sans la faire disparaître, mais elle lui *retire une partie de son poids et* de son importance, qui étaient liés à sa situation de monopole.

Nous sommes entrés depuis quelques années dans une autre période de l'audiovisuel. Dans le domaine de la radio, l'existence balbutiante et précaire des radios libres suscite déjà de nouveaux comportements chez les auditeurs. Or le phénomène des radios libres annonce celui des télévisions libres. Les nouvelles générations ne se tiennent pas à la même distance respectueuse des images et des sons que leurs aînés. Les mentalités ont évolué plus vite que l'institution, et, pour de nombreux jeunes qui désirent faire de l'audiovisuel, les portes d'entrée prévues par le système sont beaucoup trop étroites. En fait, c'est tout l'équilibre du système audiovisuel qui lentement se modifie.

La mission du service public a longtemps été la satisfaction de tous les besoins d'un public dont on ne voulait pas trop reconnaître l'hétérogénéité. Maintenant sa force est d'être le garant d'une création de qualité. Mais la création et la qualité ne se garantissent pas par un statut. Et, passé un certain degré de bureaucratie, toute création devient impossible. L'avenir de la télévision publique dépend de la capacité de ceux qui la font à faire prévaloir que la télévision, comme toute activité de création, doit d'abord être jugée par ceux qui la regardent et non par ceux qui la régissent. Faute de quoi, il y aura un service public certes, mais peut-être sans public.

Prochain article :

LE SERVICE PUBLIC FACE AU PUBLIC



INFORMATIONS « SERVICES »

JUSTICE

L'AIDE JUDICIAIRE

Le ministère de la justice vient de publier la note suivante sur l'aide judiciaire.

L'aide judiciaire permet aux personnes de revenus modestes de bénéficier de l'aide de l'État pour soutenir un procès.

Qui en bénéficie ?

Pour bénéficier de l'aide judiciaire, il faut :

1°) être de nationalité française ou résider habituellement en France ;

2°) Justifier de ressources (y compris celles du conjoint, des enfants mineurs non émancipés et des personnes vivant habituellement sous le toit du bénéficiaire) inférieures à un certain plafond.

Si la moyenne mensuelle des ressources perçues entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente est inférieure à : 2 800 F, bénéficie de l'aide judiciaire totale ; 4 650 F, bénéficie de l'aide judiciaire partielle pour les actions en justice pour lesquelles le concours d'un avocat est obligatoire (ex. : divorce) ; 3 725 F, bénéficie de l'aide judiciaire si l'intervention d'un avocat n'est pas obligatoire (ex. : loyers).

Pour le calcul des ressources : il n'est pas tenu compte des prestations familiales ; ces plafonds sont majorés, sur le territoire métropolitain, de 320 F (1) par personne à charge, c'est-à-dire : enfant de moins de dix-huit ans ou de moins de vingt-cinq ans, s'il poursuit des études, ou quel que soit soit son âge s'il est infirme ou handicapé ; époux sans ressources personnelles ; parents à charge dont les ressources sont inférieures au minimun des ressources assurées aux personnes âgées (minimun vieillesse).

Comment la demander ?

Il faut remplir un dossier qui comprend :

1°) Une demande d'aide judiciaire rédigée sur un formulaire remis gratuitement dans les mairies ou dans les tribunaux de grande instance ;

2°) Une déclaration de ressources ou de situation fiscale ou immobilière etablie en double exemplaire sur un formulaire également remis gratuitement dans les mairies ou dans les tribunaux de grande instance.

Tous les imprécisions, omissions ou inexactitudes commises sciemment risquent d'entraîner le retrait de l'aide judiciaire, ainsi que des poursuites pénales pouvant donner lieu à une condamnation à une peine de 2 000 F à 60 000 F et/ou à une peine d'emprisonnement de un à quatre ans.

Ce dossier doit parvenir au procureur de la République du tribunal de grande instance dont dépend le domicile du bénéficiaire : soit par la poste, en franchise postale ; soit par remise au tribunal.

Si l'aide judiciaire est demandée à l'occasion d'un recours devant la Cour de cassation, le Conseil d'Etat ou le tribunal des conflits, le dossier doit être adressé, selon le cas, au procureur général près la Cour de cassation (5, quai de l'Horloge, 75001 Paris) ou au président du bureau d'aide judiciaire établi près le Conseil d'Etat et le tribunal des conflits (place du Palais-Royal, 75001 Paris).

En cas d'urgence, par exemple, en cas de convocation devant le tribunal pour une date proche ou si le procès est commencé, il faut, dans la demande d'aide judiciaire, solliciter l'admission provisoire.

(1) Et de 170 F en Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion.

★ **Ministère de la justice, 13, place Vendôme, 75001 Paris, tél. 261-80-22.**

PRESSE

« LA TRIBUNE » NOUVEL HEBDOMADAIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE

(De notre correspondant.)

Nantes. – Un nouvel hebdomadaire d'information vient de paraître en Loire-Atlantique. Sous le titre *la Tribune*, le numéro un est en vente (5 francs) dans les kiosques ce vendredi 26 février. D'un format tabloïd, il comporte vingt-quatre pages traitant les rubriques habituelles de l'actualité. Une large place est faite à l'information locale. *La Tribune* est diffusée sur l'agglomération nantaise (cinq cent mille habitants) et la région de Saint-Nazaire. Le premier numéro a été tiré à plus de dix mille exemplaires. Les responsables de l'hebdomadaire situent le seuil d'équilibre financier à sept mille trois cents numéros vendus.

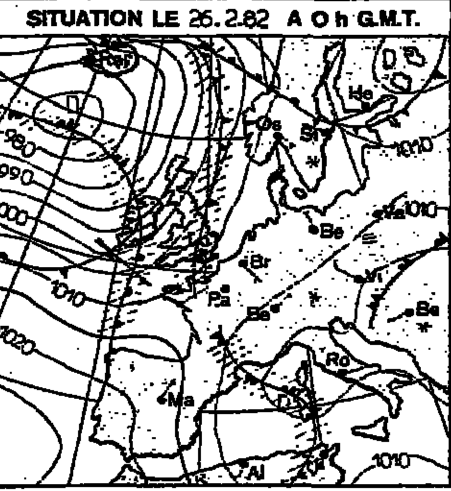
« Un journal de gauche, indépendant des partis bien qu'engagé dans le processus de changement, largement ouvert aux idées nouvelles et aux courants de pensée progressistes, journal de pluralité, de référence et d'information, journal d'opinions », c'est ainsi que l'équipe fondatrice de *la Tribune* définit son hebdomadaire. Le directeur de la publication – gérant – est M. Jean Bion, professeur de lettres à l'université de Nantes. La rédaction se compose de sept journalistes qui tous connaissent bien Nantes pour y avoir déjà exercé leurs activités. Le rédacteur en chef, M. Daniel Garnier, ancien chef du service magazine de *Presse-Océan*, et le rédacteur en chef adjoint, M. Jean-Jacques Potiron, ancien reporteur à *Presse-Océan*, ont quitté ce quotidien local en demandant le bénéfice de la clause de conscience, lors de la nomination de M. Philippe Mestre, député U.D.F. de Vendée, ancien directeur de cabinet de M. Raymond Barre, comme P.-D. G. de *Presse-Océan* (*le Monde* des 25 et 26 novembre 1981).

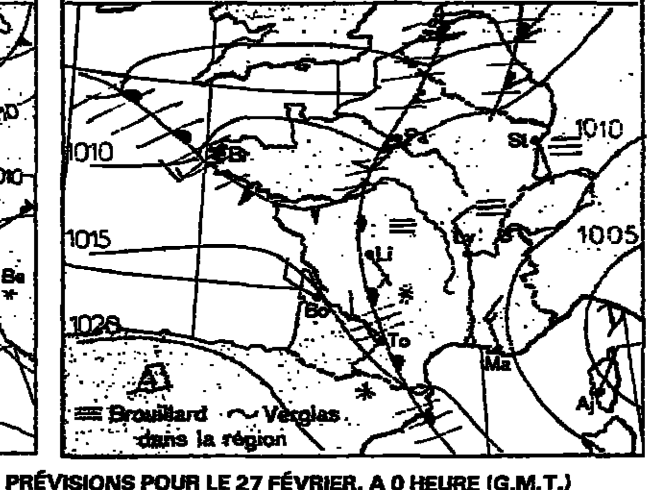
La Tribune a lancé une souscription en espérant réunir 700 000 francs. L'État en a déjà fourni près de la moitié par l'octroi de neuf emplois d'initiative locale. Commercialement, *la Tribune* occupe un « créneau » disponible : jusqu'à ce jour, aucun hebdomadaire d'information locale n'était mis en vente sur les deux grosses agglomérations de Loire-Atlantique.

J.C. MURGALÉ.

★ *La Tribune*, société d'édition la Presse de l'estuaire, S.A.R.L., 6, rue Jean-Jacques-Rousseau, 44000 Nantes. Tél. : (40) 89-77-77.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 27 FÉVRIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 26 février à 0 heure et le samedi 27 février à 24 heures :

L'air froid de l'Europe centrale et de la moitié nord-est de la France freine l'évolution vers l'est des perturbations atlantiques, qui perdent progressivement de leur activité en traversant la moitié ouest du pays.

Samedi, sur la moitié nord-est, persistance du temps froid et brumeux, avec des formations de brouillards givrants, gelées matinales de – 3 à – 5, localement – 8, puis beau temps passagèrement nuageux.

Sur le reste de la France, temps le plus souvent nuageux avec pluies plus marquées sur la Bretagne ; de faibles chutes de neige se produiront sur le Perche, l'ouest du Massif Central et les Pyrénées.

Les vents seront assez forts à forts près des côtes atlantiques et en Méditerranée.

Les températures s'élèveront sur la moitié ouest du pays, tandis qu'elles resteront stationnaires ailleurs.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris, le 26 février 1982 à 7 heures : 1013,6 millibars, soit 760,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 février ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26 février) : Ajaccio, 11 et 1 degrés ; Biarritz, 10 et 6 ; Bordeaux, 8 et 1 ; Bourges, 6 et – 4 ; Brest, 10 et 6 ; Caen, 4 et 2 ; Cherbourg, 7 et 21 ; Clermont-Ferrand, 8 et 0 ; Dijon, 2 et – 5 ; Grenoble, 8 et – 4 ; Lille, 3 et – 4 ; Lyon, 5 et – 4 ; Marseille-Marignane, 10 et 3 ; Nancy, – 1 et – 8 ; Nantes, 10 et 3 ; Nice, 11 et 3 ; Paris-Le Bourget, 6 et – 5 ; Pau, 9 et 2 ; Perpignan, 9 et 7 ; Rennes, 10 et 2 ; Strasbourg, – 2 et – 9 ; Tours, 4 et 1 ; Toulouse, 5 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 8 degrés ; Amsterdam, 3 et – 5 ; Athènes, 15 et 7 ; Berlin, 3 et – 7 ; Bonn, 3 et – 9 ; Bruxelles, 3 et – 4 ; Le Caire, 24 et 15 ; îles Canaries, 20 et 17 ; Copenhague, – 3 et – 5 ; Dakar, 22 et 17 ; Genève, 3 et – 4 ; Jérusalem, 14 et 7 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 5 et 3 ; Madrid, 11 et 2 ; Moscou, – 4 et – 7 ; Nairobi, 32 et 16 ; New-York, – 5 et – 6 ; Palma-de-Majorque, 11 et 6 ; Rome, 12 et 5 ; Stockholm, 1 et – 8.

PROBABILITÉS POUR LA JOURNÉE DU DIMANCHE 28 FÉVRIER

Temps froid et brumeux sur la majeure partie du pays. Les nombreux brouillards matinaux ne se dissiperont que lentement dans l'intérieur, faisant place à quelques apparitions du soleil.

Sur le Sud-Est, les éclaircies devraient être beaucoup plus larges, le mistral et la tramontane devraient souffler sur ces régions. Quelques averses encore probables sur la Corse. Cependant, le ciel se couvrira dès le matin sur l'extrême ouest, et les nuages gagneront, au cours de la journée, les régions voisines de la Manche ; les températures seront en légère hausse sur ces régions.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 25 février 1982, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 185-355 ; Auris-en-Oisans : 50-90 ; Autrans : 20-80 ; Arêches-Beaufort : 170-370 ; Avoriaz : 70-400 ; Bellecombe-Crest-Voland : 70-250 ; Bonneval-sur-Arc : 115-195 ; Les Arcs : 115-215 ; Chamonix : 70-400 ; Chamrousse : 50-150 ; La Chapelle-d'Abondance : 70-140 ; Châtel : 80-220 ; La Clusaz : 70-280 ; Collet-d'Allevard : 40-80 ; Combloux : 50-240 ; Les Contamines-Montjoie : 60-280 ; Le Corbier : 50-150 ; Cordon : 70-170 ; Courchevel : 85-235 ; Les Deux-Alpes : 100-300 ; Flaine : 160-395 ; Flumet : 100-200 ; Les Gets : 70-210 ; Le Grand-Bornand : 60-190 ; Les Houches : 60-150 ; Megève : 45-210 ; Les Menuires : 120-200 ; Méribel : 80-235 ; La Grande-Plagne : 170-320 ; Pralognan-La-Vanoise : 110-140 ; Saint-François-Longchamp : 60-180 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 100-215 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 45-110 ; Samoëns : 80-380 ; Les Sept-Laux : 40-150 ; Thollon-les-Mémises : 60-250 ; Tignes : 170-200 ; Val-Cenis : 60-85 ; Val-d'Isère : 145-240 ; Valloire : 75-190 ; Villard-de-Lans : 110-150 ; Valmorel : 170-240.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 90-160 ; Auron : 110-180 ; Beuil-les-Launes : 85-110 ; La Colmiane-Valdeblore : 90-110 ; La Foux-d'Allos : 160-210 ; Isola-2000 : 150-195 ; Montgenèvre : 90-130 ; Orcières-Merlette : 90-210 ; Les Orres : 110-150 ; Pra-Loup : 100-180 ; Risoul-1850 : 140-160 ; Le Sauze : 80-250 ; Serre-Chevalier : 80-180 ; Super-Dévoluy : 80-170 ; Valberg : 105-130 ; Vars : 100-160.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 50-120 ; Les Angles : 60-240 ; Ax-les-Thermes : 50-150 ; Barèges : 40-200 ; Cauterets-Lys : 230-490 ; Gourette : 70-400 ; La Mongie : 120 ; Saint-Lary-Soulan : 75-195.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 10-70 ; Super-Besse : 60 ; Super-Lioran : 10-70.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 20-130 ; Les Rousses : 50-140.

VOSGES

Gérardmer : 10-70 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 30-80.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 28 FÉVRIER

« Le Panthéon », 14 h 45, entrée, Mme Guillier.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Brossais.

« Lycée Henri-IV », 15 h, 23, rue Clovis, Mme Lemarchand (Caisse nationale des monuments historiques).

« Basilique Saint-Denis », 14 h 30, caisse (Approche de l'art).

« Les salons du Conseil d'État », 15 h, place du Palais-Royal, devant les grilles (Arcus).

« Palais Bourbon », 15 h, 8, place du Palais-Bourbon (Mme Camus).

« Le Palais-Royal », 10 h 30, entrée, place du Palais-Royal (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel du Châtelet », 15 h, 127, rue de Grenelle (Mme Ferrand).

« Hôtel Brion », 15 h, métro Varenne (Mme Hauller).

« La fin du Moyen Age », 15 h, musée des Monuments français (Histoire et archéologie).

« La peinture italienne de Giotto à Léonard de Vinci », 10 h 30, musée du Louvre, porte Denon (P.-Y. Jaslet).

« La Madeleine », 15 h, métro Madeleine (Lutèce-Visites).

« L'Académie française », 14 h 45, 23, quai Conti (M. de La Roche).

LUNDI 1er MARS

« La Conciergerie », 14 h 30, métro Cité, Mme Allaz.

« Passages du Palais-Royal », 15 h, grilles du Conseil d'État, Mme Hulot.

« Les Franciscains », 15 h, 2, rue Marie-Rose, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« Peinture française du XVIIe siècle », 15 h, Grand Palais (Mme Caneri).

« Montmartre », 15 h, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Auvergne », 15 h, musée des Monuments français (Histoire et archéologie).

« La franc-maçonnerie », 15 h, 16, rue Cadet (P.-Y. Jaslet).

« La Conciergerie », 15 h 30, 1, quai de l'Horloge (*Paris et son histoire*).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

14 h 45, 23, quai de Conti, M. M. Bertrand : « Les fonctions du système des Nations unies et la problématique mondiale ».

15 h, 17, rue Fénelon, M. P. Pierrard : « De la haine à l'amitié. De Dreyfus à la deuxième guerre mondiale » (Amitié judéo-chrétienne de France).

19 h 30, 26, rue Bergère, M. M. Louis : « Le Prétexte » (l'Homme et la Connaissance).

20 h, Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, place de la Sorbonne, M. F. Schwarz : « la Vision du monde dans la pensée traditionnelle » (Nouvelle acropole).

CONFÉRENCES

LUNDI 1er MARS

15 h, 163, rue Saint-Honoré, Mme H. Bouvier, « sainte Thérèse d'Avila et l'énigme de son cœur » ; Natya : « Les apparitions de Turzovka et leur actualité ».

17 h 30, 9 bis, avenue d'Iéna : « Un merveilleux voyage au Pérou » (projection).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 26 février 1982 :

DES DÉCRETS

● Portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés, signé à Paris le 30 octobre 1979.

● Relatif à la fixation du contingent d'heures supplémentaires prévu à l'article 993-2 du code rural.

BREF

VIVRE A PARIS

IL Y A CENT ANS, L'HOTEL DE VILLE DE PARIS. – Les 13 et 14 juillet 1882 était inauguré le nouvel hôtel de ville de Paris, reconstruit après son incendie pendant la Commune. La Ville de Paris organise, à cette occasion, une importante exposition à l'Hôtel de ville, prévue pour l'automne 1982.

Toutes les personnes possédant des archives ou des objets relatifs à cette période (1871-1890 environ) et s'intéressant à ce projet sont appelées à prendre contact avec la Bibliothèque administrative de l'Hôtel de ville de Paris (277-15-40, poste 48.88).

RÉOUVERTURE DE LA BOUTIQUE DES ARCHIVES. – Après d'importants travaux de rénovation, la Boutique des archives est ouverte de nouveau au public depuis le 18 février. On y trouve des reproductions de sceaux et de cartes anciennes, ainsi que les instruments de recherche publiés par les Archives nationales, dont le dernier paru est le *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, par G. Bernard.

★ **60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, tél. 277-11-30, du lundi au samedi, de 14 h à 17 h, le dimanche, de 14 h 30 à 17 h 30.**

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme » page 17.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LOTO

TIRAGE N° 8 DU 24 FEVRIER 1982

4 – 10 – 18 – 30 – 34 – 36

NUMERO COMPLEMENTAIRE 45

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	5	2 526 509,80 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	46	137 310,30 F
5 BONS NUMEROS	2 082	9 101,20 F
4 BONS NUMEROS	118 155	160,30 F
3 BONS NUMEROS	2 411 988	11,30 F

PROCHAIN TIRAGE LE 3 MARS 1982

VALIDATION JUSQU'AU 2 MARS 1982 APRES-MIDI

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

BANQUE
DE L'INDOCHINE ET DE SUEZ

recherche pour développer son secteur
CREDITS DOCUMENTAIRES et NEGOCE INTERNATIONAL

redacteurs(trices)

Vous avez une première expérience confirmée des crédits documentaires et des financements en devises.

Vous avez pratiqué, si possible, les transferts internationaux et vous connaissez, en outre, la réglementation des changes.

Vous êtes très à l'aise en anglais.

Adresser lettre manuscrite, CV et photo s/réf. 21 41 P.B.

BANQUE DE L'INDOCHINE ET DE SUEZ
Service Recrutement - Carrières - Formation
44 rue de Courcelles – 75008 PARIS

INDOSUEZ

---

directeur commercial

250.000 F. ±

Cette Société Industrielle réalise dans le domaine de la Métallurgie un C.A. de 100.000.000 F. - dont 20% à l'export avec 2 activités principales, notamment en matériel de sécurité où elle occupe la 1ère place sur son marché. Pour prendre en charge, dans le cadre d'une Direction Participative, l'ensemble de la Fonction Commerciale [illegible] Marketing, Animation des forces de ventes, Gestion [illegible] recherche un Cadre Commercial de haut niveau, qui [illegible] rattaché à la Direction Générale, âgé d'au moins [illegible], de formation ESSEC, ESCP ou équivalent. Par son expérience [illegible] connaît bien les circuits de distribution : du commerce moderne [illegible] a déjà exercé les responsabilités de gestion globale d'une activité. Allemand demandé. Anglais apprécié.
Lieu de travail : Proche banlieue Ouest de Paris.

Ecrire sous réf. 214 M
11, [illegible] Boétie 75008 PARIS
Réponse et discrétion assurées

Soderhu

THOMSON-CSF
Groupe ACTIVITÉS MÉDICALES
Département Etudes et Développement
Imagerie Nouvelle
recherche

ingénieur informaticien

(E.S.E. - ENST - ENSIMAG - Université) ayant acquis au moins 5 années d'expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- logiciel d'application (temps réel, base de données),
- traitement du signal en imagerie numérique,
- conduite de processus dans un environnement multi-processeurs.

Il sera le responsable d'une équipe.
Expérience souhaitée sur minis et micros.
Anglais indispensable.
Poste à pourvoir en proche banlieue Nord.

Envoyer CV, photo et prétentions s/réf. 35751 M à THOMSON-CSF
Département EDiN - 48 rue Camille Desmoulins Service du Personnel
92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

- **RESPONSABLE INDUSTRIALISATION** Réf. VM 10592 B
- **INGENIEUR ELECTRONICIEN** Réf. VM 10592 A
- **JEUNE RESPONSABLE FINANCIER** Matériel photo Réf. VM 11350 B

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris

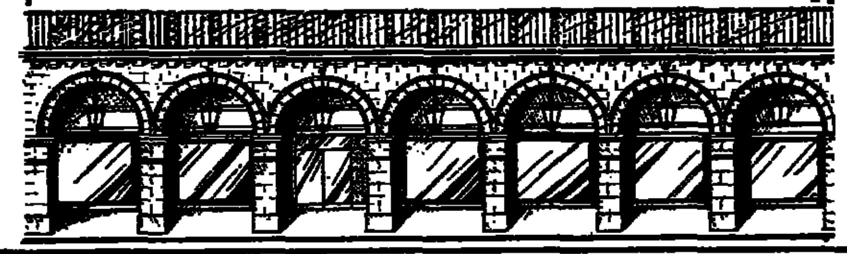
egor

PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

HAVAS CONTACT
AU PALAIS ROYAL

Les bureaux d'Havas Contact sont transférés
1, place du Palais-Royal - Paris 1er
et son numéro de téléphone est le
296.12.92



Ingénieurs Electriciens Supelec INSA - ESME, postes stables et avenir, rémunération importante. CENAF 297-49-95.

VILLE D'ATHIS-MONS
91200 (ESSONNE)

recrute

1 Sous-Bibliothécaire responsable de l'animation des bibliothèques.

1 Ingénieur subdivisionnaire pour seconder Directeur général des services techniques.
Avantages statutaires.

Adr. candidature avec C.V. à :
Mme LE MAIRE
91205 ATHIS-MONS.

Association sportive Yvelines cherche

EXPLOITANT

Bar-Restaur. - Logement assuré.
Ecr. s/nº 6.258, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PARIS 5e
COMPTABLE TRÉSORERIE
CONFIRMÉ
Homme 30 ans, min., horaire libre sur 40 h - 13e mois.
Envoyer CV et prétentions sous nº 9447 à LTP
31, Boulevard Bonne-Nouvelle
75083 Paris Cedex 02.

emplois internationaux

L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
ouvre une inscription
pour la pourvue d'un poste de
PROFESSEUR ORDINAIRE
(poste à plein temps 6 h. hebdo)
de Linguistique française
(théorique et synchronique)
ainsi que celle d'un poste de
PROFESSEUR EXTRAORDINAIRE
(p. à temps partiel 3 h hebdo)
de Linguistique appliquée
Titres exigés :
Docteur ès lettres,
Doctorat d'Etat ou publications importantes.
Entrée en fonctions :
1er septembre 1982.
Les intéressés sont priés de présenter leur candidature avec C.V. et liste des publications avant le 15 Mars 1982 au Doyen de la Faculté des lettres, rue Cité-Devant 2, CH-1005 Lausanne.
Renseignements complémentaires : même adresse.
Tél. (1941-21) 44-32-39.

Importante Société Française recherche pour Afrique Noire :
Ingénieur ENSIAA ou similaire.
Expérience professionnelle ou industrie agro-alimentaires minima : 15 ans, pour assurer direction technique importante usine production huile alimentaire et savonnerie située dans ville importante.
Adresser sous référence : 101/82 CJ
- candidature manuscrite avec prétentions salariales,
- curriculum vitae complet
- photo d'identité, copies des diplômes et certificats de travail.

à Cie F.D.T. 13, rue de Monceau, 75008 PARIS.

représentation demandes

Informatic. micro-informatique. ferait représentation. Téléphonez tous les jours : 736-85-29.

capitaux propositions commerciales

Entreprise privée tunisienne cherche en Europe
Marchés pr éponges naturelles.
Toutes propositions.
Écrire SARL Princesse d'Haroun.
74110 AVORIAZ.

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE, 18 ans, cherche emploi bureau, dactylo. débutante sténo.
Ecr. s/nº 6.259, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

HOMME, 37 ans, comptable, gestionnaire, analyste financier, anglais courant, 15 ans d'expérience, cherche emploi sur Paris. Libre rapidement. Écrire à M. NAAR, 92, boul. Charonne, 75020 PARIS, ou téléph. : 367-14-69.

Couple Portugais, deux enfants, sér. réf. ch. PLACE GARDIEN Val-de-Marne, prét. ST-MAUR. Tél. : 327-18-02.

emplois régionaux

LA VILLE DE CANNES
recherche, pr son nouveau Palais des Festivals et des Congrès, le responsable des équipements audio-visuels et scéniques.
— Polyvalent (sonorisation, acoustique, télévision, vidéo, cinéma, éclairage et équipement scéniques), il devra faire la preuve d'une haute technicité et d'une bonne expér. profession.
Candidature à adresser avec prétentions, avant le 5 mars 1982, dernier délai :
MAIRIE DE CANNES, 06 Cannes

CM AROMATIQUE
(groupe SANOFI)
Société de produits aromatiques
recherche
DOCUMENTALISTE
Formation souhaitée :
diplôme d'ingénieur ENSIA, ENSBANA ou équivalent
Débutant conviendrait
Lieu de travail : Côte d'Azur
Ecrire C.V. : CM AROMATIQUE
B.P. 77, 06332 - GRASSE.

CM AROMATIQUE
(Groupe SANOFI)
Société de produits aromatiques
recherche
pour son développement
AROMATICIENS
différents niveaux
Lieu de travail : Côte d'Azur
Ecr. C.V. : CM AROMATIQUE
B.P. 77, 06332 - GRASSE.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

RENAULT R5 GTL
Modèle 78, 70.000 km, vitres teintées, lave-glace arrière, radio. Prix Argus : 15.900 F.
Téléph. H.B. : 256-60-20 poste 631 ou le soir 976-61-83.

divers

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITÉ PRIX

Volvo 244 GL	81
Volvo 244 turbo	81
Volvo 343 DL	79
Volvo 343 DL	80
Volvo 345 GL	80
Volvo 345 GL	81
Volvo 345 GLS	81
Allegro 1300 S	79
Peugeot 604 SL	77
CX 2200 Super	76

VOLVO-NEUILLY
747-50-05
16, R. D'ORLEANS - NEUILLY

deux-roues

Vends K.T.M. 125 GS. Février 1981, 9.000 F. Téléphone : 858-85-81.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

DÉCORATION EXCLUSIVE
Particulier vend peau de panthère. Tél. : 260-77-23.

Animaux

S.O.S. chats et chattes adultes (opérés), chatons orphelins en difficulté cherchent maîtres vigilants et sûrs.
Téléphoner : au 531-61-88. le soir après 19 heures.

Artisans

ARTISAN
effectue tous travaux de :
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CARRELAGE
Tél. : 728-08-34 après 18 h.

ENTREPRISE sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat. tous corps d'État. Devis gratuit. Tél. : 368-47-84 - 893-30-02.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83.
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Bijoux anciens et occasions.
Or, argent, plaqué or anciens.
Vente - Achat - Echange
AU DIAMANT ROSE
84, av. Italie, Paris. Mº Tolbiac.

Perdu, trouvé

Perdu le 24-2-1982.
BRACELET OR JAUNE.
rue Paul-Barruel ou rue Gager-Gabillot, Paris-15e, tél. à partir du 26-2-1982 au 828-66-00.
Forte récompense.

Carrelages

MODÈLES SACRIFIÉS
BOCAREL : 357-09-46 +
113, av. Parmentier, 11e.

Cours

Prép. individuelle concours ADM, examens droit par diplômé enseignem. supér. Expérimenté.
Ecr. s/nº 6.256 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Apprendre l'ALLEMAND à MUNICH
3 sem. (6, 9, 12...) de cours intensifs, 1.600 F, avec héberg. central. 2.400 F. Rens. : ORBIS
Intern. Sprachinstitut
Baaderstr. 12-14,
D. 8000 München 5.
Téléphone : 224839.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS
GRANDES MARQUES
refaits et garantis
par artisan, facteur
QUEUE PLEYEL (1950) 20.000 F.
DROIT PFAFF (1930) 12.000 F.
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

PIANOS DROITS ET A QUEUE
Neufs et occasions
Sélection des meilleures marques européennes, équipées de mécanique Renner.
Agence : BOSENDORFER, IBACH, FEURICH, EUTERPE, SCHIEDMAYER, PLEYEL, GROTRIAN-STEINWAY, SCHIMMEL, SEILER.
Occasions : Steinway, Pleyel, Bechstein, Blüthner, etc.
10 ans de garantie ts modèles
S.A.V. et livraisons assurées, France et outre-mer.
Transp. gratuit rég. parisienne.
PIANOS MAGNE
Centre Musical Bösendorfer,
17, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris. Tél. : 553-20-60.
REMISE 5 % Paiement comptant.
ou possibilité 6 mois.
CRÉDIT GRATUIT.

PIANOS D'OCCASION de 3.900 F à 6.800 F. Neufs à partir de 8.900 F et 1/4 queue Pleyel 28.000 F.
Tél. 259-28-94, 364-88-60.

PIANO allemand, cordes croisées 7.850 F et autres pianos intéressants. Tél. : 258-78-99.

Linge de maison

FABRICANT linge de maison
SOLDE AUX PARTICULIERS
Housses de couettes.
Draps et parures de lit.
Tissage de l'Étoile, 10, rue de Cléry, Paris-2e, 233-94-11.

Literie

INVESTISSEZ DANS LE SOMMEIL

Un très bon matelas de grand luxe garanti 5 ans vaut 2.500/3.000 F.

Chez CAP, spécialiste du prix direct, son matelas coûte seulement 1.590 F (largeur 140 cm) et il est garanti 8 ANS, soit 0,51 centime la bonne nuit...
Une affaire.
Sommiers et dosserets assortis, couvertures piquées, couettes.

Votre sommeil mérite cette visite
CAP 37, rue de Citeaux, 75012 PARIS.
TÉL. : 307-24-01.

FABRICANT linge de maison
SOLDE AUX PARTICULIERS
Housses de couettes.
Draps et parures de lit.
Tissage de l'Etoile, 10, rue de Cléry, Paris-2e, 233-94-11.

Maisons de retraite

Le Pavillon Girardin à Ermenonville (Oise) 40 km Paris autoroute Nord. Retraite, repos convalescence, soins assurés ambiance famil., grand confort, parc, pension à court et long termes à partir de 200 F/jour ttc. Tél. : 16 (4) 454-01-49.

Mode

POINT DE VENTE AGRÉÉ
PARIS PAS CHER
LES MARQUES DE LUXE
A QUALITÉ PRIX
COSTUMES, VESTES.
5, av. de Villiers, 17e, Mº Villiers.

Moquettes

INCROYABLE
50.000 m²
DE MOQUETTE
pure laine et synthétique
ET REVÊTEMENTS DE MURS
prix d'usine pose assurée.
Renseignements : 757-19-19.

Peinture

Jeune artiste peintre réalise portraits hyper-réaliste d'après vos modèles photographiques.
Pour tous renseignements, téléphoner à KIM MASSEE.
Tél. : 534-24-75.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE
(évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 m. 2.400 F. Paris SANITOR. 21, rue de l'Abbé-Grégoire. PARIS-6e. Ouvert le samedi.
Téléphone : 222-44-44.

Soins de beauté

731-38-11 de 8 h 30 à 20 h chez vous des soins complets visage - maquillage.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES !
Votre situation exige une tenue élégante et impeccable !
Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié.
GERMAINE LESECHE,
11 bis, rue de Surène, 75008 PARIS.
Téléphone : 265-12-28.

Troisième âge

Invalides, semi-valides, amnésiques. A partir 140 F/jour. Parc. Tél. : (4) 426-75-26.

Vacances - Tourisme - Loisirs

SKI DE FOND
1 semaine dans le Haut-Doubs, à 4 h de Paris, dans vieille ferme franc-comtoise rénovée et confortable, ambiance calme et sympathique, style rustique, petite capacité d'accueil (12 personnes). Tout compris (pension, matériel, moniteur).
1.260 F la semaine.
Yves et Liliane
Jacquet-Pierroulet,
Le Crêt de l'Agneau,
La Longeville
25650 MONTBENOIT
Tél. (81) 38-12-51.

ISLANDE Expédition régions centrales
17 juillet-14 août. Ecr. pr rens. Bellemin, BP 14, 28200 Châteaudun.

PRESQU'ILE DE RHUYS
ET GOLFE DU MORBIHAN
Choix important LOCATIONS d'été près ports et plages.
Liste sur demande.
CABINET BENEAT-CHAUVEL
56370 Sarzeau. Tél. (97) 41-81-81.

ILE SHETLAND. Chambres d'hôte face à l'océan, confort, spécialités. BURRASTOW HOUSE. Walls. Rens. tél. (85) 46-51-77.

A louer TOULON F2 meublé, proche gare, juillet-août.
Tél. : (94) 24-14-47

Bateaux

Le Marché du Bateau, Toulon, recherche voilier polyester, bon état, 8 à 11 M. Visit. médit.
Tél. après-midi 94/41-45-47.

V. Evasion 37, 1981. Démonst. comme neuf. Renseignements M. Cortez 94/89-00-68.

V. First 42, 1981. Démonst. comme neuf. Renseignements M. Cortez 94/89-00-68.

V. magnifique vedette Baglietto 16,50 m. Etat et armement except. Place Port du Var.
Tél. PH. DOR 94/89-10-13.

Toute la gamme de voiliers Bénéteau à louer au départ de Bandol. Tél. Marché du Bateau 94/29-45-41.

Recherche Ecume de Mer, après 75. Diesel. Vis. médit. Tél. av. 10 h. 94/25-98-79.

V. First 27, 1978. Diesel. Exc. état. Tél. après-midi 94/41-45-47.

V. Kelt 8 m, sept. 81. Neuf. Sacrifié. Tél. après-midi 94/41-45-47.

A vdre PS IV 73 T. Bon état. Pneum. semi-rigide. 5 mètres, équipé 115 CV Mercury 77 powertrim. Embarquement aut. 8-12 pers. Vitesse + de 80 km, 28.000 F, 19, rue Mme-d'Houdetot, 95600 Eaubonne. 959-14-43.

L'immobilier

pavillons

MARLY-LE-ROI. Bord forêt. mais. 4/5 pces, ét. nf, grenier s/sol beau jardin. 900.000 F. MAT IMMOBILIER. 953-22-27

CHAVILLE résidentiel près gares, récent 3/4 P., tout confort, garage, terrain 400 m² 895.000 F. à débattre. ORPI LELU 534-57-40.

NOISY-LE-GRAND
Parc résidentiel de Villeflix, maison 4 pièces sur 100 m² habitables + garage. Séjour, cheminée. Sur terrain de 1 600 m², nombreux arbres fruitiers et de décorat. Prix 750 000 F. Téléphoner avant 12 h ou après 20 h au 303-74-30/305-41-21.

EXCEPTIONNEL
PIERREFITTE-Gare, boul. résid., Propriété de caract. av. tourelle s/ss-sol total, 7 p., cuis., bains, tout conf. Grd garage. Jardin.
PRIX : 550.000 F

BOUL DE GAULLE, près Nationale. Solide construct. s/ss-sol, salle de bns. R.-de-ch. : séjour, cuis. ; 1er ét. : 2 chbres, s. d'eau. S/110 m² terrain. Park. poss. EXCEPT. pr habitat. Artisan ou placement. Prix 220.000 F.

PAVILL 2/3 p., cuis. Travx. Sur 180 m² terr. constr. 190.000 F. AGENCE GARE - 828-24-48.

villas

AIX-EN-PROVENCE
à 8 km centre ville, à vendre villa, surface hab. 200 m² dans terrain 6800 m², vue except., terrasse, 7 pces, dépend., gar. Tél. (71) 60-30-17
lundi au vendredi 12 h 30 à 13 h 30 ou écrire sous réf. Nº 28766 à Havas 63002 Clermond-Ferrand Cedex.

CROISSY S/SEINE
Résid. calme villa Ile de France, bon état, salon, s. à manger, 6 chambres, 2 bains, tt confort, jardin 300 m², 840.000 F.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VESINET 976-05-90.

LA VARENNE
Part. vend villa neuve.
200 m² hab. jardin, paysagé 400 m², séjour 60 m², chem. belles dép. Tél. : 889-29-40.

LOUE VILLA F.5 CORSE du SUD, vue sur la mer, juin/septembre. 4.000 F Tél. (62) 63-06-73, heure repas.

MAISON Neuve à CLAMART ardoises, terrasse, cheminée, architecture originale environ 130 m² habitables livrable en automne, prix 1.350.000 F. Téléphone : 644-89-06.

maisons de campagne

GERS, part. vd gde mais. part. état 5 pces cuis. s. de b. w.c., 5000 m² 450.000 F 797-52-05

forêts

A vendre PLANTATION RÉSINEUX de 15 ans. 100 ha d'un seul ensemble. Sté ERMENOU MARCHAL, 16, rue Carnot, 89200 Avallon - (86) 34-03-71.

propriétés

Forêt Orléans **1 ha 50**
Belle ppté avec maison de maître 8 p. principales, dépendances petit pavillon 2 pièces parc boisé
IMMOB. REMANGEON S.A.
B.P. 132 18104 VIERZON
Téléphone : (48) 71-39-91 +

VAR 40 km TOULON et bord mer, particulier à particulier de préférence vend propriété 60.200 m² arborés, chasse, villa neuve 5 pces 110 m² habit. possibilité agrandir. Confort. Prix 1.500.000 F. Propriétaire (94) 03-33-85 ou écrire HAVAS TOULON 16155.

Achèterais vaste Propriété de chasse SOLOGNE
Ecr. HAVAS Orléans nº 201137.

Région FERTÉ-GAUCHER (77)
ANCIEN PRESBYTÈRE
sur 1.535 m², 7 Pces, cuisine, bains, dépendances, chauffage. 476.000 F. Agence LAMANTHE. Téléphone : 404-02-20.

4 KM COGNAC - PART. A PART.
MAGNIFIQUE PAVILLON
F6, parc 5.000 m² paysagé, 2 s. de bns, garage 3 voit., barbecue, salon jardin pierre.
PRIX : 700.000 F.
Tél. : (45) 83-23-25 apr. 19 h.

SAINT-BRÉVIN-L'OCÉAN
44250 Loire-Atlantique
Micro-climat.
Belle maison : rez-de-chaussée surélevé avec sous-sol, situé à 800 m de la mer, avec 500 m de jardin.
Sous-sol : garage 2 voitures, atelier 12 m × 4 m, chaufferie. Entrée aménagée.
Rez-de-chaussée : cuisine aménagée, séjour/salon avec cheminée, 2 chambres, salle de bains, w.-c.
1er étage : 2 chambres et grenier sur les côtés, chauffage central dans toute la maison.
Prix : 630.000 F.
Téléphoner après 18 heures : 40-27-48-29.
Pouvant convenir à artisan ou profession libérale.

domaines

Part. vd cause mal. 5 h 50 ca. vignes dont 2 h. V.D.Q.S. et A.O.C. Saint-Chinian.
Tél. (67) 89-40-14.

SOLOGNE
(CERDON) à vendre
excel. territoire de chasse de 50 Ha avec Bâtiments, confort.
Ecr. HAVAS Orléans Nº 201138

SOLOGNE
CLÉMONT 60 Ha. étang mais. conf.
— Rég. Lamotte Beuvron
S/5 à 38 Ha. Demeure agréable dans parc boisé s/10 Ha. fermette, petit étage + 2 pces.
VALOR-SOL B.P. 55
45240 - LA FERTÉ ST-AUBIN
Téléphone : (38) 91-60-62.

terrains

Vend TERRAIN constructible, 7.000 m². Prix : 200.000 F. à 20 km de Toulouse.
Téléphone : (61) 51-08-54.

A Vdre : 7 Kms de MAINTENON (S.N.C.F Montparnasse). Ter. à bâtir 1350 m². px 160.000 F. Pr ts rens. s'adr. (37) 43-40-49.

régions

LA PRÉPARATIONS DES « CHANTIERS DU PRÉSIDENT »

L'imagination au boudoir

Des concours vont être organisés pour certains grands projets d'équipement du septennat. Mais le programme se prépare toujours au sommet.

« Depuis celui du Centre Pompidou, aucun grand concours n'a permis en France de confrontation internationale dans le domaine de l'architecture. Les grands projets ont tous été réalisés par les architectes qui avaient la faveur du prince, désignés en général après une parodie de compétition entre quelques notables renommés. Ce genre de pratique doit disparaître », affirme dans un communiqué le syndicat de l'architecture d'Ile-de-France qui prône les *« consultations transparentes tant au niveau du programme que des choix effectués par le jury »*.

Ce syndicat avait organisé en janvier 1980 un concours pirate pour l'aménagement des halles qui avait attiré mille neuf cent contributions du monde entier, et qui fut le *« prétexte d'une grande fête de l'architecture »*. Il demande aujourd'hui que l'aménagement de la « tête Défense », où M. Mitterrand souhaite la construction d'un grand équipement public (on songe pour l'instant à un centre de la communication) soit l'occasion d'une « expérience nouvelle et démocratique » pour l'élaboration du programme et la désignation du concepteur : discussion entre l'établissement public, l'État et la région pour la définition d'un programme *« qui serait rendu public »* ; compétition internationale ouverte à tous ; jugement « transparent » des projets et délibération d'un jury représentant tous les groupes d'opinion *« retransmises en direct sur une chaîne de télévision »*.

Après M. Joseph Belmont, nouveau président de l'EPAD, qui plaidait récemment (*le Monde* du 16 janvier) pour l'organisation d'un concours international d'architecture à la Défense, le syndicat de l'architecture va plus loin et demande un jury « transparent », délibérant à visage découvert. *Au-delà de son caractère provocateur*, ce souhait souligne la déception de ceux qui attendaient d'un gouvernement de gauche une nouvelle manière de mener les « grands projets ».

Pour chacun des équipements culturels, à Paris et en province, *dont la liste doit être rendue publique* prochainement, M. Jack Lang, ministre de la culture, a annoncé de *« vrais concours »* (*le Monde* du 24 février). On attend que le président de la République choisisse parmi les diverses procédures qui lui ont été proposées : concours ouverts ou fermés, internationaux ou non, avec un jury souverain, et indépendant, ou lié au maître d'ouvrage ; et peut-être, dans certains cas, choix direct de l'architecte. Ce n'est un secret pour personne que l'on aimerait confier un chantier à l'architecte américain I.M. Pei, qui a été reçu à l'Élysée, de même que M. Émile Aillaud.

Mais avant de choisir le concepteur, il faut définir un programme. Ni le souvenir des grands débats du parti socialiste, alors dans l'opposition, sur la « ville » ni les protestations des élus contre l' « urbanisme clandestin » et « le goût du secret » n'ont empêché le gouvernement actuel de travailler, depuis le mois de septembre dernier, dans la plus grande discrétion et la plus grande révérence à l'égard des choix personnels du chef de l'État.

Depuis le communiqué laconique du 17 septembre, qui annonçait l'abandon des projets en cours pour la tête Défense, aucune indication officielle n'a été fournie sur les propositions du groupe de travail qui a rencontré M. Mitterrand deux fois en janvier. M. Chirac a été reçu et informé, et c'est lui qui, très satisfait, parle des projets de l'État. Les journalistes font, comme ils peuvent, leur travail et tiennent, comme ils le doivent, leurs lecteurs au courant (*le Monde* daté 7-8 février) de l'avancement des projets.

Pour se justifier, les ministres invoquent la crainte que *« sept ans ne passent sans que rien ne sorte de terre »*, comme nous l'expliquait, il y a quelques jours, M. Jack Lang, qui veut échapper aux *« interminables hésitations »* des commissions.

L'idée de construire un nouvel Opéra n'a pas besoin, dans un premier temps, d'être « concoctée » avec la population et relève des traditionnels projets de prestige que le pouvoir, quel qu'il soit, aime inscrire à son actif. En revanche, la difficulté de trouver un « équipement public » pour la Défense, où travaillent déjà quarante mille personnes, aurait pu inciter les nouveaux responsables à inventer un mode d'élaboration « démocratique » du programme tranchant sur les habitudes anciennes.

L'imagination au pouvoir, criait-on en 1968. Elle existe peut-être, mais dans un boudoir...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Ile-de-France

Les propositions des communistes pour la réforme du statut de Paris

- 162 conseillers au lieu de 109 ;
- Commissions d'arrondissement élues au suffrage universel ;
- Création de comités de résidents et de conseils d'usagers.

Les élus communistes du Conseil de Paris vont rencontrer M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, pour lui faire part de leurs propositions sur la réforme du statut de la capitale qui doit venir prochainement en discussion à l'Assemblée nationale, a annoncé jeudi 25 février, au cours d'une réunion de presse, M. Henri Meillat, président du groupe communiste à l'Hôtel de Ville.

M. Meillat avance trois proposition pour *« permettre d'associer les Parisiens à la vie de leur cité »* : augmentation du nombre des conseillers de Paris ; élection des membres des commissions d'arrondissement au suffrage universel, et *« création de nouvelles structures de participation ouvertes aux usagers des services et équipements collectifs de la ville »*. Le nombre des édiles de la capitale siégeant à l'Hôtel de Ville devrait être porté à 162 (109 actuellement). Le président du groupe communiste estime, quant à lui, que la population est sous-représentée au Conseil de Paris. Il voudrait, par exemple, que le vingtième arrondissement, dont la population est comparable à celle de Lille, élise 12 conseillers au lieu de 7 ; le seizième, qui peut être comparé à Montpellier, 13 au lieu de 9, et le cinquième, dont le nombre d'habitants est le même que celui de *Colmar, 5 au lieu de 4, etc.* Enfin, les communistes estiment que ce *« nouveau Conseil de Paris devrait être élu à la proportionnelle »*. Les conseillers de Paris, depuis 1965, sont en effet élus au scrutin de liste majoritaire à deux tours.

« La vie des commissions d'arrondissement devrait permettre de prolonger la démocratie locale », estiment les communistes. Ils proposent donc que ces commissions, *« sans pouvoir réel aujourd'hui »*, soient élues au suffrage universel et à la *représentation proportionnelle*. Elles seraient composées, toujours selon M. Meillat, *« de 30 à 50 membres élus pour six ans en même temps que les conseillers de Paris »*. A propos des compétences de ces commissions, *« dont les séances seraient publiques »*, les communistes voudraient *« qu'elles assurent la gestion des affaires locales, animent la vie des quartiers, établissent des contacts et, enfin, qu'elles soient consultées sur toutes les questions concernant leur arrondissement »*. Ces commissions devraient aussi avoir la possibilité *de « soumettre au Conseil de Paris les propositions qu'elles jugeraient devoir faire dans l'intérêt de l'arrondissement qu'elles représentent »*. Enfin, elles *« pourraient mandater un de leurs membres pour venir défendre devant l'assemblée municipale leurs observations et leurs propositions »*. Un conseiller de Paris *bis* en quelque sorte.

Puis M. Meillat a proposé de créer, dans chacun des équipements publics et organismes dépendant de la Ville, *« des comités de résidents, des conseils d'usagers et des conseils du public »*. Les élus communistes souhaitent aussi l'institution d'*« ateliers publics d'urbanisme »*.

Si la réforme du statut de Paris étudiée actuellement par les services du ministère de l'intérieur prend en compte ces propositions, ne va-t-on pas assister à une sorte de balkanisation de la capitale ? *« Nullement*, réplique M. Meillat, *on se contenterait ainsi d'appliquer une véritable démocratie locale. »*

Pour conclure, le président du groupe communiste à l'Hôtel de Ville a affirmé : *« Je ne sais pas si la loi proposée par le gouvernement prendra notamment en compte l'élection des commissions d'arrondissement au suffrage universel et à la proportionnelle. Mais, aujourd'hui, nous faisons nos propositions. »* Les communistes entendent ainsi prendre date dans une affaire où ils rencontreront l'appui de certains socialistes parisiens. M. Defferre, en revanche, ne paraît pas favorable à l'élection des commissions d'arrondissement.

Un nouveau jeu électoral

Après les divergences d'attitude sur la Pologne (les socialistes ont soutenu l'initiative de la mairie de faire parvenir des colis à Varsovie), sur Bercy (le P.C., à la différence du P.S., approuve la *construction* d'un centre omnisports), cette affaire du statut risque de mettre à mal l'union de la gauche dans la capitale. Actuellement, 15 socialistes *et 18 communistes (4 dont M. Henri* Fiszbin ont fait dissidence) siègent au Conseil de Paris. Or, depuis 1965, c'est-à-dire bien avant la signature du programme commun, les communistes et les socialistes ont toujours fait liste commune aux élections municipales dans les secteurs les plus populaires et c'est toujours un communiste qui a conduit la liste d'union (sauf en 1977, dans le onzième arrondissement). Le nouveau statut de Paris et, surtout, la nouvelle loi électorale (les élections municipales auront lieu en mars 1983) risquent donc de brouiller le jeu électoral établi à gauche depuis dix-huit ans.

JEAN PERRIN.

RECTIFICATIF. – M. Gilbert Pérol est directeur général d'Air France et non scrétaire général, comme il a été écrit par erreur dans le *Monde* du 26 février, page 24.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

RÉAUMUR
Dans imm. réhabilité : studios et 2 p. haut confort, à partir de 190.000 F. Vis. sam. de 14 h. à 17 h 30. 259, rue Saint-Denis tél. : 208-15-30 et 764-99-43

3e arrdt

3, rue CHAPON, 2 p. 46 m² tt cft, caractère, 4e, asc., soleil samedi, 16 à 18 h. 550-34-00

4e arrdt

MARAIS - SAINT-PAUL
4-5 p., original, parfait état soleil. 720-14-15 poste 422

QUARTIER DE L'HORLOGE *Face Centre G. Pompidou*, vaste 4 pièces à revoir, imm. p. de t., rare, 1.100.000 F. LERMS 355-58-88.

CENTRE POMPIDOU
Bon imm., Mº RAMBUTEAU, Living, salle à manger, 1 chbre, cuisine, bains, POUTRES, asc., 75 m², 15, rue Rambuteau, samedi, dimanche, 14/17 h.

PRÈS PLACE DES VOSGES 100 m², STANDING, 4e étage. CHARME, soleil, boiseries, cheminée, cuisine équipée + serv. Sam. et lundi, 13 h./17 h. 36, BOUL. BEAUMARCHAIS.

5e arrdt

CARDINAL LEMOINE
3e ét., gd séj. + gde chbre, cuis. aménag., s. de bns, WC, cft, nomb. rangem., impec. Px total 620.000 F. Urgent. 337-88-58

6e arrdt

ODEON
3 pces, cuisine, douche, garage. Px 590.000 F. Tél. 325-93-70.

Mº SAINT-PLACIDE
Bon immeuble, 1 petite pièce. Prix intéressant, ascenseur. 95, rue de Rennes. samedi, dimanche, 14 à 17 h.

7e arrdt

VUE SUR CHAMP-DE-MARS 270 m², très belle réception, plein sud, balcons, 4 chambres, 4 bains. Très élégant, décoration. Téléphone : 705-44-83.

SOLFERINO BAC
55, rue de Verneuil dans hôtel particulier XVIIe double réception + 2 chambres grand confort, spacieux, raffiné, service, garage possible. 1.950.000 F. Visites samedi 14/18 h. VERNEL. 526-01-50.

11e arrdt

11e, Métro Charonne, dans immeuble 74, beau 4 pces, 97 m² sur jardin, 6e étage, ascenseur. Px 870.000 F. Tél. 370-39-20.

12e arrdt

12e Dans imm. ravalé, séjour cheminée + chambre cuisine aménagée, salle de bains absolument impeccable, calme 1er étage. Prix total 220.000 F. URGENT 331-54-55.

13e arrdt

PLACE D'ITALIE. Part. vend EXCEPT. DUPLEX, 160 m² ét. élevé, calme, soleil, parking 1.250.000 F. Tél. : 272-25-96

EXCEPTIONNEL
TOUR ATLAS, 3 P., tout cft, 70 m², entièrement refait nf, 400.000 F av. park. Vr gardien, 10, Villa d'Este, pr. Euromarché, bd Masséna, ou 524-60-14.

14e arrdt

ALÉSIA, 4 P. 75 m²
Bel imm. pierre de taille Parfait état. Samedi 15 - 17 h. 3, RUE ALPHONSE-DAUDET

MONTSOURIS
TRÈS BELLE VILLA, 260 m² habitables, beau volume, état impeccable, parking. Prix élevé. Tél. : 320-26-36. MARTINE IMMOBILIER.

PORTE ORLEANS s/Montrouge *Pr. Facultés, 8, rue RADIGUEY* 6e ét., potaire vend 195.000 F. 2 P., entrée, cuisine, bains, w.-c. + terrasse + cave. Voir 14/18 h. samedi, dimanche. 224-18-42.

15e arrdt

BOUCICAUT
beau studio tt cft, dble exp. 7e ét., asc. Prix total 265.000 F. Téléphone : 337-88-58

CONVENTION - RÉCENT Beau living, 3 chbres, 104 m² IMMEUBLE STANDING 8e ét., vaste balc., sol., calme. 1.100.000. - 532-66-10.

Mº FELIX-FAURE
220 m². 900.000 F.
LOFT à aménager. 587-33-34.

29, RUE CAMBRONNE Urgent, gd séj., 2 chbres, chauf. individuel. 490.000 F. Vendredi, samedi, 14 h/18 h.

Bon immeuble bourgeois, soleil
Mº FALGUIÈRE
Living double, 1 chbre, entrée, cuisine, bains, 55 m². Prix intéressant. 8 bis, rue Falguière, samedi, dimanche, lundi, 14/17 h.

MIRABEAU, Exceptionnel 2 P., à partir de 210.000 F. Visite appt témoin, 17, RUE SEBASTIEN-MERCIER, ce jour, 14 h. à 17 h. et SAMEDI 10 h. à 17 h. 553-91-45.

16e arrdt

16e AVENUE BOUDON
Splend. living + 2 chbres, cuis. équipée, 2 bains, 75 m². Prix total : 950.000 F. 337-88-58

120, AV. VICTOR-HUGO
dans immeuble pierre de taille

4 P., 115 m², entrée, dble séjour, 2 chbres et service.

5 P., 195 m², entrée, récept. séjour, 3 chambres, service.

Profession libérale possible entièrement remis à neuf, prestations haut standing. Visite sur place. Samedi 27 février, 10 à 13 h, 14 heures à 17 heures. SANTANDREA Téléphone : 260-67-36/67-66.

17e arrdt

PÉREIRE 125 m²
dans voie privée, pierre de taille sud, liv. 40 m², 3 ch., gde cuis. 2e bains possib., service possib. HOME 75 Téléph. : 553-30-72
1.050.000 F. URGENT

12, *R. POUCHET*, exceptionnel. Récent, balcon, GD STUDIO, cuis. équipée, bains, étage élevé. Px 240.000 F. s/place demain samedi, 15 à 17 h.

18e arrdt

MONTMARTRE, rdc, vue verd., pl. sol., 2/3 p. de caract., tt cft. Px sacr., pptaire. 878-41-65.

19e arrdt

A vendre à PARIS 19e rue Duvergier, 2 p., chauffage ascenseur. Pour renseign. : Me MONTRAVERS à DOLE (39) Téléphone : 16 (84) 79-16-77

91 - Essonne

CHILLY-MAZARIN (Près Orly) VD 3 PCES, séchoir, dressing, cave, parking, dans résidence, piscine, tennis. *Px 300.000* F. Téléphone : (6) 934-11-41.

VILLEBON/YVETTE
Résidence standing, 5 pièces, 110 m² + balc., sud séjour, s. à manger, 3 chbres, salle de bains, salle d'eau, cave, park. extér. 660.000 F. Tél. 928-58-00.

GOMETZ/CHATEL
709 m², terrain, séj., avec cheminée, cuisine aménagée, salon, 6 chbres, s. de bns, s. d'eau, combles, s/sol, gar. triple et caves. 1.250.000 F. Téléphone : 928-68-00.

92 Hauts-de-Seine

EXCEPTIONNEL NEUILLY Parc SAINT-GOBIN PRESTIGE pr. vd disp. appt, box fermé cave, ch. ind. sur jard., park. Tél. 9 - 11 h. : 637-00-64.

PROCHE PONT NEUILLY
LE FRANCE
42-48, QUAI NATIONAL PUTEAUX
LA CAISSE DES DÉPOTS revend QUELQUES LUXUEUX APPART. du 2 au 5 Pces, très belle vue sur la Seine et le bois de Boulogne. Prix moyen 9.000 le m². Pour renseignements et visite
825-29-48
ou 321-47-93.

VILLE-D'AVRAY
PART. VEND 6/7 pièces, 147 m². (Séjour dble + 5 pces) dans résidence calme adossée, parc Saint-Cloud, panorama, gd box, cave. 1.200.000 F. Tél. (6) 066-37-16, ap. 18 h.

SCEAUX Mº, EXCEPT.
TR. BEAU 115 m² + BALCON gd cft, jdin, tennis. 780.000. STUDETTE 15 m², SUD-EST. Px 100.000 F. Tél. 350-50-86.

Mº BOURG-LA-REINE
1973, asc., calme, beau 3 p., 70 m² + loggia, parkg inclus. 380.000 F + 50.000 F., gd conft. 660-44-66.

94 Val-de-Marne

ORMESSON
Chemin des Hautes-Berges
EXCEPTIONNEL
en bordure du parc naturel de la vallée du Morbras MAISONS 5/6 PIÈCES CONST. TRADITIONNELLE 130 m² + jardin de 740 m² *à 900 m² + garage double*, cuisine équipée, cheminée. Px de 945.000 à 980.000 F. Possibilité prêt conventionné. Renseignements et visite
577-51-64
ou 321-47-93.

Province

CHAMONIX, station sports d'hiver très réputée, CENTRE VILLE, très bel imm. caractère avec panorama, 4 APPTS 2 P. + cuis., EXCELLENT PLACEMENT en principal ou secondaire. Ecr. Boite Postale M. du Mazet 186 - 75062 Paris Cedex 02, service nº 28, qui transmettra.

Vends libre (06) MENTON Centre rue piétonne Immeuble ancien 1er étage
APPT ETAT NF, 145 m²
Tout confort.
Téléphone : (93) 57-92-92.

appartements achats

RECHERCHE 1 à 2 P., Paris *préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e*, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE T. : 873-23-55, même le soir.

locations meublées demandes

Paris

ÉTUDIANT cherche, chambre Paris. Téléphoner le soir : 575-46-67.

locations non meublées offres

Paris

Près MONTMARTRE
Immeuble neuf conviendrait
ATELIER ARTISTE
4 pièces duplex + terrasse, tt cft, park. 6.700 F. 524-60-14.

Région parisienne

NOISY-LE GRAND (93) « LE CHAMPY » NEUF – SANS COMMISSION

Studio 35 m²	1.500 F
2 Pièces 53 m²	2.000 F
3 Pièces 71 m²	2.400 F
4 Pièces 87 m²	3.100 F

Ttes charges et park. compris, visites, réserv. 15-18, Promenade Michel-Simon, ts les jours, 10 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRE LOUEZ SOUS 24 H. Clientèle sélectionnée. Service gratuit - 770-88-65.

Région parisienne

TRÈS URGENT *Particulier cherche* PAVILLON F4 ou F5 à louer dans le PERREUX (94) ou environ. TEL. : 958-38-12.

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locaux commerciaux

OFFICE PUBLIC D'H.L.M. INTERDEPARTEMENTAL DE LA REGION PARISIENNE
CHOISY LE ROI (Val-de-Marne)
AVIS D'APPEL D'OFFRES
en vue de la location de locaux commerciaux sous bâtiments dans les programmes
rue de l'Eglise et Place de l'Eglise
Les dossiers peuvent être retires à **Paris, 30, quai des Célestins** tous les jours sauf le samedi
Tél. 277.11.20 poste 2209 ou 2443

Vends La Chataigneraie Vendée HOTEL-RESTAURANT 2 salles, 17 chambres DELION, tél. (51) 69-71-30.

Marais, 125 m², loc. com., show room, bur. duplex 3-6-9. Cession + *décoration*. 278-78-60.

fonds de commerce

A vendre, Vallée de Chevreuse, Propriété 6 ha. boisés avec bâtiment comprenant manège d'équitation (25 m×45 m), écuries, sellerie, conviendrait club hippique ou centre de loisirs.

Ecr. s/nº 6.267 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SALON DE COIFFURE DAME possibilité mixte, placé sur grde artère 100 m². MARSEILLE Px 200.000 F. (91) 78-53-50.

bureaux

Locations

PARIS 17e 500 m² parkings, 350.000 F. ch. réduite 502-13-43.

viagers

F.-CRUZ 266-19-00
8, rue La Boétie-Paris 8e Prix rentes indexées garanties Étude gratuite discrète

Libre super Cannes 5 p., 2 bns, 186 m². Vue mer impren. 75 ans 550.000 rente 5.000. Spécial. viager Côte d'Azur. Catalogue grat. Étude LOBEL, 50, Av. Jean Médecin Nice (93) 37-25-24.

immobilier information

Faites comme le soleil : Venez et passez vos hivers à CIUDAD QUESADA Alicante. Espagne. Pav. avec jardin à partir de 58 000 F. Villas de standing à partir de 228 000 F. Terrain 800 m² compris. Climat subtropical, piscine, tennis, équitation, centre médical, golf, tous les plaisirs de la mer. *18° en hiver.* RENSEIGNEMENTS : 280-80-98 EXPOSITION : sam. 6 et dim. 7 mars Salon Saint-James 211, rue St-Honoré, 2e arr. Métro : Tuileries.

les annonces classées **Le Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 à 12 h. 30, de 13 h. 30 à 18 heures **au 296-15-01**

de Von Kleist, mise en scène Patrick Guinand
l'ingérence absolue des producteurs américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent
cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir, aujourd'hui la volonté d'
S'il y a séparation Gaumont-Pathé (on coupe Gaumont
CLAIRE DEVARRIEUX.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Apaisement dans le conflit entre les dirigeants de la Fédération et les pilotes

C'est la faute à la presse ! Après cinq heures de discussion, la commission de discipline de la Fédération française des sports automobiles a trouvé son coupable, le 25 février, dans le conflit qui oppose les pilotes de la Fédération internationale des sports automobiles (FISA) depuis les incidents, le 23 janvier, du Grand Prix d'Afrique du Sud.

Après avoir entendu les pilotes Jacques Laffite, René Arnoux, Jean-Pierre Jarier, Didier Pironi et Alain Prost, leurs avocats et, en tant que témoin, M. Jean-Marie Balestre, à la fois président de la Fédération française et de la Fédération internationale des sports automobiles, la commission a estimé que les déclarations publiques ou prises de position personnelles, soit pendant le conflit soit dans les jours qui ont suivi, ont été *« à la fois spontanées, mais passagères dans leur vivacité, grossies et déformées par la presse »*.

Considérant qu'*« en aucun cas, la pénalité susceptible d'être infligée par la commission de discipline de la F.F.S.A. ne saurait être plus sévère que celle qui sera éventuellement prononcée, le 5 mars, par le tribunal d'appel de la Fédération internationale des sports automobiles »*, la F.F.S.A. a décidé de s'en rapporter à la décision de ce tribunal.

A l'issue de la réunion on s'est refusé, du côté des pilotes comme du côté des dirigeants français, à toute déclaration pour ne pas relancer la polémique.

La résolution votée par la commission de discipline de la F.F.S.A. ne préjuge pas la décision qui sera prise, le 5 mars, pour le tribunal d'appel de la F.I.A. Après le verdict rendu le 20 février par le tribunal d'appel de la Fédération sud-africaine automobile estimant que *« les commissaires du Grand Prix d'Afrique du Sud n'avaient pas autorité pour retirer leur licence aux pilotes à l'issue de la course »*, elle est néanmoins une nouvelle étape vers l'apaisement et marque un revirement spectaculaire de la part des dirigeants français.

La toute-puissance du président Balestre

A soixante ans, M. Jean-Marie Balestre est considéré, *« dans le petit monde de la formule 1 », comme un homme* autoritaire qui n'aime ni la contradiction ni le dialogue. Ses deux dernières apparitions à la télévision face à Didier Pironi, représentant des pilotes regroupés au sein de l'Association des pilotes de grand prix (1), son attitude agressive, le 28 *janvier*, à l'égard de son interprète lors de la conférence de presse au cours de laquelle le président de la FISA donna lecture des sanctions infligées aux pilotes, l'ont fait apparaître comme un homme manquant, à tout le moins, de sang-*froid*.

Homme de presse influencé par M. Robert Hersant, dont il fut le collaborateur jusqu'en juillet 1977, M. Jean-Marie Balestre commence sa carrière de journaliste un an avant le début de la deuxième guerre mondiale. *Il entre d'abord à l'Auto, puis à Paris-Soir* et à *Sport et Santé* comme rédacteur en chef. Il fonde en 1949, avec M. Robert Hersant, l'*Auto-Journal* dont il devient successivement rédacteur en chef, puis directeur général.

M. Jean-Marie Balestre — on l'a compris — est un homme d'autorité et de pouvoir.

Parallèlement à sa carrière professionnelle, il mène une activité soutenue dans le sport automobile. Il lance, en 1950, l'idée de la Fédération française afin que le *« sport automobile ne soit plus le privilège d'un club privé et soit régi par des règles démocratiques »*. Il fonde, ensuite, l'Union des licenciés pour que *« tous les pratiquants accèdent aux organismes de gestion »*, et organise le premier congrès national des pilotes.

Vice-président de la Fédération française du sport automobile, fondateur du Comité national de Karting, dont le mouvement atteindra en France le chiffre de onze mille licenciés, il démissionne de la F.F.S.A. en 1961 en raison de *« la léthargie du comité de direction »*. *Il y revient en* 1969 comme secrétaire général et devient président en 1973, poste qu'il occupe aujourd'hui.

Cinq ans plus tard, il accède à la présidence de la Fédération internationale du sport automobile qui est la commission sportive de la Fédération internationale automobile (F.I.A.). La boucle est provisoirement bouclée. *On prête à M. Jean-Marie Balestre* l'intention de présenter sa candidature à la succession du prince Metternich dont le mandat à la tête de la F.I.A. viendra à expiration à la fin de 1983.

Dans une circulaire intitulée « Pourquoi je suis candidat », M. Jean-Marie Balestre indiquait en 1973, à la veille de son élection à *la présidence de la F.F.S.A., que, en* raison de sa position sociale, il était capable d'*« effacer totalement son intérêt personnel pour faire appliquer avec intransigeance l'intérêt général »* ; qu'il serait *« un président totalement indépendant »*, que, enfin, il entendait restaurer *« un climat de joie et de totale participation à tous les niveaux. »*

Anglo-Saxons contre Latins

Huit ans plus tard, le président de la Fédération internationale ne trouve pas le moyen de réunir toutes les parties concernées par le conflit de Johannesburg et s'en tient à la procédure en cours. La participation était le maître mot de sa campagne électorale de 1973. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les pilotes de formule 1, qui sont des licenciés à part entière, *n'ont ni le droit de discuter* les termes de la super-licence (2) ni le pouvoir de voter à la commission de formule 1. Et quand il leur prend l'idée de se réunir sous la bannière de l'Association des pilotes professionnels, pour défendre leurs intérêts, la seule réaction de M. Jean-Marie Balestre est d'ignorer le mouvement en prétextant que leurs droits sont *déjà reconnus par les textes de* diverses fédérations, dont la Fédération française. Les pilotes de formule 1 auraient-ils seulement le droit *« de se taire et de courir »*, et de risquer leur vie sur les circuits ?

Le président de la FISA semble avoir déjà oublié l'objet du conflit : la super-licence à propos de laquelle les pilotes avaient menacé de ne pas participer aux essais du Grand Prix de Johannesburg, s'ils n'obtenaient pas la promesse écrite qu'elle serait réexaminée pour la saison 1983. Le président de la FISA semble accorder désormais moins d'importance à leur attitude qu'aux propos tenus depuis à son égard... en oubliant qu'il s'est lui-même répandu en déclarations peu amènes.

Personne n'ignore plus aujourd'hui que, derrière le conflit FISA-pilotes, c'est toute l'organisation des grands prix de formule 1 qui est en jeu.

Les petites écuries anglo-saxonnes, McLaren, Tyrell, Lotus, Williams, emmenées par Brabham dont le patron, M. Bernie Ecclestone est aussi celui de la Formula One Constructor Association n'admettent pas la supériorité du moteur turbo-compressé qui équipe les Renault et les Ferrari. Et ce n'est pas un hasard si, dans un entretien récemment accordé à notre confrère *l'Équipe-Magazine*, M. Bernie Ecclestone, après avoir constaté, lors du Grand Prix de Johannesburg, les difficultés d'adaptation du moteur turbocompressé BMW sur ses propres voitures, déclare que ce choix-là n'est pas le bon, qu' *« il compromet l'avenir des courses de formule 1 »*.

Le président de la FOCA redoute la puissance financière que représentent les écuries latines — Renault et Ferrari — *dont la vocation n'est pas* seulement de participer à des épreuves sportives, mais d'élargir le marché de leurs voitures de série. A ce jeu-là, les Anglo-Saxons sont entrain de perdre la suprématie qu'ils avaient acquise en formule 1. *Auraient-ils trouvé en la personne de* M. Jean-Marie Balestre un allié qui, il y a peu, était leur plus farouche adversaire ?

GILLES MARTINEAU.

(1) L'Association des pilotes de grand prix est devenue, le 7 février, l'Association des pilotes professionnels de course.

(2) La super-licence permet à la FISA d'avoir un droit de regard sur la durée des contrats et contraint les pilotes à ne pas entreprendre de poursuites en cas d'accident et à renoncer à toute revendication ou manifestation.

LA FIN DU CONGRÈS DE LA F.N.S.E.A.

Une tentative de conciliation sans résultats apparents entre la Fédération et les pouvoirs publics

Le Touquet. — « Avez-vous réellement l'intention de changer ? » C'est ce qu'a demandé le président de la F.N.S.E.A. au ministre de l'agriculture, Mme Cresson, le jeudi 25 février, au Touquet (Pas-de-Calais), à la clôture du congrès de la centrale paysanne.

« Le gouvernement vous tend la main, souhaite dépasser le débat passionnel pour tenir aux agriculteurs le langage de la raison, qui deviendra peut-être un jour celui du cœur », a répondu Mme Cresson. Le débat au sommet entre le ministre et le président de la F.N.S.E.A. se soldait par une timide ouverture, si timide qu'une simple brise aura suffi à refermer la porte.

Mme Cresson s'est efforcée de convaincre, avec des bonheurs divers. Mais elle fut, alors qu'on pouvait s'attendre à un monstreux chahut, moins interrompue que ne l'avait été son prédécesseur, M. Méhaignerie, au dernier congrès de la F.N.S.E.A. Ce ne fut donc pas la catastrophe.

De notre envoyé spécial

Le président de la F.N.S.E.A. a manifestement pris plaisir à trouver des formules qui laissent un gros impact. Ne sachant comment s'adresser, dit-il, à une femme, ministre de l'agriculture, il a pris l'avis d'une responsable féminine de la F.N.S.E.A., une de celles « *qui ne redoutent ni de marcher dans la boue de nos fermes, ni de respirer du gaz lacrymogène, du belge certes l'an dernier, mais aussi du vôtre, Madame, cette année* ». Le ton est donné. Le président de la F.N.S.E.A. affirme ensuite que les agriculteurs font les frais des sécurités et des avantages sociaux qu'on accorde aux autres. Il poursuit : « *Sur les coûts de production, rien n'a été fait* » ; l'accord sur le prix du lait payé aux producteurs, « *bien tardif, procède plus de la bonne volonté de M. Delors que de la vôtre* ».

La conférence annuelle ? Elle fut l' « *occasion d'introduire en agriculture le ferment de lutte de classes qui devait servir de justification aux yeux de l'opinion* [des décisions du ministre] *et de levier pour faire sauter l'unité syndicale. Eh bien, c'est raté !* » On imagine les applaudissements. Et si le ministre s'étonne des manifestations — « *au point de les réprimer par des brutalités policières* a priori », — comme de l'accueil qui lui est réservé sur le terrain, « *il est des moments*, assène M. Guillaume, *où le courage, c'est de rester chez soi. Tout le reste n'est que témérité et peut être même ressenti comme un provocation* ».

Quant à la négociation européenne sur les prix agricoles, que peut bloquer la Grande-Bretagne, M. Guillaume affirme que la France est moralement fondée à réclamer une décision à Neuf. Si celle-ci n'est pas prise le 1er avril à l'échelon européen, « *dans l'attente, elle doit au moins être française* » et « *assortie d'un engagement de modération des prix de nos consommations intermédiaires* ». Le président de la F.N.S.E.A. se félicite aussi que du premier projet d'office par produits « *à la mode de 1936* », on soit arrivé à « *une neuvième mouture plus réaliste* », puisqu'il reprend pour les fruits et légumes, par exemple, des revendications de la... F.N.S.E.A. En revanche, la divergence demeure sur le rôle de l'Etat : « *Vous lui donnez toute l'autorité, nous lui assignons la mission de fixer les règles du jeu et de veiller au respect de l'intérêt général.* ». Pour les offices fonciers, M. Guillaume préférerait une amélioration des outils existants, car il ne faut pas bouleverser « *la sensibilité ancestrale du paysan pour sa terre* ». Aussi conseille-t-il au ministre de se méfier des conseilleurs, c'est-à-dire des chercheurs de l'INRA, qui veulent « *faire le bonheur des paysans sans les paysans* » et que « *ne supportent pas les conséquences des choix qu'ils proposent* ».

Bref, il faut suivre l'avis des paysans et de la F.N.S.E.A., et non ceux « *des mouvements politico-syndicaux dont vous connaissez, madame le ministre, parfaitement l'absence de représentativité et la pauvreté de réflexion* ».

La charge n'était pas finie : comment une majorité qui gouverne le pays avec 52 % des voix pourrait-elle « *contester la représentativité de la F.N.S.E.A. qui regroupe tous les paysans français, à quelques fractions près* ». Bref, la chance d'avoir un monde paysan uni, pour négocier la politique agricole, Mme Cresson l'a, « *hélas, un peu gaspillée* ».

C'est à ce moment seulement que M. Guillaume consent à déceler des signes d'ouverture, mais le souci de concertation de Mme Cresson « *est trop frêle et trop neuf* ». Si la main est tendue, elle est bien molle.

Pour le ministre de l'agriculture, il n'est pas question « *d'accepter le procès d'intention* » qui lui est prêté. Elle n'ignore, dit-elle, ni l'importance ni l'histoire de la F.N.S.E.A., ni le dévouement désintéressé de ses militants.

La politique agricole du gouvernement a trois axes, expliquera *Mme Cresson : développer l'agriculture*, restaurer sa place dans la nation, donner à chaque agriculteur la possibilité de son épanouissement. Pour y parvenir, deux impératifs : gagner la bataille du revenu et préparer l'avenir.

« Ministre de tous les paysans »

La bataille du revenu se joue à Bruxelles. Mme Cresson refuse toute politique malthusienne de limitation des productions, demande le déplafonnement des ressources proches de la C.E.E. — mais aussi en France avec les offices qui devront permettre de répercuter les prix européens au niveau des producteurs. En tout cas, a précisé Mme Cresson, « *la hausse des prix devra couvrir au minimum la hausse des consommations intermédiaires attendues en 1982 et si la fixation était retardée, le niveau final de hausse devrait permettre de compenser l'effet du retard sur le revenu des producteurs* ».

Autre élément pour gagner la bataille du revenu : la réforme fiscale : « *L'agriculture française doit assurer la transparence de ses comptes.* » Toute dérogation à la facturation obligatoire des transactions devrait être supprimée le 1er janvier. Cette réforme correspondra à trois principes : extension progressive des régimes d'imposition au réel, adaptation aux particularismes des exploitations agricoles (prise en compte des stocks, des investissements, du renouvellement du matériel), réduction des inégalités entre agriculteurs.

L'avenir, c'est d'abord l'installation des jeunes et les nombreuses mesures déjà prises à cet égard ; c'est ensuite le financement des investissements (aide de 10 % à la mécanisation effective début avril prêts super-bonifiés pour les coopératives d'utilisation du matériel agricole, extension à l'agriculture du régime d'aide fiscale aux inveltissements *dont bénéficient l'industrie et le* commerce).

Quant aux offices fonciers, pas question ici encore d'étatiser, ni de confier à des élus politiques le soin de décider de l'attribution des terres. En outre, une loi abolira le mode de faire-valoir périmé qu'est le métayage.

Pour l'avenir encore, voici les actions de formation et de développement. Mme Cresson s'est attiré la plus grande réprobation de la salle en affirmant que « *l'enseignement agricole devait faire partie intégrante du service unifié de l'éducation nationale* », afin que les enfants dont il a la charge ait « *une base de connaissance de même qualité que dans les autres types d'enseignement* ». Mais il doit garder aussi sa spécificité. Un grand débat sur le développement (vulgarisation du progrès) sera lancé dans les mois qui viennent au plan régional. Ce développement ne doit pas « *être une machine à sélectionner les plus aptes dans la course aux rendements* », mais « *aider à l'épanouissement des multiples formes d'exploitations individuelles qui doivent coexister si l'on veut protéger le tissu social rural* ».

Puis, Mme Cresson donne sa définition de la concertation : « *Travailler ensemble pour préparer les décisions et pour les appliquer.* » Et c'est devant la nécessité de mobiliser toute la paysannerie que diverses organisations professionnelles ont été reconnues : « *En tant que ministre de tous les paysans, j'ai le devoir et le droit de me donner les moyens d'entendre toutes les voix du monde paysan français, même celles de groupes ayant des intérêts, des traditions et une sensibilité différente des vôtres et d'ailleurs des miens.* » Hou, crie *la salle*. Puis, le ministre, avec plus d'émotion que pour l'ensemble de son propos, est revenu sur le thème des rapports entre les socialistes et l'agriculture : « *Les agriculteurs se sentent exclus du changement* », a-t-elle dit, reconnaissant qu'il n'était pas facile d'aller aussi vite dans ce secteur d'activité que pour les autres. Le ministre se refuse à dire que la France accorde la priorité à son agriculture. « *Au fait*, demande-t-elle, *est-ce que dans l'ancien gouvernement l'agriculture était prioritaire ?* ». Mme Cresson explique que la priorité du gouvernement consiste à redresser l'ensemble de l'économie et que dans *cet ensemble il y a l'agriculture* qui y tient une place très importante.

A la main tendue, « *au langage de la raison* », M. Guillaume répond d'abord par une boutade sur l'inanité de l'agitation déployée par les services de sécurité. Puis déclare : « *Nous avons beaucoup à vous parler pour vous expliquer le fond de nos propositions.* » Ce qui veut dire : « *Vous ne les avez pas comprises.* » « *Les paysans souhaitent des mesures pour tout de suite*, poursuit-il. *Les mesures ou solutions proposées ne sont pas de nature à répondre aux problèmes posés.* » La porte entrouverte s'est refermée. M. Guillaume et la F.N.S.E.A. sont dans la rue. Dans celle de Paris, où ils manifesteront, pour la première fois, semble-t-il, dans l'histoire de la centrale paysanne, le 23 mars. Un énorme pari.

JACQUES GRALL.

MÉFIANCE

Dans le conflit qui l'oppose au ministre de l'agriculture, le président de la F.N.S.E.A. a brûlé, jeudi, au Touquet, toutes ses cartouches. Certaines étaient si puissantes qu'elles ont dépassé l'objectif de la Rue de Varenne pour atteindre l'Elysée. En répondant à peine aux attaques *ad hominem*, si l'on peut dire, de M. Guillaume, Mme Cresson a relancé la balle dans le camp paysan. Encore que la volonté de concertation du ministre reste à prouver. M. Guillaume la réclame sans y croire. Le secrétaire général de F.O., M. Bergeron, est venu à la rescousse. En vain. La majorité des paysans français sont ravis d'avoir un « patron », un vrai, qui rive son clou au ministre. Mais les plus lucides savent que ce jeu ne peut plus durer.

Après un discours qui n'était pas tendre non plus pour le gouvernement, M. Michel Fau, président du Centre des jeunes agriculteurs, a dit à l'adresse de son ancien de la F.N.S.E.A. : « *Je demande maintenant un peu plus d'efforts à François Guillaume pour pouvoir discuter. Les agriculteurs jugent sur les résultats.* » Aussi sensibles que M. Guillaume à l'unité du syndicalisme, d'autres sont venus dire que « *la F.N.S.E.A. n'avait pas le droit de ne pas saisir les occasions offertes par la nouvelle politique* ».

Aujourd'hui, à trop camper dans la méfiance et l'hostilité, M. Guillaume risque de voir la finalité syndicale de son agressivité mise en doute.

Jeudi 25 février, la F.N.S.E.A. a jeté ses « bons mots » à la tête du ministre, avant de jeter, le 23 mars, ses troupes sur le pavé parisien. Mme Cresson a fait, elle, un geste qui lui a assurément coûté. En n'y croyant pas, M. Guillaume n'a peut-être pas rendu service à ses mandants. — J. G.

AGRICULTURE

LE SIXIÈME CONGRÈS DU MODEF

Entre la lutte et le changement

Satisfaits, bien qu'un peu embarrassés dans leur nouvelle peau de syndicat « reconnu » par les pouvoirs publics, les trois cent cinquante délégués du MODEF (Mouvement de défense des exploitants familiaux), venus à Paris pour tenir leur sixième congrès national, s'attendaient à recevoir, enfin, après des années de semi-clandestinité, les honneurs de la presse et — surtout — de la télévision. N'avaient-ils pas été reçus, depuis le 10 mai, par le ministre de l'agriculture, le premier ministre et le président de la République ? N'avaient-ils pas participé *pour la première fois à la conférence* annuelle ? N'avaient-ils pas été « découverts », à l'occasion d'une manifestation à Bruxelles, même par des milieux communautaires, jusqu'alors méprisants ? Las, obnubilés par le « *grand spectacle* » du Touquet, les médias les avaient, une fois de plus, superbement ignorés. Même lorsque, à l'issue d'une première journée de débats bien calmes, ils allaient, pour « *marquer le coup* », occuper à plus de deux cents le bureau d'information de la Commission européenne à Paris, rue des Belles-Feuilles.

Pourtant, ce congrès ne manque pas d'intérêt, illustrant jusqu'à la caricature la difficulté, pour des hommes accoutumés depuis vingt-trois ans à la lutte la plus dure, sans autre arme que la force, dissidents du mouvement paysan, ignorés du pouvoir, de devenir, comme ils le souhaitent « *partie prenante du changement* », sans pour autant abandonner l'action syndicale et la défense des classes les plus défavorisées du monde agricole.

Dans son rapport d'orientation, M. Frédéric Lindenstaedt, secrétaire général du mouvement, traduisait bien ces traitements : « *Doit-on combattre le gouvernement du changement comme on combattait n'importe quel gouvernement chiraquien ou giscardien ? Ou doit-on ménager le gouvernement actuel parce que nous avons contribué à le mettre en place ? Ou doit-on, de crainte de se tromper, adopter une attitude d'attente, l'arme au pied ?* », s'est-il interrogé. « *Ces trois positions, qui se pratiquent quotidiennement dans le MODEF, sont également négatives.* » Des problèmes bien posés ne font pas une solution et, sur ce point, la réponse du MODEF était moins claire. « *Il doit passer de la résistance aux liquidateurs à la proposition hardie de la nouvelle politique agricole, sans jamais abandonner la lutte pour la revendication immédiate.* » Certes, mais comment ? Personne, à l'issue de cette première journée, ne semblait bien fixé sur ce point. — V. M.



SOCIAL

LES NÉGOCIATIONS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Trois mesures en faveur des basses rémunérations

La revalorisation du traitement des fonctionnaires interviendra, en 1982, selon le mode de calcul en vigueur jusqu'ici, à savoir : une augmentation trimestrielle, additionnant la hausse des prix, selon l'indice INSEE, des deux premiers mois connus et 1 % à titre de provision.

Une nouvelle méthode de calcul, appelée « système Delors », basée sur une « préfixation » annuelle de hausse des traitements, dans la limite de l'augmentation des prix prévue (10,5 % pour 1982), et accompagnée d'anticipations et de réajustements, n'a pas été retenue : c'est ce qui ressort de la quatrième séance de négociations salariales, qui a eu lieu, jeudi 25 février, entre M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, et les sept fédérations de fonctionnaires. M. Le Pors a indiqué qu'il ne disposait pas, cette année, des moyens budgétaires suffisants — le passage d'un système à l'autre aurait coûté, selon lui, 6 milliards de francs, — mais, de toute façon, les syndicats n'étaient pas favorables à cette « méthode Delors », qui ne garantissait pas, d'après eux, le maintien du pouvoir d'achat.

La prochaine revalorisation des *rémunérations se produira donc le* 1er avril avec, sans doute, des augmentations « différenciées », c'est-à-dire moindres pour les hauts salaires, ce qui provoque le mécontentement de la C.G.C.

M. Anicet Le Pors a, d'autre part, avancé de nouvelles propositions relatives aux plus basses rémunérations. Elles concernent quelque trois *cent mille agents de l'Etat.* Ces propositions sont de trois ordres :

1) Intégration de l'indemnité spéciale (I.M.S.) dans le salaire. Cette I.M.S va de 240 F à l'indice 194 (agents de service) à 30 F à l'indice 220 (premiers échelons des agents de bureau ou sténodactylos) La mesure est applicable, selon M. Le Pors, au 1er juin, mais les fédérations de fonctionnaires ont *demandé qu'elle prenne effet plus* tôt ;

2) Attribution de points supplémentaires mensuels jusqu'à l'indice 250 : de 1 point (indice 250) à 9 points (indice 221) Le point valait 16,92 F au 1er janvier 1982, soit une augmentation maximum de 152,28 F, qui évoluera avec la hausse des traitements ;

3) Intégration, au 1er octobre, d'un *point d'indemnité de résidence dans* les traitements soumis à retenue pour pension.

L'ensemble des dispositions en en faveur des bas salaires coûtera 600 millions de francs.

D'une façon générale, les fédérations de fonctionnaires estiment que les propositions de M. Le Pors sont « *insuffisantes* », et la C.G.T., par exemple, estime qu'« *il est regrettable que le gouvernement de gauche ne s'inscrive pas en rupture avec la politique contractuelle antérieure* ». Une nouvelle réunion — en principe la dernière — aura lieu le mardi 2 mars.

Pétition de principe

Dans toute la mesure — et elle est grande — où M. Jacques Delors a chaussé les bottes de M. Raymond Barre pour essayer de maîtriser les affaires dont *il a la charge, l'actuel* ministre de l'économie et des finances comptait essentiellement appuyer sa politique de lutte contre la propagation de l'inflation sur deux dispositifs, dont l'un vise à « *tenir* » la masse monétaire et l'autre les salaires. Sur ces deux plans, son intention était même de faire mieux que son prédécesseur, nous voulons dire de se montrer plutôt plus rigoureux. *C'est ainsi qu'il a fixé pour la* croissance de la masse monétaire un pourcentage relativement bas situé entre 12,5 % et 13,5 %, soit nettement au-dessous de la progression attendue — 17 % environ — de la P.I.B. (*production intérieure brute*) en volume.

Pour les négociations de salaires, il a proposé l'introduction d'une nouvelle formule de revalorisation, *réforme* non dépourvue d'ambition puisque son point d'aboutissement devrait être le desserrement, sinon la suppression, du mécanisme d'indexation quasi automatique sur l'évolution de l'indice du coût de la vie. Sans doute, *par cette double série* de mesures, M. Delors cherchait-il à neutraliser, démarche périlleuse, les effets inflationnistes d'un déficit budgétaire fortement accru et dont au moins la moitié devra être financée par la création monétaire pure et simple.

En ce qui concerne les salaires, il vient incontestablement d'essuyer un revers dans le secteur de la fonction *publique qui, en France, donne le* ton en la matière. A l'occasion de leur quatrième séance de discussion avec M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, les syndicats de fonctionnaires ont refusé l'application de la nouvelle formule pour s'en tenir à l'ancienne — qui prévoit des relèvements de traitements collant de près à l'indice. M. Le Pors semble s'être fait une raison de ce refus. Pouvait-on raisonnablement s'attendre qu'un ministre communiste prolonge indéfiniment la négociation sur une question aussi délicate pour exécuter la politique de M. Delors ?

Au-delà du problème politique, c'est la question du bien-fondé de la stratégie du ministre de l'économie et des finances qui se pose. La formule nouvelle proposée se présente comme un habile — trop habile ? — compromis entre le système de l'indexation et une politique classique des revenus comportant un objectif jugé souhaitable et fixé d'avance pour l'augmentation des *rémunérations*. Les syndicats ont été ainsi invités à prendre pour base de la discussion le pourcentage de hausse des prix annoncé par le gouvernement pour la fin de l'année. *Comme d'ici à décembre le rythme* de l'inflation doit être ramené, progressivement, de quelque 14 % à environ 10,5 %, c'est ce dernier chiffre *qui* devait servir à calculer le relèvement échelonné en quatre étapes des rémunérations : 2,6 % au 1er mars ; 2,6 % au 1er juin ; 2,5 % au 1er septembre et 2,5 % au 1er décembre (le tout s'ajoutant au 0,3 % déjà accordé en début d'*année*).

Il était en outre prévu deux ajustements, l'un en juillet et l'autre à la fin de l'année, pour tenir compte de l'évolution, effectivement constatée *par l'indice, de la hausse des prix* à la consommation. Une telle formule pousse l'employeur à proposer une revalorisation plus forte au cours des premières étapes pour éviter le rattrapage de juillet. Tel est le cas dans l'accord (que la C.G.T., notamment, n'a pas signé) conclu dans la banque et qui prévoit une première augmentation de 4 % suivie d'une autre de 2,5 %, puis de deux autres de 2 % chacune. Cette particularité explique que, dans un premier temps du moins, la nouvelle formule peut coûter plus cher que l'ancienne. Cependant, la logique du système n'est pas aussi évidente qu'il y pourrait *paraître, dans la mesure où la* politique qu'elle est censée servir repose elle-même sur une pétition de principe. Dans l'esprit du ministre, n'est-ce pas précisément l'acceptation par les salariés de la formule qui conditionne le ralentissement de l'inflation ?

PAUL FABRA.

Feu vert au pluralisme

LA C.F.D.T. POURRA PRÉSENTER DES CANDIDATS CHEZ LES DOCKERS

Est-ce la fin de la toute-puissance de la C.G.T. chez les dockers ? Ces derniers auront en tout *cas la possibilité de choisir* entre deux listes syndicales. Le tribunal d'instance de Marseille a en effet donné gain de cause aux dockers C.F.D.T. de Marseille en ordonnant jeudi 25 février l'annulation d'un article du protocole préélectoral des délégués dockers du port autonome de Marseille conclu entre la C.G.T.-dockers et les acconiers (entreprises s'occupant du déchargement des navires) du Syndicat des entrepreneurs de manutention.

Selon cet accord, conclu le 26 novembre et dénoncé par la C.F.D.T., les syndicats devaient présenter aux élections professionnelles des dockers une liste *complète et unique* de vingt-six candidats, soit le nombre de postes de titulaires et de suppléants à pourvoir. La C.F.D.T. ne pouvant satisfaire cette exigence, les élections professionnelles, prévues pour le 16 décembre, avaient été différées par une décision du tribunal d'instance de Marseille qui s'était déclaré, le 14 décembre, compétent pour juger le litige au fond

Le tribunal a invité le syndicat patronal à négocier un nouveau protocole préélectoral et a désigné un huissier pour déterminer la représentativité du Syndicat général des transports C.F.D.T. des Bouches-du-Rhône.

● *M. Jean Chazal, nouveau directeur des relations du travail.* — Un nouveau directeur des relations du travail vient d'être nommé au ministère du travail. M. Jean Chazal a fait toute sa carrière aux ministères de la santé et du travail. Il remplace M. Dominique Balmary qui est nommé à la direction des Affaires sociales de la C.G.E.

ÉNERGIE

Selon les milieux professionnels

L'ACTIVITÉ RAFFINAGE-DISTRIBUTION AURAIT ENTRAÎNÉ POUR LES COMPAGNIES UNE PERTE DE 13 MILLIARDS DE FRANCS EN 1981

Recevant la presse le 25 février, M. François Bizard, président de l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole (UCSIP), a affirmé que le secteur national raffinage-distribution avait enregistré une perte de 13 milliards de francs en 1981, ce qui porterait le déficit cumulé depuis 1983 à 35 milliards de francs actuels (non compris l'effet de stock).

L'UCSIP, qui continue de souhaiter la liberté des prix pour les produits pétroliers, espère que la nouvelle formule de fixation des prix étudiée par les pouvoirs publics et la profession « *sera mieux adaptée au problème à résoudre* » — le raffinage — et qu'elle sera « *rigoureusement appliquée* ».

A propos du délicat dossier du raffinage, M. Gustave Ansart, membre du bureau politique du P.C.F. et président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, suggère, dans une lettre adressée à M. Hervé, ministre de l'énergie, « *de surseoir à toute décision concernant les unités de distillation et de mettre en place une négociation quadripartite (gouvernement, élus, compagnies, syndicats) sur l'avenir de l'industrie pétrolière et les investissements qui doivent y être faits, en liaison avec le développement des industries aval* ».

REPORT DU DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE REVENU

Le ministre délégué chargé du budget, M. Laurent Fabius, a décidé de reporter du 28 février au 2 mars minuit la date limite prévue pour le dépôt de la déclaration des revenus de 1981.

GAZ SOVIÉTIQUE POUR L'AUTRICHE ET LA BELGIQUE

L'organisation soviétique pour le commerce extérieur et une délégation de la société nationalisée autrichienne O.E.M.V. ont conclu un accord de principe sur la fourniture à l'Autriche de quantités supplémentaires de gaz soviétique à compter de 1984. L'Autriche, qui reçoit déjà 2,5 milliards de mètres cubes de gaz, pourrait en recevoir 1 milliard de mètres cubes de plus.

D'autre part, la société belge Distrigaz de son côté, a confirmé qu'elle entendait signer un contrat de livraison de gaz sibérien d'ici l'été pour des quantités comprises entre 3 et 5 milliards de mètres cubes par an.

● *Le Mexique réduit le prix de son pétrole.* — Cette réduction qui interviendra le 1er mars sera de 2,5 dollars pour le baril de brut de première qualité « Isthmus », et 1,50 dollar pour le brut lourd « Mayan ».

● *Les cours de l'étain.* — En forte hausse depuis juillet (*le Monde* du 26 février), les cours de l'étain ont enregistré une baisse spectaculaire jeudi 25 février à Londres, où ils sont tombés à 7 700 livres la tonne, alors qu'ils se situaient encore à 9 000 livres la semaine précédente, les professionnels anticipant la fin des mystérieux achats qui ont récemment perturbé le marché.

● *Protocole financier entre le Honduras et la France.* — Un protocole financier de 130 millions de francs a été signé le 14 février entre la France et le Honduras pour la construction d'une centrale électrique. Cette somme, la première accordée par la France au Honduras, est constituée d'un prêt du Trésor français et d'un crédit à l'exportation à taux préférentiel. Les travaux de la centrale électrique, qui sera construite à Puerto Cortes, au nord du pays, sur la mer des Caraïbes, seront confiés à un *groupement français.*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	6,0600	6,0720	— 40	0	— 30	— 20	— 170	— 45
$ can. ..	4,9500	4,9570	— 75	— 15	— 135	— 65	— 320	— 185
Yen (100)	2,5660	2,5695	+ 165	+ 195	+ 325	+ 365	+ 955	+ 1025
D.M.	2,5470	2,5510	+ 75	+ 105	+ 165	+ 205	+ 545	+ 620
Florin	2,3115	2,3150	+ 80	+ 100	+ 165	+ 195	+ 530	+ 595
F.B. (100)	13,8800	13,9000	— 260	— 10	— 350	— 30	— 520	0
F.S.	3,2130	3,2180	+ 175	+ 215	+ 345	+ 395	+ 960	+ 1065
L. (1 000) .	4,7425	4,7495	— 310	— 245	— 605	— 515	— 1610	— 1445
£	11,0580	11,0740	— 45	+ 60	0	+ 140	— 275	+ 570

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	9 5/8	10 1/8	9 3/4	10 1/8	9 3/4	10 1/8	9 3/4	10 1/8
$ E.-U. ..	13 3/8	13 3/4	14 1/4	14 5/8	14 1/4	14 7/8	14 3/4	15 1/8
Florin	8 3/4	9 3/4	9 3/8	9 3/4	14 3/8	15 1/16	14 1/16	15
F.B. (100)	12 3/4	15 1/4	14	15 1/8	14	15 1/8	14	15 1/8
F.S.	2 7/8	3 1/8	6 7/8	7 3/8	7 1/8	7 1/4	8 1/8	8 1/2
L. (1 000) .	18 3/4	19 3/4	20	21 1/2	21	21 1/4	21 1/8	22
£	14	15 5/8	13 3/8	14 3/8	13 3/4	14 1/4	13 3/4	14 1/4
F. français	13 7/8	14 5/8	14 1/8	15 1/4	14 7/8	15 5/8	16 1/4	17

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الأمل

étranger

Pour pallier la diminution de ses recettes pétrolières le Venezuela veut renforcer sa fiscalité

Le Venezuela va prendre des mesures de « discipline fiscale » pour faire face à la diminution de ses revenus pétroliers, a déclaré le président Luis Herrera Campins.

Le budget de l'Etat, alimenté pour les trois quarts par le pétrole, prévoit pour 1982 un programme de dépenses publiques de 20 milliards de dollars, fondé sur une réactivation de l'économie par le biais du crédit, après deux années et demie de restrictions. Toutefois, à la suite de la baisse des ventes et des prix du pétrole, le Venezuela va subir un manque à gagner de 1,6 milliard de dollars sur l'objectif prévu, à moins d'un renversement de tendance du marché.

La possibilité d'une dévaluation de 10 à 20 % du bolivar, qui s'échange actuellement à 4,30 pour 1 dollar, est suggérée dans les milieux financiers, mais elle est repoussée par la Banque centrale et le gouvernement.

Le président Herrera Campins propose une aide financière en faveur des plus déshérités (un sixième de la population)

De notre envoyé spécial

Caracas. — Le président Herrera Campins a donné le coup d'envoi de la campagne pour l'élection présidentielle de décembre 1983, en proposant d'instituer un « bon alimentaire » pour venir en aide aux catégories sociales les plus défavorisées. Dans un pays où la richesse pétrolière prend souvent l'allure de gaspillage et de corruption, le gouvernement social-chrétien a pris de *court ses adversaires, et son initiative* provoque des controverses.

D'après le projet de loi qui sera soumis en mars au Parlement et pourrait entrer en vigueur en septembre, des bons alimentaires seront distribués aux familles disposant d'un revenu mensuel inférieur à 1 500 bolivars, soit environ 350 dollars. D'une valeur de 100 bolivars par personne et par mois, ces bons permettront d'acheter des produits alimentaires dans n'importe quel magasin. Les commerçants pourront ensuite se les faire rembourser dans les banques. Quelque deux millions et demi de Vénézuéliens devraient en bénéficier, c'est-à-dire le sixième de la population.

D'un montant de 3 milliards de bolivars par an (environ 4 milliards de francs), cette aide est destinée à compenser la libération des prix et la suppression des subventions à certains produits de première nécessité comme le café, le sucre et la farine de maïs. Aussitôt, les prix de ces denrées sont montés en flèche, enregistrant des hausses de 40 % à plus de 100 %.

Pour expliquer ce choix qui lui permettra de faire des économies de l'ordre de 2,2 milliards de bolivars, le gouvernement fait valoir qu'il « *ne veut plus subventionner les riches* ». Mais il se garde bien de toucher au prix de l'essence, qui, même pour un pays pétrolier, demeure démesurément bas (à peine 35 centimes de bolivars le litre, moins de 0,5 franc). Ce serait pourtant un moyen de limiter la consommation en constante augmentation, en raison notamment d'un parc automobile constitué essentiellement de grosses cylindrées. Sur une production quotidienne de pétrole d'environ 2,1 millions de barils en moyenne en 1981, le Venezuela a consommé 400 000 barils par jour, dont 162 500 en essence.

La retombée de l'euphorie

L'économie vénézuélienne commence d'ailleurs à ressentir la retombée de l'euphorie pétrolière. Sous l'effet conjugué de la contraction de la demande mondiale et de la politique restrictive de l'OPEP, la *production d'or noir a diminué de* 4,6 % en 1981. Les recettes pétrolières, qui avaient fait un bon de 7,3 milliards de dollars en 1978 à 16,3 milliards de dollars en 1980, se sont élevées à 17,3 milliards l'an dernier. Si ce chiffre est encore impressionnant, la progression n'est plus aussi spectaculaire que par le passé.

Ce léger tassement des recettes pétrolières a accéléré la stagnation économique, qui se reflète dans une croissance presque nulle du produit intérieur brut (PIB), contre 7 % dans les années 70. Le gouvernement est certes parvenu à ramener l'inflation de plus de 20 % en 1980, à 16 % en 1981, mais en sacrifiant la croissance, ce qui n'a fait qu'accentuer les disparités sociales.

Le chômage touche officiellement 8 % de la population active, et le sous-emploi s'étend, tandis que l'accroissement de la délinquance représente un nouvel indice inquiétant de la décomposition du tissu social. Cette évolution est d'autant plus frappante que le Venezuela reste le pays le mieux loti de la région.

Par cette tentative de redistribution des revenus que constitue la création de ce « bon alimentaire », M. Herrera Campins cherche à la fois à relancer l'économie, à couper court au mécontentement qui couve dans le pays et à améliorer son image dans les couches populaires. Les commerçants, eux, reprochent à ce projet de « *développer l'inefficacité et la corruption* ».

L'opposition a diversement accueilli la proposition présidentielle, mais s'accorde généralement pour dénoncer son « caractère électoraliste ». Les critiques les plus vives viennent du principal parti d'opposition, l'Action démocratique (A.D.), de tendance social-démocrate, et de la Confédération des travailleurs vénézuéliens (C.T.V.), la centrale syndicale qui en est proche. Pour l'A.D. et la C.T.V., il s'agit d'une « *mesure démagogique qui ne résoudra pas les problèmes des plus nécessiteux* ».

A moins de deux ans des élections, le « bon alimentaire » est déjà devenu l'un des thèmes de la campagne. L'A.D. a désigné officiellement son candidat le 23 janvier, M. Lusinchi, et l'ancien président Raphael Caldera s'est virtuellement lancé dans l'arène pour briguer l'investiture du parti gouvernemental.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

DRAMATIQUE SÉCHERESSE EN SICILE

Le ciel, l'administration et la Mafia

De notre correspondant

Rome. — En plein hiver, la Sicile a soif. Depuis plusieurs semaines, la situation est allée en s'aggravant pour atteindre des proportions alarmantes. En fait le problème n'est plus seulement d'ordre régional, mais bel et bien national. La sécheresse a provoqué depuis l'automne la perte de 40 % de la production de blé. Or la Sicile produit 10 millions de quintaux, soit un tiers de la production italienne.

A Palerme, l'eau est rationnée : par roulement, les quartiers en obtiennent un filet pendant quelques heures chaque jour. Des hôpitaux, comme celui de Cervello, sans eau depuis trois jours, ont évacué leurs malades sur d'autres centres hospitaliers. Dans les villages, comme celui de Menfi, dans la région de Belice, où la sécheresse a déjà provoqué des milliards de lires de pertes pour l'agriculture locale, la population a demandé au prêtre de procéder à l'antique rite de la « procession » pour faire venir la pluie. Pendant trois jours le village a prié, mais le ciel n'a pas réagi. » Le climat est loin d'être le seul responsable de cette nouvelle calamité. La grande sécheresse enregistrée l'année passée n'explique pas tout... Notamment l'inefficacité des pouvoirs publics. Depuis des millénaires, les Siciliens savent que leur île est sujette à la sécheresse. Depuis des années, il y a dans les tiroirs de l'administration des projets pour le développement des ressources en eau d'un sous-sol qui en recèle suffisamment pour répondre à tous les besoins. Pourtant rien n'est fait, et la sécheresse demeure un mal chronique : le cas limite est la région d'Agrigente où les cinquante-deux mille habitants disposent d'eau pendant trois heures par jour, et cela depuis des années. De cette carence antique, l'époque moderne n'est pas venue à bout, et la population utilise la même eau, une, deux ou trois fois.

Alors que dans le cœur de la Sicile on manque d'eau pour les besoins domestiques comme pour l'irrigation, au pied de l'Etna, se dresse un barrage qui recueille *9 millions de mètres cubes : seulement* il manque les canalisations pour distribuer cette eau. Avec son eau qui s'évapore au soleil, c'est un monument d'inefficacité. Autre exemple : à Palerme, aucun plan sérieux de rationalisation n'a pu être mis sur pied, car l'administration ignorait de combien d'eau elle pouvait disposer. On estime de toute façon que 30 % de celle-ci se perd dans des canalisations d'un autre âge avant d'atteindre les habitations.

Inefficacité de l'administration sans doute. Mais entrent en jeu aussi, comme l'expliquent les communistes siciliens, les intérêts. De la sécheresse ancestrale de la Sicile, la Mafia tire des bénéfices. Comme celle de la drogue, la rareté de l'eau est source de profit : dans les régions les moins touchées par la sécheresse, la mainmise sur le puits par les propriétaires mafiosi contraint la population à acheter l'eau à prix d'or. La grande soif n'est pas une calamité pour tout le monde en Sicile.

PHILIPPE PONS.

CORRESPONDANCE

L'action de l'UNICEF au Sénégal

M. Paul-Louis Audat, représentant à Dakar de l'UNICEF pour l'Afrique occidentale, nous demande d'apporter quatre rectifications concernant l'action de l'UNICEF au Sénégal, et en Casamance en particulier, à la suite de la publication de notre enquête « Paysans sans frontière » (*le Monde* des 9, 10 et 11 février) :

Contrairement à ce que pourraient suggérer vos articles, nous nous sommes fixé quelques principes qui guident notre action de coopération et ne sauraient en aucun cas susciter une démobilisation de la population dans ses efforts de développement.

En particulier, et pour m'en tenir à vos affirmations relatives à la Casamance, je vous précise que :

1°) L'UNICEF met en place en Casamance, au bénéfice de cinquante-trois groupements de femmes, 2 720 arrosoirs — cela en accord avec les groupements et les communautés rurales concernées ;

2°) L'UNICEF n'a nullement « parachuté » six machines à coudre dans un village de couturières, comme vous l'affirmez. Bien au contraire, notre coopération a mis en place, dans vingt-quatre groupements féminins encadrés par des monitrices ou, dans quelques cas, des religieuses, du matériel de couture qui est pleinement utilisé ;

3°) L'UNICEF ne distribue d'aliments ni au Sénégal ni dans aucun autre pays de la zone d'Afrique occidentale, car notre organisation ne recourt à cette pratique qu'en cas de situations d'urgence (famines, catastrophes, etc.) ;

4°) L'UNICEF ne fournit de médicaments gratuits aux structures villageoises de soins de santé primaire qu'à titre de dotations initiales dont la population assure ensuite elle-même le renouvellement.

[Le représentant de l'UNICEF affirme que les actions de son organisation ne sauraient susciter une démobilisation de la population. Nous lui en donnons volontiers acte. Il reste que nous n'avons pas sollicité les exemples cités dans cette enquête et qu'il n'est pas invraisemblable que les paysans de Casamance ou ceux de volontaires qui vivent en permanence dans les villages n'aient pas de l'action de l'UNICEF la même perception. — J. G.]

EN BREF

● *Les commandes américaines de biens durables* ont diminué de 1,5 % en janvier, après avoir reculé de 0,2 % (chiffre révisé) en décembre. Cette réduction aurait été deux fois plus importante sans l'augmentation de 24 % enregistrée pour les commandes militaires, qui atteignent un niveau record de 7,5 milliards de dollars. Les commandes totales, qui ont représenté 78,5 milliards de dollars en janvier (en données corrigées des variations saisonnières), sont inférieures de 12,4 % à leur niveau de juillet 1981, avant le début de l'actuelle récession. — *(A.F.P.)*

● *La balance commerciale néerlandaise* est redevenue excédentaire de 6,1 milliards de florins en 1981. Les exportations, en hausse de 16 %, ont atteint 170,8 milliards de florins et les importations, en augmentation de 8 %, 164,7 milliards. En 1980, le déficit de la balance commerciale avait été de 5,3 milliards de florins. — *(A.F.P.)*

● *Les emprunts extérieurs ouest-allemands* ont atteint 22,8 milliards de marks en 1981, dont 13,6 milliards auprès des pays de l'OPEP, indique le ministre fédéral des finances. Ce montant comprend les emprunts directs à l'étranger de l'Etat fédéral et les bons émis par ce dernier et placés auprès de non-résidents par l'intermédiaire de banques. Il faut lui ajouter 4,5 milliards de D M replacés par le Trésor américain auprès du Trésor public ouest-allemand dans le cadre de la coopération monétaire entre les deux pays (« bons Carter » et interventions sur le marché des changes). En 1980, la R.F.A. avait emprunté 15,6 milliards de D M à l'étranger, dont 12 milliards de D M dans les pays de l'OPEP. Il avait bénéficié du remboursement de 5 milliards de D M de « bons Carter ». — *(A.F.P.)*

● *Le Mexique* a emprunté 400 millions de marks sur le marché financier international, a annoncé le 24 février la Deutsche Bank de Francfort. C'est la première fois depuis 1978 que le Mexique s'endette en marks sur le marché international. Le crédit est destiné à financer des investissements publics. — *(A.F.P.)*

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent qu'accroître : les exploitants indé- … cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir … S'il y a séparation … Gaumont-Pathé (on coupe, Gaumont … CLAIRE DEVARRIEUX.

ÉTRANGER

AUX ÉTATS-UNIS

Le coût de la vie n'a augmenté que de 0,3 % en janvier

Washington *(A.F.P., Agefi)*. — La hausse du coût de la vie n'a été que de 0,3 % en janvier, soit l'augmentation la plus faible de l'indice des prix à la consommation depuis juillet *1980* (+ 0,1 %). L'indice avait augmenté de 0,4 % en décembre et de 0,5 % en novembre. Pour l'ensemble de 1981, la hausse du coût de la vie a été de 8,9 % contre 12,4 % en 1980. Pour 1982, le taux d'inflation généralement attendu est de l'ordre de 6 à 7 %.

Le ralentissement de la hausse des prix en janvier a été attribué notamment à une réduction de 1,7 % des prix de l'essence, à une baisse de 0,1 % des prix des vêtements, et à une diminution de 0,1 % des prix des automobiles neuves. En revanche, les prix des produits alimentaires se sont accrus de 0,7 % contre 0,1 % au cours des deux mois précédents. L'indice s'est situé à 282,5 (base 100 en 1967).

Le gouvernement a célébré avec un éclat particulier ce résultat qui ramène à 8,4 % le taux annuel d'inflation contre 11,7 % en janvier 1981. A la télévision, devant un graphique soulignant la chute brutale de la courbe de l'inflation, M. Gergen, assistant de M. Reagan pour les relations avec le public, a indiqué que ce résultat *« marquait un autre pas en avant dans la lutte contre la pire maladie économique dont l'Amérique ait souffert ces dernières années. Depuis que le président Reagan a pris ses fonctions et lancé une nouvelle politique économique, le pays a fait des progrès considérables contre cette menace »*. Il a toutefois reconnu que la politique économique n'était pas le seul facteur en cause, citant notamment la baisse du prix des produits pétroliers et les bonnes récoltes.

Cependant, M. Weidenbaum, président du groupe des conseillers économiques de la Maison Blanche, a mis en cause, le 25 février, les déficits des budgets européens, qui contribuent, selon lui, plus que le déficit du budget américain, à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé. Il a ajouté que, *« depuis 1970, les déficits des gouvernements de la C.E.E. ont dépassé en moyenne bien plus de 2 % de leur production, atteignant 3,5 %, en 1979 et 1980, et 4,4 % du produit national brut en 1981 »*. Toutefois, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Speakes, a indiqué que le recul de l'inflation américaine — lié, selon de nombreux experts, à l'actuelle récession — devrait atténuer les pressions sur les taux d'intérêt.

Washington réclame à la Roumanie le remboursement immédiat de près de 6 millions de dollars dus en janvier

Washington (A.F.P.-A.P.). — *Les Etats-Unis ont demandé à la Roumanie, jeudi 25 février, de rembourser immédiatement un prêt de 5,8 millions de dollars (35 millions de francs environ) dû pour des achats de produits agricoles américains. La Roumanie n'a pas été en mesure de rembourser cette somme, qui aurait dû être réglée fin janvier à la Credit Commodity Corporation (C.C.C.), organisme gouvernemental qui accorde des crédits pour la vente de produits agricoles.*

La dette de la Roumanie, payable en 1982, pour l'achat de produits agricoles aux Etats-Unis s'élève à 91,3 millions de dollars, dont 41,5 millions de dollars sont dûs directement à la C.C.C., le reste étant constitué de prêts bancaires garantis par l'organisme gouvernemental.

Selon le porte-parole du département d'Etat, M. Dean Fisher (qui a rappelé que M. Reagan avait refusé récemment l'octroi d'un prêt de 66 millions de dollars demandé par la Roumanie pour l'achat de soja et d'huile de soja), l'octroi de nouveaux prêts à Bucarest était suspendu en attendant le résultat des négociations en cours entre la Roumanie, les banques occidentales et le F.M.I.

Des négociations ont commencé jeudi à Francfort entre huit banques occidentales et la Roumanie à propos du remboursement de 1 milliard de dollars, échu en 1981, et qui n'a pas été payé par Bucarest. En novembre, le Fonds monétaire international avait suspendu les droits de tirage de la Roumanie, et demandé une réforme de l'économie roumaine comme préalable à de nouvelles aides financières. Le chiffre exact de l'endettement de la Roumanie en Occident n'est pas connu. Il se situe, selon les sources, entre 10 et 14 milliards de dollars, ce qui en fait le second débiteur (après la Pologne) auprès des banques occidentales. L'arriéré réclamé par les Etats-Unis fait aussi de la Roumanie le second pays de l'Est à se trouver pratiquement en défaut de paiement vis-à-vis de l'Occident. Le gouvernement américain avait décidé, voici quelques semaines, de faire jouer la garantie de l'Etat pour les dettes dues par la Pologne à des banques privées, sans faire déclarer officiellement celle-ci en défaut, comme le prévoyait la loi. Par cette décision, avait-on expliqué, la Pologne restait obligée d'honorer ces engagements, alors qu'une déclaration de défaut aurait pu constituer une excuse pour annuler ses obligations vis-à-vis des créanciers occidentaux.

M. Fisher n'a pas expliqué pourquoi les Etats-Unis ont réservé à la Roumanie un traitement différent de celui fait à la Pologne. Il est vrai que, en ce qui concerne Varsovie, la décision du gouvernement américain avait été critiquée dans les milieux conservateurs et syndicaux, qui estiment qu'une mise en défaut des débiteurs du bloc soviétique forcerait l'U.R.S.S. à intervenir pour eux, augmentant ainsi ses propres difficultés financières.

CONJONCTURE

• Poursuite du redressement de la production industrielle
• Ralentissement de la hausse des prix

« Le redressement de la situation conjoncturelle de l'industrie se poursuit lentement », indique l'INSEE dans son enquête mensuelle de février. Selon l'Institut national de la statistique, les évolutions des différents secteurs tendent à se rapprocher : la progresion de l'activité s'est interrompue dans les biens de consommation, mais la production de biens intermédiaires s'est un peu redressée. En revanche, la production reste faible dans la plupart des branches des biens d'équipement.

Les carnets de commandes, qui s'étaient reconstitués depuis novembre, se sont, ajoute l'INSEE, légèrement dégarnis et les stocks de produits finis sont jugés un peu plus lourds. Cependant, les perspectives personnelles de production des industriels correspondent encore à une légère croissance au cours des prochains mois, bien que le climat général ait cessé de s'améliorer. Enfin, les chefs d'entreprise prévoient des hausses de prix un peu moins fortes qu'à la fin de 1981.

D'autre part, les prix de détail ont bien augmenté de 1 % en janvier, comme l'indiquait dans sa récente estimation provisoire l'INSEE (*le Monde* du 24 févrer). Les prix des produits alimentaires et ceux des produits manufacturés se sont accrus de 1 %, alors que les prix des services ont augmenté de 1,2 % (+ 2,6 % pour les loyers) Calculée sur douze mois — janvier 1982 par rapport à janvier 1981 —, la hausse a été de 13,9 % (14 % pour l'ensemble de l'an dernier).

Le résultat de janvier est le meilleur qui ait été obtenu pour un premier mois de l'année depuis 1979 (+ 0,9 %). Toutefois les hausses de tarifs publics n'ont pas complètement été prises en compte au cours de ce mois et la France se classe encore en tête — à l'exception de l'Italie — de la hausse du coût de la vie dans les grands pays industrialisés. Le résultat est néanmoins jugé encourageant au ministère de l'économie et des finances. l'augmentation des prix à la consommation ayant été de 2,5 % pour les trois derniers mois connus, ce qui correspond à un rythme annuel de 10,8 %. Selon le porte-parole du P.S., M. Delanoë, qui fait également état de la conjoncture industrielle, *« la politique gouvernementale commence à porter ses fruits. C'est l'ensemble de l'économie qui reprend les couleurs de la convalescence »*.

L'activité du bâtiment a diminué de 4 % en 1981

Rien ne va plus dans le bâtiment. C'est ce que M. Jacques Danon, président de la Fédération nationale du bâtiment (F.N.B.), a déclaré en substance à la presse, vendredi 26 février, en présentant le bilan d'activité du secteur pour l'année 1981, à la fin d'une assemblée de plus de cinq cents entreprises. Le nombre d'heures travaillées a diminué de 4 % par rapport à 1980, tandis que le nombre des disparitions d'entreprises augmentait de 13,4 %, passant de trois mille sept cent quatre-vingt-quinze à quatre mille trois cent deux.

Les mises en chantier de logements neufs sont restées au même niveau qu'en 1980, à environ quatre cent mille logements, la dégradation de la situation du secteur des maisons individuelles (— 5,1 %) se trouve compensée par l'augmentation des mises en chantier de logements dans les immeubles collectifs (+ 10,7 %).

Par secteur de financement, on constate une baisse de 4 % du secteur privé sans aide de l'Etat, une hausse de 4 % de l'accession à la propriété aidée et de 13,9 % du locatif aidé. Simultanément, le volume des travaux d'amélioration et d'entretien connaît un tournant, et les mises en chantier de constructions autres que le logement ont diminué de 3,4 %.

Cependant, le marché du logement enregistre depuis quelques semaines un léger « frémissement », qui pourrait annoncer une reprise des transactions, a déclaré M. Roger Lemiale, président de la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM) à un colloque sur les perspectives de l'immobilier organisé à Paris, jeudi 25 février, par une association, le Carrefour de l'immobilier (1). De son côté, M. Bellargent, notaire à Paris, a précisé qu'au second semestre de 1981, selon des témoignages de notaires, les transactions immobilières inférieures à 400 000 F avaient repris un rythme normal, le marché étant plus « hésitant » entre 400 000 et 800 000 F, les ventes demeurant « exceptionnelles » au-delà.

(1) 30, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris (1er).

Dans l'industrie automobile

LA REPRISE DEMEURE « LENTE ET PROGRESSIVE »

La reprise se confirme dans l'industrie automobile, mais demeure *« lente et progressive »*, précise la chambre syndicale des constructeurs automobiles dans sa note mensuelle de conjoncture. L'amélioration des ventes de voitures constatée depuis l'automne, — liée tant aux mesures de relance qu'au lancement de nouveaux modèles — s'est poursuivie en janvier, avec une hausse de 6,8 % des immatriculations par rapport à l'année précédente, accompagnée d'une augmentation de 4,3 % des exportations. Au total, de novembre 1981 à janvier 1982, les ventes ont progressé de 8,1 % et les exportations de 7,2 %. La reprise du marché français ayant en bonne part bénéficié aux importateurs et la relance des exportations étant restée relativement modeste, la production des firmes françaises n'a pas augmenté dans les mêmes proportions : + 6,5 % de novembre à janvier, + 0,1 % seulement pour le seul mois de janvier.

Beaucoup plus inquiétantes est la situation du poids lourd, dont le marché, pour les véhicules de plus de 5 tonnes, s'est encore dégradé en janvier (— 12,7 %) tandis que les exportations chutaient de 10,7 %. Résultat : la production, déjà en forte baisse en décembre 1981 (— 45,4 %), a encore diminué en janvier (— 39,9 % sur janvier 1980). *« Aucun signe de reprise ne se manifeste actuellement pour renverser une situation alarmante pour l'industrie française du poids lourd »*, conclut la chambre syndicale.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

FINEXTEL

Le conseil d'administration de Finextel, réuni le 24 février sous la présidence de M. Guy de Frondeville, a arrêté le bilan au 31 décembre 1981 et les comptes du douzième exercice social.

Au cours de l'exercice, le montant des investissements en valeur initiale hors taxes est passé de 5 401 à 5 508 millions, dont 5 073 millions d'investissements dans le secteur des télécommunications (en légère baisse sur celui de 5 098 millions de 1980, à la suite du dénouement de contrats passés en 1970 et 1971), et 435 millions (contre 303) dans le secteur immobilier privé, dont 363 millions en location simple et 72 millions en crédit bail.

Le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 894 120 487 F, en augmentation de 7,85 % sur celui de 828 920 760 F de 1980. Après dotation aux amortissements et provisions pour 305 460 963 F, le bénéfice net de l'exercice ressort à 213 millions 364 283 F, en progression de 13,72 % sur celui de l'exercice antérieur.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée pour le 26 mai 1982, la mise en paiement d'un dividende de 22,80 F par action (contre 20 F au titre de l'exercice 1980). *Il est rappelé que*, en raison du statut fiscal applicable aux sociétés de financement des télécommunications, ce dividende ne donne pas droit à avoir fiscal.

Il sera également proposé à l'assemblée la nomination comme administrateur de M. Jacques Lallement, président de la Fédération française des Sociétés d'assurances.

COMPAGNIE PARISIENNE DE RÉESCOMPTE

Le conseil d'administration de la Compagnie parisienne de réescompte, réuni le 24 février 1982 sous la présidence de M. René Cassou, a examiné les comptes de l'exercice 1981.

Le bénéfice net atteint 72 millions 115 780 F. Le conseil proposera à l'assemblée générale du 28 avril 1982 de porter le dividende de 10 % à 15 %. En tenant compte des avoirs fiscaux, le revenu de l'action sera de 22,50 F pour l'année 1981 contre 15 F en 1980. Le bénéfice distribué excédera donc légèrement 30 millions contre 20 millions pour l'exercice 1980.

Par ailleurs, le conseil proposera également d'affecter 52 millions aux réserves spéciales et de laisser 10 536 517 F en report à nouveau. Après ces répartitions, les fonds propres de la C.P.R. dépasseront 384 millions.

Enfin, M. René Brousse ne demandant pas le renouvellement de son mandat d'administrateur, le conseil lui offrira de siéger au collège des censeurs et proposera à l'assemblée la nomination au poste d'administrateur de M. Marc Hannotin, président-directeur général de Calciphos.

BANQUE WORMS

M. Bouruet-Aubertot, administrateur général de la banque Worms, a nommé M. Claude Janssen, délégué général, en lui donnant les pouvoirs nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la banque jusqu'à la constitution du nouveau conseil d'administration.

cedis

Réuni le 12 février, le conseil d'administration a examiné et approuvé les comptes de l'exercice 1981.

Le chiffre d'affaires toutes taxes, arrêté à 4 milliards 655 millions contre 4,166, enregistre une progression de 11,75 %.

Le bénéfice net s'élève à 62,49 millions contre 56,71 après 75,99 millions d'impôt société.

La marge brute d'autofinancement s'établit comme suit :

— Amortissements : 78,37 millions.
— Provisions : 27,44 millions dont 24,26 pour hausse de prix et 3,18 pour investissement.
— Bénéfice net : 62,49 millions.

Marge brute : 168,30 millions.

La provision pour participation s'élève à 11,55 millions.

A l'assemblée générale du 26 juin, le conseil proposera la mise en paiement, à partir du 6 juillet, d'un dividende unitaire de 32 francs, soit un revenu global de 48 francs avec crédit d'impôt. Cette rémunération s'appliquera aux 891.995 actions du capital, augmenté en 1981 de 38.931 actions dont 25.242 pour l'actionnariat.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'ARMEMENT

Au cours de sa réunion du 24 février 1982, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1981.

Les résultats se soldent par un bénéfice de 5 313 259 F au lieu de 6 006 354 F au titre de l'exercice antérieur. La réduction des résultats est imputable à la constitution d'une provision de 1 771 034 F pour dépréciation sur les titres de sa filiale la Compagnie financière de l'armement.

Bien que les perspectives de résultats de cette filiale en 1982 soient en amélioration, la Société financière de l'armement supportera elle-même la suppression du dividende qu'elle en recevait, et ses résultats s'en trouveront affectés pour l'exercice 1982.

Dans ces conditions, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée pour le 27 avril 1982, de limiter la distribution à un revenu global de 60 F par action, dont 40 F de dividende directement distribué et 20 F correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor. Pour l'exercice 1980, le revenu global par action avait été fixé à 72 F, dont 48 F de dividende directement distribué.

Quillery

Le 24 février 1982 a été ratifié *l'accord de prise de participation* minoritaire dans le capital de la Société nationale de construction Quillery (S.N.C.Q.) par un groupe investisseur étranger. Sabot Investments B.V.

Cette prise de participation consiste dans la souscription à une augmentation de capital de 50 millions de francs, le portant ainsi à 173 388 500 F et dans l'achat d'actions détenues par la société mère. Ainsi, le nouveau groupe entre pour 40 % dans le capital de S.N.C.Q., une des premières entreprises françaises de bâtiment-génie civil. Elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards de francs et emploie 8 000 personnes.

Depuis plusieurs années, Quillery maintient un rythme très élevé de progression annuelle de sa production : entre 1975 et 1981, son chiffre d'affaires a quadruplé. Cette croissance a été assurée exclusivement par autofinancement, l'endettement à moyen et long terme diminuant en valeur relative.

Implantée dans presque toutes les régions de la métropole, ainsi qu'aux Antilles, Quillery possède des références de premier ordre dans les principaux domaines d'activité de la branche bâtiment-génie civil, comme par exemple : les échangeurs d'autoroutes dans la région parisienne et à Nice, les lignes de métro à Marseille, le puits d'extraction de 1 100 m de profondeur pour les Houillères de Provence à Gardanne, les centrales nucléaires de Nogent-sur-Seine et Cattenom etc.

Jusqu'à présent, le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente encore une part faible de son activité globale, car les moyens techniques, commerciaux et financiers *ont été entièrement mobilisés pour* le développement sur le marché national.

La nouvelle prise de participation apporte à QUILLERY le complément de moyens nécessaire à l'extension de sa zone d'activité à l'étranger.

SABOT INVESTMENTS B.V. est une société de droit hollandais contrôlée par des investisseurs étrangers ayant de nombreux intérêts aux Etats-Unis, au Moyen-Orient, en Afrique et en Australie. L'activité de ces investisseurs se concentre principalement dans l'ingéniérie, la maintenance et la construction. Ils n'ont pas d'activité commerciale, industrielle ni financière en France.

SABOT INVESTMENTS B.V. ne participera pas à la direction de la S.N.C.Q., mais sera représentée au conseil d'administration de celle-ci. S.N.C.Q. continuera son activité dans les mêmes conditions et avec les mêmes équipes que jusqu'à présent.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
— Pour la SOCIETE NATIONAL DE CONSTRUCTION QUILLERY :
M. Ionel SILBERMAN,
Tél. : 886-11-49
— Pour SABOT INVESTMENTS B.V. :
M. Gerald L. PARSKY.
Cabinet GIBSON, DUNN et CRUTCHER,
1776 G Street, N. W.
WASHINGTON, D.C. 20006.
Tél. : (202) 789-8520.
Représenté à Paris, par le même Cabinet GIBSON, DUNN et CRUTCHER, 104, avenue Raymond-Poincarré.

UNIBAIL

Le conseil d'administration s'est réuni le 23 février 1982 et a arrêté les comptes de 1981. Les chiffres caractéristiques de l'exercice sont les suivants (en millions de francs).

	1980	1981
— Immobilisations nettes		
Immeubles en crédit-bail	497	546
Patrimoine propre	279	307
TOTAL	776	853
— Chiffre d'affaires hors taxes		
Recettes de crédit-bail	120	135
Recettes du patrimoine propre	27	37
Produits financiers	7	6
TOTAL	154	178
— Engagements de l'exercice		
Contrats de crédit-bail	102	86
Patrimoine propre	70	46
TOTAL	172	132
— Résultats		
Bénéfice d'exploitation	40	46
Bénéfice net après opérations exceptionnelles et impôts	70	53

Le bénéfice net s'entend après 10 millions de plus-values exceptionnelles (dont la distribution sera étalée sur trois ans) provenant de cessions contractuelles d'immeubles en crédit-bail (32 millions en 1980) et 7 millions d'amortissements de frais d'acquisition d'immeuble (4 millions en 1980).

	1980	1981
— DIVIDENDE GLOBAL PROPOSE (en francs par action)	29,4	32,5
Dont avoir fiscal	0,69	0,79

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 février

Vive avance des actions françaises

Le redressement de la cote observé la veille s'est nettement confirmé à la Bourse de Paris où l'indicateur instantané, en hausse de 0,7 % à l'ouverture, s'adjugeait plus de 1,3 % à l'approche du son de cloche final.

La vive avance observée mercredi soir à Wall Street y est sans doute pour quelque chose, même s'il demeure une certaine confusion outre-Atlantique à l'égard du sort qui sera finalement dévolu aux taux d'intérêt.

Sur notre place, les achats se bousculent aux portes du Palais Brongniart et il a fallu retarder les cotations de près d'un quart d'heure pour permettre le dépouillement des ordres.

Les opérateurs continuent à enregistrer une nette demande, pour compte professionnel, sur les D.T.I. (ex-valeurs nationalisées) qui progressent de quelques fractions en dépit des ventes auxquelles semble procéder la clientèle privée.

D'autres titres réalisent de belles performances, tels Nord-Est (+ 8,7 %), Raffinage (+ 7 %), Pétroles B.-P. (+ 9,7 %), C.F.P. (+ 5,9 %) ; les valeurs pétrolières suivent en cela les indications boursières de Wall Street.

Le titre Moulinex est également demandé et l'action, délaissée un certain temps, s'adjuge près de 7 % après avoir déjà gagné 4,8 % la veille.

La cotation de Radar, toujours effectuée « par boîte », est connue trop tard pour pouvoir figurer dans cette rubrique mais la valeur, qui a gagné plus de 8 % mercredi, reste entourée.

Par comparaison, les baisses (Europe 1 - 2,9 %, Bis - 2,2 %) paraissent très réduites.

Le cours de l'or poursuit sa reprise à Londres, à 368 dollars l'once, entraînant le lingot, à 70 700 F (+ 595 F) et le napoléon, à 612,50 F (+ 3,50 F) tandis que le dollar atteint 6,0520 en séance officielle.

NEW-YORK

Consolidation

Séance de consolidation jeudi à la Bourse de New-York, où l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a finalement affiché un léger repli de 0,95 point pour s'établir à 825,82, alors que les hausses l'ont finalement emporté par 959 contre 535 baisses, 382 titres se contentant de reproduire leurs cours de la veille.

Le volume des échanges est apparu un peu moins étoffé puisque seuls 54,16 millions d'actions ont trouvé preneur contre 64,80 millions la veille, et les spécialistes font état d'un certain nombre de ventes bénéficiaires, notamment sur les titres pétroliers.

L'annonce d'une hausse des prix de détail ramenée à 0,3 % en janvier, a été favorablement accueillie par le Big Board, les spécialistes étant convaincus qu'il faut s'attendre à une nette décélération de la hausse des prix à la consommation qui devrait se maintenir aux alentours de 6 % à 7 % cette année contre près de 9 % en 1980.

Leur pronostic est, par contre, beaucoup moins assuré en ce qui concerne les importants déficits budgétaires qu'avoue l'administration Reagan et leurs conséquences inévitables qu'ils auront sur les taux d'intérêt. Contredisant les affirmations de la Maison Blanche, la directrice du Bureau du budget au Congrès américain vient en effet d'indiquer qu'il paraissait impossible de s'en tenir à un déficit officiel de 98,6 milliards de francs pour l'année fiscale en cours, le chiffre le plus vraisemblable étant proche de 110 milliards de dollars.

VALEURS	Cours du 24 fév.	Cours de 25 fév.
Alcoa	23 1/4	23 5/8
A.T.T.	55	54 1/4
Boeing	20 1/8	19 1/8
Chase Manhattan Bank	60	59 3/4
Du Pont de Nemours	36 3/8	35 3/4
Eastman Kodak	67 3/8	68 3/8
Exxon	28 5/8	28 1/2
Ford	19 1/8	19
General Electric	62	62 3/4
General Foods	30 5/8	30 5/8
General Motors	37	36 5/8
Goodyear	19 1/2	19 1/4
I.B.M.	61 7/8	61 1/2
I.T.T.	26 1/2	26 3/4
Mobil Oil	22 3/8	22 3/4
Pfizer	55 1/2	55 3/8
Schlumberger	49 1/8	48 1/4
Texaco	30	30 3/8
U.A.L. Inc.	16 3/4	17 1/4
Union Carbide	42 7/8	44 3/8
U.S. Steel	23 7/8	24 1/2
Westinghouse	22 7/8	23 1/8
Xerox Corp.	36 1/8	37 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

THOMSON-BRANDT. — Le chiffre d'affaires (hors taxes) consolidé du groupe a totalisé 43 656 millions en 1981, contre 36 540 millions l'année précédente, soit une progression de 19,5 %. A structure comparable, l'augmentation ressort à 15,6 %.

LAFARGE COPPEE. — Les revenus de l'exercice 1981 totalisent 346,42 millions contre 298,3 millions en 1980.

Les revenus de 1981 ne tiennent pas compte du chiffre d'affaires de la SIAS, absorbée fin décembre dernier, avec effet du 1er janvier 1981. Le chiffre d'affaires de la SIAS a atteint 78,68 millions.

Par ailleurs, Ciments Lafarge France a réalisé en 1981 un chiffre d'affaires de 3 013 millions contre 2 674 millions.

ALUSUISSE. — La société Aluminium Suisse S.A. a réalisé en 1981 un bénéfice net de 38,8 millions de francs suisses, en nette diminution sur les 69,6 millions du précédent exercice, le chiffre d'affaires enregistré pendant le même temps étant pratiquement inchangé à 6,89 milliards de francs suisses.

AMERSHAM INTERNATIONAL. — Les actions de la fabrique de produits radioactifs Amersham International, dénationalisée la semaine dernière par le gouvernement britannique, ont fait une entrée spectaculaire jeudi 25 février au Stock Exchange. Emises par l'État au prix de 142 pence, elles ont débuté à 185 pence avant de s'élever à 190 pence, soit 48 pence de bénéfice (environ 33 %) pour les heureux souscripteurs.

La montée en flèche du cours a été provoquée principalement par les gros investisseurs institutionnels. Alors que les petits souscripteurs s'empressaient d'empocher leurs rapides gains, les banques, caisses de retraite, compagnies d'assurances, etc., qui éprouvent un penchant particulier pour les entreprises à technologie de pointe, s'arrachaient en effet tous les titres disponibles.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	24 fév.	25 fév.
Valeurs françaises	112,1	114,1
Valeurs étrangères	105,2	106,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	102 6	104

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 26 fév. 14 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25/2	26/2
1 dollar (en yens)	235,75	235,20

BOURSE DE PARIS — Comptant — 25 FEVRIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	23 60	1 216
5 %	34 10	0 342
3 % amort. 45-54	71	1 718
4 1/4 % 1963	98	1 828
Emp. N. Eq. 6 % 67	106 20	4 438
Emp. 7 % 1973	6135	..
Emp. 8,80 % 77	82 15	6 727
Emp. 9,80 % 78	78 80	6 148
E.D.F. 7,8 % 61	....	1 359
E.D.F. 14,5 % 80-92	92 30	9 761
Ch. France 3 %	216 80	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	165	....
Aciers Peugeot	75 90	73 40
Actibail	140	140
Agence Havas	326	326
A.G.F. (St Cent.)	381	380
A.G.P. Vie	2880	2885
Agr. Inc. Madag.	57	59 d
Air-Industrie	15	....
Alfred Herlicq	64 30	63
Allobroge	310	310
Alsacienne Banque	398 20	398 20
Amrep	940	950
André Roudière	109 30	105
Applic. Hydraul.	235	233
Arbel	127 50	127 70
A. Thiery-Sigrand	19 90	19 30
Artois	304	292
At. Ch. Loire	43 20	45
Ausedat-Rey	20	23 50 d
Bain C. Monaco	93	98 70
Banania	371	382
Banque Hervet	274 20	274 20
Banque Hypoth. Eur.	244	247
Banque Nat. Paris	338 30	336 30
Banque Worms	229 10	227
Bénédictine	820	820
Bernard-Moteurs	50 50	....
Biscuit (Génér.)	402	405
Bongrain S.A.	870	869
Bon-Marché	79	77
Borie	520	520
Bras. Glac. Int.	460	470
Bretagne (Fin.)	80 80	85
B. Scalb. Dup.	172 70	172 70
Cambodge	160	160
C.A.M.E.	95	96
Campenon Bern.	258	258
Caout. Padang	285	277
Carbone-Lorraine	49 40	48 50
Carnaud S.A.	72	73
Caves Roquefort	550	530
Cedis	740	770
C.E.G.Frig.	115	115
Centen. Blanzy	479 80	489 50
Centrest (Ny)	117	117 50
Cerabati	138	138
C.F.F. Ferrailles	183	180
C.F.S.	629	630
C.G.I.B.	10	8 70 o
C.G.Maritime	18 20	13 o
C.G.V.	116	116 90
Chambon (M.)	220	....
Chambourcy (M.)	740	770
Champex (Ny)	115	....
Chim. Gde Paroisse	64 50	67
C.I. Maritime	318	318
Ciments Vicat	225 50	225
CIPEL	75 10	....
Citram (B)	120	115 20
Clause	338	338
Cl. MA (Fr.-Bail)	330	328
CMM-Mar Madag.	34 40	34 50
Cochery	70 80	68
Cofradel (Ly)	512	515
Cogifi	140	140
Comindus	311	323 40
Comiphos	135	135
Comp. Lyon-Alem.	146	145 10
Concorde (La)	276	278
C.M.P.	29 80	10 70 o
Conte S.A. (Li)	22 90	27 30 d
Crédit (C.F.B.)	160	165
Créd. Gén. Ind.	218	219 50
Crédit Lyonnais	340	339 20
Crédit Univers.	307	308
Crédital	98	98
C. Sabl. Seine	144	143
Damart-Servip	1000	1040
Darblay S.A.	23 50	....
De Dietrich	379 70	376
Degremont	113 20	....
Delalande S.A.	145 60	150
Delmas-Vieljeux	472	473

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dév. Rég. P.d.C (Li)	120	....
Didot-Bottin	278	289 20
Dist. Indochine	410	413
Drag. Trav. Pub.	202	210
Duc-Lamothe	248	248
Dunlop	5 80	6
Eaux Bass. Vichy	1105	1060
Eaux Vittel	605	610
Ecco	909	909
Economats Centre	456	456
Electro-Banque	161	158
Electro-Financ.	325	327 50
Elf-Antargaz	215	215
E.L.M. Leblanc	305	310
Entrepôts Paris	170	171
Epargne (B)	1200	1209
Epargne de France	335	330
Escaut-Meuse	185 10	185 10
Euromarché	971	979
Europ. Accumul.	69 10	70
Eternit	324 50	328 50
Félix Potin	845	844
Ferm. Vichy (Ly)	200	200
Files-Fourmies	5 50	....
Finalens	77	75 50
FIPP	130	128 80
Frac	306 10	310
Focep (Chât. eau)	1360	1350
Foncière (Cie)	162	155
Fonc. Agache-W.	342	86 50 o
Fonc. Lyonnaise	1205	1225
Foncina	107	105
Forges Gueugnon	18 50	19 20 d
Forges Strasbourg	122	123 50
Fougerolle	160	161
France I.A.R.D.	139	135
France (La)	570	548
Frankel	205	205
Fromageries Bel	300	292
From. P.-Renard	325 50	340
GAN	671	670
Gaumont	422	410
Gaz et Eaux	670	651
Gén. Géophysique	1450	1445
Genvrain	180 20	181
Gér. Arm. Hold.	22 15	....
Gerland (Ly)	329	330
Gévelot	54 50	49 50
Gr. Fin. Constr.	140 10	140 10
Gds Moul. Corbeil	110 20	112
Gds Moul. Paris	295 80	289 50
Goulet S.A.	304	300
Groupe Victoire	283 20	272
G. Transp. Ind.	103	105
Huard-U.C.F.	79 50	....
Hutchinson Mapa	27	26
Hydro-Energie	48	47 50
Hydroc. St-Denis	97 80	97 80
Immindo S.A.	121	122
Imminvest	99	....
Immobail	169	169
Immobanque	288	278 d
Immob. Marseille	1321	1321
Immofice	215	210
Imp. G.-Lang	6 30	6 10 o
Industrielle Cie	306	308 50
Interbail	201	201 20
Intertechnique	805	803
Jaeger	102	105
Jez S.A.	59 20	59 90
Kinta S.A.	316	328 60
Lafitte-Bail	158	159
Lambert Frères	62 50	63 50
Lampes	132	135 10
La Brosse-Dupont	91 50	....
Lebon Cie	311 20	319
Leroy	35 40	36
Lille-Bonnières	282	293 30
Locabail Immob.	276	276
Loca-Expansion	136	132
Locafinancière	143 10	146
Locatel	371	385 80
Lordex (Ny)	105 50	....
Louvre	229	....
Luchaire S.A.	147	147
Magasins Uniprix	57 60	57
Magnant S.A.	50	50
Maritimes Part.	89 60	90 60
Marocaine Cie	25 50	....
Marseille Créd.	326 60	327 60
Maurel et Prom.	30	30
Merlin-Gerin	596	600
Métal Déployé	277	280
Mic	239 50	....
Mors	205	209
Nadella S.A.	13 60	12 55
Naval Worms	106	105 90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	66 50	....
Nicolas	415	....
Nodet-Gougis	325	315
Occident. Part.	29 50	28 30
Omn. F. Paris	760	761
OPB Paribas	109 20	113
Optorg	105	109
Origny-Desvroise	132	131
Palais Nouveauté	295	296
Paris-Orléans	94	95 80
Paris-Réescompte	287	290
Part. Fin. Gest. Im.	163 90	169
Pathé-Cinéma	74 50	75
Pathé-Marconi	36	....
Piles Wonder	110 10	110 10
Piper-Heidsieck	285	285 10
Porcher	229	225
Profils Tubes Est	16	15
Promodès	1180	1200
Prouvost ex-Lain.R.	32	32
Providence S.A.	280	290
Publicis	485	490
Raff. Souf. R.	203	209 50
Ressorts Indust.	140 80	140
Ricqlès-Zan	104	104
Ripolin	58 10	58 10
Rale (La)	13 80	....
Rochefortaise S.A.	170	166
Rochette-Cenpa	18 20	18 90
Rosario (Fin.)	104 20	107
Rougier et Fils	78	76 50
Rousselot S.A.	237	230
Sacer	39	39
SAFAA	40	40
Safic-Alcan	180	180
SAFT	316	328 50
Saintrapt et Brice	150	155
Saint-Raphaël	85 20	90
Salins du Midi	279 80	275
Santa-Fé	124	120 30
Satam	93 60	90
Savoisienne (M)	79	82
SCAC	202 50	201 20
SCDB (Cent. B.)	101 90	99 60
Sellier-Leblanc	197	194
Semelle Maubeuge	110	113
S.E.P. (M)	80	79
Séquanaise Banq.	326	326 20
Serv. Equip. Véh.	23 30	24 30
Silic	850	830
Sicli	80	80
Sicotel	136	137
Siora	528	529
Simvim	110 10	110
Siph (Plant. Hévéas)	135 10	135 10
Slminco	285 20	270 20
SMAC Acieroïd	165	170
Société Générale	328 40	328 50
Sofal financière	384	375
Soffo	143	143
Soficomi	229 90	225
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90 50
Sofragi	369	373
Sogepal	374	389
Soudure Autog.	120	117
Sovabail	308	291 o
S.P.E.G.	149 70	148
Speichim	186 10	186 10
S.P.I.	135	137
Spie Batignolles	215	206 40 o
Stemi	295 50	298 50
Synthelabo	88 90	91
Taittinger	405	405
Testut-Aequitas	90	90
Thann et Mulh.	55	55 80
Tissmétal	45 40	43 60
Tour Eiffel	191	191
Tréfor S.A.	170	176 80
Ufimeg	87 10	88
Ufiner S.M.D.	78	78
Ugimo	123 50	123
Unibail	281	283
Unidel	74	75
U.A.P.	564	561
Union Brasseries	38 50	39
Union Habit.	185	187
Un. imm. France	167	167
Un. Ind. Crédit	215 50	218
Union Ind. Ouest	334	324
Unipol	142	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	46 50	45 60
Waterman S.A.	178 10	178 60
Brass. du Maroc	176 80	176 80
Brass. Ouest-Afr.	21 50	21 20

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	130	....
Akzo	73	75
Alcan Alum.	140	142
Algemene Bank	780	775
Am. Petrofina	400	400
Arbed	190	185
Asturienne Mines	64	65
Bco Pop Espanol	125	117
B. N. Mexique	20	19 60
B. Régl. Internat.	44300	42300
Barlow Rand	52	....
Bell Canada	107	103 50
Blyvoor	64 85	62
Bowater	31 50	32 10
British Petroleum	37	37
Br. Lambert	240	....
Caland Holdings	95	96
Canadian-Pacific	198 10	204
Cockerill-Ougre	16 10	29 d
Cominco	283	283
Commerzbank	410	....
Courtaulds	9 50	....
Dart. and Kraft	350	366
De Beers (port.)	46 80	....
Dow Chemical	160	163
Dresdner Bank	410	432
Femmes d'Auj.	72	....
Finoutremer	225	225
Finsider	0 40	....
Foseco	27 70	27 70
Gén. Belgique	252	251
Gevaert	280	284 90
Glaxo	66	66
Goodyear	140	....
Grace and Co	297	304
Grand Metropolitan	26 90	27
Gulf Oil Canada	83 20	86
Hartebeest	305	320
Honeywell Inc.	555	555
Hoogovens	45	....
I. C. Industries	238	238
Int. Min. Chem	210	210
Johannesburg	470	....
Kubota	10	10
Laconia	170	173
Mannesmann	485	....
Marks-Spencer	20 80	....
Matsushita	39 60	38 20
Mineral-Ressourc.	50 80	50 15
Nat. Nederlanden	318 60	307
Noranda	118 50	119
Olivetti	13 50	13 45
Pakhoed Holding	120	....
Petrofina Canada	840	....
Pfizer Inc.	410	400
Phoenix Assuranc.	30	35
Pirelli	8 75	....
President Steyn.	190	199
Procter Gamble	601	609
Ricoh Cy Ltd	21 60	21
Rolinco	584	595
Robeco	620	620
Shell fr. (port.)	46 20	45
S.K.F. Aktiebolag	184	180
Sperry Rand	217	219 80
Steel Cy of Can.	155 50	155 50
Stilfontein	91	90 10
Sud. Allumettes	140	....
Tenneco	213	213 50
Thorn EMI	60	....
Thyssen c. 1 000	200	....
Val Reefs	422	426
Vieille Montagne	240	....
Wagons-Lits	205	200
West Rand	14 30	15

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	646	....
Entrepose	207 20	205
Métallurg. Minière	142	140 20
Novotel S.I.E.H.	1025	1022
Sarakreek N.V.	186	182 10
Sicomer	149	150
Sofibus	210	214
Rodamco	338	337 70

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	124 50	....
Cellulose du Pin	24 50	....
Coparex	388	419
Emault-Somua	....	....
F.B.M. (Li)	70	39 o
Jens Industries	13	....
La Mure	73 50	....
M.M.B	180	180
Océanic	10 20	15 d
Petrofigaz	444	....
Prosuptia	224	....
Ratier For. G.S.P.	7 60	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	131 30	131

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ufinex	165 50	....
Voyer S.A.	1 60	1 45
Rorento NV	408	409 50
S.K.F.(Applic. méc.)	75	80

SICAV

25/2	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	162 50	155 13
Actions-Investiss.	185 41	177
Actions sélectives	217 78	207 90
Aedificandi	237 41	226 64
A.G.F. 5000	190 22	181 59
Agfimo	266 22	254 15
Altefi	185 34	176 94
A.L.T.O.	175 06	167 11
Amérique Gestion	305 21	291 37
Bourse-Investiss.	208 09	198 65
C.I.P.	600 03	572 82
Convertimo	195 64	186 77
Corexa	676 20	645 54
Credinter	240 78	229 86
Croiss. Immobil.	226 30	216 04
Drouot-France	183 94	175 60
Drouot-Investiss.	408	390 45
Energie	181 52	173 29
Epargne-Croiss.	876 98	837 19
Epargne-Industr.	332 70	317 61
Epargne-Inter	420 16	401 11
Epargne-Oblig.	150 20	143 39
Epargne-Unie	551 68	526 85
Epargne-Valeur	245 02	233 91
Euro-Croissance	258 39	246 67
Financière Privée	549 92	524 98
Foncier Investiss.	433 83	414 16
France-Garantie	242 41	237 66
France-Investiss.	266 38	254 30
Fr.-Obl. (nouv.)	334 84	319 66
Francic	180 67	172 48
Fructidor	176 39	168 39
Fructifrance	328 42	313 53
Gestion Mobilière	404 20	385 87
Gest. Rendement	390 75	373 03
Gest. Sél. France	265 10	253 08
I.M.S.I.	249 78	238 45
Indo-Suez Valeurs	400 15	382
Interoblig.	6811 79	6502 90
Intersélect France	188 96	180 39
Intervaleurs Indust.	306 97	293 05
Invest. St-Honoré	435 05	415 32
Laffitte-France	148 05	141 32
Laffitte-Oblig.	127 36	121 58
Laffitte-Rend.	166 52	158 97
Laffitte-Tokyo	501 90	479 14
Livret portefeuille	312 81	298 63
Multi-Obligations	332 47	317 39
Multirendement	118 22	112 86
Mondial Investiss.	226 38	216 11
Natio.-Epargne	10294 74	10192 81
Natio.-Inter.	636 47	607 61
Natio.-Valeurs	392 22	374 43
Oblisem	124 24	118 61
Pacifique St-Honoré	286 61	273 61
Paribas Gestion	330 79	315 79
Pierre Investiss.	298 03	284 52
Rothschild Expans.	477 94	456 27
Sécur. Mobilière	318 18	303 75
Sél.court terme	10261 63	10185 14
Sélec. Mobil. Div.	227 63	217 31
S.P.I. Privinter	164 20	156 75
Sélection-Rendem.	143 02	136 53
Sélect. Val. Franç.	157 01	149 89
S.F.I. fr. et étr.	285 13	272 20
Sicavimmo	327 99	313 12
Sicav 5000	157 72	150 57
S.I. Est	697 57	685 94
Sivefrance	248 02	236 77
Sivam	209 35	199 86
Sivarente	166 05	158 52
Sivinter	210 76	201 20
S.I.G.	496 63	473 57
S.N.I.	707 72	675 63
Sofinodex	289 48	276 35
Sogepargne	269 68	257 45
Sogevar	531 43	507 33
Soginter	691 53	660 17
Soleil Investiss.	329 45	314 51
U.A.P. Investiss.	230 10	219 67
Unifrance	189 73	181 13
Unifoncier	466 10	444 96
Ungestion	407 59	389 11
Uni-Japon	620 88	592 73
Unirente	1418 43	1371 79
Valorem	263 65	251 69
Valreal	102001	101900
Worms Investiss.	462 51	441 54

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
250	Ericsson	259	269	269	264	440	Unilever	451	453	463	....
210	Exxon Corp.	207 10	216	214 90	212	124	Un. Min. 1/10	130	126 50	130	126
129	Ford Motors	130 10	139	139	137	265	Unit. Techn.	275 90	282	284 90	285
198	Free State	195	199	199	202	192	West Deep	190	194	193 80	185
119	Gencor	116	120	120	119 50	290	West Hold.	287	297	296	296
430	Gén. Electr.	448	461	461	452	275	Xerox Corp.	289 80	281 50	281 50	281 50
255	Gen. Motors	256 50	274 50	275	270 60	2 65	Zambia Corp.	2 67	2 67	2 60	2 57
58	Goldfields	59 10	60	60	58						

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/2	Cours des billets aux guichets — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 019	6 052	5 860	6 140
Allemagne (100 DM)	254 980	254 680	248	261
Belgique (100 F)	13 920	13 902	12 450	13 250
Pays Bas (100 fl.)	232 250	232 360	226	237
Danemark (100 krd)	76 080	76 100	74	79
Norvège (100 k)	100 230	100 910	98	103
Grande-Bretagne (£ 1)	11 008	11 077	10 700	11 300
Grèce (100 drachmes)	9 860	9 885	....	....
Italie (1 000 lires)	4 750	4 747	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	321 830	321 550	312	328
Suède (100 krs)	104 500	104 680	101	106 500
Autriche (100 sch)	36 310	36 280	35 500	37 100
Espagne (100 pes.)	5 886	5 882	5 650	6 050
Portugal (100 esc.)	8 700	8 700	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	4 935	4 957	4 820	5 080
Japon (100 yens)	2 573	2 565	2 450	2 590

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/2
Or fin (kilo en barre)	70100	70600
Or fin (en lingot)	70105	70700
Pièce française (20 fr)	609	612 50
Pièce française (10 fr)	482	490
Pièce suisse (20 fr)	570	554
Pièce latine (20 fr)	522	520
Souverain	642	635
Pièce de 20 dollars	3000 40	2980 40
Pièce de 10 dollars	1500	1475
Pièce de 5 dollars	780	780
Pièce de 50 pesos	3186	3176
Pièce de 10 florins	560	550

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 26 février 1982 a été tiré à 535 651 exemplaires.

A B C D F G H

Accord des Dix sur les importations textiles

Le C.E.E. va pouvoir signer l'accord multifibre

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres de l'industrie de la C.E.E., réunis le 25 février, se sont mis d'accord sur une politique d'importation de produits textiles pour les années 1983 à 1986. La Communauté va pouvoir ainsi signer sous condition le troisième accord multifibre (A.M.F.) conclu à Genève dans le cadre du GATT à la fin de l'année dernière, et négocier dans ce cadre des accords bilatéraux avec les vingt-huit pays fournisseurs d'Asie, d'Amérique latine et des pays de l'Est membres de l'A.M.F. ; les Dix se sont réservé le droit de dénoncer leur signature à Genève si les négociations bilatérales avec les Etats exportateurs n'aboutissaient pas à des résultats satisfaisants.

Selon les experts, le taux d'accroissement en moyenne pondérée des importations de la C.E.E. au cours des prochaines années atteindra 1 %, avec des augmentations variant entre 0,5 et 3 %, selon la catégorie de produit considérée.

« Nous avons défini un mécanisme satisfaisant pour stabiliser les possibilités d'importation au cours des prochaines années », a déclaré M. Dreyfus, ministre français, à l'issue des travaux des Dix. Après six mois de négociations, la France est parvenue à faire partager pour une large part ses préoccupations aux autres Etats, notamment à l'Allemagne. *« Nous avons obtenu un bon compromis entre le libéralisme de la R.F.A. qui nous a fait des concessions, et notre souci de protéger le marché français »*, a encore estimé le ministre français.

La Communauté a déjà obtenu à l'issue des pourparlers de Genève le droit de contrôler *étroitement les achats en provenance des pays à bas coût de revient.* Afin de confirmer ce succès, il fallait s'assurer que les accords conclus en application de l'A.M.F. avec chacun des fournisseurs aboutissent à la stabilisatoin des importations.

Les Français ne voulaient pas donner à la Commission un mandat avec une trop grande marge de manœuvre. Appuyé par Rome et Londres, Paris a convaincu ses partenaires que les *« plafonds globaux »* d'importation définis pour les produits sensibles (1) seront considérés comme des limites à respecter, et non comme de simples indications.

Les Dix sont allés au-devant des préoccupations françaises en acceptant qu'à l'intérieur de ces quotas figurent les quantités attribuables aux *« pays préférentiels »*, c'est-à-dire les Etats méditerranéens. La Commission avait envisagé au départ la fixation de deux types de *« plafonds globaux »*, le premier devant concerner les pays d'Asie et le second les pays du bassin méditerranéen. Cette distinction aurait eu pour cosnéquence d'obliger la France à importer plus par exemple de Macao que de Tunisie. L'application d'un seul volume d'importations permet aux importateurs européens de privilégier les fournisseurs des pays ayant conclu des accords de coopération avec les Dix.

Les principales dispositions du mécanisme sont les suivantes :

● Clause de garantie contre une progression trop soudaine des importations de produits sensibles (surge clause) : cette disposition concerne les pays qui n'auront pas utilisé leurs possibilités d'exportation arrêtées pour 1982. Ils ne pourront pas augmenter de *plus de 15 % leurs ventes en 1983* et les années suivantes par rapport aux performances réalisées au terme de l'année en cours.

● Importations en provenance de HongKong, de la Corée du sud, Taïwan et Macao : les accroissements qui seront consentis aux quatre principaux fournisseurs A.M.F. se feront à partir des importations réalisées en 1981 diminuées de 10 %. Il a été toutefois entendu qu'une partie des amputations ainsi opérées leur sera restituée sous forme de T.P.P. (trafic de perfectionnement passif) ; il s'agit de l'importation dans la C.E.E. de vêtements fabriqués à partir de tissus livrés par les Etats membres. L'Allemagne a obtenu pour sa part que ces importations au titre du T.P.P. puissent être accrues en 1983 de 10 % en provenance des pays de l'Est et de 20 % de Yougoslavie.

MARCEL SCOTTO.

(1) Fils de coton, tissus de coton, tissus de fibre synthétique, tee-shirts, chandails, pantalons, chemisiers, chemises).

SELON UNE ENQUÊTE DE « LIBÉRATION »

Louis Delamare, ambassadeur de France à Beyrouth a été assassiné par des agents de la Syrie

Dans une enquête signée Jean-Louis Peninou et fondée sur des témoignages recueillis à Beyrouth et Paris, le quotidien *Libération* de ce vendredi 26 février publie des révélations sur l'assassinat, le 4 septembre 1981, de l'ambassadeur *de France à Beyrouth*, M. Louis Delamare. Il en désigne nommément les auteurs et responsables, agissant pour le compte de la Syrie.

Le quotidien rappelle d'abord les circonstances de l'attentat : à une centaine de mètres de la résidence de l'ambassadeur, sa voiture, une 604 est interceptée par une BMW blanche à l'intérieur de laquelle se trouvent quatre civils armés. L'un des agresseurs se précipite sur la voiture du diplomate, tente d'en ouvrir les portières puis, n'y parvenant pas ouvre le feu. M. Delamare, touché par six balles, mourra trois quarts d'heure plus tard.

Selon *Libération*, qui confirme une rumeur ayant aussitôt couru à Beyrouth, *« les Syriens sont les coupables ». Dans les jours qui suivirent l'attentat, les autorités françaises posèrent à Damas une question des plus judicieuses : pourquoi donc les deux barrages de l'armée syrienne qui se trouvaient à quelques dizaines de mètres de part et d'autre du lieu de l'assassinat n'avaient-ils pas réagi ? Les Français attendent toujours la réponse. La voici. Ce 4 septembre, les deux barrages étaient exceptionnellement renforcés ; avec les soldats, il y avait des hommes de la sécurité syrienne qui assistèrent sans broncher à l'attaque et s'écartèrent, indifférents, pour laisser repasser la BMW du commando ».*

Libération précise que celui-ci s'est rendu aussitôt au siège de l'organisation armée de la communauté chiite Amal dans le quartier de Chiah. Abdelwahad Housseini, l'un des chefs de cette milice pour le quartier, dont *« certains estiment qu'il a lâché la rafale »* quand M. Delacause est descendu du véhicule avec les chefs du commando, le capitaine Mohamed Yacine et Sadek Moussawi. Pour le premier, *Amal « n'est qu'une couverture »*, tandis que le second est membre des forces spéciales syriennes commandées par Rifaat el Assad, frère du chef de l'Etat, et le troisième appartient aux services de renseignements de Damas commandés par le colonel Ghanem. Les quatre membres du commando sont, en outre, membres de l'organisation des *« chevaliers rouges »*, petite armée organisée par Rifaat el Assad pour renforcer ses services spéciaux *au Liban et « encadrée presque exclusivement par des officiers syriens ».*

Libération estime que l'attentat visait la politique française en la personne d'un diplomate trop actif dans ses tentatives de réconciliation des fraction libanaises et de reconstitution d'une armée nationale qui eut pu gêner l'occupant syrien, *« Louis Delamare est mort parce que, à un moment donné, son action gênait le plus les tireurs de ficelles locales. »* Paris n'a jamais protesté bien qu'étant parfaitement au courant des dessous de l'affaire. Celle-ci est due, selon le quatidien, à un *« dérapage »*, le commando ayant reçu de Damas mission d'enlever le diplomate et non de le tuer. *« Pour rester dans la course proche-orientale, la France de Mitterrand fait le mort »*, conclut l'article à propos du silence observé à Paris.

NOUVELLE HAUSSE DU DOLLAR : 6,07 F

La hausse du dollar sur les marchés des changes s'est poursuivie à la veille du week-end : vendredi 26 février, son cours est passé, à Paris, de 6,05 F à 6,07 (contre 6,02 F mercredi) et, à Francfort, de 2,37 DM à plus de 2,38 DM.

Ce raffermissement est attribué à la fois à une légère remontée des taux d'intérêt outre-Atlantique et à la perspective d'une baisse du loyer de l'argent en Europe, comme suite aux *déclarations communes* de MM. Mitterrand et Schmidt.

Les milieux financiers internationaux ont été frappés par le fait qu'une nouvelle et forte diminution de l'inflation aux Etats-Unis, de nature à atténuer la tension sur les taux d'intérêt, n'ait pas tiré le dollar vers le bas. De nombreux clients, qui avaient retardé leurs achats commerciaux de dollars dans l'attente d'une baisse des cours, commencent à réaliser que cette devise restera ferme, ce qui pourrait pousser les cours à la hausse.

A LA DIRECTION DU « MONDE »

Le conseil de surveillance de la S.A.R.L. « le Monde » s'est réuni le 26 février pour examiner une nouvelle version du budget 1982, qui n'avait pas été approuvé lors de sa réunion du 7 janvier.

M. Jacques Fauvet a confirmé l'intention qu'il avait déjà manifestée dans le passé de cesser ses fonctions de gérant-directeur de la publication à la date du 31 juillet 1982.

M. FRANÇOIS MITTERRAND PRÉSIDE UNE RÉUNION SUR L'AUDIOVISUEL

Une réunion sur la réforme du statut de l'audiovisuel, présidée par M. François Mitterrand, s'est tenue jeudi 25 février à l'Elysée, indique le service de presse de la présidence de la République.

A cette troisième réunion à l'Elysée consacrée à cette réforme, assistaient le premier ministre, M. Pierre Mauroy, MM. Georges Fillioud, ministre de la communication, Jack Lang, ministre de la culture et Louis Mexandeau, ministre des P.T.T.

D'autre part, au cours d'une conférence de presse réunie à Mulhouse, où il était venu soutenir les candidats socialistes aux élections cantonales, M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a affirmé que *« le gouvernement applique en matière d'audiovisuel ce qui est inscrit dans le programme socialiste »*. Evoquant le projet de loi qui prévoit de confier la responsabilité des chaînes de télévision à une haute autorité, il a estimé nécessaire *« de prendre garde à ne pas installer des personnages inamovibles »*, ni *« de refaire un conseil constitutionnel pour l'audiovisuel »*. *« Il faut créer un système faisant du journaliste de l'audiovisuel une sorte de magistrat de l'information »*, a-t-il enfin déclaré.

● *Le nouveau régime de la première classe dans le métro parisien* entre en vigueur le lundi 1er mars. Les wagons de première classe seront ouverts à tous les voyageurs, quel que soit leur titre de transport, jusqu'à 9 heures le matin et, le soir, de 17 heures à la fin du service et cela tous les jours, dimanches et fêtes compris.

IMAGES ET SON EUROPE 1 VA PRENDRE LE CONTROLE DU « NOUVEL ÉCONOMISTE »

Le Nouvel Economiste, hebdomadaire qui est actuellement la propriété de la Compagnie française de publication (CEP), dont le P.-D.G. est M. Christian Bregou, va passer sous le contrôle d'Images et son - Europe 1. Sous *réserve* de la mise au point définitive de la prise de participation (peut-être majoritaire) du groupe en question, la signature de l'accord devrait intervenir avant la fin de la semaine prochaine.

Créé en septembre 1975, né de la fusion d'*Entreprise* et des *Informations, le Nouvel Economiste* était contrôlé conjointement 50-50 par la librairie Hachette et le groupe Usine, relayé ensuite par un accord entre la CEP (société dont le capital est réparti entre l'agence Havas, 35 %, International Publishing Corp., 25 %, la Banque B.P.I.G., 10 % et la C.L.T. (R.T.L.) 8,5 %, M. E. Didier, 10 % et quelques petits porteurs) contrôlant 85 % et Hachette, 15 % seulement. La diffusion du *Nouvel Economiste* tourne autour de 120 000 exemplaires par semaine.

La prise de participation d'Images et son - Europe 1, sur le point de s'accomplir aujourd'hui, est conçue, en tout état de cause, comme un « management » du groupe de la rue François-Ier qui aurait désormais la conduite des destinées du *Nouvel Economiste*.

Les sections syndicales de journalistes, ainsi que la jeune société des rédacteurs de l'hebdomadaire s'interrogent sur la finalité de la transaction qui, en raison de la participation importante de l'Etat (par la Sofirad) dans la *société* Images et son - Europe 1 ne serait pas sans analogies avec celle de l'hebdomadaire *le Point*, *au moment où* planaient les menaces de nationalisation de Matra-Hachette.

PLUSIEURS DÉPARTS DANS L'ÉTAT-MAJOR DU GROUPE PARIBAS

De nombreux départs viennent de se produire à l'état-major du groupe Paribas, dont M. Jean-Yves Haberer est le nouvel administrateur général.

Au niveau de la Compagnie financière (la maison mère), M. Gérard Eskénazi, directeur général, a donné sa démission le 17 février *« pour convenances personnelles »*, et M. Gustave Rambaud, vice-président, âgé de *soixante ans*, a pris sa retraite.

Au niveau de la Banque de Paris et des Pays-Bas, ont également pris leur retraite à soixante ans, *MM.* Pierre Decker, administrateur directeur général, Pierre Haas et Charles Bouzanquet, directeurs délégués et Louis Hin, directeur des services fiscaux.

M. Eskénazi était, aussi, directeur général de la banque, dont M. Rambaud se trouvait vice-président. Les noms de leurs remplaçants ne sont pas encore connus.

A Marseille

LES POLICIERS QUI ENQUÊTENT SUR L'ASSASSINAT DU JUGE MICHEL SONT OPTIMISTES

(De notre correspondant)

Marseille. — *« Nous tenons le bon bout »*, pensait M. Jean-Pierre Sanguy, chef du S.R.P.J. de Marseille, vendredi 26 février, au terme de la garde à vue des personnes interpellées quarante-huit heures plus tôt à propos de l'assassinat du juge Pierre Michel. Parmi celles-ci, Charles Giardina, vingt-quatre ans, l'homme qui, selon les *enquêteurs*, aurait *maquillé* la moto de marque Honda ayant servi aux assassins et Gilbert Ciaramaglia, trente-cinq ans. Ce dernier serait un individu d'une tout autre envergure. C'est en surveillant durant plusieurs semaines le « maquilleur » de la moto que les policiers ont constaté que les deux hommes se connaissaient. Gilbert Ciaramaglia a purgé huit ans de prison pour avoir été impliqué dans plusieurs affaires. Il faisait notamment partie d'un groupe de cinq malfaiteurs *qui, le 11 mai 1973,* sur la Canebière avaient ouvert le feu sur une patrouille de police lors d'un contrôle.

Charles Giardina aurait reconnu au cours des interrogatoires non seulement sa responsabilité dans le maquillage de la moto, mais qu'il aurait agi sur la demande de Gilbert Ciaramaglia, sorti de prison quelques mois auparavant.

Giardina et Ciaramaglia ont été présentés ce vendredi 26 février à 6 heures à M. Patrick Guérin, juge d'instruction.

JEAN CONTRUCCI.

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 11 535 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

DIMANCHE 28 FÉVRIER 1982

Le Monde

DIMANCHE

L'argent brûlant des caisses de retraite

Les caisses de retraite complémentaire brassent de l'argent, beaucoup d'argent. Gérées paritairement par le patronat et les syndicats, elles forment parfois des empires financiers associés à des intérêts privés.

PHILIPPE FRÉMEAUX

SEPT heures du matin sur Europe 1, le 12 mai 1981. Entre deux flashes publicitaires pour des lessives, l'Association générale de retraite par répartition (A.G.R.R.) vante auprès du grand public la qualité de son produit : prévoyance par couverture spéciale des risques maladie, décès, invalidité. Fréquent aux États-Unis, ce genre de publicité reste insolite en France : la concurrence qui oppose les caisses de retraite pour le partage du « marché » du social y reste discrète. « *Elle est pourtant sévère,* constate un responsable financier d'une puissante caisse, *car les retraites complémentaires, c'est d'abord du social à but lucratif. Le système actuel enrichit les assurances et sert surtout les intérêts patronaux.* » Peut-être. Reste alors à expliquer pourquoi les syndicats lui demeurent si profondément attachés.

Issues d'accords collectifs entre partenaires sociaux, et destinées à garantir aux salariés en fin d'activité des ressources décentes en complétant les maigres pensions versées par la Sécurité sociale, les caisses sont financées et gérées paritairement : salariés et employeurs partagent le versement des cotisations comme les sièges dans les conseils d'administration. A l'inverse de la capitalisation, où chacun accumule sa propre retraite que gère un organisme financier, le système français repose sur une solidarité entre générations qui permet de mieux garantir la stabilité des pensions en période de forte érosion monétaire : les allocations distribuées proviennent de la répartition d'un prélèvement sur les actifs. En théorie, l'argent ne fait donc que transiter par les caisses de retraite, sans s'y arrêter.

Riches héritières

Mais rien n'est simple, et, quand nous cotisons 100 F, seuls 80 F sont effectivement distribués aux retraités (1). Où va la différence ? En frais de gestion (6 à 8 %), en dépenses d'action sociale (1 à 3 %), et en réserves, réserves qui font des caisses de retraite un ensemble financier dont les actifs pèsent près de 80 milliards de francs. De quoi susciter bien des convoitises, même si elles ont récemment diminué. Et faire dire à certains que les caisses engrangent l'argent plus facilement qu'elles ne le distribuent.

« *On ne peut appliquer la répartition pure si l'on veut que les régimes assurent eux-mêmes leur équilibre,* explique Paul Hecquet, directeur général de l'ARRCO, organisme fédérateur. *Mais le rôle des réserves est très nettement défini : pour satisfaire les besoins de trésorerie qui sont énormes — les allocations sont versées bien avant l'encaissement des cotisations correspondantes, — et pour jouer un rôle d'amortisseur dans le temps.* » Le problème est simple : vous dirigez une caisse qui gère les retraites d'un secteur en expansion rapide. Beaucoup de cotisants et peu de retraités : vous avez un « rapport démographique favorable ». Vous pouvez, dans un premier temps, verser des pensions princières, jusqu'au jour où, l'expansion du secteur s'étant ralentie et vos cotisants d'hier prenant leur retraite, vous ne pourrez plus faire face à vos engagements. Soyez donc fourmi plutôt que cigale, économisez pendant les périodes fastes, afin de limiter les dégâts quand l'hiver sera venu...

Insuffisantes pour servir de fondement durable au paiement des allocations, vos réserves permettront d'amortir les chocs. Pour Antoine Faesch, secrétaire confédéral de Force ouvrière, vice-président de l'ARRCO, ce raisonnement est dangereux. « *Nous nous situons maintenant dans une période de vaches maigres, non seulement en raison de la situation économique, mais parce que nous atteignons un rapport des charges de 102 %, les sommes dépensées dépassant les cotisations encaissées. Evidemment, nos régimes de retraite peuvent aujourd'hui faire face à cette situation parce qu'ils ont constitué des réserves. Certains nous disent : « Vous » avez accumulé des réserves, » vous pouvez y puiser et tenir » plusieurs années » ; ce n'est pas une solution sérieuse, sauf à mettre en cause, à terme, la pérennité de nos systèmes.* » Logique : ne serait-ce pas agir à la légère à l'égard des millions de travailleurs qui font confiance aux caisses de retraite pour leurs vieux jours que d'en liquider les actifs au moment où l'horizon s'assombrit ? Le paradoxe est subtil : c'est au moment où les réserves deviennent utiles qu'il ne faut surtout pas y toucher !

Jeunes filles pauvres et vertueuses à l'origine, la plupart des caisses de retraite se sont donc rapidement transformées en riches héritières. Les compagnies d'assurances n'ont pas tardé à convoler avec elles en justes noces en apportant, dans leur corbeille, techniques de gestion et personnel qualifié. Les assureurs ont pu ainsi reprendre pied sur le marché du social dont les réformes de 1946 les avaient exclus. Certaines caisses ne sont que des coquilles juridiques vides destinées à satisfaire aux exigences légales, l'ensemble de leur personnel relevant en fait d'une compagnie qui « loue » ses services. La CIRSIC cache l'Union des assurances de Paris, le groupe des Assurances nationales contrôle l'ANEP.

Au total, 70 % des caisses voient leurs fonds gérés par les compagnies d'assurances. « *Au-delà de la gestion des réserves, ce contrôle apporte surtout des profits indirects aux compagnies,* explique Yves Saint-Jours, maître-assistant, chargé de conférences à l'université de Paris-I ; *cela leur ouvre des portes, des fichiers, et sert donc de support au développement d'autres activités, ne serait-ce que les systèmes de prévoyance qui leur permettent de couper l'herbe sous le pied des mutuelles (2)* ». L'enjeu est considérable. En pleine expansion, le marché de la prévoyance offre de vastes débouchés : complément maladie, invalidité, décès, assurance-vie de type capitalisation proposée en complément des retraites. Pour les compagnies d'assurances, les caisses de retraite sont l'intermédiaire rêvé : fini le porte-à-porte, on négocie directement avec l'employeur et les syndicats la signature d'accords de prévoyance collective, on place des contrats individuels avec l'excellente carte de visite que constitue la gestion du système de retraite, garantie par le contrôle des partenaires sociaux...

Empires

D'où les luttes au couteau entre caisses pour recueillir de nouvelles adhésions. Créez une entreprise. Vous allez rapidement recevoir une lettre d'apparence officielle. La caisse X... vous rappelle que l'affiliation est obligatoire. Quelques jours plus tard, une autre caisse vous écrit, puis une troisième... Certains chefs d'entreprise avouent avoir ainsi reçu jusqu'à cinq ou six courriers tous aussi comminatoires avec, en commun, un léger oubli : c'est à l'entreprise de choisir sa caisse d'affiliation (3). Autre exemple : certains contrats établis avec des démarcheurs prévoient le versement à vie d'un pourcentage sur les cotisations encaissées. On peut ainsi se constituer une copieuse retraite grâce à un léger prélèvement sur celle des autres (4) !

Certaines caisses assurent elles-mêmes leur gestion. De véritables empires se sont ainsi constitués. Le groupe CRI en fournit un bon exemple : la caisse de retraite interentreprises a été créée en 1956 à la suite des « accords Renault ». Les services offerts par le groupe concernent aujourd'hui un million six cent trente mille personnes et cent dix mille entreprises. Sous la conduite dynamique de M. Guy Maurice, son directeur, elle est devenue selon ses propres plaquettes publicitaires « *un ensemble social-financier dont l'originalité provient du fonctionnement complémentaire et simultané de divers organes spécialisés qui permet à leur fonction propre de s'exercer pleinement* »...

(Lire la suite page IV)

HONORÉ.

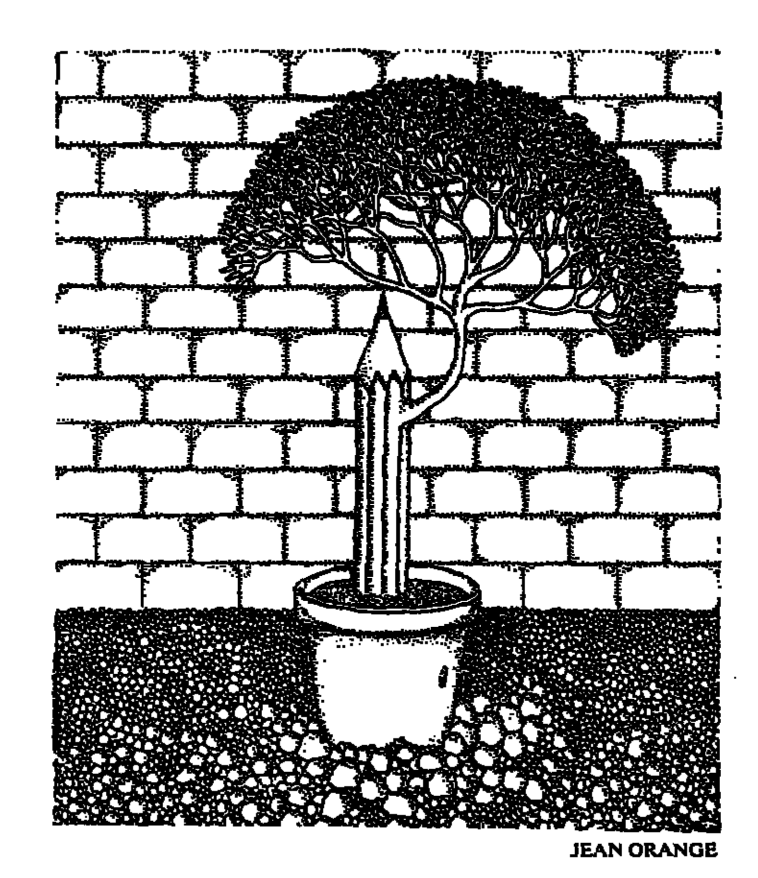
(1) Estimation moyenne pour les dix dernières années. Le pourcentage varie selon les caisses et l'évolution des charges.

(2) Yves Saint-Jours s'est engagé dans la rédaction d'un important traité de sécurité sociale, dont le troisième tome, consacré aux accidents du travail, va paraître prochainement à la Librairie générale de droit et de jurisprudence.

(3) Dans un délai de trois mois et à l'exclusion de certains secteurs professionnels spécifiques.

(4) L'ARRCO a fini par interdire cette façon de procéder pour les opérations qu'elle contrôle. Elle reste pratiquée pour la prévoyance.

COURRIER



JEAN ORANGE

Le cœur de Mata-Hari

J'ai lu avec plaisir dans votre numéro du 7 février l'article de votre collaborateur sur Mata-Hari. Il termine son article en disant que son corps a été livré aux étudiants en médecine. En réalité c'est le docteur Prenant, professeur agrégé d'histologie à la faculté de médecine de Paris, qui a pratiqué l'autopsie et a prélevé le cœur de la danseuse espionne.

Il en a fait des coupes pour études au microscope. Il a donné *quelques-unes de ces coupes à un* de ses anciens élèves, le docteur Romieu, devenu lui-même titulaire de la chaire d'histologie à la faculté de médecine de Marseille.

Pendant mes études en 1931 (hélas ! que c'est loin) le professeur Romieu nous a fait voir au microscope ces fameuses coupes et c'est ainsi que j'ai pu voir, comme mes camarades, le cœur de Mata-Hari. Lequel cœur présentait des *anomalies des fibres* dites scalariformes du muscle cardiaque.

Que sont devenues ces coupes ? Le professeur Romieu les a-t-il laissées au laboratoire d'histologie de la faculté ou bien les a-t-il gardées dans sa collection personnelle, je l'ignore.

LOUIS ROBION.
(Toulon.)

Bac informatique

L'article d'Olivier Pastré et Jean-Patrice Nezih sur « Les défis sociaux de l'informatique » (*le Monde Dimanche* du 24 janvier) nous a valu plusieurs lettres d'enseignants, protestant principalement contre une affirmation des auteurs : « *(...) Si incroyable que cela puisse paraître, 80 % des personnes embauchées comme informaticiens ayant une formation de bac H (baccalauréat informatique créé en 1973) n'ont eu, au cours de leur formation, aucune initiation à cette technique.* » Ces correspondants nous signalent notamment que les élèves des sections H reçoivent un enseignement informatique à la fois théorique et pratique et, dans plusieurs cas, à l'aide de matériel.

Nous publions ci-dessous des extraits de la lettre de M. J. Boulenger, inspecteur général de l'éducation nationale (doyen du groupe économie et gestion) et la réponse d'Olivier Pastré, professeur à l'U.E.R. de sciences économiques et de gestion de l'université Paris-Nord.

Cette *affirmation* relève de la plus haute fantaisie (...). En effet, *les élèves préparant le* baccalauréat H dans les lycées de l'enseignement public reçoivent dix heures par semaine de cours et travaux dirigés ou pratiques consacrés à l'informatique en première année H, et à nouveau dix heures par semaine, consacrées aux mêmes disciplines, en *terminale H, soit un total de six* cents heures d'enseignement de *l'informatique au cours de leur* scolarité. Ils quittent le lycée en ayant acquis la pratique d'une méthode d'analyse-programmation et la connaissance détaillée du langage COBOL. Que faire de plus au stade d'un baccalauréat considéré par le groupe de travail animé par M. Tebeka comme le premier niveau de formation en informatique ?

En ce qui concerne les C.A.P. :

1) il existe des emplois dans le secteur ;

2) peu à peu la *transformation des C.A.P. en brevets* d'études professionnelles est effectuée ;

3) le C.A.P. aux fonctions de *l'informatique* était conçu comme un diplôme d'aptitude à l'entrée dans ce domaine pour ceux qui n'avaient pas eu la chance de poursuivre des études. Devant les erreurs d'interprétation de la finalité de ce diplôme, la *suppression* de celui-ci est réalisée ;

4) il a été décidé d'ouvrir plus de quatre cents sections de *préparation au B.E.P. A.S.A.I.* (agent des services administratifs et informatiques), d'augmenter le nombre des sections H de 35 à 45 immédiatement, avec pour objectif 60 en 1985, et celui des sections de B.T.S. « Services informatiques » (déjà, les créations prévues pour cette année *ont été triplées)* et j'en passe (...)

Dans les sections préparant aux métiers du secrétariat et directement concernées par la bureautique, le pourcentage de jeunes filles est supérieur à 90 %. Pour éviter une réponse « biaisée », je vous convie à aller sur place mesurer la quantité de jeunes filles formées dans nos *sections informatiques (environ 50 %).*

Une réponse sur les faits tout d'abord. Tous les chiffres cités par nous sont issus de documents publiés officiellement (CEREQ, projet de loi de finances...). Le C.A.P.F.I. a bien évidemment été supprimé. Il symbolise toutefois la difficulté de mettre en place des filières de formation face à une technologie évoluant aussi rapidement que l'informatique. Concernant le bac H, la formulation utilisée peut, je le reconnais, prêter à confusion : *aucune initiation* signifie *aucune initiation* pratique sur ordinateur dans de nombreux cas. Le système éducatif français manque cruellement de moyens en matière de matériel informatique, condition « *sine qua non* » pour avoir une connaissance active de cette discipline.

Une réponse sur le fond, maintenant. Nous poursuivons tous deux les mêmes objectifs. Le système éducatif a un rôle central à jouer pour permettre à l'économie française de faire face au défi informatique. Vous, en tant qu'acteur et que pédagogue, moi, en tant qu'observateur et économiste cherchant à en déceler les insuffisances pour l'améliorer.

OLIVIER PASTRÉ

Santa-Cruz

Je suis un étudiant américain de l'University of California Santa-Cruz. Cette année, je fais mes études à Bordeaux. J'ai été heureux de voir, dans *le Monde Dimanche* du 24 janvier 1982, un article concernant mon université. Je voudrais vous en donner une vision plus adéquate.

Tout d'abord, les cours « spéciaux et expérimentaux » ne constituent pas (comme l'auteur le suggère) la majorité des cours à Santa-Cruz. On peut dire qu'ils sont *l'exception.*

D'autre part, les groupes « *végétariens* » *ou* « *de santé naturelle* » ne représentent qu'une petite minorité des étudiants. Il ne sont qu'une fraction marginale de la ville et de l'université.

Dès le départ, Santa-Cruz était originale non seulement par rapport à la grande taille des universités comme U.C. Berkeley, mais aussi par rapport au système impersonnel et compétitif. *L'idée essentielle, c'est que l'on* va à l'université de Santa-Cruz *pour apprendre un corps de* connaissances et une véritable *liberal education.* L'éducation libérale, ça veut dire qu'on acquiert des moyens pour penser par soi-même, pour choisir entre les « alternatives » et pour articuler et faire fonctionner sa prope capacité de choix.

Pour atteindre ces objectifs, les fondateurs ont créé les « *collèges* », [*ces petites sociétés*] *où* l'étudiant peut discuter ses idées dans une ambiance intellectuellement rigoureuse et positive. Aussi, la plupart des cours sont-ils restreints (environ vingt à vingt cinq étudiants, y compris en première année). Le rapport professeur-étudiants est généralement facile et souvent amical. Les étudiants plus avancés ont la possibilité de travailler avec un professeur à sa recherche ou à sa *publication.*

A cause de cette relation personnelle directe, le professeur peut donner une seule sanction, « passe » ou « échoue », plus une appréciation d'une vingtaine de lignes, au lieu d'une notation numérique traditionnelle. Les appréciations indiquent précisément ce que l'étudiant a *fait* pendant le cours, les progrès, les qualités et les faiblesses. Le but de ces annotations est de donner une réelle importance à la compréhension de la matière plutôt qu'à la regurgitation des données mémorisées au moment de l'examen final.

Mrs. Evleth a raison de dire que cette alternative est en voie *de disparition. La récession américaine* en est une raison majeure, sans compter la mentalité « reaganomique ». L'Etat ne veut plus aider une université qui n'attire qu'un petit nombre d'étudiants. Donc, il faut faire des compromis, se conformer au reste des autres universités et attirer les étudiants qui ne partagent pas, ou ne comprennent pas, les avantages de ce système alternatif.

Mais, quand j'assiste, ici en France, à des cours avec deux cents personnes qui écoutent un professeur qui ne se sent nullement concerné par la compréhension réelle de la matière qu'il présente, j'apprécie vraiment la possibilité d'avoir eu une forme d'enseignement alternative à Santa-Cruz.

JEFFREY B. ARTHUR.
(Bordeaux.)

Urgences

A la suite du témoignage d'un « médecin des urgences » (le Monde Dimanche, *27 décembre 1981), le docteur J. B. Delmas, président de S.O.S. Médecins, après avoir rappelé que l'auteur, le docteur Etienne, n'appartenait pas encore, lorsqu'il rédigea ce texte, à cette société et que son expérience ne pouvait se rapporter à elle, souligne les points suivants :*

S.O.S. Médecins reçoit en région parisienne les jours ordinaires 1.500 appels pour 950 visites. Les médecins n'y sont pas « de passage » en attendant de trouver une clientèle : on n'y a compté en 1981 que quatre départs pour 132 médecins.

« Il est dit, *poursuit le Dr Delmas,* que 25 à 40 % seulement *(seulement ?)* des appels (à l'organisme dont il était question) relèvent réellement de l'urgence (...). Une analyse chiffrée de ce type est non seulement illogique mais, ce *qui* est plus grave, de nature non médicale.

Elle est d'ailleurs fort répandue dans certains rapports technocratiques émanant de l'administration.

Qui a besoin de savoir que sur cent hommes de cinquante ans, se plaignant de douleurs thoraciques avec malaise et nausées, seuls (?) quinze, vingt ou vingt-cinq étaient victimes d'un infarctus ?

Certainement pas un médecin.

Cela peut par contre intéresser *l'épidémiologiste qui en tirera* une étude permettant *secondairement* au médecin d'être plus efficace.

Pour le médecin du terrain, les 100 appels sont urgents jusqu'à preuve du contraire. C'est à dire *après* l'examen du malade. Tant mieux pour les 75 qui ne souffraient que (?) d'une indigestion.

Et il en est de même pour la plupart des symptômes : au téléphone, il est techniquement impossible de distinguer la douleur banale de l'urgence chirurgicale. Certains s'y sont pourtant essayés, avec plus ou moins de bonheur.

En un mot, il est « opératoirement » inefficace et dangereux de prétendre, pour distinguer les appels urgents, que les motifs allégués sont un outil. (Et l'on retombe là sur le problème soulevé par *Etienne de l'éducation* donnée à la population.)

Un groupe comme S.O.S. Médecins a vu près de un million et demi de malades sur la région parisienne *en urgence.* Nous ne savons toujours pas faire de médecine téléphonique.

Cela dit, je fais mienne la conclusion de mon confrère : le médecin d'urgence rassure et donne l'alerte.

Que demander de plus à un médecin ?

Jeu de l'oie

Tous les enseignants perçoivent les prestations sociales diverses (*allocations familiales,* complément familial, allocation logement, etc.) *par le biais des* trésoriers payeurs généraux. Les salaires sont payés grâce à l'ordinateur, et je n'ai jamais (jusque-là...) eu de gros problèmes de retard dans ce domaine (quelle chance !). Par contre, on tente d'établir des records de retard pour les prestations familiales. Si je prends mon cas (qui n'est nullement une exception, d'après les *propos de mes collègues*), *il* a fallu huit mois pour que la *naissance de mon deuxième enfant* soit enregistrée et qu'allocations familiales et complément familial puissent m'être versés (après tout, huit mois, c'est presque une gestation normale !). De même j'attends, depuis juillet 1981, le règlement de mon dossier de demande d'allocation logement. Le *même processus* que pour les autres prestations sociales s'est mis *en place ! Phase numéro 1 : je dé*pose à mon collège (voie hiérarchique oblige) un dossier que je crois complet, et ceci dans les délais requis. Phase numéro 2 : attente. Phase numéro 3 : rappel étonné de ma part. Phase numéro 4 : réponse (lente, trop lente quand on a besoin d'argent) du *rectorat* : nous avons besoin du document X ou Y. Phase numéro 5 : fourniture *rapide dudit* document. Phase numéro 6 : comme en 2, attente. Phase numéro 7 : deuxième rappel puis retour des phases numéros 4 et 5, jusqu'à épuisement de mes photocopies de la moitié des pièces *administratives* depuis mon entrée en fonctions dans l'Éducation *nationale*... Je *caricature* à peine.

Tout cela *parce que* j'ai eu le malheur de sortir de la norme en travaillant à l'étranger, puis en prenant un an de congé, et que mon itinéraire administratif est un peu plus complexe que d'habitude. Bilan : avec de la chance, *en mai (mois du changement...)*, j'espère pouvoir déchiffrer sur mon bulletin de salaire l'arrivée de l'allocation logement de juillet de l'année d'avant... Qu'arrivera-t-il sans l'ordinateur ?

THIERRY COUET.
(Chalette-sur-Loing.)

PARTI PRIS

Tristes fins

La télévision a des ennuis. Ou elle ennuie, ce qui revient au même. Nous autres champions de l'écrit, nous devrions nous en réjouir : tous ces boutons tournés, tous ces écrans vides, n'est-ce pas une chance pour que les Français reviennent à l'imprimerie pendant les longues soirées d'hiver ? Voire.

Contentons-nous, pour notre part, de proposer une explication — partielle et probablement partiale — de la grogne des téléspectateurs.

Depuis le « changement », assez curieusement — ne marchons-nous pas vers un monde plus juste et plus humain ? — on voit de moins en moins de films — à moins qu'ils ne soient anciens — et de téléfilms qui finissent bien. Les westerns simplistes avaient du moins l'avantage, après maints coups de révolver, flèches enflammées et galopades, de s'achever sur une victoire ou sur un baiser...

Aller se coucher tous les soirs couvert de l'âcre sueur de la mélancolie, les rétines encore troubles d'images sinistres ou de grisailles désespérantes, tente peu, après le dîner de famille. Comment s'endormir sur la vision répétée d'un monde où tout va mal ?

Le ciel n'existe plus, paraît-il. Reste l'enfer. Les rêves sont interdits. Mais pas les cauchemars. Il semble admis que l'optimisme n'est pas « culturel », que la joie de vivre ne fait pas de bonne littérature et que les images n'ont le droit d'être plaisantes que lorsqu'elles incitent au tourisme, ou à l'achat de lessives, de bonbons et d'automobiles.

Une foule d'experts se sont penchés sur les effets de la violence à la télévision, sans d'ailleurs se mettre d'accord. Les mêmes ou d'autres pourraient peut-être se pencher sur les effets de la tristesse permanente ?

Notre planète est le théâtre au rideau toujours ouvert de guerres, de famines, de chômage et d'épidémies. Pas question de gommer le malheur de nos écrans, de démobiliser dans la lutte contre la souffrance et la mort. Mais dans cette lutte même, il arrive qu'il y ait des vainqueurs. Il y a aussi des amours heureuses.

Il serait bien agréable de ne pas désespérer tous les soirs.

JEAN PLANCHAIS.

VOUS ET MOI

Paradis

6 h 56. Ateliers de constructions métalliques du Sud-Est. Il fait nuit. J'ai gardé, coincée dans l'oreille, la vrille du réveil. La boue malaxée par les roues de camions *puis croûtée par le gel craque et* s'épanouit en bourrelets moelleux. J'ai froid. Les dernières tiédeurs du lit sont diluées dans les bises de la zone, irrécupérables, dispersées à jamais.

Je pousse la porte : un grand *seau de lumière glacée dans la* gueule. Les autres marinent déjà dans le jus des néons, petits grumeaux noyés dans l'hostilité aiguë et froide de la rouille omniprésente en plaques, tubes, cornières, tôles... Ici ou là, une lourde machine grise hasarde *l'arrondi d'un* volant, la courbe d'un bâti, comme une tentative, peut-être, de conciliation... J'enfile mon bleu, humide et froid, puant de la ferraille agoni*sante de la veille, limailles faisan*dées, laitiers soufreux, calamines rances. Ce soir, la gueule noire et les yeux rouges, ce sera mon odeur, bien coincée sous les ongles *et agrippée aux cheveux, jusqu'aux* plus petits replis de la peau. La douche n'efface que le plus gros. Il faudra toute la nuit pour que Liliane (pliures et dépliures moites, haleine tiède) me renouvelle. Je glisse le nez dans l'échancrure de ma che*mise, y respire. Elle y est encore.*

6 h 59 mn 30 sec. Salut Robert, Jules... Salut Georges. Petits groupes bleutés discutant télé ou minettes, selon l'âge. La tôle est *froide, rêche, coupante. Elle attend* ses tortionnaires. Jusqu'à ce soir elle résistera, en gueulant de toute sa force, de toute sa brutale dureté, à nos abominables sévices. Les outils des bourreaux, ventre en l'air, fil pendant, attendent la sirène pour être connectés, saisis, enclenchés. Tout arrivera par leurs petits cordons noirs. Tout le bruit, toute la fureur. Tout viendra du dehors, par de gros spaghettis en*fouis puis aériens, aux extrémités* lointaines. Qu'y a-t-il au bout exactement ? Très exactement ? Seulement des génératrices ? Seulement cette fluide et vertigineuse rotation des inducteurs ? Rien *d'autre, vraiment ?*

7 heures. La sirène. Rien ne bouge, on cause. Télé, *minettes,* toujours, par petits paquets flous barbottant dans le blème.

7 h 1. Certains ont gagné leur poste, examinent dessins, instructions... On appelle un copain : « Dis-donc... C'est quoi, ça » ? Je *finis ma cigarette, le plan à la main,* les yeux dans le vague. Là-bas, près de la rouleuse, deux ou trois silhouettes se cramponnent encore : télé, minettes. J'ai froid.

7 h 1 mn 49 sec. Ça y est. Le « clac » puis le sifflement rageur d'abord de la meuleuse — sirène emballée, bloquée à fond — puis le *grand hurlement de la tôle meur*trie, soudain rougie, là, au bord du disque, vomissant sa gerbe comme une haine.

Crânes défoncés par le jet strident et ouverts à tous les vents sonores. Ma tête élargie aux dimen*sions de l'atelier, j'ai tout l'atelier* dans la tête... Bruit sans frontières, cinq heures de rang.

C'est Jules. C'est toujours lui qui commence, tous les matins. Il n'hésite pas, lui, comme nous autres, à déclencher le carnage so*nore. Il n'a peur de rien, Jules.* Il a son casque anti-bruit. Quand je le mets, je me sens tout drôle, j'ai plus d'équilibre, je trébuche à tout va. C'est un truc à se tronçonner *une jambe... Lui, Jules,* il craint pas.

C'est le signal. La *frénésie* gagne partout, s'amplifie... Enfin se stabilise. C'est le tutti incessant et brutal, à peine varié, jusqu'à midi.

Derrière l'épais rideau de caoutchouc grésille la lueur bleue des arcs, monte l'odeur forte de tôle roussie, le panache sulfureux des rancœurs métalliques. La guillotine est partie de son « clang » cadencé. Partout l'acier se hérisse de longues blessures bleuâtres, tranchantes et fiévreuses ; se plie en *gémissant ; éructe, lumineuse,* sa fureur.

Il se défend aussi : coupe, brûle, mord... Inutile, il finira chaudière, filtre, réservoir, décanteur, godet... Puis rouille.

7 h 2. Je m'y suis mis aussi. La grignoteuse claclaclate comme une dératée sur la tôle et crache ses *petits rectangles... trois petits* points ici... Clac ! Un bout de laitier brûlant dans la gueule, cloque. Meuleuse... Quitter un gant pour une mesure, puis un coup de pointe à tracer... Re-meuleuse. *Une* grande giclée d'étincelles dans la manche béante pour bien faire pénétrer l'odeur et tanner la peau : dix fois par jour, j'oublie de remettre le gant... Tronçonner, là. 3 millimètres carrés rugissants qui ful*minent de rage sous 3 kilowatts* hargneux. Le front de coupe qui se frange, au ras du disque, d'une fragile collerette bleutée, dentelée de jaune, me fascine... Demi-seconde *de torpeur, peut-être...* Le temps de laisser passer l'éclair de Liliane en travers du lit étendue, dormant, pliée, dépliée, moite, qui respire... Choc. Le disque engage, se coince, éjecte. Méchante secousse dans le bras... Pas en forme ce matin... *Dur à démarrer... Faire gaffe.*

7 h 30. Croisière. Le lent retarage perceptif est terminé. Le réglage du zéro s'est effectué sur le niveau de la fureur continue : silence *au second* degré. Je suis bien, j'ai chaud... Un coup d'ébardeuse, puis souder le coude... J'aurais fini avant ce soir... Il sera beau, celui-là de filtre... Bien réussi... Content...

Comment, autrement, tenir les quatre-vingt mille heures qui nous séparent de la retraite ?

JEAN-LUC BARNIER.

هكذا من الإمل



ERICH LESSING/MAGNUM.

Signes

Au bazar des idéologies

par FRÉDÉRIC GAUSSEN

SANS le magasin des nouveautés, le rayon des idéologies a été, ces dernières années, particulièrement bien approvisionné. Lancé par la grande saison de mai 68, il n'a cessé depuis lors d'émerveiller la clientèle par la variété de ses produits et la subtilité de ses emballages. La production des idées nouvelles ignore la crise, à en juger par le rythme allègre avec lequel le marché est régulièrement alimenté.

Quelles sont ces nouvelles venues ? Comment se sont-elles fait une place au soleil et ont-elles contraint leurs devancières à tenir compte de leur existence ? Ce sont ces questions qui ont été posées lors d'un colloque de science politique sur les nouvelles idéologies qui s'est tenu à l'université de Lyon-II (1).

Les organisateurs de cette manifestation n'ont pas cherché à faire un relevé exhausif ni un tableau complet de toutes les nouvelles idéologies apparues ces dernières années. Ils en ont retenu quelques-unes particulièrement représentatives : le néo-libéralisme ; l'écologie et le retour à la terre ; le gauchisme libertaire, tel qu'il s'exprime dans le journal *Libération* ; la nouvelle droite.

Ces courants sont de nature et d'origines bien différentes. Certains sont des constructions théoriques, produites par des universitaires (le néo-libéralisme) ou des intellectuels (la nouvelle droite). D'autres émanent de mouvements sociaux plus spontanés (l'écologie, le gauchisme libertaire) et mettent autant — ou davantage — l'accent sur les modes de vie et l'affectivité que sur les idées. Mais ils ont en commun — et c'est en cela que ce sont bien des idéologies —de proposer des modèles globaux d'interprétation du monde, intégrant toutes les dimensions personnelles et collectives de l'activité humaine. Ils échafaudent des systèmes de valeurs, susceptibles de susciter l'adhésion totale — voire l'enthousiasme — et vont souvent puiser dans des disciplines neuves des arguments leur conférant un label de modernité et de scientificité : l'économie, pour le néo-libéralisme ; les sciences de la nature, pour l'écologie ; la sociobiologie et la génétique, pour la nouvelle droite.

Toutes se veulent résolument modernes (même si c'est pour *récuser le progrès*) et *se présentent* comme une rupture radicale par rapport aux pensées anciennes. Ils ont le sentiment de répondre à des besoins nouveaux et à des interrogations surgies dans la société. De remplir le vide provoqué par l'inadaptation ou la faillite des systèmes antérieurs. Sans se livrer à des amalgames abusifs, on peut relever dans ces nouvelles idéologies — par-delà leurs différences, qui sont considérables — des préoccupations identiques.

⁂

Le trait commun le plus frappant est la volonté de réhabiliter l'individu face aux abstractions totalisantes. La pensée néo-libérale, que ce soit en économie ou en sociologie, met le sujet au centre de ses analyses. Elle en fait le véritable acteur de l'histoire, l'unité irréductible qui donne leur sens aux mouvements sociaux. *Libération* a voulu réhabiliter la subjectivité, la libre expression du désir, longtemps étouffées, dans les groupes politiques, par la langue de bois et les contraintes de l'action militante. La nouvelle droite exalte la figure altière du héros moderne, imposant sa volonté créatrice à une masse veule et indifférenciée. Ce thème de l'individu libéré, du dissident dressé face à l'État, du héros solitaire est repris de façons diverses dans la plupart des discours exprimant la modernité. Comme si l'homme devait être sauvé de l'emprise des monstres aveugles que sont les grands systèmes politico-économiques, qui s'apprêtent à le broyer.

Car cette apologie du moi s'accompagne d'une critique radicale de l'État, qu'il faut soit réduire (pensée néo-libérale), soit détruire (écologie, philosophie libertaire). L'État aliène. Il accapare les pouvoirs, monopolise la parole, détourne les désirs à son profit. Tout ce qui peut contribuer à le morceler, à l'affaiblir doit être tenté. L'État est voué à l'oppression. Il ne peut être que totalitaire.

Face à l'uniformisation et la concentration voulues par les Etats modernes, il faut opposer tout ce qui encourage les contre-pouvoirs les différences, les minorités, la responsabilité des petits groupes de citoyens. La fortune de l'autogestion et de la régionalisation reflète ce désir de déposséder l'État, de fragmenter les pouvoirs, de décentraliser l'autorité.

Le caractère obsessionnel de ces préoccupations communes aux nouvelles idéologies, leur refus des clivages entre gauche et droite, capitalisme et socialisme expliquent les curieux rapprochements qui peuvent s'opérer entre des courants d'idées d'inspiration fort dissemblable. La nouvelle droite ne craint pas de tirer à elle des théoriciens apparemment aux antipodes de son univers. Les campagnes en faveur des droits de l'homme et des dissidents rassemblent des noms que tout semblait opposer. Les écologistes, tout en s'avançant hardiment sur le terrain politique, refusent de se laisser enfermer dans le jeu des alliances électorales et ne se sentent chez eux que dans l'opposition. Les nouvelles idéologies se veulent au-dessus des mêlées ordinaires.

⁂

Ce splendide isolement n'est évidemment que relatif. Ne serait-ce que parce que les courants de pensée ayant pignon sur rue, soucieux de ne pas se laisser grignoter par ces nouveaux venus, font leur possible pour les récupérer et capter leur influence. Ainsi se met en action un jeu subtil de séduction et de négociation, tendant à faire entrer ces jeunes insolents dans les vieilles maisons. Ces efforts ont toutefois une limite : l'ouverture aux nouvelles idéologies s'arrête lorsque celles-ci risquent d'attaquer le noyau dur des courants traditionnels. Les partis de gauche ont fait les yeux doux aux écologistes et aux autogestionnaires, mais les concessions cessent lorsque l'autorité de l'État risque d'être mise en cause ou — dans le cas du P.C. — quand est contestée la priorité à la lutte des classes. Le giscardisme a prêté une oreille attentive à l'écologie et à la nouvelle droite, mais ces flirts ont pris fin dès que la droite traditionnelle a pris conscience que ses intérêts et son monopole risquaient d'être ébranlés.

Pour les pouvoirs institués, le rapprochement avec les nouvelles idéologies ne peut être que tactique : ils y prennent ce qui peut les aider à accroître leur influence, mais ne sauraient tolérer ce qui les remet trop radicalement en question et risque d'entamer leurs raisons d'être. Le terrain idéologique est un champ de bataille. On peut y pratiquer des alliances : l'objectif est toujours de soumettre ou d'éliminer l'adversaire.

L'un des arguments fréquemment utilisé dans la polémique qui oppose les « vieilles » idéologies aux « nouvelles » est de nier à celles-ci ce qui fait leur attrait principal : leur « nouveauté » même. On tente de les présenter comme des résurgences d'utopies passéistes, des resucées de vieilles hérésies. On peut ainsi voir dans l'écologie une nouvelle mouture des thèses vichystes du retour à la terre, dans le gauchisme libertaire une résurrection du socialisme archaïque ou dans la nouvelle droite un avatar du maurrassisme. Tant il est vrai qu'un courant d'idées se greffe toujours sur une tradition et renoue avec des thèses enfouies mais jamais complètement détruites.

Réduire ainsi les phénomènes idéologiques récents à de simples réminiscences paraît toutefois un peu court. Le renouvellement de ces thèmes anciens par les données récentes de la science et de l'histoire en fait des objets intellectuels radicalement différents, qui doivent être *pris dans toute leur complexité*. D'autre part, leur succès même — qui ne peut s'expliquer simplement par des effets de propagande ou par les tocades des médias — montre qu'ils répondent à l'attente d'une catégorie de la population. Ils manifestent, en fait, l'arrivée sur la scène de l'histoire de couches nouvelles, qui ne trouvent pas dans les systèmes idéologiques existants les outils de réflexion correspondant à leur situation. C'est le cas par exemple de la classe moyenne intellectuelle (enseignants, étudiants, travailleurs sociaux...), qui fournit les gros bataillons des écologistes et des lecteurs de *Libération* et qui ne s'identifie à aucune des catégories sociales traditionnelles. De même, une partie des cadres qui exercent dans leur entreprise des tâches hautement qualifiées, mais se sentent exclus du pouvoir, ont pu être séduits par le néo-libéralisme.

Cette nouvelle bourgeoisie, dynamique et ascendante, souvent issue des classes modestes, se reconnaît volontiers dans des courants d'idées qui mettent largement l'accent sur l'initiative et l'expression individuelles et qui condamnent une organisation politique, sociale et économique, élitiste et malthusienne.

Le succès des nouvelles idéologies n'est pas un simple phénomène de mode. Il exprime une réalité sociale différente, mouvante. Une sensibilité originale. Quelles que soient les prouesses du marketing, les gestionnaires des bazars savent bien que seuls finissent par s'imposer les produits qui servent à quelque chose. ■

---

(1) Ce colloque organisé par l'U.E.R. des sciences juridiques et l'Institut d'études politiques s'est tenu les 5 et 6 février. Les maîtres d'œuvre en étaient MM. Paul Bacot et Claude Journés, maîtres-assistants de sciences politiques. Correspondance : Institut d'études politiques, 1, rue Raulin, 69365 Lyon Cedex 2. Tél. (7) 872-85-63.

L'argent brûlant des caisses de retraite

(Suite de la première page.)

On trouve ainsi, à côté des cinq caisses de retraite qui forment l'ossature du groupe, un organisme de prévoyance (la CRIP), un établissement financier (Interfi), qui gère les 4 milliards de francs de réserves du groupe, trois sociétés de gestion de fonds communs destinées à recueillir l'épargne des retraités et des actifs des entreprises adhérentes, une SICAV Monory destinée aux mêmes finalités, une compagnie d'assurance sur la vie, un organisme de formation professionnelle, une société de caution mutuelle, une société de services informatiques et une association de loisirs et d'animation, pilier de l'action sociale du groupe.

Dès 1975, le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) constatait que « *le directeur de la CRI est directeur ou président de l'ensemble de ces organismes* ». Le rapport ajoutait : « *Ces dédoublements d'organismes purement artificiels et en réalité fictifs apparaissent bien comme une hérésie juridique ou un moyen de détourner les caisses de retraite de leur mission, sinon d'assurer de larges prébendes aux dirigeants de ces organismes* ». Les activités de la CRI n'ont fait que s'étendre depuis. En projet aujourd'hui, l'ouverture d'une banque...

Coupe réglée

Il est vrai que la complexité des organigrammes n'a pas forcément pour but de rationaliser la gestion. Témoin l'histoire de la CIRPS. Ou comment faire fortune et rendre service à vos amis tout en dirigeant une caisse de retraite complémentaire... M. Paul Lepers — aujourd'hui décédé — était parvenu à mettre en coupe réglée la gestion de cette caisse de taille moyenne dont le siège est à Roubaix. Un *vrai cas pratique pour étudiant en droit !* Une première règle tout d'abord : ne pas toucher aux sommes destinées aux pensions et aux opérations contrôlées par l'ARRCO. Deuxième règle : aucun centime dépensé par la caisse ne doit être perdu. M. Lepers créa donc, avec quelques amis, divers organismes, associations ou sociétés dont la fonction était de vendre — cher — des services à l'institution : par le principe des vases communicants, les dépenses de gestion de la caisse, quelque peu grossies, venaient enrichir son patrimoine personnel.

Ainsi fut constituée une société civile immobilière qui, ayant racheté les immeubles occupés par la CIRPS grâce à un prêt de celle-ci, les lui louait à prix fort, tout en faisant effectuer à son locataire, en fin de bail, d'importants travaux de rénovation. Citons également les deux sociétés AVEL, spécialisées dans la location de voitures et d'avions pour la première, et dans l'organisation de voyages et de vacances pour la seconde. Après avoir racheté à la CIRPS son parc automobile pour un prix dérisoire, AVEL nº 1 lui louait ces mêmes véhicules au tarif le plus officiel. Quant à la seconde, elle organisait les vacances des retraités, fleuron du budget d'action sociale de la CIRPS. A cela s'ajoutent de multiples prêts personnels consentis à des conditions plus qu'avantageuses. Mieux vaut en rester là : l'énumération des multiples irrégularités de gestion dépasserait à elle seule les limites de cet article.

Autant l'avouer, d'ailleurs, l'intérêt de l'anecdote ne réside pas dans les détournements eux-mêmes dont le montant — 5 millions de francs — est minime eu égard aux sommes brassées par la CIRPS, mais plutôt dans les conditions qui les ont révélés. Un contrôle de l'agent comptable ? Non, il a lui-même été inculpé. Le conseil d'administration, alors ? Pas une protestation de ce côté. Le rapport de l'IGAS constate que celui-ci « *avait concédé à M. Lepers les pouvoirs les plus étendus sans aucun contrôle* » et que « *les liens familiaux existant entre M. Lepers et la S.A.R.L. AVEL ne pouvaient être ignorés de nombreux administrateurs* ». Un contrôle de l'ARRCO ? Non plus. Pourtant, à Roubaix, on laisse entendre que M. Lepers ne faisait pas mystère de sa gestion originale : ne racontait-il pas à qui voulait bien l'entendre que les initiales AVEL signifiaient : « *Attention, Voilà Encore Lepers !* »

Pourtant, M. Louis Vancapernolle, administrateur C.F.T.C. de la CIRPS à l'époque, siégeait également — et siège encore — au conseil d'administration de l'ARRCO. Non, c'est un différend de la CIRPS avec son banquier qui amena l'IGAS à jeter un coup d'œil dans ses comptes. Dans les milieux des caisses de retraite, on est unanime : de telles pratiques sont exceptionnelles. Reste que, dans cette affaire, comme dans celle de la C.N.R.O. (*caisse de retraite du bâtiment*), où plusieurs millions de francs s'étaient également évaporés, il a fallu des circonstances fortuites pour que le pot aux roses soit découvert.

Voie étroite

« *Dans le secteur privé marchand, la technostructure doit satisfaire à une exigence minimum de rentabilité si elle veut pouvoir tirer pleinement profit de ses activités*, explique un syndicaliste. *Dans le social, pas de problème, l'argent rentre automatiquement, par voie de prélèvement obligatoire. D'où l'exigence d'un strict contrôle de la gestion, d'autant plus que le placement des réserves met en jeu d'importants intérêts. L'affaire de la CIRPS n'est sans doute qu'un dérapage ponctuel, mais elle illustre remarquablement la faiblesse des contrôles effectués par les conseils d'administration.* »

En théorie, le directeur exerce ses fonctions sous l'autorité du conseil d'administration. La pratique inverse souvent les rôles. Les éléments qui y concourent sont nombreux : forte personnalité des directeurs, manque de formation des administrateurs salariés, conditions pratiques d'exercice de leurs mandats. Difficile d'examiner sérieusement une comptabilité quand on arrive de province le matin et qu'il faut repartir dans l'après-midi. Alors, on se contente d'approuver le rapport du commissaire aux comptes. Il est d'ailleurs mal vu de poser trop de questions. « *Dans certains cas*, affirme Christian Comemale, responsable confédéral C.G.T. pour les questions de retraite, *nos administrateurs se sont vu refuser la communication de pièces comptables.* »

La gestion de fonds considérables que suppose l'activité des caisses de retraite place les syndicats dans une situation inconfortable. La stricte défense des intérêts des salariés ne passe-t-elle pas par la recherche des placements les plus lucratifs sans considération morale ou politique ? N'est-ce-pas jouer avec le diable ? « *Lorsque nous nous sommes aperçus qu'une partie du portefeuille d'actions du groupe Mornay était investi en mines d'or d'Afrique du Sud, nous avons protesté*, rapporte Monique Groues, secrétaire confédérale C.F.D.T, *mais nous ne savons que répondre quand le directeur de la CRI nous propose de participer à la gestion des réserves* ».

Entre le désir d'influer sur la vie économique dans un sens souhaité par la centrale et la peur d'être compromis dans une cogestion strictement capitaliste, la voie est étroite.

Pourtant, tous les syndicalistes tiennent au système actuel, à l'indépendance des caisses et à la gestion paritaire, même si certains en réclament la réforme. Les mille cinq cents administrateurs salariés — tous régimes confondus — ne tirent guère de profit personnel de leurs activités, sinon quelques bons repas et des petites « virées » lors des assemblées générales. Le bénéfice est d'abord de l'ordre du symbolique : ils siègent d'égal à égal avec le patronat et participent des mêmes fonctions et responsabilités. Satisfaction lourde d'ambiguïté : « *Lors des réunions plénières du conseil d'administration de l'ARRCO, les rôles sont bien définis : d'un côté le patronat, de l'autre les syndicats*, explique un syndicaliste C.F.D.T. ; *mais, aux réunions de bureau, avec des effectifs réduits, les rapports deviennent plus détendus, on se demande des nouvelles des enfants, du dernier congrès de l'association internationale de Sécurité sociale, à Manille...* »

Toute reconnaissance mutuelle entre dominants et dominés peut-elle s'effectuer sur un terrain autre que celui choisi par les premiers ? « *En s'affirmant comme gestionnaire, un syndicat exerce un pouvoir à l'égard de l'adversaire, mais aussi sur ses adhérents* », constate Rémi Lenoir, sociologue. Double reconnaissance, donc, pour les syndicats. Autre avantage : les caisses offrent des possibilités de reclassement avantageuses à d'anciens militants pour qui les portes du privé demeurent closes.

Au C.N.P.F., on se félicite de la richesse du dialogue établi grâce aux caisses de retraite. Autre motif de satisfaction pour les employeurs : ils gardent un œil sur les réserves. La rationalité privée qui préside à la gestion des fonds semble alléger le fardeau des cotisations : toujours prêt à gémir sous le poids des charges sociales, le patronat supporte sans broncher les prélèvements des caisses de retraite.

« Que personne n'y perde »

Le consensus entre partenaires sociaux est facilité par la diversité des régimes et le corporatisme qui en découle. Derrière l'AGIRC, on trouve d'abord la C.G.C. « *La C.G.C. s'est constituée contre le plafond de la Sécurité sociale et a pris son envol avec la Caisse des cadres* », rappelle Yves Saint-Jours. Pour les responsables de la centrale des cadres, la lutte pour la pérennité de l'AGIRC tend à se confondre avec la défense de leur organisation. Même phénomène à l'ARRCO. Contrairement à la *Sécurité sociale apparue dans un* grand vent d'égalitarisme, les régimes complémentaires se sont constitués en lorgnant vers le haut, en obtenant l'extension d'avantages destinés d'abord à l'encadrement.

N'ayant pas été conviés à s'asseoir à la table des cadres, les petits chefs risquaient de passer du côté de la base. Au diable l'avarice ! En 1953, le patronat crée l'IRCACIM, pour garantir les vieux jours des agents de maîtrise de la métallurgie. Deux ans plus tard, à Renault, Pierre Dreyfus refuse de signer tout accord sur les salaires mais accepte, en contrepartie, la retraite complémentaire. « *Les caisses se sont d'abord développées dans les secteurs en forte expansion, là où le poids des cotisations était aisément tolérable pour salariés et employeurs* », constate une responsable de l'AGIRC. Il ne manquait pas, par ailleurs, d'organes gestionnaires avides de mettre la main sur ce pactole. « *Ainsi, la CRI, dès sa création, a réuni dans un même régime les entreprises de pointe de la métallurgie, qui pouvaient cotiser pour le compte de leurs salariés au taux le plus élevé*, écrit Rémi Lenoir. *Comme le déclare un de ses responsables, il s'agissait de faire un « club » regroupant les sociétés qui détenaient les moyens de faire une « politique sociale solide* (5). »

D'où un système profondément inégalitaire. Le régime des cadres mis à part, la diversité la plus grande règne ; certains salariés cotisent à 4 %, d'autres à 8 %, le montant des retraites étant conditionné par les cotisations passées. Cette inégalité est d'autant plus grave que les taux les plus forts sont observés là où les salaires sont les plus élevés. Plus scandaleuse encore est la diversité des retraites versées pour un même montant cotisé : la revalorisation annuelle des pensions variant d'une caisse à l'autre, on constate sur dix ans des écarts qui peuvent atteindre 40 %. « *Plus de cent caisses différentes à l'ARRCO, 40 régimes, cinq mois de délai pour liquider les droits, trois ou quatre chèques lors du paiement, tout contribue à éloigner salariés et retraités d'un système dont la complexité est telle qu'aucun contrôle réel ne peut s'y exercer*, s'indigne un cadre d'une caisse interprofessionnelle. *Et l'évolution récente fait douter des possibilités des caisses d'évoluer par elles-mêmes dans des voies plus rationnelles.* »

Un minimum de ménage semble donc s'imposer. Au ministère de la solidarité nationale, on en est bien conscient, mais, comme l'explique M. Jean-Michel Etienne, conseiller technique, « *tant que les régimes complémentaires fonctionnent à la satisfaction des intéressés, nous n'avons pas de raison de nous en préoccuper.* » Dans les syndicats, on se hâte lentement. « *A la C.F.D.T., les projets d'unification ne sont nullement contestés, même dans le bâtiment*, affirme Monique Groues. *Mais il est difficile d'en élaborer les modalités pratiques : comment faire pour que personne n'y perde ?* » Certaines caisses sont peu pressées de mettre leurs réserves propres dans un pot commun. La C.G.T., qui refuse de déshabiller Pierre pour habiller Paul, défend l'indépendance des régimes. Corporatisme ? Peut-être. Respect des spécificités de chaque branche en tout cas, ce qui n'empêche pas de revendiquer une forte progression du régime de base qui réduirait l'importance des systèmes complémentaires.

HONORÉ.

Politique de prestige

Au fond, il y a convergence entre les stratégies patronales et syndicales. Au C.N.P.F., le credo est immuable : « *Pas de bon social sans une économie solide*. » « *Et vice versa* », s'empresse-t-on de préciser. Conséquence : on ne peut imposer à toutes les entreprises les avantages sociaux que certains secteurs de pointe peuvent accorder à leurs salariés. En face, le discours est parallèle : « *On ne peut empêcher les travailleurs là où ils ont le rapport de forces d'améliorer leurs prestations*, dit Monique Groues. *Mieux vaut que cela se fasse sous forme d'accords collectifs à travers des organismes que nous contrôlons, plutôt que par du chacun pour soi, épargne individuelle ou assurance-vie.* »

L'attachement au paritarisme et à la diversité, c'est donc aussi un calcul : les avantages nouveaux apparaîtraient d'abord dans un secteur pour s'étendre progressivement et être généralisés dix ou quinze ans plus tard. Un grand régime unique, étatisé, n'est-ce pas la porte ouverte au blocage de toute évolution ? Et tant pis si cela joue aussi en faveur du patronat, qui trouve ainsi les moyens d'une politique de division des salariés ; et si cela renforce la société à deux vitesses opposant les salariés à emploi stable et bonne couverture sociale à la masse grandissante des travailleurs précaires.

Le bilan d'ensemble peut donc sembler positif. L'injustice et l'inégalité règnent ? Certes, mais cela reflète la rationalité générale de la société : les inégalités de la retraite prolongeant celles de la vie active. Et c'est d'abord à ce niveau qu'il faut agir. Les intérêts des retraités seraient-ils mieux défendus si l'Etat gérait directement les régimes ? On peut en douter.

En fait, les régimes complémentaires font l'objet d'un tel consensus qu'on en viendrait facilement à oublier ceux pour qui tout cela fonctionne : les retaités. L'action sociale menée par les caisses en dit long sur la place qui leur est faite. « *L'action sociale a constitué un des moyens de lutte utilisés par les caisses pour la conquête du marché des retraites complémentaires* », constate Rémi Lenoir. Il suffit de feuilleter les luxueuses brochures éditées à grands frais par les caisses de cadres pour s'en convaincre. « *Les caisses mènent une politique de prestige, tournée en fait vers les actifs*, explique Robert Jean, ancien responsable de l'association de gérontologie du treizième arrondissement. La caisse des ouvriers du bâtiment - la C.N.R.O. - a bâti des maisons de retraite luxueuses, bien aménagées, mais en pleine campagne, totalement coupées du milieu de vie. Le bon air pour les vieux !

Manque d'imagination, mais aussi contrainte institutionnelle. « *Une politique sociale ne peut être dirigée uniquement vers une catégorie de population*, poursuit Robert Jean. *On ne fait pas du maintien à domicile, on n'ouvre pas des clubs, si cela doit profiter seulement aux dix retraités C.N.R.O. et pas aux autres. Il y a là un processus d'exclusion.* » Même son de cloche auprès de Chantal Latour, qui a quitté, voici deux ans, le service social de la CRI : « *Les retraités y étaient considérés sinon comme des imbéciles, au mieux comme des consommateurs passifs. Pour le directeur de la caisse, la tâche des assistantes sociales, c'était de vendre des séjours de vacances et de pousser les vieux à placer leur argent dans la caisse* ». Les chiffres parlent : sur 9,5 millions de francs d'action sociale dépensés par la CRI en 1980, 2 % sont allés à l'aide ménagère et 77 % aux vacances.

Un exemple parmi d'autres. Mais qui en dit long sur la rationalité profonde du système. Il ne faut pas s'y tromper cependant : l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse ne vaut guère mieux. Au classement des innovateurs sociaux, le « paritarisme social-financier » et la « bureaucratie étatique » sont tous deux bons derniers. Reste donc à trouver les formes institutionnelles qui permettront de corriger les défauts de l'un sans tomber dans les pièges de l'autre. ■

(5) « L'invention du « troisième âge » et la constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse », *in Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 26-27, mars-avril 1979.

L'AGIRC et l'ARRCO

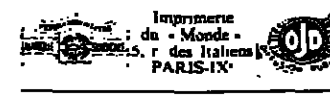
Les régimes complémentaires concernent toute la population salariée, cadres et non cadres. Les cadres, en 1947, furent les premiers à en bénéficier. Progressivement, les conventions collectives en élargirent la pratique jusqu'au 29 décembre 1972, date de généralisation du système. L'AGIRC et l'ARRCO *coordonnent* leurs actions et harmonisent leurs décisions. Les cadres, désormais, cotisent dans les deux systèmes de retraite complémentaire, cadre et non cadre (1).

L'AGIRC supervise cinquante-huit institutions qui reçoivent des cotisations de 1 800 000 salariés. L'ARRCO, qui fête son vingtième anniversaire le 2 mars prochain, est composée de 115 organismes, couvrant 17 millions de salariés et payant 8 400 000 allocations à près de 5 000 000 de retraités.

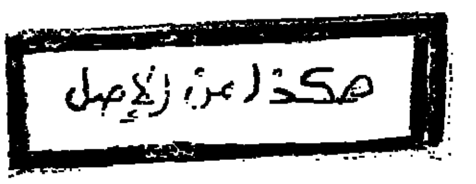
La modification de l'âge légal de départ en retraite va entraîner une forte accentuation des charges de ces régimes, en particulier à l'AGIRC. Pour de plus amples *renseignements* sur les retraites, on peut se reporter au récent ouvrage de Jean-Pierre Dumont, *la Sécurité sociale toujours en chantier* (chapitre 4, p. 40 et s.) paru aux Éditions ouvrières.

(1) AGIRC, Association générale des institutions de retraite de cadres ; ARRCO, Association des régimes de retraite complémentaires.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications : nº 57 437
I.S.S.N. : 0395-2037



JEUNES

Les errants de la crise

Ni manouches, ni clochards, ni fugueurs, ils sont des milliers jetés sur la route à vingt ans par la solitude ou le chômage.

DANIEL SCHNEIDER

MORT de faim et de froid. En ce petit matin de l'hiver 1981, la France ensommeillée prête à peine l'oreille au récit de la triste fin de Serge Kos, un ouvrier spécialisé de vingt-cinq ans, licencié depuis peu des usines Peugeot de Sochaux. Son corps a été retrouvé sur une paillasse de fortune, au fond d'un hangar situé à 200 mètres de son ancienne usine. Autour de la paillasse, quelques romans de gare, un emballage de biscuits. « *Je n'aurais jamais imaginé que quelqu'un puisse vivre là-dedans* », dira la plus proche voisine. « *Il venait de temps en temps, et ne disait jamais rien* », explique le patron du café d'en face.

Né en Lorraine, Serge Kos avait débarqué à Sochaux, à la recherche d'un emploi. Sa déchéance démontre que l'on peut échapper au filet serré que tressent les services de l'emploi, les ASSEDIC, la Sécurité sociale. Ni emploi, ni foyer, ni même un toit. Le dénuement, la solitude absolus.

Combien sont-ils, aujourd'hui, à ne connaître des villes que les portes fermées ? « *Plusieurs dizaines de milliers* », recense le Secours catholique, fort de ses cent six délégations départementales (1). Les deux cent cinquante centres ou foyers regroupés dans la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS) ont accueilli l'année dernière soixante-dix mille passagers. Ni manouches, ni clochards, ni jeunes bourgeois en fugue, et encore moins héritiers des Compagnons du tour de France ou des vieux saisonniers qui, jusqu'à l'après-guerre, naviguaient au long cours des betteraves du Nord aux vignobles du Midi, en passant par les légumes du val de Loire.

Ceux-là, aujourd'hui tués par la mécanisation, avaient toujours, au bout de la route, la perspective d'un emploi précis. Bien fini le temps où les permanences du Secours catholique voyaient entrer tous les ans les mêmes habitués, donnant après la douche des nouvelles des vendanges avant de se hâter pour rejoindre à la ville suivante un camarade passé deux jours plus tôt.

En aveugle

Seul circuit encore fréquenté régulièrement : l'axe Paris-Côte d'Azur, où la belle saison offre de multiples emplois hôteliers. Pour le reste, on part en aveugle, du jour au lendemain, sur la foi d'informations glanées au hasard d'un foyer ou d'une rencontre au bord de la route, sans autre but que de chercher ailleurs, sorti de l'armée ou d'un stage, l'emploi refusé sur place. Tous les itinéraires ne s'achèvent pas d'une façon aussi dramatique que celui de Serge Kos. La vie, peu à peu, s'est organisée. Les grandes associations de charité traditionnelles (Secours catholique, Emmaüs, Armée du salut), à côté de leur « clientèle » de vagabonds habitués, accueillent ces nouveaux errants.

Soirée ordinaire au foyer Notre-Dame, rue de la Comète, dans un des quartiers les plus huppés de Paris. Claude et Marcel s'arrachent leur millième revanche au baby-foot en attendant l'extinction des feux de 22 heures, sous l'œil indifférent de l'animateur-barman de service. Titulaire d'un C.A.P. d'électricien, Claude, à vingt ans, a été licencié pour cause économique de la petite entreprise qui l'employait à Orléans.

Pointer au chômage ? « *La honte, jamais, les parents n'auraient pas accepté.* » Quelques semaines plus tard, après avoir fouillé les petites annonces, sans même attendre la réponse à une demande d'emploi envoyée par l'intermédiaire de la revue *Migrations*, Claude boucle ses deux valises et prend un billet pour Stuttgart. Six mois passent. Retour à Paris. Couché sur un banc de métro — « *à la station Gare-de-Lyon, c'est pratique, il y a une grille qui ferme mal, on peut y passer la nuit* », — Claude, méfiant, couve ses deux valises et rumine sa Bérézina. Papiers volés en Allemagne, retour paniqué en France par le premier train. Estomac vide depuis trois jours, journées assis sur ses valises, rôderies fascinées autour des boulangeries, « *mais je serais mort de faim plutôt que de faire une connerie* : », dit-il aujourd'hui. Maladroitement, il tente de taper des tickets ou de faire la manche : « *Trois balles par jour de recette. On voyait trop que je n'avais pas l'habitude.* »

Aujourd'hui, il émerge. Le Secours catholique lui a offert, pour six mois, un lit salvateur et grinçant dans un dortoir de sept personnes. Après trois semaines d'intérim, l'A.N.P.E. lui a déniché un emploi de magasinier et, bonheur, son nouveau patron cherche justement un électricien.

En trois semaines, Claude a trouvé le temps de compulser des traités de droit du travail — « *maintenant, je ne me ferai plus avoir par les boîtes d'intérim* », — mais pas de donner des nouvelles à ses parents. Qu'importe : il s'en sortira bientôt. Pas Marcel, son partenaire du baby-foot. Un sacré palmarès, Marcel, qu'il vous envoie d'entrée, comme d'autres leur curriculum. Quatre ans, quinze villes, quinze fuites, quinze vies recommencées dans les jambes. Et des nuits dans les bois, les squares, sous les néons du Forum des Halles, et ce lancinant cache-cache avec la maréchaussée. Et ce sourire de gosse ravi quand il aligne ses écussons : Chartres, Bordeaux, Bayonne, Strasbourg, Nantes, Poitiers.

Et la solitude qui, déchirant la frime, vous saute au visage. « *Si tu veux, viens samedi, on passera le week-end ensemble.* » Les week-ends, au foyer, c'est l'ennui le plus noir. Comment meubler ? Certains campent sur les marches, devant les grilles fermées, avec un litre de rouge et des bandes dessinées. Les passants changent de trottoir : « *Le foyer, c'est la verrue du quartier* », dit un éducateur.

Ficelles infaillibles

L'histoire de Marcel commence par l'échec à un C.A.P. de cuisinier : « *Dès le lendemain, je me suis mis sur le bord de la route. Le premier routier qui s'est arrêté allait à Bordeaux. J'y suis resté un an, chez un viticulteur. Et je suis reparti.* » Quelques mois de route ont vite enseigné les bonnes adresses. Les bureaux d'aide sociale, d'abord, bien sûr : celui de Paris, en 1981, a affecté près de 5 millions de francs à l'aide aux vagabonds, en repas, bons de transport et en nature. Le Secours catholique ou l'Armée du salut ont toujours en réserve une paire de chaussures, un repas ou un petit billet.

Marcel a ses ficelles, infaillibles. Toujours rasé de près, vêtu de clair, évitant tout soupçon de débraillé, Marcel force la comparaison comme d'autres les coffres-forts : « *Les dames d'œuvre, il faut savoir les baratiner.* » S'inventer un père à l'agonie, par exemple, pour prétexter un indispensable retour d'urgence : « *Bien rare qu'on ne te file pas au moins le billet de train.* » Lequel billet, échangé à la gare la plus proche contre espèces sonnantes et trébuchantes, permet de tenir la route une bonne semaine de plus.

Successivement ripeur de boucherie, archiviste au Conseil d'État et vérificateur de température dans une fabrique de yaourts, Marcel a la route dans la peau. Un ruban de bitume lui galope dans la tête. « *Je suis allé voir une copine, en Alsace. J'ai travaillé un peu à la ferme de ses parents. Moi, quand il faut bosser, je bosse. Mais, peu à peu, on s'est mis à me parler mariage. Dès que j'ai compris, je suis parti. Je ne peux pas rester en place. Ce n'est ni le patron, ni le boulot, ni les copains, mais après six, huit mois, il faut que je parte.* »

Le salut par le travail

A vingt-trois ans, au foyer, Marcel fait presque figure d'ancien : « *La moyenne d'âge de nos résidents a baissé de dix ans en quelques années* », évalue le major Allemand, directeur du Centre espoir de l'Armée du salut, dans le treizième arrondissement de Paris. « *Ces gars de vingt ans, venus de nulle part, on ne les voyait pas il y a quelques années* », confirme-t-on au Secours populaire. « *Chaque mois, plusieurs dizaines de gamines de quinze ans viennent nous demander une place* », renchérit Raymond Vanhoutte, directeur de la cité Notre-Dame, gérée par le Secours catholique, à Paris.

Cent, mille histoires qui se répondent. On part aussi parce qu'on découvre, un soir, l'appartement vide, la pile de vaisselle sale : « *80 % de nos hébergés sont des enfants de foyers dissociés ou de la DDASS* » (2), explique encore M. Vanhoutte. Comment, à dix-huit ans, sorti du foyer ou du placement, échapper au couloir balisé qui mène de la route à l'hôpital psychiatrique, de l'hôpital aux flagrants délits, au premier accroc, et des « flags » aux « flags » *ad vitam aeternam ?*

« *Le salut passe par le travail* », s'exclament en chœur les associations charitables. Mais quel travail ? Cent mille jeunes quittent chaque année l'école au plus bas niveau, soulignait le rapport Oheix sur la misère en France, remis au début de l'année dernière au précédent chef de l'État. Un jeune du quart-monde sur vingt accède au niveau du B.E.P.C. La proportion d'illettrés dans les foyers atteint facilement 20 %.

Les entreprises d'intérim n'ont pas été longues à flairer cette réserve de main-d'œuvre fraîche et disponible. « *Quand tu arrives dans une ville étrangère*, soupire Étienne, *les premières fois, tu te présentes dans les boîtes. Mais, à force de te faire jeter, tu te rabats sur l'intérim. Là, au moins, tu es sûr d'avoir quelque chose immédiatement. Bien sûr, ce n'est pas avec ça que tu peux te stabiliser !* »

De plus en plus nombreuses cependant, les associations d'accueil ne pensent plus seulement assistance, mais réinsertion. A côté des « monstres » de plusieurs centaines de lits, naissent de petites unités qui s'efforcent de ne pas couper leurs pensionnaires des conditions de la vie courante.

« *Des gars qui ont été assistés toute leur vie ne s'en sortiront pas si l'on ne provoque pas un choc* », s'exclame Jean Morin, éducateur à l'ARAPEJ (Association pour la réflexion et l'action sur les prisons et la justice). Fondée par quatre aumôniers de prison, l'ARAPEJ loue dans la banlieue parisienne plusieurs pavillons dont les habitants, anciens détenus, possèdent la clé, et où ils prennent en charge la vie quotidienne (cuisine, ménage, vaisselle). Les plus aptes à la réinsertion sont ensuite placés dans des studios autonomes, loués par l'association dans des ensembles H.L.M.

Initiatives marginales dans ce quart-monde de deux millions de personnes qui campe au bas de l'échelle sociale. Ignorés de la formidable machine de l'aide sociale, des syndicats et des partis, les errants naviguent à vue dans le non-droit. Seule une très théorique « commission d'assistance aux vagabonds », placée depuis 1969 sous la surprenante présidence du juge de l'application des peines, comme si chaque errant était un délinquant en puissance, coordonne et facilite les initiatives d'accueil dans chaque département.

Rude tâche. A Paris, elle se réunit une fois par an. ■

(1) Lire notamment le numéro de mai 1981 de *Messages*, la revue du Secours catholique, 106, rue du Bac, 75007 Paris.

(2) Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

CROQUIS

L'étranger

Debout sur le quai du R.E.R. à *Luxembourg, il attendait...* Derrière lui, une grande affiche publicitaire — une famille : un homme, une femme et un enfant, contents et souriants dans leurs manteaux chauds d'hiver. Il leur tournait le dos, la tête basse... Cheveux longs, vêtements légers serrés sur un corps trop maigre, il frissonnait sur place. Les yeux creusés par le manque de sommeil, la tête enfoncée dans les épaules, il attendait... Il fumait une cigarette, la faisait durer en retenant longtemps la fumée. Quand un passager longeait le quai, il se déplaçait, las, vers celui-ci. Puis, la cigarette cachée derrière le dos, il sortait un bout de carton usé, le lui tendait et le fixait du regard. Et ça recommençait... Enfin, le train, la foule. Il s'y faufila, à contre-courant, son bout de carton à la main. Lorsqu'ils arrivaient à sa hauteur, les passagers hâtaient le pas, le contournaient rapidement, les *yeux baissés... Un seul s'arrêta*, lut le message en entier, sourit, donna une pièce, s'en alla. De nouveau, personne. Debout sur le quai déserté, il attendait le prochain train... Il avait quinze ans.

IMOGÈNE LAMB.

La queue

Nous étions tous là, Sénégalais, Slaves, Maliens, Egyptiens, Libanais, Argentins, Cambodgiens... à nous bousculer pour faire une première queue qui conduit à une deuxième, qui mène à une troisième, qui, enfin, aboutit au guichet « contrôle ». Et le contrôleur nous fixait une date pour d'autres queues. Il y a ceux qui se perdent, et qui ne savent plus dans quelle queue ils sont.

Mais il y a les dissidents, qui préfèrent retourner à la jungle où ils sont nés et se terrent bien loin des fauves qui les traquent.

Et il y a ceux qui par maturité, ou bien parce qu'ils n'ont connu que l'écrasement, ne réagissent plus et continuent la queue éternelle qu'ils font depuis leur premier bol de riz, en espérant qu'un jour, dans mille ans peut-être, ils se trouveront *dans la queue des élus.*

ALEXANDRE BAHOUT.

TERREUR

Orcet rend justice à son révolutionnaire

Le révolutionnaire Couthon était maudit dans son village. Jusqu'au 6 décembre 1981.

LLIBERT TARRAGO

PRESQUE tout Orcet est en paix avec sa conscience depuis que justice a été rendue à Georges Couthon, révolutionnaire « *oublié et maudit* », guillotiné le 10 thermidor en compagnie de Saint-Just et de Robespierre. Le registre de la commune signale en date du 6 décembre 1981 une séance extraordinaire du conseil municipal et porte le texte de la délibération alors adoptée. Elle s'achève par ces mots : « *Le conseil municipal d'Orcet déclare que le citoyen Couthon n'a pas démérité de la nation et que la commune d'Orcet le reconnaît comme l'un de ses plus honorables enfants. Trompée par la calomnie des factions, désorientée sans doute par les bouleversements incessants de l'époque, la commune avait, dès le 16 thermidor, renié celui qui, durant toute sa vie, n'avait cessé pourtant de lui témoigner les marques les plus vives de fidélité et d'affection. Elle s'honore aujourd'hui en reconnaissant son erreur et en proclamant solennellement son respect et sa reconnaissance au citoyen Georges Couthon, conventionnel et honnête homme.* »

« Infâme séducteur »

La motion est maintenant affichée dans la salle du conseil aux côtés du portrait de celui qui vota la mort de Louis XVI et fut membre actif du Comité de salut public. Depuis près de deux siècles, dans ce gros bourg aux portes de Clermont-Ferrand, la mémoire collective portait cette histoire comme une épine.

Six jours après sa décapitation, une écriture fine avait reproduit dans un épais livre soigneusement conservé une délibération d'un autre style : « *...Bannissons de notre mémoire, effaçons de nos registres les témoignages du parjure Couthon, cet infâme séducteur. (...) Puisse le souvenir affreux de ses crimes se dissiper, puisse la nation ignorer le lieu de sa naissance, puissent les mannes plaintives des maudits de la liberté poursuivre son ombre fugitive jusque dans la sombre demeure des morts. (...). Les lettres de l'infâme Couthon seront bâtonnées sur les registres et il sera écrit en marge, à la tête de chacune des pages où elles se trouvent inscrites, les mots : il a trahi la République, sa commune le renie et voue sa mémoire à l'exécration publique...* »

De ce reniement sans appel naquit une légende noire qui a traversé les générations et nourri une étonnante querelle *post-mortem* entre les anti et les pro-Couthon. Et ce n'est pas un hasard si la volonté de conduire à son terme la réhabilitation émane d'une municipalité acquise, lors de la dernière consultation, à la gauche. A ma droite, le Couthon buveur de sang ; à ma gauche, le Couthon humaniste. Le premier garde une peau dure malgré le triomphe officiel du second.

Lorsque le maire, Paul Bador, se lança avec ses amis, il y a presque un an et demi, sur la trace de la justice à rendre, le village était très partagé. « *Pas étonnant que* le Chagrin et la Pitié *suscite tant de problèmes, si Couthon en pose encore chez vous* », leur avait dit le conservateur du musée d'une ville voisine.

Orcet restait, en gros, fidèle à la parole des anciens, à la parole dominante reproduite par exemple sous la plume de l'auteur de *l'Auvergne mystérieuse*, concluant dans une sorte de frayeur rétrospective son chapitre sur le « *terrible Couthon* » par ces mots : « *Il y a quand même une justice... Il fut décapité.* »

Colette Guinamand, dont l'époux se fit l'avocat de ce diable devant le mémorable conseil du 6 décembre, se souvient de la réponse que lui valut une requête auprès d'une personne de Riom : « *Vous savez, Couthon n'est pas apprécié parce qu'il avait voulu démolir les clochers.* » La personne disait vrai, mais pour faire la vérité et toute la vérité, ont proclamé les défenseurs de Couthon, il faut faire œuvre d'historien.

Ils ont fait appel à un éminent spécialiste de la Révolution, Albert Soboul, lequel, devant un parterre composé d'un bon nombre de ses anciens étudiants à l'université de Clermont-Ferrand, a souligné les mauvais traitements infligés par l'histoire officielle du dix-neuvième siècle sur la personne de Couthon, « *tenu autant que Robespierre pour responsable de la Terreur* ». D'où le discrédit profond et les abominables étiquettes : « *Tigre assoiffé de sang* ». « *Panthère du triumvirat* »...

Le professeur Soboul a conclu que l'histoire de Couthon n'est pas faite et qu'il est bien délicat de parler de lui d'un cœur froid. La dizaine d'Orcétois à l'âme ardente impliqués dans la réhabilitation ont choisi « le saint » contre « le monstre » et emporté la conviction du village au terme d'une semaine culturelle durant laquelle Pierre Lagueunière et son théâtre des Chiens Jaunes créèrent une pièce écrite par Georges Couthon dont le titre résume d'une certaine manière la vie : « *l'Aristocrate converti* ». Orcet en fête a même planté un arbre de la liberté...

Yves Duboclard, le secrétaire de mairie, retient de ces nombreux mois de recherches passionnées : « *Ceux qui approfondissent le sujet défendent Couthon. Déjà, il y a cinquante ans, j'entendais mon père instituteur aller à l'encontre des idées reçues parce qu'il avait fouillé l'histoire et cherché à comprendre. Je crois que nous avons vaincu des ignorances. Certains de nos concitoyens qui étaient opposés à notre initiative sont venus voir notre exposition et ils ont réfléchi.* »

La rue Couthon

Orcet n'aura peut-être plus à choisir entre la ferveur et la haine. On a parlé jusqu'ici de réhabilitation. Mais à tort, si l'on comprend bien M. Duboclard : « *Le vote du conseil municipal rend justice au citoyen Couthon. Nous avons récusé le terme réhabiliter. Pourquoi ? Ce serait lui reconnaître des torts. Il faut replacer ses interventions dans l'histoire mouvementée de l'époque.* »

Ces défricheurs de la véritable histoire de Couthon restent rassemblés pour progresser sur les pistes ouvertes. Leur objectif à long terme : réunir un « fonds Couthon », répertorier sur place la vie et l'œuvre du « *premier député des paysans* » (Jean Bruhat). Parmi ces défricheurs, davantage de néo-Orcétois que d'Orcétois de souche. Couthon aura fourni à des émigrés de la ville une excitante occasion de se sentir vraiment quelque part.

Cette reconquête d'une honorable réputation va se traduire par l'attribution du nom de Couthon à une rue du centre de Clermont-Ferrand. La capitale régionale lui avait réservé une ruelle discrète qui fut rasée il y a cinq ans lors de la rénovation du quartier. Les Orcétois n'avaient aucun reproche à faire à leurs voisins : « leur » rue Couthon ne fut inaugurée qu'en 1973. Clermont-Ferrand où siège une loge maçonnique : « *Les frères de Georges Couthon* »...

En 1975, la commune d'Orcet achetait, au cœur du village, la Maison des comtes, une demeure appartenant au baron de Chillaz, descendant des Aragonès d'Orcet. Ce dernier mit une condition à la vente : la maison ne devra jamais porter le nom de Couthon. Le village murmura alors qu'un des ancêtres du baron avait été guillotiné par le « maudit ».

« *Une légende de plus que nous venons de détruire* », soupire Yves Duboclard. Le secrétaire de mairie s'est pris de sympathie au terme de toute cette affaire pour son lointain prédécesseur. « *Il avait dû obéir aux ordres sans grande conviction.* » Les fameux traits de plume, qui inaugurèrent, en somme, le mythe, sont si fins sur les pages du registre... Cette mauvaise volonté rassure M. Duboclard. Il se dit qu'en ce temps-là, déjà, Georges Couthon ne devait pas manquer de sympathisants au village et que, en tout cas, le mythe anti-Couthon est né à l'extérieur avant de s'en venir à Orcet. ■

L A paysanne du Sahel se soucie peu de la crise du pétrole. L'énergie pour elle, ce sont ses jambes qui parcourent les pistes, du champ au sous-bois, du puits au village, ses bras qui tirent l'eau et pilent le *mil*. C'est aussi ce bois qu'elle part ramasser chaque jour, qui cuit ses aliments, chauffe l'eau, assure l'éclairage et même parfois, pendant la saison froide, le chauffage de son habitation.

Petits besoins, besoins fondamentaux, auxquels elle consacre de1 à 2 kilogrammes de bois pour *chacun des membres de la famille*. C'est à la fois peu et beaucoup : elle consomme ainsi au total vingt fois moins d'énergie qu'un Européen, et pourtant quatre fois plus que ce dernier pour la seule cuisson des aliments. Cela tient sans doute à ses habitudes alimentaires, parfois moins traditionnelles qu'héritées d'un passé colonial récent – cuisine à l'huile, longuement mijotée, – mais surtout au foyer qu'elle utilise : *entre les trois pierres*, 90 % des calories du bois s'envolent en fumée.

Pour l'habitant de la grande ville du Sahel, l'énergie, c'est bien sûr l'électricité, le carburant automobile, mais aussi le charbon de bois qu'on brûle dans le petit fourneau en tôle, pour cuire les trois repas, préparer le thé, faire chauffer le fer à repasser... Ce charbon de bois vient des forêts du Sud, par camions, par *charrettes*, ou même à dos de chameau. Les charbonniers confectionnent en quelques jours des meules en *terre pour y brûler* le bois coupé sur place. Lorsque la fournée rudimentaire ne rate pas complètement, elle laisse 1 kilo de charbon pour 10 kilos de bois : là encore beaucoup de fumée et peu d'efficacité.

Au bout du compte, la forêt disparaît lentement mais sûrement du paysage sahélien.



LA MOUCHE.

FORÊT

Les cuisinières améliorées du Sahel

La cuisson domestique est en partie responsable de la crise du bois dans les pays du Sahel. Un programme sénégalais de « cuisinières améliorées » essaie d'y porter remède.

GÉRARD MADON ET MICHEL MATLY

Montée des prix

Divers facteurs y contribuent : la nature de la forêt, composée en grande partie de vieux peuplements qui croissent très lentement et ne se renouvellent plus ; la sécheresse de ces douze dernières années, les feux de brousse qui ont provoqué la destruction massive de certaines forêts ; l'accroissement des troupeaux, qui détruisent les jeunes pousses (la *« dent du bétail »*) et *les pasteurs* qui pratiquent un émondage excessif ; l'extension continue des cultures sur brûlis au détriment de la forêt.

Mais surtout la pression démographique engendre une demande croissante de combustible et provoque la surexploitation de la forêt sahélienne, notamment *dans certaines zones, autour des* villes – il faut maintenant aller chercher du bois entre 50 et 100 kilomètres autour des capitales –, des points d'eau des troupeaux, ainsi que dans certaines régions du Nord, proches du Sahara, où la ressource est rare et fragile.

L'approvisionnement en bois devient ainsi un problème aigu pour la paysanne : elle doit chaque année consacrer plus de temps à parcourir plus de kilomètres pour collecter le bois, et parfois se rabattre sur des combusti*bles médiocres, comme les pailles* ou les bouses de vache. L'habitant de la ville est quant à lui confronté à des augmentations rapides des prix du bois et du charbon de bois, qui atteignent dans certains cas 50 % par an : les ménages les plus défavorisés en viennent à sauter un repas chaud sur deux.

Il s'agit donc d'une véritable « crise du bois », écologique et en approvisionnement. Depuis quelques années, les pouvoirs publics des différents pays du Sahel : Niger, *Mali, Haute-Volta, Mauritanie*, Sénégal, Gambie, s'efforcent de mettre en place des politiques de gestion rationnelle et de sauvegarde de leur patrimoine forestier. Ces politiques s'articulent autour de trois axes : les plantations d'essences rapides (eucalyptus, acacias) et les programmes de reboisement villageois ; l'amélioration des techniques de carbonisation et des *circuits de distribution ; l'amélioration* des modes d'utilisation du bois et du charbon de bois.

Les plantations coûtent malheureusement très cher, ce qui limite considérablement les programmes. De plus, leur impact sur la reconstitution de la forêt sahélienne se fera sentir dans quelques années seulement, lorsque les premières tranches parviendront à maturité. C'est donc sur l'utilisation même du combustible que certains gouvernements ont décidé de peser à court terme. Ils ont ainsi lancé des opérations qui constituent des expériences totalement originales de développement de technologies à la fois modernes et adaptées au milieu traditionnel : les programmes de cuisinières améliorées.

Argile et sable

Dans la plupart des pays en voie de développement, le mode *de cuisson traditionnel consiste* à poser une marmite sur trois pierres en triangle sur le sol. Ce triangle est partout le symbole du foyer – au double sens du feu et de la famille. Inconfortable, dangereux – les enfants se brûlent et s'ébouillantent fréquemment en jouant trop près *du feu*, – ce mode de cuisson présente surtout l'inconvénient de disperser la quasi-totalité de la chaleur produite par le feu.

Une « cuisinière améliorée » a pour fonction de réduire de telles pertes énergétiques : en entourant le foyer et en contrôlant le mouvement des gaz de combustion, une cuisinière bien conçue peut diriger une bonne part de la chaleur vers la marmite. Diffé*rents modèles de fourneaux amé*liorés ont été ainsi développés à travers le monde. Peu d'entre eux cependant ont connu une diffusion massive auprès des populations. Un des modèles de base assez répandu, en Asie du Sud-Est et en Afrique, est fabriqué à partir d'une boîte ou d'un cylindre de métal entourant le foyer. Ce type de fourneau, essentiellement utilisé pour le charbon de bois, présente l'avantage d'être transportable. Le métal laisse cependant rayonner la chaleur, et on ne peut utiliser qu'une marmite à la fois.

Un autre type de foyer amélioré se réalise en construisant autour de la marmite une « masse » de grande inertie thermique, mélange d'argile, de sable, et éventuellement de ciment ou d'autres matériaux. Ce foyer fixe peut être conçu pour recevoir plusieurs marmites simultanément. On trouve des variantes de ce modèle en Inde, à Java, en Amérique du Sud... La plupart des foyers améliorés introduits au Sahel sont de ce dernier type. Utilisés correctement, ils s'avèrent d'un rendement énergétique satisfaisant.

Le premier projet de cuisinières améliorées a été lancé en Haute-Volta en 1977 : une équipe de maçons d'un centre de formation et d'innovation techno*logique a lancé la fabrication de* différents modèles de fourneaux : ceux-ci sont préfabriqués au centre, puis complétés lors de l'installation chez l'acquéreur, qui est alors formé à leur utilisation. Cinq ateliers diffusent actuellement à une échelle modestedes fourneaux en ciment, destinés à une clientèle urbaine relativement favorisée.

Ouagadougou abrite aussi le CILSS – Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel – dont le département énergie mène actuellement des recherches *actives pour mettre au* point des modèles de foyers améliorées plus performants et fait

CRIBLE — par Annie Batlle

REPÈRES

L'honnêteté en baisse

Les Américains sont de moins en moins honnêtes. Ils trompent leur conjoint et font des excès de vitesse. Telle est la triste conclusion d'une enquête réalisée auprès des lecteurs de *Psychologie Today*. Un tiers des personnes ayant répondu au questionnaire proposé par la revue avouent avoir trompé un ami proche sur un sujet important dans la dernière année. La moitié d'entre elles s'en iraient sans rien dire si elles éraflaient une voiture dans un parking. Nombreux aussi sont ceux qui emportent chez eux du matériel de bureau, trichent aux examens, fraudent leur percepteur ou conduisent en état d'ivresse. De toutes ces manifestations de malhonnêté, ce sont les relations extra-conjugales qui causent le plus de remords et de scrupules moraux aux personnes interrogées. Mais cela ne les empêche généralement pas de continuer sur cette « mauvaise » pente. *(Psychologie*, nº 144, 8, rue de Choiseul, 75002 Paris, tél. : 260-95-00.)

T.V. et mères de famille

L'écoute de la télévision n'est pas égale dans tous les milieux sociaux. Mais il apparaît que, plus que les caractéristiques sociales du foyer, ce sont celles de la mère qu'il faut prendre en compte. Contrairement à une idée reçue, les enfants dont la mère travaille à l'extérieur regardent moins la télévision que ceux dont la mère reste au foyer. Mais les plus grandes variations dans la durée d'écoute sont en fonction du niveau d'instruction de la mère : plus le niveau est bas, plus grande est la durée d'écoute des enfants de huit à quatorze ans. *(Bulletin d'information du Service des études et recherches du ministère de la culture*, 4, rue d'Aboukir, 75002 Paris, tél : 296-10-40.)

Aide alimentaire : gâchis

Les milliers de tonnes de céréales, de lait en poudre et de « butteroil » dont la Communauté européenne fait don aux pays du tiers-monde victimes de pénuries alimentaires ne parviennent pas toujours à leurs destinataires aussi rapidement qu'il serait souhaitable, et leur qualité laisse parfois à désirer, vient de révéler le dernier rapport de la Cour européenne des comptes.

Il peut arriver que entre le jour où la Commission euro*péenne présente une proposition* d'aide et le moment où ces aliments parviennent à destination, il s'écoule un an ou davantage. La Cour des comptes suggère à la Commission de veiller de plus près au déroulement des opérations d'aide alimentaire, particulièrement au stade de la distribution. On éviterait ainsi des pertes pouvant atteindre 44 % sur certains contingents de céréales. *(30 Jours d'Europe*, 61, rue des Belles-Feuilles, 75016 Paris.)

BOITE A OUTILS

Santé publique et épidémiologie

Un document synthétique de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) sur « la santé publique et l'épidémiologie » vient d'être édité par Berger-Levrault. C'est le premier d'une série destinée à informer les pouvoirs publics, *les élus, l'ensemble du public in*téressé par les recherches en santé publique et en épidémiologie. *« Les hommes ne sont pas égaux devant la maladie, ils ne sont pas, non plus, égaux devant la santé. Mettre en lumière les inégalités, en discerner les causes, fournir aux décideurs, à quelque échelon qu'ils se situent des informations objectives leur permettant de les réduire, tel est l'impératif du chercheur en santé publique et épidémiologie (...). L'épidémiologie est l'étude de la répartition des maladies et des facteurs qui leur sont liés. Elle constitue, de ce fait, une des techniques essentielles de la recherche et des actions en santé publique. »*

Dans la brochure, on trouve le point et les tendances évolutives dans les domaines de : mortalité ; les maladies ; la périnatologie ; les cancers ; les maladies cardio-vasculaires ; la morbidité digestive ; les rhumatismes ; les aspects épidémiologiques de la fertilité des couples ; les facteurs de risques liés à l'environnement ; l'épidémiologie génétique... (INSERM, 101, rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13).

Le bois

Le plus ancien des combustibles utilisé par l'homme, le bois, est loin d'avoir fini son temps. Il constitue, actuellement, 8 % de la consommation énergétique mondiale. En l'an 2000, ce taux pourrait s'élever à 10 % (ce qui représenterait, compte tenu de la croissance énergétique globale, une augmentation de 50 %). Dans les pays du tiers-monde, ce sera, notamment, un élément majeur des stratégies énergétiques à long terme, et, dans les pays industrialisés, le marché du méthanol obtenu à partir du bois, ne devrait cesser de croître.

Bien entendu, cette utilisation suppose une gestion rationnelle des ressources forestières pour éviter un épuisement déjà largement amorcé dans certaines régions. Dans le Worldwatch paper nº 42, Nigel Smith fait une synthèse de ces questions très claire et très actualisée. Il est spécialiste des technologies et des politiques en matière d'énergies renouvelables. Il a passé quatre ans à Manaus, à l'Institut brésilien de recherches sur l'Amazonie. On trouve dans cette étude les derniers chiffres sur *les* ressources mondiales, les différents usages et les technologies, ainsi que les problèmes d'impact sur l'environnement. (Worldwatch Institute, Massachusetts Avenue, N.W. Washington D.C. 20036 U.S.A.)

Voiture électrique

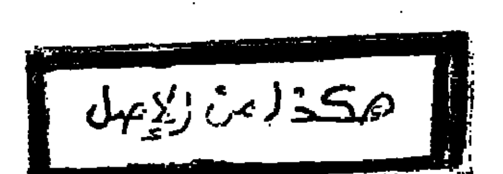
Un livre blanc sur les véhicules électriques : *les Véhicules électriques, une chance pour la France. Il a été réalisé à l'initia*tive de la section française de l'AVERE (Association européenne des véhicules électri*ques routiers, qui regroupe no*tamment la C.G.E., Peugeot, le Groupement syndical des industries électriques, Renault, E.D.F., des *industriels et des* usagers). Les avis de ces différents partenaires sont divergents sur l'avenir du véhicule *électrique. Pour certains*, il s'agit seulement de *laisser faire joujou* ; pour d'autres, c'est un enjeu fondamental. Ils diffèrent également sur la conception des voitures, simple adaptation des véhicules thermiques ou conception radicalement neuve. L'étude, confiée à une équipe extérieure et neutre, prend parti pour les véhicules électriques, *fait le point sur l'état de la tech*nique et ses perspectives, étudie l'impact de ce type de solution sur les problèmes de transport *et d'énergie, elle propose* un programme d'action. (ENERTRANS, 18-20, rue de Presles, 75015 Paris, tél. : 306-43-08.)

BLOC-NOTES

Marketing

L'ADETEM (Association nationale pour le développement des techniques de marketing) organise le mercredi 17 mars une Journée nationale du marketing sur le thème « Marketing et Société ». Les participants étudieront des « scénarios d'évolution du marketing dans la société après les changements récents intervenus dans le *contexte politique et socio*-économique. Qu'est-ce qui va changer ? Les hommes, les fonctions, les outils ? ». (ADE*TEM*, *30*, rue d'Astorg, F. 75008 Paris. Tél. 266-51-13.)

Aux quatre coins de France



circuler l'information au niveau régional. Divers projets se sont en effet progressivement développés dans les autres pays du Sahel : cinq au Mali, où sont menées à la fois des études techniques et sociologiques et des expériences de diffusion.

Au Niger, près de deux cents prototypes, proches du modèle voltaïque, ont été diffusés dans la ville de Niamey. Chaque modèle est construit sur place, dans la cour de l'utilisateur, en même temps qu'un auvent pour l'abriter. Des actions ponctuelles ont été enfin lancées récemment en Mauritanie et en Gambie, avec l'appui de l'université de Dakar : des maçons formés au Sénégal sont retournés dans leur pays pour expérimenter, adapter et entamer la diffusion des cuisinières du modèle sénégalais.

500 000 cuisinières

Ce programme a été mis en place au début de 1980 par le Centre d'études et de recherches sur les énergies renouvelables (CERER) de l'université de Dakar. Il a permis de construire à ce jour près de deux mille cinq cents cuisinières appelées *« ban ak suuf »* (argile et sable, en wolof) et d'en tester les performances (40 % d'économie de bois en moyenne) grâce à une campagne de trois mille mesures dans plus d'une centaine de familles.

Ces différentes réalisations, la richesse des informations techniques et sociologiques qu'elles ont permis de recueillir, font certainement du programme sénégalais, à l'issue de cette première phase qui s'achève au bout d'un an seulement, le plus avancé des projets de foyers améliorés existant au Sahel. Elles ne constituent pourtant que le préalable au lancement d'un programme de grande envergure. Face à l'urgence et à l'ampleur du problème de déforestation, notamment dans le centre et le nord du Sénégal – l'équivalent de plusieurs dizaines de milliers d'hectares boisés disparaissent chaque année, – la diffusion massive de cuisinières améliorées apparaît seule en mesure de ralentir la consommation de bois.

L'objectif fixé est à la dimension du problème : construction de trois cent mille à cinq cent mille cuisinières améliorées en trois ans, soit l'équivalent, au minimum, des deux tiers des familles sénégalaises. Cet objectif de diffusion de masse a conduit les responsables du programme à opérer un certain nombre de choix, tant pour la conception des fourneaux que pour les méthodes de vulgarisation :

- Préférer aux « super-performances », difficiles à reproduire, la simplicité de fabrication. Les techniques de construction emploient des matériaux locaux, la terre argileuse et le sable, qui sont utilisés de tradition pour bâtir les cases et les greniers à céréales, fabriquer des canaris et des poteries. Les utilisateurs peuvent ainsi soit construire eux-mêmes leur propre fourneau amélioré, soit le faire réaliser par un artisan local contre quelques dizaines de francs.
- Axer la diffusion sur le monde rural et semi-urbain, là où les structures de consommation sont très dispersées et où des solutions applicables au secteur urbain (rationalisation de la distribution, carbonisation moderne) ne sont pas adaptées.
- Lancer une dynamique nationale, animée par une structure de services (démonstration, formation, promotion, conseil), supportée par un centre de recherche capable d'assurer un contrôle permanent des performances et une active créativité technique, mais surtout relayée par tous les organismes publics et privés œuvrant dans des projets de développement et par la population elle-même.

Ingéniosité populaire

La force de ce programme tient au choix adopté : proposer non un modèle de fourneaux, mais une technique, laissant place à la créativité et à l'ingéniosité populaire, faisant confiance à l'artisan et à l'utilisatrice pour résoudre les problèmes spécifiques à leur environnement ; offrir non pas un schéma rigide de diffusion, mais une trame très souple, capable de s'adapter à toutes les situations locales et de tirer parti de toutes les initiatives.

La technique de construction est simple et ne présente que deux points délicats : le choix de la proportion de terre argileuse et de sable – qui détermine la qualité du mélange – et la sculpture des formes intérieures de la cuisinière, facteur essentiel de son efficacité. Moyennant ces deux contraintes, artisans et utilisatrices laissent libre cours à leur créativité, et les modèles se multiplient, en fonction de l'architecture de la case, de la forme des marmites, des besoins de cuisson. Chaque fourneau est en fait unique.

La trame de diffusion s'appuie sur le choix d'un correspondant local : société de développement, organisme confessionnel, association locale, chef traditionnel, d'une manière générale le partenaire le plus dynamique et le mieux implanté dans le village ou le quartier. Ce correspondant effectue une brève analyse afin de cerner la signification pratique et symbolique du fourneau pour les habitants de la concession et de découvrir les facteurs qui permettront la diffusion des cuisinières améliorées. Des équipes mobiles viennent alors animer des séances de démonstration et de formation, destinées soit directement aux villageoises ou aux artisans, qui deviendront des constructeurs, soit aux membres de l'organisme correspondant, qui deviendront à leur tour des formateurs et assureront le relais de la formation et de la diffusion à l'échelon local.

Les femmes jouent un grand rôle dans cette diffusion : elles ont mis au point leur propre système d'animation et de formation. Chaque participante commence par construire sa propre cuisinière. Ensuite, les villageoises construisent collectivement d'autres modèles, à l'occasion de réunions, de chants et de danses : la diffusion fait alors tache d'huile dans le village, puis dans les villages voisins.

Cette réponse à des problèmes réels n'implique ni bouleversement ni dépendance technologiques ou socio-culturels : fruits d'un dialogue et d'une émulation entre artisans, ménagères et jeunes chercheurs, la construction et la diffusion des cuisinières améliorées sont prises en charge par les populations, en un phénomène qui est en passe de devenir un nouvel art populaire. ■

LASER

Les images en relief arrivent

Découverte en 1948, l'image photographique en relief – ou hologramme – connaît déjà de nombreuses applications. Bien d'autres sont à prévoir pour l'avenir.

CHRISTIANE GALUS

L'HOLOGRAPHIE optique (du grec *holos :* entier, et *graphein :* écrire) permet l'enregistrement – comme la photographie – de la lumière réémise par les objets et les êtres vivants qui nous entourent. Mais sa supériorité, et sa grande nouveauté, c'est qu'elle mémorise les trois dimensions des objets et êtres vivants en question.

Un œil humain perçoit en effet la lumière réémise par un objet, lumière qui est réfléchie dans toutes les directions sous la forme d'ondelettes par les aspérités de cet objet. La synthèse de ces ondelettes constitue en avant de l'objet un front d'ondes porteur de sa forme et de son relief. C'est ce front d'ondes qui est enregistré par la plaque holographique sous forme d'interférences lumineuses grâce à un rayon laser. Pour restituer le front d'ondes, il suffit ensuite d'envoyer sur l'hologramme un rayon laser identique sous le même angle que pour l'enregistrement. Si un laser est toujours nécessaire pour enregistrer tous les types d'hologrammes, il ne l'est cependant pas pour leur « lecture » : il existe maintenant des hologrammes que l'on peut « lire » en lumière blanche, polychromatique (lampes courantes).

La restitution, en avant ou en arrière de la plaque holographique (en fonction du type d'hologramme), du front d'ondes de l'objet holographié produit une « sculpture » immatérielle, si saisissante de vérité qu'enfants et adultes, confrontés pour la première fois avec ce phénomène, tendent la main pour saisir l'objet, ou regardent derrière la plaque pour être sûrs qu'il n'y a rien derrière. Des hologrammes de bijoux ukrainiens, exposés au Musée de l'holographie, à Paris (1), sont si conformes à la réalité que certains visiteurs pensent tout d'abord que ce sont de vrais bijoux.

Le principe de l'holographie fut trouvé en 1948 par Dennis Gabor, de l'Imperial College of Science and Technology de Londres. Sa découverte lui valut, en 1971, le prix Nobel de physique. Mais il fallut attendre au début des années 60 la découverte du laser – source de lumière cohérente indispensable à l'enregistrement de la phase des ondes lumineuses au moyen des interférences – pour réaliser vraiment des hologrammes et développer leur méthodologie.

Les techniques de réalisation des hologrammes progressent – on peut faire des hologrammes qui restituent plusieurs couleurs, et non plus une seule comme encore beaucoup d'entre eux, et des hologrammes animés, – et de nombreuses recherches sont effectuées dans les laboratoires tant en France qu'à l'étranger. Ainsi, les Soviétiques s'intéressent beaucoup au cinéma holographique, sans qu'il y ait vraiment de progression spectaculaire dans ce domaine. De nombreuses applications existent, mais ce n'est pas encore le raz de marée, l'holographie demeurant un concept et une technologie ignorés de nombreuses personnes. Aussi a-t-elle de fervents supporters qui bouillonnent d'idées, mais sont freinés par le manque de capitaux. On a coutume de comparer le stade actuel de l'holographie à celui de Daguerre pour la photographie. Or il paraît vraisemblable que l'holographie aura dans l'avenir des répercussions sur la vie de tous les jours équivalentes à celles produites par l'invention de l'imprimerie, de l'électronique et de l'informatique. L'utilisation de messages visuels en trois dimensions modifiera certainement notre perception des choses et notre créativité.

Contrôle des pneus

Nombreux sont ceux qui pensent que l'holographie aura un grand développement dans l'avenir – chercheurs, petites sociétés, grandes entreprises (I.B.M., R.C.A., Polaroïd...), – mais ils attendent des évolutions techniques qui permettront un usage plus facile et plus courant. Les applications de l'holographie sont pour l'instant essentiellement scientifiques, publicitaires et artistiques, les premières étant les plus importantes.

L'application scientifique la plus courante de l'holographie est l'interférométrie holographique, qui sert surtout à effectuer des tests non destructifs, de l'ordre du micron. Le principe en est le suivant : on enregistre successivement sur une même plaque deux hologrammes à deux moments différents, correspondant à deux positions d'un même objet, ou d'un objet intact puis déformé. On éclaire les deux hologrammes avec une lumière laser. L'image de l'objet apparaît nettement quand il n'y a pas de déformation ; mais s'il y en a une, il s'y produit des franges d'interférences qui traduisent la déformation ou le changement de structure d'un objet ou d'un fluide. Les interféromètres holographiques sont vendus dans le commerce, et d'importantes sociétés testent certains de leurs produits de cette manière : la Société nationale aérospatiale (SNIAS) effectue ainsi des contrôles de parties du lanceur Ariane ou de pales d'hélicoptères ; Michelin contrôle ses pneus avec des machines mises au point par la société. L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) étudie le passage de l'air autour de différentes maquettes d'avion, et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à Genève a mis en route de petites chambres à traces holographiques pour détecter et visualiser en trois dimensions les trajectoires de particules élémentaires.

On a aussi pensé – et on pense encore – utiliser l'holographie pour stocker des informations, en enregistrant par exemple, successivement, dans l'épaisseur de l'émulsion argentique ou dans certains cristaux photosensibles, des pages d'informations par exemple. La capacité de stockage est fantastique : on peut enregistrer sur un centimètre cube de cristal un ou deux ans du *Monde*... Mais le problème est de retrouver l'information, et de relier cette mémoire holographique à des périphériques d'ordinateurs. Des recherches ont été faites par Thomson-C.S.F, à Corbeville, au Centre national d'études des télécommunications (CNET) avec le projet Phèdre ; par Siemens, en République fédérale d'Allemagne, Harris Corporation et T.R.W. aux Etats-Unis, lequel a cédé la licence du procédé à Holofile Industries Ltd à Los Angeles. Mais il n'y a pas encore de matériel commercialisé, car les problèmes techniques se révèlent difficiles à surmonter. Les Japonais ont de leur côté mis au point un appareil qui stocke des microfiches sur un hologramme et qui ressort la microfiche désirée.

Caisses enregistreuses

Un hologramme peut aussi être utilisé pour réaliser des ondes de référence servant à tester un objectif photo. En fonction de l'onde que l'on veut obtenir, on effectue les calculs d'interférométrie nécessaires, à l'aide d'un ordinateur par exemple ; on a ainsi toutes les données pour réaliser les franges d'interférences que l'on dessine sur du papier ; le dessin est ensuite photographié, et on obtient de cette manière un hologramme synthétique.

I.B.M. a réalisé et commercialisé en France et à l'étranger un matériel qui sert à enregistrer les codes à barres des marchandises dans les caisses enregistreuses des supermarchés et qui utilise un laser et un hologramme jouant ici le rôle d'un élément optique.

Citons aussi, parmi d'autres, les recherches effectuées au service de physique du Laboratoire central des Ponts et Chaussées et au Laboratoire central de recherches de Thomson-C.S.F. à Corbeville.

Signalisation routière

Le Laboratoire central des Ponts et Chaussées oriente ses recherches en holographie vers des applications à la mécanique, par une étude quantitative des structures en vibration (éléments de plaques, d'ouvrages d'art). C'est de l'holographie interférentielle en temps réel qui permet de valider des modèles de calculs, les théories pour certains types de vibrations étant encore assez approximatives. Une autre voie de recherche est d'utiliser l'holographie comme dispositif intégré d'optoélectronique, pour la signalisation routière par exemple, sous la forme de pictogrammes animés. Les panneaux de signalisation, au lieu d'être figés, sont animés et peuvent donner, en cas de difficultés de circulation, des informations en temps réel aux automobilistes.

L'équipe du laboratoire des composants et technologies appliquées du Laboratoire central de recherches de Thomson-C.S.F. travaille sur des cristaux photosensibles, l'oxyde de bismuth silicium et l'oxyde de bismuth germanium. Ce type de cristal permet d'enregistrer avec un laser un hologramme immédiatement utilisable, sans passer par le traitement chimique qu'implique l'émulsion argentique. Le temps d'inscription (de l'ordre de 1 à 100 millisecondes) est très rapide, ce qui permet d'enregistrer une image continuellement variable, et d'effectuer par exemple des expériences d'interférométrie et des tests non destructifs en temps réel. Un dispositif permet aussi de faire apparaître l'image de l'hologramme sur un écran de télévision. La lumière du laser peut également être conduite par des fibres optiques, ce qui permet un examen à distance, même à travers un milieu perturbé.

Mais c'est sans doute dans le grand domaine de la communication, de l'éducation et de l'art que l'holographie devrait faire une percée significative dans les années à venir.

L'holographie est un bon moyen de faire circuler et connaître dans le monde des œuvres d'art (sculptures, bijoux, objets) trop fragiles ou trop précieuses pour être transportées sans dommage. L'Union soviétique réalise ainsi quelques expositions itinérantes de reproductions holographiques d'œuvres d'art sur son territoire, et expose au Musée de l'holographie des bijoux ukrainiens. Mais certains conservateurs de musée français sont assez réticents : en raison du coût, parce que la couleur n'est pas encore maîtrisée et que la reproduction en elle-même ne leur paraît pas très intéressante. Le public se satisfera-t-il, en effet, de l'image tridimensionnelle d'un objet ?

L'holographie pourrait, en revanche, jouer un rôle indéniable dans la restauration ou la reconstruction d'œuvres et d'ouvrages d'art dégradés. Elle apparaît prometteuse à l'UNESCO, puisque cet organisme a réuni en juin dernier des spécialistes ukrainiens et divers responsables de musées internationaux pour faire connaître ce procédé. Pour l'UNESCO, « l'holographie est appelée à jouer un grand rôle, mais pour l'instant le prix en est trop élevé ».

(1) 4, rue Beaubourg, 75004 Paris (face au Centre Georges-Pompidou) ; ouvert de 11 heures à 19 heures, sauf le mardi.

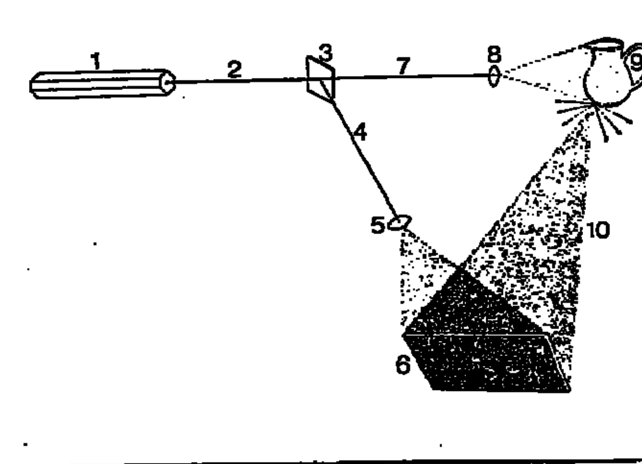
(Lire la suite page VIII.)

Principe d'enregistrement d'un type d'hologramme optique

Un hologramme en lumière monochromatique est réalisé de la manière suivante (voir schéma) : un laser (1) émet une radiation lumineuse (2) d'une certaine longueur d'onde, en direction d'un objet (9). Une partie de cette radiation (7) traverse un miroir semi-transparent (3), est étalée ensuite par une lentille (8) et va éclairer l'objet à « holographier ». L'objet réfléchit cette lumière dans toutes les directions (10), y compris vers une plaque photographique recouverte d'une émulsion argentique (6). L'autre partie du rayonnement (4) est réfléchie par le miroir (3), étalée aussi par une lentille (5) et vient frapper la plaque photographique (6). C'est le faisceau lumineux de référence.

L'arrivée des deux fronts d'onde sur la même face de la plaque photographique produit des interférences matérialisées sur la plaque par des zones sombres et des zones claires. En effet, les vibrations lumineuses en phase se renforcent, tandis que celles en opposition de phase s'annulent mutuellement.

Une fois la plaque développée – dans les mêmes conditions qu'une photographie, – elle devient alors un hologramme. L'image en relief de l'objet est restituée en envoyant vers l'hologramme un faisceau laser de même longueur d'onde, et placé sous le même angle que le faisceau de référence. Les zones claires et sombres de l'hologramme diffractent alors la lumière, en modulent l'intensité, et reconstituent un front d'ondes semblable à celui qui lors de l'enregistrement aurait traversé la plaque photographique si elle avait été transparente. Lorsque ce front d'ondes frappe l'œil de l'observateur, celui-ci voit l'image virtuelle de l'objet à l'endroit où se trouvait ce dernier lors de l'enregistrement de l'hologramme.



Images en relief

(Suite de la page VII.)

Un hologramme, restituant des sculptures immatérielles, crée un choc visuel chez le spectateur et peut être un bon vecteur des annonces publicitaires. Les agences de publicité s'y intéressent, et les annonceurs sont les principaux clients d'une petite société française implantée à Nancy, réalisatrice d'hologrammes, Ap-Holographie. Il y a deux autres réalisateurs en France : Hololaser à Besançon et Médialaser à Marseille, ce dernier plutôt spécialisé dans les petits hologrammes.

Ap-Holographie a ainsi réalisé en 1981 plusieurs hologrammes publicitaires pour divers clients : Scholtès, B.A.S.F. Pour ce dernier, une cabine avait été installée au Palais des congrès, attirant de nombreux spectateurs, et montrait par une ouverture un violon et une cassette B.A.S.F., qui par le jeu de l'holographie sortaient littéralement de l'écran. Une publicité holographique a aussi été présentée l'année dernière dans une vitrine des Galeries Lafayette, réalisée par le même fabricant, pour le journal « *Jardin des modes* », à l'occasion du Festival de la mode, ce qui a contribué à faire venir un nombre plus important qu'à l'ordinaire de curieux et de curieuses au stand de ce journal dans le magasin.

Musées

Ap-Holographie ne manque d'ailleurs pas d'idées d'applications holographiques. Cette société vise le marché de la décoration, et envisage de vendre des hologrammes artistiques (prix moyen 5 000 F) comme on le fait pour des lithographies, par l'intermédiaire de grandes galeries. La société vient d'exposer, à la Librairie des Arts à Nancy, douze hologrammes artistiques qu'elle a réalisés (2) et a créé également un hologramme, qui n'a pas encore été présenté au public, dénommé « Yalta » : une lame de rasoir sort en avant de l'hologramme et présente sur sa « surface » quand on la regarde à gauche le drapeau américain, et à droite la faucille et le marteau. Cet hologramme a la force d'un dessin politique, force amplifiée par le relief qu'introduit le procédé holographique. La société Ap-Holographie sert également de consultant aux responsables du Musée des sciences et des techniques de La Villette. Ces derniers envisagent d'utiliser des hologrammes à des fins éducatives – parmi d'autres moyens, – pour l'astronomie notamment, et aussi pour la signalisation des salles.

Il est tout à fait possible, également, de réaliser des murs recouverts d'hologrammes décoratifs, avec des motifs qui se répètent, et en utilisant différentes sortes d'éclairage. Les architectes sont, semble-t-il, assez intéressés par cette utilisation.

Citons aussi la société Atari, qui va sortir un jouet électronique comportant un hologramme, et le projet conjoint de chaînes de télévision française et américaine qui envisagent d'utiliser les hologrammes dans un film pour faire des effets spéciaux, ce qui coûtera vraisemblablement moins cher que de réaliser des maquettes géantes.

Comme on le voit, les idées et projets ne manquent pas pour utiliser l'holographie, tant en France qu'à l'étranger. La France est d'ailleurs bien placée techniquement dans ce domaine, et il faut noter que c'est le seul pays européen à s'être doté d'un musée de l'holographie. Il y a aussi un musée de l'holographie à New-York (Etats-Unis), et quelques galeries à Chicago. L'holographie est freinée outre-Atlantique par une réglementation très sticte concernant l'utilisation des lasers dans les lieux publics. En France, cela est possible, à condition de déposer un dossier descriptif et d'obtenir toutes les autorisations légales.

Les promoteurs de l'holographie veulent la répandre le plus possible dans le grand public, afin de la faire connaître davantage, car elle est encore, pour l'essentiel, aux mains des physiciens et des laboratoires de recherche. Le Musée de l'holographie a ainsi un projet commun avec l'atelier des enfants du Centre Georges-Pompidou, qui consiste à faire réaliser par des enfants de petits hologrammes, au moyen d'un petit laser à hélium-néon. Les laboratoires holographiques en « kit », répandus aux Etats-Unis, pénètrent en France. Il s'en vend à Brest. D'une manière générale, on peut installer chez soi un laboratoire d'holographie pour un prix de départ évalué à environ 10 000 F.

Les obstacles à l'expansion de l'holographie sont donc encore pour une bonne part d'ordre financier et technique. Il faudrait dépasser le stade des plaques recouvertes d'une émulsion, car elles sont difficiles à manipuler, à stocker, à expédier. Un film plan, support peu utilisé jusqu'à présent, car il ne présente pas forcément une surface sans défaut, poserait moins de problèmes. Et si, au lieu d'avoir besoin de traiter chimiquement une plaque, ou une pellicule, il était possible d'obtenir un hologramme sur un film réalisable très vite, sans toutes ces manipulations... Des essais ont déjà été faits à ce sujet, puisque, en 1979, un fabricant allemand d'équipement holographique, Rottenkolber GmbH, de Munich, présentait un prototype de matériel utilisant un film photothermoplastique (réalisé par Kalle-AG) permettant de réaliser un hologramme en moins de trois secondes. ■

(2) Ces hologrammes seront présentés à Paris vers le mois d'avril.

ETRANGER

ETHNOCIDE

La « fumée du métal » et les Indiens d'Amazonie

Pour les Yanomami, Indiens d'Amazonie, la « fumée du métal », ce sont les épidémies apportées – avec le fer et l'acier – par les « étrangers ».

SUZETTE BLOCH

« *AUTREFOIS, j'étais adolescent et j'ai eu très peur des Blancs. Lorsque mon père m'a, pour la première fois, montré leurs traces sur le sol de la forêt, j'ai pensé :* « Ce sont des esprits, ils ont les pieds plats et sans orteils. » *Un jour, nous les avons vus. Ils étaient effrayants, leurs chemises semblaient des peaux flasques et plissées qu'ils s'arrachaient. Ils parlaient une langue de revenants, comme un bourdonnement de frelon. Nous nous sommes enfuis.* »

Assis sur un tronc à demi-calciné, dans son jardin nouvellement défriché, Kuremusi, un vieil Indien Yanomami, raconte sa première rencontre avec des collecteurs de latex, dans les années 30, sur un affluent du haut rio Branco, en Amazonie brésilienne.

Au détour du sentier qui mène aux plantations de bananiers et de manioc, se profile une vaste maison conique recouverte de feuilles de palmier jaunies. Dans la pénombre de cette maison-village, vivent une quinzaine de familles. Elles se répartissent en une couronne de foyers autour d'une place intérieure centrale. Leurs hamacs de coton sont suspendus à des poteaux qui soutiennent une plate-forme de bois servant notamment de réserve pour les provisions.

Les jacassements stridents d'un vol de perroquets éraillent le silence. La forêt exhale une odeur âcre de terre mouillée et de bois pourri. C'est la fin de la saison des pluies. Kuremusi, les yeux plissés de satisfaction, glisse sous sa lèvre une énorme chique de tabac. Puis il essuie ses doigts sur ses épais cheveux noirs taillés en rond.

« *Les anciens nous expliquèrent que les Blancs n'étaient que des étrangers, des « nabë thëbë ». Nous apprîmes le nom des objets que les Blancs désignaient sans cesse en répétant le même mot. Ils avaient des machettes très affûtées. Nous abandonnâmes celles en bois de palmier que nous utilisions. Nous étions contents. Il fut décidé que nous y retournerions plus nombreux. Mais cette fois, les étrangers laissèrent échapper de leurs coffres pleins de machettes et d'étoffes une fumée odorante qui nous affaiblit et mangea beaucoup d'entre nous. Nous voulûmes nous venger, mais les guerriers étaient trop faibles et les étrangers s'étaient déjà enfuis.* »

Depuis l'irruption conjointe dans leur univers des objets métalliques et des premières épidémies, les Indiens Yanomami ont compris que la richesse des Blancs ne pouvait s'échanger que contre leur propre vie. Ils appellent la grippe, la rougeole et la coqueluche « boobäwakëshi », la « fumée des machettes », la « fumée du métal ».

Dernière grande nation autochtone d'Amazonie à avoir préservé jusqu'à ces toutes dernières années son originalité culturelle et son intégrité physique, les Yanomami sont presque vingt mille, dont environ la moitié au Brésil répartis en plus de cent quatre-vingt-dix maisons collectives. Ils étaient encore totalement isolés il y a moins d'un siècle. Ils ont même commencé à s'étendre, à la suite d'une explosion démographique sans précédent dans les sociétés amérindiennes de l'époque. Depuis les massifs montagneux de la serra Parima, où naissent les affluents-sources de l'Orénoque, du rio Branco et du rio Negro, ils ont constitué, de part et d'autre de la frontière vénézuélienne et brésilienne, un territoire de plus de 150 000 kilomètres carrés.

Les obstacles naturels ont permis aux Yanomami de sauvegarder presque totalement leur isolement. La rumeur de leurs prouesses guerrières entretenue par les ethnies voisines a fait le reste.

Festins d'os

Nomades intermittents, ils vivent de chasse, de cueillette, de pêche et de cultures sur brûlis. Chaque maison-village constitue une unité sociale cimentée par un réseau serré d'inter-mariages. Au niveau de la région, généralement le bassin d'une rivière principale, des ensembles de communautés se forment. Elles sont liées par des relations matrimoniales et souvent par une origine commune. Elles se réunissent à l'occasion de cérémonies funéraires, pendant lesquelles les participants mangent les os calcinés et pulvérisés de leurs alliés morts, et de rites guerriers.

Pour venger les morts, les guerriers habités par des « esprits vautours » ingèrent symboliquement la chair de leurs ennemis. L'état de guerre, comme système idéologique, rituel, permet aux ensembles de communautés d'affirmer leur souveraineté, leur identité. On consomme son allié tué et on répare l'offense par une guerre magique à l'aide de drogues hallucinogènes ou, beaucoup plus rarement, par une expédition punitive. Kuremusi est un des anciens qui président aux destinées de la communauté. Leader de fraction, il ne dispose cependant d'aucun moyen de coercition. Il n'a que le pouvoir que lui donnent son talent d'orateur, sa connaissance des traditions et de l'histoire du peuple ; bref son habileté politique.

Dans l'embrasure des portes basses de la maison, des silhouettes cuivrées se profilent dans le balancement des hamacs, des rires étouffés s'échappent de la pénombre. Histoires d'amour, histoires de chasse, on bavarde, on plaisante en grignotant des bananes cuites ou un morceau de gibier boucané. Une jeune femme ravive son feu avec un éventail de feuilles. Elle porte le traditionnel petit tablier pubien de coton filé. De fines tiges de bois fichées aux commissures des lèvres, sous la lèvre inférieure et à travers la paroi nasale rehaussent la beauté de ses traits fins et réguliers et lui donnent un air de chat espiègle. Les hommes, vigoureux, reviennent du jardin ou de la chasse. Une étroite ceinture de coton pare les reins de certains d'entre eux, d'autres arborent des brassards de feuilles, tous ont une cordelette qui retient le prépuce.

On s'assied pour entreprendre des travaux délicats : le filage du coton, la confection des empennages des flèches... Des adolescents s'exercent à la difficile pratique des dialogues cérémoniels sanctionnant leur prochaine entrée dans la vie adulte.

Kurumesi désigne de son bras tendu un amas de nuages violacés. Il poursuit : « *Le temps était couvert de cette façon lorsque les ancêtres des étrangers, les habitants de la colline Haywori, se sont métamorphosés. Une jeune femme venait d'avoir ses premières règles et son mari ouvrit, violant la tradition, l'enclos où elle se trouvait recluse. Un flot grondant jaillit alors au pied de la colline, emportant la maison et tous ses habitants. Des caïmans noirs et des loutres géantes les dévorèrent. Les eaux se couvrirent d'écume sanglante. En aval du disque terrestre, là où le sol de la forêt n'est plus que du sable, vivait l'esprit Frelon. Il recueillit cette écume et, la portant près de sa bouche, lui transmit son langage inarticulé. Il créa ainsi les étrangers, qui se sont multipliés. Vous, étrangers, ne croyez pas être d'autres gens ! Frelon vous a créés avec le sang des Yanomami !* »

30 % de morts

Métamorphose du sang des ancêtres, autre humanité dont l'existence était attestée depuis toujours par le savoir des anciens : les Blancs avaient une place dans l'univers des Yanomami avant même d'y avoir fait irruption en masse. Jusqu'au début des années 70, seule une minorité de Yanomami du Brésil avaient des contacts – limités – avec des collecteurs de latex, des missionnaires et des membres d'expéditions scientifiques.

Mais la mise en œuvre par le gouvernement brésilien de plans de développement axés sur une exploitation intensive des ressources a brutalement confronté les Yanomami avec les Blancs dans de vastes régions de leur territoire. Les Blancs sont soudain devenus « *aussi nombreux que les arbres de la forêt* ».

Au début des années 70, ont pénétré dans la forêt des centaines d'excavatrices, de bulldozers, de camions et des milliers de travailleurs venus ouvrir la route Perimetral Norte, parallèle septentrionale de la célèbre transamazonienne. L'asphalte devait couper sur 600 kilomètres le sud du territoire. La Fondation nationale de l'Indien (Funai, organisme officiel de tutelle des Indiens au Brésil) déclare alors qu'aucun groupe indien n'était établi sur le tracé de la route. Dix mois plus tard, pourtant, 30 % des Yanomami qui occupaient cette zone meurent, emportés par la grippe et la rougeole. Des treize villages touchés par la route ne subsistent que huit petits groupes de mendiants efflanqués errant de chantier en chantier. En 1975, le tronçon construit, 200 kilomètres, est abandonné. Le mirage meurtrier du premier Plan d'intégration national (PIN) de l'Amazonie venait de se dissiper en un cauchemar absurde. Il devait permettre, en lançant à l'assaut de la forêt des milliers de paysans démunis, de faire l'économie d'une réforme agraire dans le reste du pays. L'opération « *une terre sans hommes pour des hommes sans terre* » fut un échec retentissant.

L'Amazonie et les Yanomami sont alors entrés dans un nouveau cycle de la civilisation blanche, celui des pôles miniers et agro-industriels. Les prospections effectuées au cœur du territoire yanomami révèlent la présence d'éléments radio-actifs. Exultant, le gouverneur de la région proclame : « *Une région aussi riche que celle-ci ne peut se permettre le luxe de laisser une douzaine de villages indiens entraver son développement !* »

C'est alors l'invasion de ce futur Eldorado « atomique » par des cohortes de chercheurs faméliques.

Ils découvrent, à défaut d'uranium, un important gisement de minerai d'étain qu'ils exploitent pendant plus d'un an. Isolés de tout, ces prospecteurs commencent à voler dans les plantations des Indiens. Les Yanomami, surpris qu'on leur refuse en plus les chemises, marmites et fusils qu'ils convoitent, finissent par perdre patience. Un vol de fusils, un Indien poignardé, l'affaire dégénère rapidement en conflit ouvert. Les envahisseurs sont expulsés par les autorités. Il est vrai qu'on venait secrètement d'accorder un permis de prospection à une grande entreprise industrielle, la Companhia Vale do Rio Doce, associée à la Bethleem Steel. Dans cette région vivent soixante-dix communautés yanomami, soit près de quatre mille personnes.

Les projets agricoles menacent également les Yanomami de toutes parts. Une délimitation administrative de la Funai légalise l'amputation des deux tiers de leurs terres. Elle prévoit de confiner les Indiens dans vingt et une microréserves séparées par des couloirs de 5 à 30 kilomètres destinés à l'élevage ou à l'exploitation forestière. Cet archipel de misère imposerait aux Yanomami des contraintes sociales, écologiques et sanitaires telles qu'ils se trouveraient voués à brève échéance à une disparition complète.

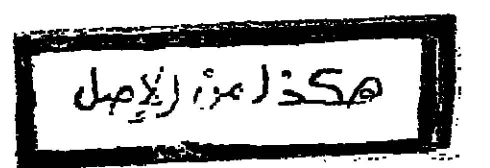
La menace est sérieuse. Des voix se sont élevées au Brésil pour la dénoncer. Un petit groupe d'ethnologues, de juristes, de médecins et de missionnaires s'est formé pour défendre les « derniers assiégés » de l'Amazonie. Il revendique la création d'un « parc indigène yanomami » de 6,5 millions d'hectares, correspondant au territoire traditionnel. Au niveau international, une vaste campagne de solidarité a été engagée.

Mais ce n'est pas le problème de Kuremusi. Il reprend son long monologue, comme s'il voulait extirper un mal profond. Il cherche dans sa tradition mythologique ce qui pourrait expliquer l'irruption des Blancs, le scandale métaphysique qu'elle constitue, bref ce qui lui échappe insupportablement. « *On dit aux Blancs :* « Beau-frère, es-tu généreux ? Donne-moi une machette ! » *Ils ne répondent pas, leurs yeux ne rient pas. Ils donnent des ordres pour nous faire travailler, et ils sont avares. Ils ne nous donnent que des vieux hamacs dont ils cachent les déchirures en les pliant. Quand ils sont en colère, ils font sortir la « fumée du métal » et nous mourons. Frelon ne les a-t-il pas exhortés à venir faire des échanges avec nous ? Il a créé les étrangers avec le sang des Yanomami ! Et aussi les médicaments ! Ce ne sont pas d'autres gens ! N'est-ce pas ainsi qu'il a parlé ? Soyez leurs amis, les ancêtres de vos pères habitaient près des leurs, ne soyez pas leurs ennemis ! N'est-ce pas la parole de Frelon ?* »

Le mythe de la création des étrangers sera-t-il une arme suffisante pour que les Yanomami surmontent leur désarroi ? Avec une immense amertume, le vieux Kuremusi achève sa méditation à voix haute sur la possibilité inscrite dans sa tradition d'une alliance avec le monde blanc. Il nous dit aussi que c'est peut-être de l'agonie de leurs mythes que meurent les sociétés indiennes. ■

★ Pour écrire cet article, l'auteur, qui a effectué un voyage en Amazonie, s'est servi notamment des travaux de l'ethnologue français Bruce Albert.

Pas de revolvers à Morton Grove



ITALIE

Quand les fonctionnaires viennent à leur bureau...

Menacés de poursuites, les innombrables fonctionnaires italiens habitués de l'absentéisme regagnent leurs bureaux. Conséquences : une circulation plus fluide, des bars désertés. Et un problème grave : à quoi les occuper ?

MARC SEMO

LES trois cent mille fonctionnaires romains font depuis un mois sinon du zèle, au moins acte de présence avec une constance inusitée. Dans certains ministères, comme celui de l'agriculture, il aurait même fallu en catastrophe ajouter des chaises et des bureaux pour que les employés – désormais presque tous présents – puissent être à leur poste de travail. Ce bouleversement des habitudes du monde des ronds-de-cuir de la capitale italienne a été causé par une instruction ouverte par un substitut procureur du parquet de Rome, M. Luciano Infelisi.

A l'origine, ce magistrat enquêtait sur le terrorisme et consultait les registres de présence des administrations afin de déterminer si certains « absentéistes chroniques » n'étaient pas des terroristes passés à la clandestinité. C'est alors qu'il réalisa concrètement l'ampleur du phénomène. Le 23, puis le 29 janvier, deux fonctionnaires des postes, un employé de la caisse des retraites (I.N.P.S.) et un salarié de l'aéroport de Rome étant arrêtés pour « escroquerie aux dépens de l'État ». Le fonctionnaire de la caisse des retraites, aussitôt entré au bureau et après avoir signé le registre de présence, ressortait pour devenir portier dans un hôtel voisin. Un des employés des postes avait totalisé en un an cent vingt jours d'absence : il travaillait comme vendeur de disques dans la banlieue de Rome. Celui de l'aéroport de Rome avait manqué cent quarante jours, ce qui lui permettait de s'occuper activement d'un petit garage. Deux cent cinquante autres instructions du parquet ont été ouvertes, y compris contre des médecins qui donnent trop facilement des certificats de complaisance. Et, parallèlement la Cour des comptes enquête afin de déterminer l'ampleur des sommes que ces fonctionnaires indélicats devront rembourser à l'État.

Circulation

L'émoi causé par ces arrestations fut tel qu'en quelques jours le rythme de la vie, à Rome, fut changé. La circulation au cœur de la matinée est devenue étrangement fluide. Le quotidien d'extrême gauche *Lotta continua* consacrait une grande enquête à cette étonnante « révolution métropolitaine ». Il notait que dans les crèches, désormais, les enfants sont portés avant 8 h 30 et qu'après cette heure même les autobus sont moins bondés qu'à l'accoutumée. Les fonctionnaires arrivent pile à l'heure à leur bureau. Les magasins du centre-ville tout comme les bars qui entourent les ministères se plaignent pour leur part d'une baisse importante de leur chiffre d'affaires,

Ces transformations de la vie quotidienne de la capitale italienne confirment s'il en était besoin l'ampleur prise par l'absentéisme dans les administrations publiques. Selon une enquête du FORMEZ rendue publique le 16 février et commanditée par le gouvernement, le taux d'absence des fonctionnaires oscille entre 2 % et 17 % avec une moyenne de 9,8 %. Ce n'est finalement pas pire que dans le privé. Mais cette enquête était surtout fondée sur des documents officiels et les registres de présence. En revanche, un rapport de 1980 du CENSIS (1), le plus prestigieux centre d'études sociales italien, qui s'appuyait sur un questionnaire approfondi à un échantillonnage de mille quatre cents fonctionnaires, arrivait à des résultats plus préoccupants. Si dans certains ministères comme celui de l'agriculture le taux d'absentéisme dépassait les 36 %, en moyenne il tournait autour de 20 %.

« *Cet absentéisme total visé par les magistrats est néanmoins un aspect très mineur du problème* », constate M. Michele Dau, qui réalisa cette enquête. En effet, il faut ajouter le phénomène de l'« absentéisme immergé », c'est-à-dire celui de 44 % des fonctionnaires qui arrivent au bureau, signent les registres et ressortent pour vaquer aux occupations les plus diverses : faire des courses, aller chez le médecin, et même faire des démarches administratives, ce qui d'ailleurs pourrait se justifier, puisque les guichets des ministères sont simplement ouverts le matin. Il y a aussi le cas des employés qui profitent de leur temps de présence au ministère et de leur bureau pour faire un second travail. Selon le CENSIS, à peine 18,5 % des fonctionnaires font un horaire complet. Cela ne les empêche pas, à 71 %, de faire des heures supplémentaires. Deux tiers d'entre eux déclarent en outre n'avoir pas grand-chose à faire pendant leurs heures de présence. 28 % en profitent essentiellement pour passer des coups de téléphone personnels et 52,6 % lisent les journaux. Cette dernière activité est d'ailleurs d'autant plus importante qu'un fonctionnaire sur trois voit dans la presse la seule source de sa mise à jour professionnelle.

Une légère majorité d'employés de l'administration (54 %) est insatisfaite de son sort. Elle s'ennuie et trouve son travail inutile. Ceux qui, en revanche, sont contents de leur situation (44 %) le sont d'ailleurs exactement pour les mêmes raisons : on ne travaille pas et on est libre l'après-midi. En tout cas, tous se plaignent d'être beaucoup plus mal payés que leurs collègues du reste de la Communauté européenne. La conséquence de cet état de fait ? 54,2 % des fonctionnaires ont une seconde activité professionnelle, sinon une troisième, et 32 % d'entre eux tuent cet ennui du travail et complètent leurs revenus en vendant des objets les plus divers – montres, petits appareils électroménagers, vêtements, etc. – à leurs collègues. ■

(1) Sur le CENSIS, voir *le Monde Dimanche* du 31 janvier 1982 : « La marche sur le faîte du toit ».

REFLETS DU MONDE

WASHINGTON POST

Invasion

Citant le *Washington Post*, le quotidien *LE SOIR* de Bruxelles fait état de la « *stupéfaction des membres du Congrès américain lorsqu'ils ont découvert que la plupart des bureaux du Pentagone sont équipés de machines à écrire fabriquées en Allemagne de l'Est. Un représentant ultraconservateur de l'Etat de New-York s'est déclaré « outré » que les militaires américains travaillent avec de telles machines, et il a décidé de faire une proposition de loi visant à mettre un terme à l'achat de cet équipement par l'administration fédérale.*

» *Les machines à écrire « rouges », comme les ont qualifiées certains élus américains, ne sont d'ailleurs pas seules en cause, puisque le* Washington Post *rapporte que le gouvernement américain a aussi passé commande d'instruments de musique fabriqués en Tchécoslovaquie pour équiper plusieurs fanfares de l'armée* ».

LA LIBRE BELGIQUE

La Suisse, enfer du jeu ?

Les Suisses aimeraient bien jouir de la rente de situation que constitue pour tout État la présence sur son territoire de casinos, écrit *la Libre Belgique*. « *L'engouement pour les loteries en tout genre a révélé une passion, insoupçonnée chez ce peuple de « bergers » économes de nature et méfiants devant la chance. Ignorant la leçon de Cavour selon qui la loterie est un « impôt sur l'imbécilité », les Helvètes misent sans retenue sur ce jeu de hasard que la morale calviniste devrait réprouver mais que la loi tolère. Les Suisses, en outre, vont jouer à l'étranger, principalement en France dans les casinos de Divonne et d'Évian. Une fuite de capitaux qui consterne les municipalités et les milieux du tourisme suisses si elle ne contrarie nullement leurs voisins français. Les Suisses disposent certes de casinos. On en compte dix-huit sur le sol de la Confédération helvétique. Mais l'article 35 de la Constitution interdit « d'ouvrir et d'exploiter des maisons de jeu ». Autrement dit, les jeux de hasard sont proscrits à l'exception toutefois de la boule, les mises sont limitées. L'objectif du législateur est de protéger les petits épargnants, mais l'effet s'est révélé pervers, car les riches citoyens de Bâle ou de Genève et les nababs du pétrole qui tiennent quartier en Suisse vont connaître les frissons du grand jeu dans les casinos français. Quant aux joueurs moins scrupuleux, ils laissent quelques millions chaque année dans les tripots clandestins de Zurich.*

C'est pourquoi un courant s'est formé pour faire amender une loi bien vieille pour une passion neuve. Elle date, en effet, de 1929. »

LES NOUVELLES DE MOSCOU

L'éternel masque de fer

Un chercheur soviétique pense avoir résolu l'énigme du masque de fer. Selon M. Youri Tatarinov, qui expose sa thèse dans l'hebdomadaire *les Nouvelles de Moscou*, le masque aurait été porté par trois prisonniers successifs : d'abord Nicolas Fouquet que l'on aurait tenté d'assassiner en 1680 et qui, dès lors, aurait dû dissimuler son visage jusqu'à sa mort véritable en 1693 ou 1694 ; ensuite le comte Ercole Mattioli, ministre du duc de Mantoue, mort en avril 1694 ; enfin, Eustache Dauger, qui était officiellement un valet de Fouquet et qui pourrait être un agent secret de Louis XIV ayant participé aux pourparlers avec Charles II sur la conclusion du traité de Douvres dont une clause secrète aurait prévu la conversion du roi d'Angleterre au catholicisme. Cet agent secret ne serait autre que Jacques de la Cloche, un imposteur qui se faisait passer pour le fils de Charles II, et dont on a cru qu'il était mort en 1669.

Selon M. Tatarinov, c'est lui qui aurait été le « *prisonnier au masque de fer* », transféré en 1698 à la Bastille et mentionné dans des documents. Il y aurait fini sa vie quelques années plus tard, emportant dans sa tombe « *aussi bien le secret de la justice sommaire dont Fouquet fut la victime que les renseignements dont la divulgation aurait menacé le destin du royaume d'Angleterre et aurait pu envenimer les rapports entre la France et ce dernier pays* ».

ÉTATS-UNIS

Pas de revolvers à Morton Grove

Une petite ville de l'Illinois a interdit la possession de revolvers. Scandaleux exemple estime le puissant lobby des armes à feu qui craint la contagion du désarmement individuel.

ROBERT SOLÉ

« *LE propriétaire de cette maison est armé*, disait l'affichette tricolore. *Il n'y a rien ici qui mérite de risquer sa vie* ». Jusqu'au 1er février dernier, ce carton édité par la « National Rifle Association » pouvait être placardé sur n'importe quelle porte de Dempster Street ou de Austin Avenue. Aujourd'hui, ce serait de la provocation. Car A Morton Grove (Illinois) est la première ville des Etats-Unis à avoir interdit la possession de revolvers. Enfreindre la nouvelle loi coûterait cinquante ou cent dollars d'amende. Et en cas de récidive, on risque jusqu'à six mois de prison..

L'expérience est inédite. Si certaines villes américaines, comme Washington, ne tolèrent plus la vente de revolvers, aucune n'avait obligé ses habitants à se débarrasser des pistolets en leur possession. Cela explique la brusque notoriété de Morton Grove et aussi la fureur qu'elle provoque chez le principal « lobby » des détenteurs d'armes à feu. « *Il s'agit de l'attaque la plus dangereuse jamais organisée contre le droit de conserver et de porter des armes* », écrivait récemment la « National Rifle Association » à ses deux millions de membres.

Pourquoi l'attaque est-elle partie de cette ville paisible de 24 000 habitants, située au nord-ouest de Chicago ? Il n'y a ici ni conflits raciaux (toute la population est blanche) ni chômage (c'est une classe moyenne laborieuse, plutôt aisée). Pas de tours-dortoirs : chaque famille possède une coquette maison de brique ou recouverte de bois. Et ce « village hall » (centre municipal) si bien astiqué, géré par des personnes souriantes et détendues, réconcilierait le clochard le plus marginal avec les démarches administratives.

« Les hommes libres possèdent des armes »

« *Pourquoi Morton Grove ?* », demandent les tracts de la « National Rifle Association ». « *Nous n'avons pas un taux de criminalité plus élevé que les communes voisines*, reconnaît M. James Hall, administrateur de la ville. *C'est même le contraire depuis trois ou quatre ans...* » ! Les rondes de surveillance, organisées le week-end par des volontaires équipés de radios, ressemblent à un grand jeu. Les cinquante-cinq policiers de Morton Grove suffisent largement à la tâche.

Alors ? Les habitants seraient-ils trop portés sur la gâchette, impitoyables avec les voleurs ? « *Je suis ici depuis vingt-sept ans*, dit le chef de la police locale, M. Larry Schey. *Une seule fois, un citoyen a tiré, blessant un adolescent...* ». Non, c'est un pur hasard qui a conduit Morton Grove à se distinguer.

L'histoire commence à l'automne 1980 lorsqu'un M. Geoffrey La Gioia demande l'autorisation d'ouvrir un magasin de vente et de réparation d'armes. Rien de très original : il existe *175 000* commerces de ce genre aux Etats-Unis. A Morton Grove même, un magasin de sports vendait déjà des revolvers. Librement, puisque l'Etat de l'Illinois, sans être aussi laxiste que le Texas, exige un port d'armes. Non une déclaration pour chaque pistolet acheté..

Mais il se trouvait que l'associé de M. La Gioia avait un petit casier judiciaire et surtout que l'emplacement choisi était au milieu des habitations. « *Si le demandeur était allé s'installer comme tout le monde à Dempster Street*, note un édile municipal, *cette affaire n'aurait peut-être jamais éclaté* ».

La protestation des futurs voisins de M. La Gioia fut jugée irrecevable. Seule une nouvelle loi pouvait l'empêcher de s'installer. C'est alors que le Conseil municipal aborda la question de fond et finit par voter deux ordonnances *le 8 juin 1981*. L'une (par cinq voix contre une) pour interdire la vente de revolvers. L'autre (par quatre voix contre deux) pour en bannir la possession. Un vote très agité, suivi dans tous les foyers grâce à la télévision par câble, et marqué par la présence de bruyants militants, venus d'autres communes avec des drapeaux américains et des pancartes du genre : « *Les hommes libres possèdent des armes* ».

Mme Joan Deck Dechert, seul membre du Conseil municipal à s'être opposé aux deux ordonnances, travaille dans un centre social. Sa position n'a pas varié d'un pouce : « *ces ordonnances violent la constitution des Etats-Unis et celle de l'Illinois. On avait accordé aux citoyens le droit d'avoir des armes pour se protéger mais aussi pour protéger le pays, contre un éventuel coup d'Etat de l'armée ou de la milice* ». Est-ce toujours nécessaire ? « *Toujours. Le gouvernement doit savoir que nous sommes armés.* ». Des revolvers contre des tanks et des fusées ? « *Parfaitement. Rappelez-vous votre résistance en France. Et le ghetto de Varsovie. Et la révolution...* »..

Non, Mme Dechert n'a jamais possédé de revolvers. Son fils et son mari ont des fusils de chasse (toujours autorisés) et des armes de tir (nécessitant un permis spécial). Cela lui suffit. Son argument-clé : « *on confisque les pistolets des citoyens honnêtes, on ne prend pas ceux des bandits* ».

A vrai dire, on ne confisque rien. Et contrairement à des tracts du « lobby » pro-armes, la police ne fouillera jamais les maisons. On a simplement demandé aux habitants de se débarrasser de leurs « handguns » (armes de poing), soit en les vendant, soit en les remettant à des parents d'une autre ville, soit en les livrant aux autorités. « *J'en ai reçu huit*, dit le chef de la police locale. *Les autres...* ».

Des conséquences nationales

Tout le monde reconnaît que les prochaines élections municipales équivaudront à un référendum. Les promoteurs de la nouvelle loi affirment qu'ils sont suivis par les deux tiers de la population. Pour s'en assurer, un commerçant astucieux de Dempster street, M. Jim Gordon, a mis en vente deux tee-shirts. L'un favorable aux revolvers, l'autre contre . On ignore le résultat de ce sondage scientifique...

Homme d'affaires à la retraite, le maire de Morton Grove, M. Richard Flickinger se fâche si on lui dit que la suppression des revolvers est « *unamerican* » (contraire à l'esprit américain), comme le suggère le « lobby » pro-armes. « *Moi, j'ai fait la guerre. Dans l'infanterie. Ce qui est « unamerican », c'est de tuer les gens* ». Or, chaque année, plus de dix mille personnes sont tuées par armes à feu aux Etats-Unis.

Se défendre contre les voleurs et les violeurs ? « *Soyons sérieux*, réplique le vieux monsieur. *Les propriétaires de revolvers savent rarement s'en servir, quand ils le peuvent. Si un type armé fait irruption chez vous, qu'est-ce que vous faites ? Vous lui dites : attendez, je vais chercher mon pistolet ! Consultez les statistiques. Neuf vols sur dix sont commis quand il n'y a personne à la maison. Et que vole-t-on en priorité ? Des revolvers. Deux cent mille revolvers volés chaque année. La moitié des crimes sont commis aves des armes volées. Il y a cinquante millions de pistolets aux Etats-nis. Deux millions de plus chaque année...* ».

Le maire (on devrait dire « le président » car Morton Grove est légalement un « *village* ») se plaint de coups de téléphone nocturnes. Mais il déclare répondre à toutes les lettres signées. « *Vous n'imaginez pas comme ils sont forts ces gens-là. Ils ont de l'argent, des appuis à Washington. Ils pressent sur un bouton, et aussitôt n'importe quel sénateur reçoit dix mille lettres indignées de sa circonscription !* ».

Mais la « National Rifle Association » n'a pas réussi à s'attirer l'amitié d'un conseiller municipal de Morton Grove, M. Gregory Youstra, pourtant acquis à ses thèses. Ce champion de karaté, possédant diverses armes à feu , fut contacté avant le vote : avec notre appui financier, lui expliqua-t-on, l'élection au poste de maire en 1983 vous est acquise. Indigné, M. Youstra vota en faveur des deux ordonnances.

Comme l'explique très bien M. Don Steiner, un autre conseiller municipal, la « National Rifle Association » peut influencer les maires d'une grande ville, un sénateur ou M. Reagan lui-même. Mais ici, les élus travaillent à mi-temps et n'ont pas de grandes ambitions politiques. « *C'est donc ici qu'il fallait commencer la bataille pour le contrôle des armes à feu*, poursuit M. Steiner. *A la base, comme fut commencée la campagne pour interdire le travail des enfants* ».

Le vote des ordonnances n'a rien changé à la vie de Morton Grove. Vote de luxe pour commune privilégiée. Mais l'enjeu est beaucoup plus vaste. Le 29 décembre dernier, une cour fédérale de Chicago a donné raison aux autorités municipales, en déclarant que la nouvelle loi n'est pas inconstitutionnelle. La « National Rifle Association » a aussitôt saisi la cour d'appel. En cas de nouvel échec, elle se tournerait alors vers la Cour suprême. Car de nombreuses communes des Etats-Unis suivent avec attention ce qui se passe à Morton Grove. Elles attendent le feu vert définitif de la justice pour s'engager dans la même voie. « *Tout le monde n'ira pas aussi loin que nous*, affirme un conseiller municipal. *Mais au moins notre pays se sera rapproché du monde civilisé !* » ■

DOSSIER

L'édition

Le monde de l'édition connaît des difficultés. La querelle sur le « prix unique » du livre n'est pas achevée, cependant que continuent divers absorptions et regroupements, notamment avec le secteur audio-visuel.

DANIEL GARCIA

Ni imprimeur ni libraire, l'éditeur ne veut pas être confondu avec eux : son métier consiste à rendre publique l'œuvre de l'auteur et à la diffuser. Participant souvent à la création, il en assure les risques financiers, juridiques (un texte n'étant malfaisant que s'il est imprimé et répandu) ou politiques (assassinat de Denoël, démêlés de la N.R.F. à la libération...).

Depuis la première génération d'éditeurs, celle des Hetzel et des Ollendorf, la profession s'est développée sans heurts ni révolu*tions. Si l'on écarte les quelques* trublions marginaux apparus au lendemain de 1968 (1) et qui ont bien du mal à se faire entendre, *elle est renouvelée par l'arrivée de* « jeunes » qui n'ont pas la prétention d'être de « nouveaux éditeurs », tant le recrutement dans *la fonction est gage de conti*nuité (2).

L'éditeur en effet est soit l'héritier d'une maison, soit le fondateur de la sienne — après avoir appris le métier chez un autre, — soit enfin un cadre supérieur délégué par un groupe à la direction d'une filiale. Dans la plupart des cas, il est issu de la haute ou moyenne bourgeoisie et il est diplômé d'une grande école, toute chose qui instaure un certain esprit de corps.

Tous ne se font pas la même *idée de leur rôle et de leurs de*voirs. Si la profession, dans son ensemble, a toujours interprété son rôle comme une mission, des clivages *apparaissent à une épo*que où, confronté aux réalités économiques, l'éditeur est de plus en plus accaparé par les soucis de rentabilité et voit le parti du gestionnaire le disputer au goût d'éditer.

Ainsi, l'unanimité ne s'est jamais faite sur le problème fondamental du prix du livre. Dans une déclaration fameuse, Valéry Giscard d'Estaing avait en 1976 parlé du livre comme d'un *« produit pas comme les autres »*. La formulation contenait en fait l'aveu implicite que le livre — en dépit de sa valeur culturelle — est soumis aux lois du marché. C'était annoncer la libération de son prix qui, trois ans plus tard, en faisait définitivement un produit comme les autres.

Désirée par certains, condamnée par d'autres, cette mesure a très vite entraîné des conséquences désastreuses dans les ventes (3). Il a fallu pourtant attendre le 10 mai pour qu'une nouvelle politique du prix du livre (le prix unique) voie le jour. Mais, avant même qu'on ait pu en mesurer les effets, elle ne fait pas davantage l'unanimité.

Dans ces querelles successives, où on a pu invoquer la nécessité de défendre le petit libraire *contre les grandes surfaces*, le besoin de réévaluer le fonds ou l'urgence à encourager les livres « difficiles » en danger d'être *étouffés par des best-sellers sans* lendemain, le Syndicat national de l'édition (S.N.E.), l'organe officiel de la profession, a eu quelque *peine à donner une image soudée* de ses troupes.

L'adhésion à ce syndicat patronal (4) est facultative (Gallimard *s'en était retiré en 1979), mais* c'est lui qui chaque année adresse à tous les éditeurs des questionnaires sur leur activité en vue *d'établir les statistiques de la pro*fession. Interlocuteur des pouvoirs publics, conseil juridique pour les petits et moyens éditeurs, *le S.N.E.* — par l'intermédiaire d'un organisme qui dépend entièrement de lui, l'ASFORED (5) — propose en outre des stages de formation aux employés de l'édition qui veulent profiter de la loi de 1971 et assure depuis 1978 une formation de deux ans pour des jeunes bacheliers destinés à être des techniciens de la profession.

---

(1) Sur les éditeurs marginaux et/ou provinciaux : *Le Monde Dimanche* du 4 janvier 1981 et du 2 août 1981.

(2) Sur la jeune édition : *Le Monde* du 25 février 1977.

(3) *Le Monde* du 7 décembre 1979, du 18 janvier 1980 et du 2 février 1980.

(4) Le président du S.N.E. est Jean-Luc Pidoux-Payot (éd. Payot), élu le 20 février 1979. Son vice-*président* est Yvon Chotard (éd. France Empire), également vice-président du C.N.P.F.

(5) ASFORED, 21, rue Charles-Fourier, 75013 Paris. Tél. : 588-39-81.

De l'auteur au lecteur

Le cheminement qui, du manuscrit dactylographié, permet d'aboutir au livre mis en vente dépend autant de la dimension de la maison d'édition que du domaine de la production dans lequel elle exerce son activité. Devant l'impossibilité d'expiquer ici l'entier fonctionnement de la profession, nous nous intéresserons plus particulièrement à la littérature générale : c'est elle qui retient toute l'attention du public. L'éditeur exerce dans ce domaine un véritable magistère intellectuel et les règles de la réussite, consacrée par les médias, y sont le plus exacerbées (1).

● *La décision de publication* appartient à l'éditeur lui-même qui dispose en la matière d'un pouvoir discrétionnaire dans l'exercice duquel le « coup de cœur » le dispute encore aux considérations commerciales ou d'actualité. Pour l'assister dans son travail, il est entouré d'un directeur littéraire et/ou des directeurs de collections, avec lesquels il a défini la « politique éditoriale » de sa maison. Ces « cadres intellectuels » forment avec quelques écrivains « maison » le comité de lecture qui a la charge d'examiner les manuscrits. Réuni chaque semaine, le comité rend des avis qui guident l'éditeur dans sa décision.

Grosso modo, il y a deux sortes de manuscrits déterminés par les deux sortes d'auteurs : celui déjà publié et celui qui ne l'a jamais été. Le premier verra son travail directement examiné par un membre du comité ou par l'éditeur lui-même s'il s'agit d'une célébrité. Le manuscrit du second, avant d'être admis dans le saint des saints, devra passer le barrage des premiers lecteurs, en principe extérieurs à la maison, qui opèrent une sélection massive. Sur la quantité de manuscrits qu'un éditeur reçoit par la poste (jusqu'à quatre mille par an pour une grande maison) 10 % à 15 % seulement « méritent » qu'on s'y intéresse, et moins de 5 % d'entre eux seront effectivement publiés.

Mais chaque manuscrit aura fait l'objet d'au moins une lecture consignée dans un rapport et reçu une note (de 1 à 3 ou 5). Il arrive en effet que des auteurs soient révélés par cette voie, mais il ne faut pas se faire une image de l'éditeur comme étant un homme qui attend. De plus en plus, il remplit son programme (cent cinquante titres par an en moyenne) par les contacts qu'il entretient avec l'intelligentsia ou par les livres commandés par ses directeurs de collection.

● *Le contrat d'édition* prévu par la loi du 11 mars 1957 — sur la propriété littéraire et artistique — est signé après acceptation du manuscrit (2). Le S.N.E. établit un contrat-type comportant les droits et obligations de chacune des parties. L'éditeur prend à sa charge les frais de fabrication et de diffusion et s'engage à verser à l'auteur des droits calculés sur le prix de vente (en principe 10 % jusqu'à dix mille exemplaires, mais les auteurs-locomotives traitent de gré à gré). Il obtient en échange un droit d'exclusivité sur l'œuvre qui s'étend jusqu'à cinquante ans après la mort de l'auteur (3).

● *La fabrication* proprement dite est du ressort de l'imprimeur, mais l'éditeur assure lui-même une préparation (choix du caractère, du papier, corrections sur les jeux d'épreuves, etc...) qui revêt de plus en plus d'importance, compte tenu du soin apporté aujourd'hui à la présentation physique du livre et de sa couverture. Pour un roman, le coût de fabrication (impression + papier) varie entre 15 % et 20 % du prix de vente public.

L'éditeur peut choisir de s'adresser directement au lecteur par l'intermédiaire d'un club — dépendant de sa maison ou d'une autre, — ou de vendre sa production par correspondance. Le système coûte cher (envoi des « mailings »), mais il permet d'atteindre une clientèle qui ne fréquente ni les librairies, ni les bibliothèques, et c'est le moyen privilégié de commercialiser des ouvrages coûteux (encyclopédies). Si la vente par correspondance a connu ces dernières années une forte progression, c'est toutefois le système classique de vente indirecte par grossistes et détaillants qui procure au livre l'essentiel de son marché.

On touche là au talon d'Achille de la profession. Alors que la plupart des titres ont un premier tirage inférieur à dix mille exemplaires (le succès *n'étant pas* garanti, il faut limiter *a priori* les coûts de fabrication et de stockage), comment obtenir une mise *en place optimale, compte tenu* des vingt-cinq mille points de vente du livre (4) et de l'obsolescence galopante de celui-ci (trois *mois de vie moyenne*) ? Le système qui fonctionne actuellement est loin d'avoir résolu la quadrature du cercle, à tel point que *MM. Pingaud et* Barreau l'ont qualifié de « problème-clef » de l'édition dans leur rapport sur le livre (5). *Pratiquement*, il fonctionne en deux temps bien distincts.

● *La diffusion* consiste à faire connaître les nouveautés aux libraires. Le *diffuseur* (l'éditeur lui-même ou un intermédiaire spécialisé) travaille avec des représentants qui visitent régulièrement les libraires, enregistrent leurs commandes et leur proposent le matériel publicitaire de l'éditeur. La diffusion coûte cher (coût de la représentation), mais elle est indispensable. L'éditeur qui la pratique envoie d'office ses nouveautés au libraire et les lui facture à trente, soixante ou quatre-vintg-dix jours, ce qui permet à des livres difficiles d'être en librairie et procure à l'éditeur une avance de trésorerie. En contrepartie, au-delà d'un certain délai, le libraire peut retourner les livres qui lui seront remboursés : ses risques sont donc diminués.

● *La distribution* est la partie logistique de l'édition : livraisons, facturation, retours et stockage. L'éditeur est rarement de taille à assurer lui-même sa distribution : tout part et tout aboutit à des dépôts géants fonctionnant sur un programme informatique très élaboré. La SODIS (Gallimard), le C.D.L. (Hachette), les Messageries du livre (Presses de la Cité) et Inter-Forum (Laffont) se répartissent entre eux la plus grande part des éditeurs.

Trop centralisé, le mode actuel *de distribution interdit aux petits* ou moyens éditeurs d'être présents sur la totalité du réseau ; trop complexe, il leur enlève le peu d'initiative commerciale que la diffusion leur avait laissée. Et surtout le système coûte cher (20 % du prix de vente d'un livre auxquels il faut ajouter la « remise » au libraire : 33 % en moyenne, et la nécessité de limiter au maximum les frais de stockage conduit à une aberration : le pilonnage. Plus de vingt millions d'exemplaires (6 % de la production) sont pilonnés discrètement chaque année aux portes de Paris (6).

Le livre parvenu chez son libraire, encore faut-il que le client soit informé de sa sortie. C'est le travail de l'éditeur d'adresser à titre gratuit des exemplaires d'un livre aux relais d'opinion de la clientèle qu'il vise : services de presse pour les critiques, journalistes et personnalités (de deux cents exemplaires pour un premier roman à plusieurs centaines pour un auteur connu) ; spécimen en édition scolaire pour les enseignants (jusqu'à plusieurs milliers d'exemplaires)...

En littérature, l'éditeur consacre moins de 5 % du prix de vente d'un livre pour sa publicité. Encore considérée comme trop racoleuse, elle ne dépasse guère les pages du *Monde* et des magazines littéraires. L'éditeur préfère s'en tenir à des moyens plus conventionnels (les panneaux-libraires). La bande-annonce inventée par Grasset, et qui fut une révolution il y a un demi-siècle, fait encore figure de panacée. La publicité du livre repose donc presque entièrement sur l'accueil de la critique, l'obtention d'un prix ou *la tenue d'une manifestation* sur tel(s) livre(s) ou tel auteur. Le S.N.E. a lancé l'année dernière le premier Salon du livre, *conçu comme devant être la vi*trine annuelle de l'édition. Inauguré le 22 mai au Grand Palais — au plus fort de l'état de grâce, — il accueillit plus de cent mille visiteurs en cinq jours.

Pour toucher les marchés étrangers et retenir chez ses *confrères d'autres pays ce* qu'ils ont de meilleur, l'éditeur fréquente les grandes foires. Celles-ci sont spécialisées (le livre d'enfant à Bologne) ou générales (foire de Moscou, foire de Bruxelles...). La grand-messe annuelle de l'édition est, en *octobre, la foire de* Francfort : cinq mille quatre cent soixante-cinq éditeurs pour quatre-vingt-cinq pays en 1981. *A Francfort on ne vend pas des li*vres mais des droits de reproduction : 80 % des traductions y prennent naissance (7).

---

(1) C.f. *les Intellocrates* de Hamon et Rotman, Ramsay, 1981.

(2) Le SELF (Syndicat des écrivains de langue française) a publié dans le nº 10 de sa revue *Ecrivains* (février 1981) un dossier complet sur le contrat dit « à compte d'auteur » et qui, au regard de la loi, n'est pas un contrat d'édition mais un louage d'ouvrage. SELF : 1, rue de Courcelles, 75008 Paris.

(3) Le législateur ayant introduit un certain nombre de paramètres (en fonction des années de guerre notamment) pour le calcul de ce délai, en pratique la situation est beaucoup plus confuse. Une querelle juridique *est déjà engagée au sujet de Proust*, qui doit tomber dans le domaine public dans le courant de la décennie sans qu'on soit encore parvenu à un accord sur le millésime.

(4) Chiffre global incluant les bibliothèques de gare et les plus petits points de vente du réseau.

(5) Sur le rapport Pingaud-Barreau : *le Monde* du 13 octobre 1981 et du 30 janvier 1982.

(6) Sur l'ensemble de ces problèmes : *le Monde* du 10 janvier 1978. Sur le pilonnage, *le Monde dimanche* du 5 octobre 1980.

(7) Sur la foire de Francfort : *le Monde* du 25 octobre 1981.

Quatre cents maisons

Bon an mal an, le Syndicat national de l'édition répertorie pour ses statistiques environ quatre cents maisons d'édition, compte tenu des créations et des cessations d'activité. En 1980, elles étaient trois cent quatre-vingt-seize, qui ont réalisé un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs et publié vingt-sept mille titres en trois cent quatre-vingts millions d'exemplaires, constitués pour moitié de nouveautés et pour moitié de réimpressions. La profession emploie quatorze mille personnes. La France occupe, pour la production en titres, le sixième rang mondial, juste avant l'Espagne mais loin derrière l'U.R.S.S., les Etats-Unis et même l'Allemagne fédérale (1). En quinze ans, le chiffre d'affaires de l'édition a *été* multiplié par cinq et la production en titres par deux.

Ces chiffres peuvent impressionner. En fait, le poids du livre dans l'économie nationale est *sans commune mesure avec son* importance dans notre vie : une société comme la C.I.I. (quarante-deuxième entreprise française) *réalise à elle seule un chiffre d'af*faires supérieur à celui de toute l'édition. Mais ces chiffres correspondent à des disparités très *fortes*.

La répartition géographique tout d'abord : les trois quarts des éditeurs sont installés à Paris et le sixième arrondissement en abrite à lui seul plus d'une centaine. Malgré des initiatives récentes, l'édition en province reste synonyme de marginalité, et celui qui a choisi de « s'expatrier » doit, s'il veut durer, trouver un « créneau » pour sa production.

La concentration économique est non moins flagrante puisqu'en 1980 treize maisons seulement avaient un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de francs (totalisant 47 % du chiffre d'affaires global) et employaient 48 % des effectifs alors que plus de deux cents maisons comptent moins de dix salariés.

La vente des livres représente 96,44 % du chiffre d'affaires total (le reste correspondant aux cessions de droits) et l'exportation représente moins de 800 millions de francs. C'est douze fois mieux que le film français, mais trois fois moins que le cognac...

Des huit catégories de livres recensées par la profession, c'est la littérature qui arrive habituellement en tête. En 1980, elle représentait 24.5 % du chiffre d'affaires pour quatre-vingt-neuf mille titres et cent soixante-huit millions d'exemplaires. L'histoire (mémoires, biographies, essais...) avec un taux de progression record de 38 % entre 1980 et 1979, est devenue la locomotive de la catégorie.

Viennent ensuite les encyclopédies et les dictionnaires (20,9 %, également en très forte progression) ; les livres scolaires (11,7 %) ; les livres pratiques (11,1 %) ; ceux pour la jeunesse (9,2 %) ; les sciences humaines (7.5 %) % ; les beaux-arts et la bibliophilie (7,3 %) ; enfin les livres scientifiques et techniques (5,7 %).

Toutefois, sur les cinq mille titres — toutes catégories confondues — sortis en 1980 au format de poche, l'essentiel concernait la littérature générale ; 45 % des livres de littérature étaient des poches (39,4 % en 1979). L'importance du livre de poche — en 1980 7 % du chiffre d'affaires de l'édition — correspond à une démocratisation du livre et surtout à sa meilleure diffusion auprès des jeunes.

Cependant, après un siècle d'école publique laïque et obligatoire, le livre est loin d'avoir conquis tous les foyers. Les chiffres donnés par le récent sondage du *Pèlerin* sur la lecture (2) laissent rêveur : une personne sur trois déclare n'avoir lu *aucun* livre au cours des douze derniers mois ; 57 % des personnes interrogées déclarent en avoir lu moins de cinq au cours de l'année, alors que 5 % seulement en ont lu au moins un par semaine.

Sur l'ensemble des lecteurs (un livre et plus), 48 % sont clients des libraires, 28 % appartiennent à un club et 22 % seulement fréquentent les bibliothèques.

---

(1) Source : *Annuaire statistique* de l'ONU.

(2) Sondage SOFRES-le Pèlerin auprès de mille personnes. *Le Pèlerin* du 6-12-1981.

Restructurations

« Gaumont rachète Ramsay et s'associe avec Gallimard. » « Laffont en difficulté. » « Lattès absorbé par Hachette, qui a été vendu à Matra... » Depuis quelques mois l'actualité de l'édition se trouve autant dans les rubriques *économiques de la presse* que dans celles réservées aux nouveautés du livre. Les absorptions et regroupements ne sont pas des phénomènes nouveaux, mais le mouvement s'est sensiblement amplifié. Les cellules indépendantes qui avaient vu le jour dans les années 70, en réaction contre une trop grande concentration (Orban, Ramsay, Simoën...), disparaissent en tant que telles.

Les maisons les mieux armées pour s'en sortir sont évidemment celles qui disposent de solides appuis financiers. Et c'est là souvent que le bât blesse : l'édition souf*fre d'un mal stucturel qui est l'in*suffisance de fonds propres. La plupart des maisons arrivées à un seuil critique de croissance ne sont plus en mesure de s'autofinancer et doivent ouvrir leur capital. Ce qui peut être interprété comme un signe de bonne santé comporte des risques évidents d'aventure. A cet égard, l'exemple de Laffont montre que même un groupe puissant n'est pas à *l'abri des surprises*.

Ayant fondé sa maison *ex nihilo* en 1941, Robert Laffont l'a propulsée rapidement dans le pe*loton des cinq premières (avec un* chiffre d'affaires de 365 millions de francs) dans le même temps que ses parts de capital dimi*nuaient comme peau de chagrin* (3,65 % du capital total aujourd'hui). La défection de Time-Life — qui était devenu son ac*tionnaire principal*, — conjuguée à la lourdeur de l'investissement engagé pour le lancement du *Quid encyclopédique* l'ont placé à la fin de 1981 dans une situation difficile, dont il a fallu se sortir en vendant la filiale jeux à Nathan et en cédant une part du capital d'Inter-Forum (chargé de la distribution) à Albin Michel.

Jean-Pierre Ramsay s'est trouvé confronté à un problème *identique sur le fond* : sa maison, créée en 1976, ne pouvait plus autofinancer l'une des plus fortes progressions de ces dernières an*nées. Il a refusé d'ouvrir son capi*tal à des banquiers et s'est adressé à la Gaumont. Si outre-Atlantique, l'association entre un *groupe audiovisuel et un éditeur* est monnaie courante, en France, la nouvelle du rachat de l'éditeur du *Pull-over rouge* par la société *de Daniel Toscan du Plantier* a réveillé des craintes monopolistiques.

Pourtant l'opération est présentée par ses auteurs comme une bonne affaire pour l'une et l'autre maison : Gaumont a trouvé un support nouveau qui lui apporte en même temps des créateurs (les auteurs de l'écurie Ramsay travailleront à des scénarios ou en inspireront) ; l'éditeur, dé*gagé des soucis financiers*, affirme qu'il continue à exercer son métier en toute indépendance, plus proche de ses auteurs et plus *capable d'assurer une exploitation* audiovisuelle de leur œuvre.

En butte aux mêmes problèmes que ses confrères, Jean-Claude *Lattès y a apporté encore une au*tre réponse. Sa maison, fondée il y a treize ans, figure parmi les plus dynamiques. Jean-Luc Lagardère et Yves Sabouret, les *nouveaux patrons du groupe Matra*-Hachette, lui ont proposé de prendre la direction générale de l'ensemble du secteur édition de la vieille maison du boulevard Saint-Germain. Sa nomination est intervenue alors que le change*ment politique obligeait Jean-Luc* Lagardère à se désengager de ce qui — au moment du rachat d'Hachette par Matra — avait été considéré comme une nationalisation de l'information, et donc à reporter ses efforts de management sur le seul secteur du livre (1). Jean-Claude Lattès souhaite redonner à chaque filiale d'Hachette (Grasset, Stock, Fayard...) davantage d'autonomie. La cession de Tallandier — qui, dans le domaine *de l'histoire*, faisait double emploi avec Fayard — montre qu'il entend se donner les moyens de sa politique, où la conquête des mar*chés extérieurs et l'exploitation* des nouvelles techniques audiovisuelles tiennent une large place.

Sur ce front de la vidéo, nombre d'éditeurs sont déjà *présents* : Larousse est engagé sur Télétel, Dargaud va produire Astérix en cassettes, Nathan conçoit actuellement le « oft » d'un ordinateur domestique à vocation pédagogique et luque construit par Thomson... Gallimard à son tour se lance dans la bataille, et cette maison, qui est réputée pour faire cavalier seul s'est pour une fois adjoint un partenaire : la Gaumont — *encore elle !* — avec qui elle a créé Edivisue (2).

---

(1) Sur cette affaire et le groupe Hachette dans son ensemble : *le Monde* du 10 décembre 1980.

(2) Sur les éditeurs et la vidéo : *le Monde* du 4 avril 1981 et *le Monde dimanche* du 19 juillet 1981.

Paul Feyerabend, anarchiste de la connaissance

Spécialiste de la philosophie des sciences et auteur d'une « théorie anarchiste de la connaissance », Paul Feyerabend a relancé avec une verve provocatrice le débat sur la raison.

GUITTA PESSIS-PASTERNAK

APRÈS la guerre, Paul Feyerabend a mené une double carrière de physicien et d'homme de théâtre, à Weimar, puis à Vienne. Après avoir refusé de devenir l'assistant de Bertolt Brecht (*« la plus grave erreur de ma vie »*, dit-il aujourd'hui), il s'oriente vers la philosophie des sciences. Il est, actuellement, professeur à l'université de Berkeley, en Californie, et l'auteur de nombreux ouvrages, dont le pamphlet *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, au Seuil.

Passionné et provocateur, ce plaidoyer pour un savoir libertaire – degré zéro d'une méthodologie pluraliste – s'insurge contre le dogmatisme caché des épistémologues classiques – *« ces fonctionnaires de la pensée »* – et renouvelle avec une salubre véhémence et un humour dadaïste le débat sur la raison. Paul Feyerabend affirme : *« Il me semblait indispensable de défendre l'épistémologie anarchiste face au rationalisme critique. »*

Cet authentique démocrate nous avertit que les armes matérielles et intellectuelles fournies par la science actuelle constituent les plus efficaces instruments de la domination sociale.

∴

« Vous proposez que la séparation de l'Etat et de l'Eglise soit complétée par celle de l'Etat et de la science, que vous considérez comme l'une des plus agressives et des plus dogmatiques des religions. N'est-ce pas une utopie ?

– En effet, cette idée pourrait sembler utopique si vous vouliez la mettre à exécution tout d'un coup, mais pas si vous procédiez graduellement. On pourrait, par exemple, commencer par séparer l'État et la science dans le domaine médical, comme en acupuncture, où elle pourrait être supervisée par les citoyens. Par la suite, vous sépareriez d'autres spécialités selon des zones géographiques problématiques. Progressivement, le problème serait ainsi résolu.

– Vous souhaitez effacer l'élément religieux dans la science. Pourtant, Einstein affirmait que *« la religion sans la science est boiteuse, mais la science sans la religion est borgne »*.

– Quand je conteste les éléments religieux dans la science, je fais allusion aux éléments non démocratiques et agressifs qui s'y introduisent. Il va de soi que la science ne peut se dispenser d'avoir une vision globale du monde, puisqu'elle a trait à l'humain. Mais j'aimerais éliminer sa composante dogmatique.

– Nietzsche avait déjà prédit que, si la science prenait la place de Dieu, elle s'effondrerait d'elle-même et que l'on *pourrait, enfin, poser les vraies* questions. La science est-elle prête à renoncer à son « extraterritorialité » ?

– La question n'est pas de savoir si la science y est prête, mais si les citoyens sont disposés à y renoncer. Elle serait alors bien obligée de le faire, puisque ce sont eux qui la paient. Vous évoquez les « questions essentielles » ; « essentielles » pour qui ? Il y a bien celles qui sont soulevées par les scientifiques ou les épistémologues – ces fonctionnaires de la pensée, – mais pourquoi devrions-nous accepter leurs critères ? Pour moi, les questions essentielles sont celles qui me touchent le plus profondément dans ma vie, et celles-ci ne sont que très rarement soulevées par la science. La religion serait bien plus apte à les traiter, et si, en effet, la science remplaçait Dieu, une grande part de ces questions ne seraient plus évoquées du tout. D'ailleurs, personne ne nous interdit de les aborder actuellement. Il en aurait été autrement si nous vivions dans une société totalitaire dirigée par des scientifiques, comme le préconisait Platon, car la « police de la pensée » nous en aurait empêchés. Le seul handicap, à présent, est notre propre autocensure, mais qui sont les savants pour nous intimider ainsi ?

Prestige

– Croyez-vous que la prédominance de la science occidentale provienne du fait que nous avons créé une philosophie dualiste et mécaniste, tandis que la pensée orientale a fondé une spiritualité moniste et organique ?

– Vous semblez insinuer une double idée : premièrement que la science prédomine et, deuxièment, qu'elle doit son succès – donc son pouvoir – à son caractère mécaniste. La situation paraît plus complexe : l'influence de la science est, en effet, très étendue, mais la cause en diffère selon les régions du monde. La Colombie, par exemple, pour surmonter sa pauvreté, réclame l'aide internationale pour créer un important dispositif de médecine occidentale. Pourquoi le souhaite-t-elle ? Principalement pour le prestige qu'apporte la science occidentale, car il n'est pas encore prouvé que ces grands appareils – aux prix exorbitants – soient plus efficaces, pour la Colombie, que sa médecine traditionnelle. On trouve donc diverses raisons à la prédominance de la science occidentale, qui ne proviennent pas nécessairement de sa philosophie mécaniste.

– La « raison » semble un instrument spécifiquement européen. Pourtant, vous soutenez que : *« Sans une destitution fréquente de la raison, il n'y a point de progrès. »*

– Je peux appuyer mon hypothèse sur l'analyse de l'histoire des sciences. On a souvent émis des constatations déconcertantes : dans l'Antiquité, par exemple, n'a-t-on pas dit que la Terre était en mouvement ? Or, au vu des théories scientifiques et des croyances religieuses de l'époque, c'était une idée surprenante. Comme si l'on soutenait aujourd'hui que la Terre est immobile au centre de l'univers. Pourtant, c'est en allant contre la raison de son époque que la science a pu progresser. Vous dites que la raison est *« spécifiquement enropéenne »* ; croyez-vous donc que les gens de l'âge de pierre ou de l'Afrique centrale ne « pensent » pas ?

– Peut-être le font-ils d'une manière plus « intuitive », tandis que nous le faisons d'une manière plus « logique »...

– Je doute que les scientifiques pensent tellement « logiquement ». Il suffit d'observer attentivement au terme de quel cheminement ils aboutissent à leurs « découvertes » et comment ils les défendent devant l'opinion publique et scientifique. C'est alors que l'on se rend bien compte par quels sauts d'intuition ils ont dû procéder, car ils n'adhèrent que temporairement à des systèmes logiques. La recherche scientifique est donc un mélange d'intuition et de raisonnement.

– Pour Karl Popper, *« ce qui est vrai en logique est vrai (...) dans la méthode scientifique »*. Or vous, vous soutenez que *« la science ne progresse qu'en transgressant les règles imposées par les logiciens »*. Qui a raison ?

– Personne. Vous devez découvrir la réponse par vous-même. Une idée pourtant se dégage : si vous élaborez votre science correctement, elle détiendra une parcelle de vérité. Quand deux scientifiques se contredisent, c'est que l'un d'entre eux n'a pas procédé correctement. Toutefois, quand un problème importe vraiment pour une communauté, comment pourrait-elle se fier aux scientifiques puisqu'ils auront toujours des opinions conflictuelles ? Elle devrait donc mener sa propre recherche.

Propagande

***– Pour faire triompher sa* nouvelle cosmologie, Galilée a eu recours à la propagande : ainsi la Terre et la science moderne se mirent en mouvement. De ce fait, quelle différence y a-t-il avec d'autres idéologies ?**

– Aucune. Voyons ce qui se passe dans une réunion paroissiale ou dans une commission scientifique, là où des savants ont des idées divergentes qu'ils essaient de défendre : beaucoup dépend de l'intelligibilité de leurs théories, car des idées, même justes, exprimées en équations *mathématiques hermétiques* ne seront pas acceptées. Il importe également de savoir de quel côté se range le prestigieux « establishment ». C'est pourquoi l'on a recours aux préjugés et donc à la propagande. Galilée, qui était un propagandiste aux talents extraordinaires, logeait souvent les nouveaux faits dans des évidences anciennes : en examinant ces arguments étape par étape, vous y découvrirez souvent des méthodes de propagandiste : la raison gagne grâce à de mauvaises raisons et la science, pour s'opposer à la foi, recourt à la mauvaise foi.

– Soutiendriez-vous que le charisme est aussi important en science qu'en politique ?

– Certainement. Galilée en a d'ailleurs usé fréquemment, et tout savant intelligent doit y recourir pour réussir.

– Si toute « connaissance scientifique », comme le disait Adorno, est dépendante d'une culture et tissée par l'idéologie propre à une société, quelle serait la « nouvelle science » produite par les courants actuels ?

– Cette hypothèse d'Adorno semble ambiguë ; s'il a voulu montrer que la « connaissance scientifique » dépend du savoir et de la vision du monde de ceux qui l'ont produite, alors elle dépend en effet d'une culture. Mais s'il a voulu montrer que la « connaissance scientifique » ne dépend que de la culture ambiante, alors Adorno a eu tort. Car souvent la « connaissance scientifique » évolue justement dans un environnement hostile, et le cas de Galilée est significatif : sa théorie a pu vaincre malgré l'hostilité de l'Église.

– Le rationalisme de Descartes n'a-t-il pas néanmoins produit une science déterministe ?

– L'idée d'une science déterministe est née à l'époque de Laplace, mais il n'y a pas de lien direct entre Descartes et Laplace, qui, lui, s'est basé sur la physique newtonienne. Et Newton n'était certes pas un mécaniste déterministe, puisqu'il pensait que le système planétaire était déterminé en partie par les lois de la mécanique et en partie par l'interférence de Dieu. A l'époque de Laplace – qui disposait de meilleures formules mathématiques, – Dieu pouvait déjà être éliminé, et c'est là le sens de sa célèbre réplique à Napoléon : *« Je n'ai plus besoin de cette hypothèse »*.

Poésie et réalité

– Pensez-vous que l'on assiste, à présent, à l'émergence d'une nouvelle théorie de la création de l'ordre par le désordre, dont le pionnier serait Prigogine avec ses « structures dissipatives » ?

– C'est probable ; et il faut tout d'abord voir les répercussions de cette nouvelle théorie dans les sciences sociales. J'espère néanmoins qu'elle n'aura pas une influence trop décisive qui éliminerait encore davantage la poésie comme moyen d'explorer la réalité.

– Quelle serait l'importance de cette contribution dans le champ de la physique lui-même ?

– Une part de cette théorie est basée sur la mécanique céleste de Poincaré, où elle a effectivement apporté une contribution importante. Mais le principal apport des « structures dissipatives » se situe justement hors de la physique, en chimie, en biologie et même en sociologie. C'est une attente motivée par l'une des idées-clefs de Progogine, à savoir que la science, excluant les phénomènes sociaux et humains, sera toujours accusée d'être trop restreinte. « *Non*, dit-il, *la science déterministe de Laplace ne peut plus régner ; mais si nous appliquions une nouvelle approche, de nouveaux instruments mathématiques, même à cette vieille science, nous découvririons des situations toutes nouvelles.* » Ma seule crainte est de voir les savants, qui ont toujours essayé d'éliminer la poésie, comme étant incompatible avec la réalité, disposer encore de meilleurs moyens pour le faire.

– Puisque Prigogine a affirmé que la *« nouvelle alliance »* serait *« une écoute poétique de la nature »*, ne va-t-il pas rétablir ainsi une nouvelle symbiose entre science et poésie ?

– Je l'espère bien.

– La science et le mythe semblent bien avoir certaines caractéristiques analogues ?

– Les sciences n'ont pas beaucoup de traits communs entre elles ; si vous comparez la botanique et l'astrophysique, vous verrez que la première utilise une terminologie qualitative et la seconde une terminologie quantitative. Certains considèrent même la psychiatrie comme une science. Ainsi, une fois que vous aurez analysé les sciences non plus du point de vue théorique, mais en examinant la pratique, vous découvrirez une telle diversité que la distinction entre science et mythe ne semblera plus tellement flagrante. Prenez, en cosmologie, la théorie du « Big Bang » : cette extraordinaire explosion évoque bien certains mythes. De même, le fait qu'une loi de la nature peut être modifiée sous l'influence de forces opposées évoque le mythe d'Hésiode, où une certaine régularité fut imposée par le règne de Zeus qui, en gardant les Titans dans l'enfer, élimina également les forces opposées.

Dadaïste

– Pourquoi dites-vous que *« l'anarchisme théorique est davantage propice au progrès que les doctrines fondées sur la loi et l'ordre »* ?

– J'ai employé le mot « anarchisme » dans un sens bien précis, à savoir celui que lui donnerait un « rationaliste » qui analyserait toutes les démarches élaborées par des scientifiques pour aboutir à leurs découvertes et qui s'exclamerait : *« Mais c'est de la pure anarchie ! »*

– Vous souhaitez une « démocratie relativiste » : les citoyens décidant des questions principales de leur vie. Ne croyez-vous pas que nos sociétés sont trop complexes pour qu'une telle utopie puisse se réaliser ?

– Si nos sociétés étaient trop complexes, elles le seraient aussi pour les scientifiques, car cela signifierait qu'il existe une imbrication de toutes les spécificités dont les savants ne connaissent qu'une parcelle. Si vous prenez un physicien, il ignore les répercussions sociales de certains changement physiques, le sociologue ignore la physique et le chimiste la sociologie. Si la situation était trop complexe, tout le monde en pâtirait.

– Non content d'être un anarchiste qui joue le jeu de la raison afin de mieux la saper, vous vous proclamez un dadaïste désinvolte.

– Je ne pense pas être un anarchiste, même si j'ai écrit un livre anarchiste. Parcillement, même si j'ai défendu l'épistémologie anarchiste, il n'est pas évident pour autant que je l'aime. Il me semblait indispensable de la défendre, puisque tant de scientifiques, défenseurs de la raison, se trouvent être de l'autre bord. J'ai *voulu prouver que leurs raisonnements* n'étaient pas aussi irréductibles qu'ils le prétendaient. Quelle est la meilleure manière de le démontrer ? En défendant un point de vue contraire. Mais je n'ai jamais révélé ma propre opinion. » ■

DAVID.



TÉMOINS

La « drôle de guerre » sur les ondes

Pour répondre à la propagande allemande, la radio française avait créé, dès 1935, une série d'émissions destinées aux différents pays d'Europe – et qui dureront jusqu'au 11 juin 1940. Charles Ford raconte cet aspect peu connu de la « drôle de guerre ».

CHARLES FORD

TOUT a commencé pour moi un jour de printemps 1938. Rentrant à la maison, je trouvais un message me demandant d'appeler de toute urgence un certain Copeau. Je ne connaissais d'autre Copeau que le grand homme de théâtre. Il s'agissait en réalité de son fils Pascal, qui dirigeait le service des émissions allemandes de la Radiodiffusion nationale.

– *Le ministère des affaires étrangères, dont nous dépendons pour nos émissions en allemand*, me dit-il, *a été alerté par notre ambassade de Varsovie. Les Polonais sont très inquiets, la radio allemande déversant à jet continu des émissions de propagande en langue polonaise. Les gens de Varsovie souhaitent que notre radio y réponde par des émissions en polonais, diffusées à partir des postes les plus faciles à capter là-bas. C'est le compositeur polonais Joseph Haftman, vice-président de la ZAIKS, la SACEM polonaise, qui nous a donné votre nom. Nous devons commencer très rapidement. Vous avez vécu longtemps en Pologne et vous connaissez parfaitement la langue. Si vous acceptez, je vous demanderai de collaborer avec un journaliste de mes amis, René Lavigne, qui est tout à fait au courant de notre politique en la matière.* »

Le lendemain, avec René Lavigne, nous nous mîmes d'accord sur la méthode à suivre. Trois fois par semaine, au début de l'après-midi, un cycliste m'apportait un pli avec les directives de Lavigne pour l'émission du jour et quelques textes à diffuser obligatoirement. Après la mise au point du texte définitif, je me rendais au studio aménagé dans l'aile gauche du Grand Palais, qui servait ordinairement aux émissions de la troupe dramatique de Paul Castan, et, à 18 heures, mes propos étaient diffusés pendant un quart d'heure par les stations de Toulouse-Pyrénées et de Lille-P.T.T. Les choses allèrent ainsi jusqu'au 1er septembre 1939. Ce jour-là, Pascal Copeau m'annonça que, dorénavant, les émissions polonaises seraient diffusées deux fois par jour et non plus trois fois par semaine...

C'est en 1935 que Pascal Copeau avait eu l'idée de créer à la radio française un service d'émissions en langue allemande, pour répondre à la propagande laborieusement distillée en français par celui que l'on devait appeler le « *traître de Stuttgart* », Paul Ferdonnet, assisté du comédien Auguste Saint-Germain. Aux émissions allemandes, Pascal Copeau en ajouta bientôt d'autres en italien et en espagnol, puis en polonais. Au fur et à mesure des nécessités de la contre-propagande, de l'information et de la guerre des nerfs, son service augmentait en nombre de langues et en personnel.

Le 6 juillet 1939, on inaugure la diffusion d'émissions en plusieurs autres langues et l'organisation prit le titre officiel et interminable de service des émissions en langues étrangères du centre de l'information générale de la Radiodiffusion nationale de l'Etat français ! Ce service compta bientôt environ quatre-vingts collaborateurs réguliers.

Un studio de fortune

L'embryon de 1935 était devenu un service important placé sous la surveillance directe du Quai d'Orsay, où l'ambassadeur Fouques-Duparc avait la charge des instructions à donner à Pascal Copeau. La mise en place des différentes équipes allait permettre à la Radiodiffusion française de présenter les souhaits du Nouvel An 1940 en une vingtaine de langues. Le 31 décembre 1939, peu avant minuit, tous les speakers furent réunis dans un studio de fortune. Jean Toscane, la « *plus belle voix de la radio* », lut le texte des vœux en français, puis il céda la place aux deux alliés, l'Anglais et le Polonais. Après quoi, les autres défilèrent devant le micro par ordre alphabétique, selon le pays auquel ils s'adressaient. La comédienne Marie-Hélène Dasté, sœur de Pascal Copeau et spécialiste des langues scandinaves, s'adressa successivement aux Danois, aux Norvégiens et aux Suédois.

Notre service pouvait utiliser la totalité du réseau comprenant vingt-huit postes émetteurs d'Etat et privés. Toutes les émissions d'information partaient de Paris et étaient envoyées aux différentes stations par le truchement du centre de modulation, chargé de l'amplification des émissions pour les rendre aussi nettes que possible. Au lieu d'être dirigées vers les antennes des postes parisiens, les voix des speakers étrangers étaient acheminées par câbles vers les différentes villes, où de nouveaux amplificateurs les transmettaient aux antennes des postes régionaux. Ceux-ci étaient choisis selon le degré d'audibilité dans les pays concernés. Par exemple, dès septembre 1939, les émissions en polonais furent diffusées simultanément sur les ondes de Toulouse-Pyrénées (poste d'Etat), Radio-Toulouse (poste privé), Bordeaux-Lafayette et Lille-P.T.T., Edouard Daladier ayant fait réquisitionner toutes les stations de radio privée pour la diffusion des bulletins d'information.

Le recrutement de spécialistes, rédacteurs et speakers en vingt langues, n'avait pas été facile. Le service était composé d'une véritable mosaïque de nationalités, qui s'enchevêtraient pour les besoins de la cause. Des Français dirigeaient les principales équipes : il y avait deux Hongrois, un Autrichien et un Espagnol dans l'équipe allemande, alors qu'un Italien appartenait à l'équipe espagnole, un Brésilien à l'équipe portugaise (ce qui était assez normal), une Française faisait partie du groupe scandinave et la comtesse polonaise de Rohozinska de l'équipe turque !

Nous avions certes des journalistes professionnels et des gens de radio, mais l'ensemble était plutôt hétéroclite. Nous avions parmi nous un professeur d'histoire, un philosophe, un romancier, un auteur dramatique, deux pasteurs protestants, une princesse au nom illustre, une artiste dramatique, un traducteur-juré international, un ancien député, un consul de carrière, un agent consulaire, deux critiques d'art, deux cinéastes, un metteur en ondes, une danseuse étoile, un violoncelliste, deux artistes peintres, une étudiante en droit et un ancien maître de ballet. Et tout cela faisait de bons rédacteurs, sinon toujours de bons speakers.

Réfugiés

L'équipe allemande était de loin la plus nombreuse – et pour cause ! Elle était surtout composée de réfugiés politiques et d'immigrés, qui restaient profondément attachés à leur pays tout en professant des opinions délibérément antihitlériennes. Karl Heil était le principal speaker du groupe. C'était un ancien acteur radiophonique de Cologne, qui avait joué un petit rôle dans *la Grande Illusion*. Après la guerre, il deviendra, sous le nom de Charles Hébert, le présentateur attitré en langue allemande des concerts de la Radiodiffusion française. Wolf Frank était un éminent juriste libéral, qui fera plus tard partie du tribunal de Nuremberg.

Le romancier Hans Siemsen, dont les œuvres avaient été brûlées sur la place publique par les Jeunesses hitlériennes, était très fier de sa ressemblance frappante avec le célèbre acteur Conrad Veidt. Il était aussi l'auteur du meilleur livre que l'on ait sans doute jamais écrit sur Charlie Chaplin. Quant à Hans Jacob, grand homme dans un petit corps, il avait été le secrétaire personnel et l'interprète de Stresemann et il n'en finissait pas de nous conter ses souvenirs de la séance mémorable au cours de laquelle l'Allemagne de Weimar fut accueillie à la Société des Nations par la fameuse incantation d'Aristide Briand : « *Arrière les canons ! Arrière les mitrailleuses !* »

Le cinéaste Max Ophüls, déjà très connu pour son film *Liebelei*, s'adressait tous les soirs aux Allemands et avait inventé un ingénieux « slogan » qui rappelait quotidiennement sur les ondes les crimes d'Adolf Hitler. Chaque énumération des horreurs nazies se terminait par un refrain mielleux : « *Dormez bien, monsieur le chancelier, faites de beaux rêves* ». Parfois, Françoise Rosay se joignait à Ophüls pour parler aux femmes allemandes, plus particulièrement aux mères. Le comédien et chanteur viennois Oskar Karlweis s'adressait tous les jours aux Autrichiens. Il chantait les louanges du Führer, vantait ses vertus et énumérait ses victoires, le tout ponctué de hoquets sonores. Il expliquait qu'en Autriche, selon une croyance populaire très répandue, le hoquet était signe de mensonge.

Dans le groupe italien, le jeune philosophe Chiaromonte, déjà très connu, traînait un spleen inguérissable dans les bureaux et les studios. Quant à l'ancien député socialiste Modigliani, il promenait inlassablement sa barbe et son lorgnon à la recherche d'une dépêche, d'un bulletin d'information ou d'un journal. Le lundi, presque régulièrement, Pascal Copeau recevait un appel au secours de notre pasteur tchèque Hruby qui, chaque dimanche, se rendait dans les campagnes où se trouvaient ses compatriotes. Il y disait l'office et prononçait un sermon consolateur. Avec ses bottes, ses cheveux de lin, ses lunettes d'écaille et son accent rugueux, il était invariablement pris pour un... parachutiste allemand et conduit à la gendarmerie. Tous les lundis, le Quai d'Orsay devait intervenir pour le libérer.

La guerre

Le mois de septembre 1939 connut les épisodes les plus mouvementés de la « guerre des ondes ». C'est au cours de la campagne de Pologne que se produisirent les incidents les plus caractéristiques. La grande bataille de propagande que se livraient les services de Pascal Copeau et du docteur Hans Fritsche, de Berlin, était à son comble. La teneur et le ton des émissions avaient changé dès le 3 septembre, date officielle de l'entrée en guerre de la France. Les propos étaient infiniment plus agressifs. Il fallait déjouer les ruses de l'adversaire. Une des premières mesures de précaution fut de supprimer la présentatrice allemande Anne-Marie Seeckel. En effet, aucun poste allemand n'utilisait de voix féminine pour les annonces et la diffusion d'informations : en entendant une voix de femme, un auditeur indiscret aurait pu comprendre que son voisin écoutait un poste étranger interdit.

Les émissions polonaises avaient d'autant plus d'importance en ce mois de septembre que la voie radiophonique était pratiquement la seule permettant de communiquer avec la Pologne envahie. Les services allemands ne tardèrent pas à brouiller les informations en polonais diffusées sur les ondes de Radio-Toulouse. Le brouillage commençait à l'heure indiquée, même si l'émission avait du retard, et finissait à l'heure prévue, même si le présentateur parlait encore. Le travail de sape était effectué avec une régularité automatique.

Nous eûmes alors l'idée de « doubler » chaque émission : une fois son texte dit, le speaker le reprenait de bout en bout. Les Allemands s'étant mis à émettre sur la longueur d'onde de Radio-Toulouse, il fallut multiplier le nombre des émissions et des postes émetteurs. Jusqu'au 25 septembre 1939, date de la capitulation de Varsovie, il y eut dans l'éther des conversations continues entre Toulouse et la capitale martyre, de même qu'entre Varsovie et Londres, la B.B.C. ayant à son tour créé des émissions en polonais.

Jules Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne en France, était venu au studio de la rue de Grenelle pour lancer un message au maire de Varsovie, qui répondit le soir même devant le micro de la cité investie. Deux jours plus tard, Stephan Osusky, ministre de Tchécoslovaquie, venait, lui aussi, prendre la parole au cours des émissions en tchèque et en slovaque. A partir de ce moment, une rivalité peut-être inconsciente anima les deux diplomates qui vinrent à tour de rôle rue de Grenelle pour parler à leurs compatriotes. Parmi les visiteurs étrangers, nous eûmes souvent devant notre micro le général Ladislas Sikorski, qui devait périr par la suite dans des circonstances tragiques et mystérieuses.

« Ligne Maginot »

Le 1er octobre 1939, nos services furent transférés du 103, rue de Grenelle à l'avenue de Ségur. Après les locaux étroits et vétustes de Paris-P.T.T., nous eûmes droit à l'immense bâtiment du ministère des transmissions. C'est le général Sikorski qui baptisa de « *ligne Maginot de la radio* » le vaste sous-sol où se trouvaient nos micros. La première fois que le général polonais était venu avenue de Ségur, le maître de céans, le ministre Jean Julien, l'avait reçu en grande pompe dans son cabinet. Par la suite, le « premier » Polonais refusa tout traitement de faveur et il fut ravi de descendre comme nous tous au second sous-sol pour s'installer devant un micro. Le sous-sol était aménagé en abri, où le ministre et son personnel pouvaient se réfugier en cas d'alerte.

Cette « ligne Maginot » de la guerre des ondes était dotée d'un *matériel ultra-moderne (pour l'époque)* et l'on pouvait y travailler en toute quiétude. Neuf cabines, aménagées à la hâte mais confortables, servaient à l'émission des textes dans les différentes langues. Une des cabines possédait un dispositif pour l'enregistrement de disques et leur rediffusion en « différé ». Les visiteurs trouvaient que les cabines ressemblaient à des cages à perroquet.

Après le général Sikorski, d'autres membres éminents du gouvernement polonais étaient venus parler : le ministre Marian Seyda, une des « têtes » de l'opposition de droite, propriétaire du plus grand journal de la Posnanie, le professeur Stanislas Stronski, qui allait finir comme simple ouvrier dans une usine anglaise, enfin le glorieux général Joseph Haller, commandant en chef de la légion polonaise créée par lui en France pendant la première guerre mondiale.

Malgré la gravité des événements, nous gardions un optimisme à toute épreuve. Tous les soirs, nous attendions avec impatience l'arrivée de notre camarade Roger Massip, du *Petit Parisien*, qui avait toujours quelque nouvelle rassurante à nous communiquer. Depuis un certain temps, il déclarait invariablement :

– *Il paraît que c'était très mauvais hier, mais aujourd'hui la situation est redressée...* »

A Toulouse

Pourtant, l'atmosphère s'alourdissait d'heure en heure. L'immeuble de l'avenue de Ségur était sévèrement gardé et aucune personne étrangère ne pouvait plus y pénétrer, même munie d'un laissez-passer en règle. Et un jour, nous apprîmes une nou-

هكذا من الأمل

velle consternante : tous les membres de la section allemande, apatrides et réfugiés politiques, allaient être internés dans un camp en leur qualité de « *citoyens ennemis* ». Pour protester contre cette mesure brutale, injuste et déshonorante, Pascal Copeau alla immédiatement rejoindre son unité sur le théâtre des opérations, laissant la direction du service à son adjoint, Henri Bertrand. Au moment de nous quitter pour se laisser enfermer dans le camp d'internement, Hans Jacob nous dit, les larmes aux yeux : « *N'oublions pas ce que vient de déclarer Georges Mandel :* Nous irons de catastrophe en catastrophe jusqu'à la victoire finale... »

Arriva la fatale journée du 10 juin 1940. La veille, on nous avait fait savoir que le repli du service s'effectuerait par groupes. Les sections italienne, espagnole, portugaise, allemande et autrichienne se rendraient à Tours. Les Polonais, Tchécoslovaques, Roumains, Bulgares et Grecs iraient à Toulouse, les autres à Poitiers. La « cité des violettes » était surpeuplée et il était pratiquement impossible de trouver la moindre chambre d'hôtel. Nous passâmes la première nuit, installés tant bien que mal, dans les locaux de la radio d'Etat, où nous avions été accueillis avec bienveillance par Laurens Rouyre, chef du centre. Grâce à sa diligence, nos émissions reprenaient sur les antennes de Radio-Toulouse et de Toulouse-Pyrénées.

Fin juin, un coup de téléphone en provenance de Bordeaux faisait savoir que, en vertu de la convention d'armistice, toutes les émissions en langues étrangères étaient suspendues... définitivement. Ceux d'entre nous quiétaient le plus dangereusement compromis auprès des Allemands reçurent des passeports français établis à des noms d'emprunt, délivrés par le deuxième bureau de la préfecture de la Haute-Garonne. Les rescapés des sections polonaise et tchécoslovaque reçurent en outre des ordres de mission leur enjoignant de se rendre à Alger pour s'y mettre à la disposition de la radio locale.

Arrivés à Alger, nous allâmes immédiatement nous présenter au directeur de la station Radio-Alger, le capitaine Fontanille, qui nous reçut courtoisement mais fraîchement. Il nous enleva tout de suite nos illusions :

—Vous voulez continuer à faire des émissions en polonais et en tchèque ? Messieurs, oubliez-vous que les Polonais et les Tchécoslovaques sont maintenant nos ennemis ? »

C'était bien la fin. ■

THEATRE

Le présent des classiques

BERNARD DORT

JOUER les classiques ne va pas de soi. Le temps du théâtre est le présent : l'action dramatique a lieu devant nous, spectateurs. Les paroles et les gestes des acteurs-personnages s'échangent, s'opposent ou s'allient, dans l'instant. Aristote définissait déjà le « *drame* » par là : tous les personnages y apparaissent « *comme agissant, comme en acte* ». L'imparfait, ce temps des grands récits, y est inconcevable. Mettre dans la bouche des comédiens des textes écrits, leur faire exécuter des mouvements prescrits, il y a, parfois, plusieurs siècles, a donc quelque chose de paradoxal. Presque de contre-nature.

Pourtant, le théâtre vit de textes classiques. Il l'a toujours fait. Pendant longtemps, il est vrai, il a mis ces textes au présent. Quand, au dix-huitième siècle, la Comédie-Française jouait Molière ou Racine, elle les interprétait comme des auteurs non du passé, mais de l'époque même. Leurs héros paradaient ou trébuchaient en costumes Louis XV : le panier remplaçait la robe droite et la culotte collante, l'extravagante rhingrave... Ce n'est qu'avec le dix-neuvième siècle que ces œuvres furent traitées comme des classiques, en soulignant ce qui les séparait de nous. Depuis, le débat est ouvert. Faut-il actualiser les classiques, faire comme s'ils avaient été écrits la veille, ou, au contraire, les historiciser, faire ressortir leur caractère daté ? A moins qu'on ne décide encore de les tenir pour éternels et de les jouer comme s'ils étaient de tous les temps et de tous les pays...

Cette question de l'usage des classiques, trois, au moins, parmi les spectacles parisiens récents, nous autorisent à la poser de nouveau ; *la Tragédie de Carmen* que présente Peter Brook aux Bouffes-du-Nord, le *Faust* de Goethe, par lequel Antoine Vitez a inauguré sa direction au palais de Chaillot, et le *Richard II* qui ouvre le cycle des Shakespeare du Théâtre du Soleil, à la Cartoucherie de Vincennes. C'est que, pour différents qu'ils soient, ces spectacles ont, au moins, en commun de ne pas faire silence sur leur distance à l'égard de l'œuvre. Leur approche du texte se fond même sur cette distance, qu'ils choisissent, en fin de compte, de la rendre évidente ou de la nier. Et elle ne se préoccupe pas d'abord du sens : elle s'attaque à la forme.

Immédiat

La démarche de Peter Brook, Marius Constant et Jean-Claude Carrière est simple. Constatant que « Carmen, *opéra en quatre actes tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, poème de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Georges Bizet* » n'a « *pas échappé aux boléros et aux castagnettes* » et a été « *neutralisé par les modes successives du théâtre lyrique* », le musicien, le nouveau librettiste et le metteur en scène ont pratiqué « *un décapage amoureux du monument Carmen* » (Marius Constant). *Carmen* dure près de trois heures, comporte des chœurs, une nombreuse figuration, un grand orchestre... ; *la Tragédie de Carmen*, elle, se déroule en moins d'une heure et demie et ne nécessite que quatre chanteurs, deux comédiens et une formation musicale de chambre (quatorze instrumentistes et un pianiste).

Tout a été resserré, dans le temps et dans l'espace. Plus de « *site pittoresque et sauvage* » parmi les rochers d'Andalousie, ni de contrebandiers traînant leurs ballots, plus de cortèges d'enfants, ni de déploiements de cigarières. Plus même d'Espagne romantique. Tout se joue entre les murs artistement lépreux des Bouffes-du-Nord, dans le cercle de terre battue, ocre cette fois, que Brook affectionne et qui tient de l' « orchestra » des Dionysies, de la scène en éperon du théâtre élisabéthain et du cercle du conteur africain. La fosse de l'opéra a même été supprimée : les instrumentistes se tiennent à l'arrière, au fond de l'espace scénique. Le public, celui, du moins, qui occupe le parterre, est de plain-pied avec les chanteurs, tout proche d'eux.

La Tragédie de Carmen nous atteint de plein fouet. Sans la moindre distance. L'œuvre de Bizet a été non seulement réduite, mais, en quelque sorte, renversée. Elle est devenue, comme Brook aime à définir son travail, du « *théâtre immédiat* », « *direct* ». Ce qui est à l'opposé de l'opéra, théâtre de la médiation s'il en est, qui joue sur la multiplication et la diversification du temps, de l'espace, de la voix et du corps humain. *La Tragédie de Carmen* est au présent. L'opéra, lui, a toujours affaire au passé.

Le *Faust* monté par Antoine Vitez ruse entre les époques. On sait que Vitez se refuse à pratiquer ce que Marius Constant appelle le « *décapage* » et ce qu'il nomme, lui, *le « dépoussiérage » (je veux dire : des classiques)* » : « *Le dépoussiérage, c'est la restauration. Notre travail à nous est, tout au contraire, de montrer les fractures du temps.* » Et d'évoquer « *les œuvres du passé* » comme autant d' « *architectures brisées, de galions engloutis* » qu'il s'agit de ramener « *à la lumière par morceaux, sans jamais les reconstituer, car de toute façon l'usage en est perdu* (1) ».

Le choix de *Faust* s'y prêtait à merveille. C'est que *Faust* est déjà, en soi, un édifice composite, à la façon des « *églises romanes faites avec des morceaux de bâtiments antiques* ». Toute sa vie, Goethe n'a cessé de le reprendre, de le déconstruire pour le rebâtir. L'*Urfaust*, dont la composition remonte à 1774, a été publié en 1790 ; le premier *Faust*, en 1808, et le second, en 1833. Et les replâtrages sont, à dessein, apparents. Vitez n'a pas, pour l'instant, monté le second *Faust*. Regrettons-le : il y eût trouvé un matériau privilégié. Mais son premier *Faust* repose, déjà, sur le composite. A preuve le dispositif du spectacle : sur la scène, un fragment de nature, une « vraie » forêt et, en avancée dans la salle, un plateau nu, une estrade de théâtre, qui s'ouvrira comme une boîte à jouets... le tout surmonté, à vue, de la machinerie, agressivement moderne, de Chaillot.

Les personnages eux-mêmes se dédoublent : le vieux Faust suit du regard le Faust jeune, le plaint et l'assiste parfois. Le temps est devenu le thème central. Non seulement l'alternance entre celui de la vieillesse et celui de la jeunesse, celui du savoir et celui de l'amour, qui fonde, en effet, le *Faust* goethéen, mais encore l'interpénétration des temps de notre longue histoire occidentale : le Moyen Age d'où sort Faust, l'aube du monde bourgeois où il s'inscrit, et notre époque, celle d'Antoine Vitez. Ainsi, ce *Faust* tourne au kaléidoscope. L'aventure du docteur s'y démultiplie et nous parle, par des voies inattendues. La « *tragédie de Marguerite* » s'y abîme : elle disparaît dans ce grand branle-bas d'espaces et de siècles. Ici, toutes les formes se chevauchent : reste une « rhapsodie » (2) faustienne.

Une grande forme

Au contraire, pour *Richard II*, Ariane Mnouchkine parie sur *une* forme. On a beaucoup dit qu'elle transformait les féodaux anglais en samouraïs et la chronique shakespearienne en un rituel théâtral japonais. Le programme lui-même avoue la « *référence à cette grande forme traditionnelle : celle du nô, du kabuki, du bunraku* ». On a même taxé le spectacle de formalisme. C'est mal comprendre ce choix d'une forme.

Dans ses emprunts au théâtre traditionnel japonais, très composite lui aussi (du nô au kabuki, en passant par le bunraku, il y a un monde... et des siècles), un tel choix n'est en rien l'imitation d'un style : le *Richard II* du Théâtre du Soleil n'est pas un spectacle kabuki comme l'était, par exemple, *le Château de l'Araignée* (ou *le Trône de sang*), la version cinématographique de *Macbeth* par Kurosawa. Il institue sa propre cohérence, spectaculaire et monumentale, par l'effet d'un collage extrême-oriental. Ce monde féodal de *Richard II* où tout, jusqu'à la trahison, est réglé et où le roi trône comme le soleil au milieu des planètes, Ariane Mnouchkine en fait, comme un commentateur de Shakespeare qualifiait la pièce, « *une sorte d'opéra politique et dogmatique (3)* ». L'espace de jeu se déploie devant nous, piste et scène à la fois. Les acteurs y entrent en courant, comme des chevaux à la parade, et en ressortent de même. Ils déclament, caparaçonnés de costumes extravagants et superbes qui allient l'éloignement dans le temps (les fraises élisabéthaines) à celui dans l'espace (les jupons guerriers du kabuki).

Dans ce rituel inventé, le texte shakespearien resplendit. La scène ne traduit pas, n'imite pas le texte. Elle nous l'offre. Elle nous le rend perceptible, comme s'il venait de très loin, presque étranger, du fond du monde du Soleil-Levant. Ici, la géographie recoupe et renforce l'histoire. A nous de déchiffrer les règles de ce jeu lointain et resplendissant. Mais une fois le roi captif, dépossédé, puis déchu, tout change. Richard est presque nu : non plus un mixte de hanneton et de cheval d'apparat, comme les féodaux, mais un homme comme chacun de nous. La distance, alors, s'efface.

La dernière image de ce *Richard II* fait une singulière « pietà ». Bolingbroke, le nouveau roi, le futur Henri IV, s'étend sur la table centrale, à la fois autel et trône, son costume lui prête l'apparence d'une femme, d'une mère presque ; il joint les mains. En dessous de lui, un peu en retrait, sur le sol, il y a le corps sans défense et inanimé de Richard II, sa victime, tel celui d'un Christ qu'il aurait assassiné et sur lequel il prierait. Là, le mythe rejoint l'histoire. La cérémonie théâtrale, faite de chevauchées, de harangues, de défis, de duels et de chutes, fait place nette. Restent une image, deux corps et une voix. Et le présent paradoxal du théâtre. ■

(1) Cf. « Théorie/pratique théâtrale », par Danielle Kaisergruber et Antoine Vitez, dans *Dialectiques*, nº 14, 1976, page 9.

(2) Au sens que Jean-Pierre Sarrazac, dans un récent et pertinent ouvrage sur les « *écritures dramatiques contemporaines* », *l'Avenir du drame* (aux éditions de l'Aire, Lausanne) donne à ce mot, en parlant de « *l'écrivain-rhapsode qui assemble ce qu'il a préalablement déchiré et qui dépèce aussitôt ce qu'il vient de lier* », page 27.

(3) Bacquet Paul : *les Pièces historiques de Shakespeare. — 2. La Deuxième Tétralogie et « Henri VIII »*, aux Presses universitaires de France, Paris, 1979. Cf., page 17.

NUMISMATIQUE

Reconnaître où a été frappée une monnaie

ALAIN WEIL

L'ATELIER monétaire est le lieu où l'on fabrique les monnaies. L'organisation et la surveillance de ces ateliers ont, de tout temps, requis l'attention du pouvoir, et nombreux sont les monnayages portant, en clair ou en code, l'indication de l'atelier émetteur.

Dans l'Antiquité grecque, lorsque le pouvoir est celui de la cité, les monnaies émises par cette dernière portent souvent, outre des types qui lui sont propres, son nom (ou plutôt l'ethnie de ses habitants) en entier ou en abrégé ; lorsque le pouvoir est plus large, comme pour l'empire d'Alexandre le Grand, les nombreux ateliers monétaires se distinguent en général par de petits symboles, des lettres ou des monogrammes placés, dans le champ, à côté des types principaux.

A Rome, il faudra attendre le troisième siècle et surtout le règne de Dioclétien pour qu'apparaissent les marques d'atelier. Ces marques sont situées à l'exergue du revers et comprennent diverses abréviations dont l'une est spécifique de la ville émettrice, par exemple LG ou LVG pour Lyon, R, RM ou ROM pour Rome, AMB pour Amiens, MED ou MD pour Milan, etc. Pour les villes importantes disposant de plusieurs ateliers ou « officines », une lettre supplémentaire indique le numéro de l'officine ayant frappé.

L'Empire byzantin conservera l'habitude des marques d'atelier, et nous allons voir que dans notre pays cette coutume, précieuse tant pour l'historien que pour le collectionneur, apparaîtra à la fin du Moyen Age.

« Le fermier général »

On sait, en effet, que jusqu'en 1878 la frappe n'était pas concentrée en un seul lieu et que, sous l'Ancien Régime, il existait dans le royaume un grand nombre d'ateliers ou « Hôtels des monnaies », ce nombre ayant culminé sous Louis XIV pour atteindre la trentaine. Ces ateliers étaient exploités en entreprise par voie d'adjudication à un particulier, le « maître de la monnaie », qui concluait un bail avec l'administration royale. A partir de Louis XIV, on commença à regrouper les baux d'ateliers : c'est ainsi qu'en 1662 un bail général était créé pour les six villes de Paris, Rouen, Lyon, Bayonne, Aix et Rennes. Le détenteur d'un tel bail général était appelé le « fermier général ». Ces mesures de regroupement n'étaient que le départ d'un plan de Colbert visant à soustraire le monnayage au système d'entreprise pour le faire entrer dans celui de la régie : c'est ce qui se produisit peu à peu, et les « maîtres de la monnaie » disparurent au profit de « directeurs particuliers » et d'un « directeur général des monnaies » dépendant tous de la Cour des monnaies du royaume.

L'indication du lieu d'émission apparut en 1385, sous Charles VI. Le roi institua alors le système des « points secrets d'atelier » qui indiquaient facilement (pour les initiés) la provenance de chaque monnaie : le point était placé au droit comme au revers sous une certaine lettre de la légende, et la place de cette lettre par rapport à la première lettre de la légende constituait le code secret. Par exemple, le point quatrième (c'est-à-dire placé sous la quatrième lettre de la légende) indiquait l'atelier de Montpellier, le point quinzième celui de Rouen, le point dix-huitième celui de Paris, etc. Ce système fonctionna jusqu'à François Iᵉʳ qui imagina un repérage plus simple en attribuant à chaque atelier un « différent » constitué par une lettre de l'alphabet (exemples : A pour Paris, B pour Rouen, C pour Caen, etc.). Ce nouveau code des « lettres d'atelier » fut créé par lettre patente du 14 janvier 1540, mais les points secrets persistèrent encore, en même temps que les lettres d'atelier, pendant plusieurs années ! Il faut aussi noter que les ateliers de Rennes, Metz, Strasbourg, Aix, Pau et Besançon firent exception en utilisant des symboles différents d'une seule lettre, à savoir : 9 pour Rennes, AA pour Metz, BB pour Strasbourg, + pour Aix, une vaquette (1) pour Pau et X pour Besançon.

Rareté

Le nombre des ateliers français fluctua beaucoup au cours des siècles ; il était d'une vingtaine sous Charles VI, de vingt-trois au moment de l'ordonnance de 1540 sur les lettres d'atelier, d'une trentaine sous Louis XIV et enfin de dix-sept à la veille de la Révolution de 1789. Réduit à sept sous le Second Empire, le nombre des ateliers monétaires tomba à deux (Paris et Bordeaux) au début de la Troisième République. Le 1ᵉʳ janvier 1878, l'atelier de Bordeaux ferma ses portes, et Paris va demeurer le seul lieu de fabrication des monnaies de la république jusqu'en 1973, date à laquelle les presses monétaires de l'Hôtel des monnaies du quai de Conti furent transférées dans un atelier plus moderne à Pessac, près de Bordeaux. Outre l'attrait affectif que peut présenter la possession d'une monnaie frappée dans sa ville, le collectionneur recherche parfois certains ateliers pour leur rareté, ce qui suppose une bonne connaissance des données de frappe (certains ateliers ayant frappé très peu pendant une période donnée et abondamment à d'autres époques). Parmi les ateliers royaux les plus souvent recherchés, on peut citer Troyes (V), Besançon (X), Grenoble (Z) ; Bourges (Y), etc.

Il faut enfin noter l'intérêt des ateliers temporaires qui ont été ouverts pendant de courtes périodes lors d'événements graves survenant dans l'histoire du pays ; l'exemple le plus fameux en est la pièce de 1 franc (type Roty) frappée en 1914 seulement à l'atelier de Castelsarrasin (différent C au-dessus de la date). Alors que les pièces de 1 franc Roty courantes valent seulement leur poids d'argent, la pièce de Castelsarrasin vaut en 1982 plus de 2 000 F, si elle est en bel état.

Il existe même des monnaies nationales frappées hors de France ! Chacun a encore le souvenir des émouvantes pièces de 2 F datées 1944 et portant le seul nom de France qui circulèrent dans le sud de notre pays et en Algérie : ces pièces en bronze d'aluminium avaient été fabriquées à Philadelphie, par les Etats-Unis, pour la France libre. Les numismates connaissent aussi les pièces de 20 francs or de Louis XVIII fabriquées à Londres en 1815 pour le roi en exil durant les Cent Jours et portant la lettre d'atelier R. Comme on le voit, rien n'est innocent sur une monnaie, pas plus les petits différents d'atelier que les types monétaires eux-mêmes porteurs des grands messages politiques... ■

(1) Terme de numismatique qui désigne précisément la « petite vache », marque de l'atelier de Pau.

GÉNÉALOGIE

Cousinages

PIERRE CALLERY

LE monde est-il réellement petit ou plutôt celui des généalogistes serait-il véritablement grand ? A la suite de la publication dans ces colonnes d'une étude montrant comment les documents notariaux, retrouvés grâce à l'enregistrement, permettent parfois de résoudre avec certitude une énigme absolument impénétrable si l'on se base sur le seul état civil (1), différents lecteurs se sont manifestés. Le fait, habituel et encourageant, se renouvelle à chaque chronique. Il ne pose qu'un seul problème : répondre dans un délai raisonnable ! Il n'étonnerait donc pas si, outre les correspondants sans parenté avec le vecteur de la chronique : Ursin Deville-Chabrolle — connu dès le départ comme ascendant du docteur François Caplan (Orléans) — trois lecteurs ne s'annonçaient, eux aussi, descendants directs de celui-ci.

« Or cette famille je la connais bien puisque j'y suis apparenté par ma mère et aussi parce que moi aussi j'en ai fait la généalogie voici une quinzaine d'années. Ce qui me permet de vous dire que le fameux Ursin Deville-Chabrolle est l'un de mes arrière-arrière-arrière grands-pères ! » (Alain Pauquet, Olivet).

Le docteur François Caplan ne connaît pas ce cousin éloigné qui se signale à lui. L'un et l'autre ignorent l'existence de deux autres lecteurs également parents par le même ancêtre.

« Descendants, en effet, ma fille et moi, d'Ursin Deville-Chabrolle, nous avons commencé récemment l'exploration de cette branche », nous écrit le premier, (Henri Guillard, Nîmes) tandis que le second ne se fait connaître qu'en décembre, près d'un an après la publication de la chronique en question :

« Comme mon cousin, j'ai comme arrière-grand-mère Marie Clémence née le 16 septembre 1826 d'Ursin Deville-Chabrolle et de Françoise Perpétue Perreau.

» J'aimerais comparer ma documentation avec la vôtre. Je vous ferai part à cette occasion de ce que m'avait dit ma grand-mère sur l'origine lointaine des Deville-Chabrolle... » (Georges Ferrandon, Paris-V^e).

Ce dernier ne s'est découvert cousin du précédent — explique-t-il ensuite — que parce qu'il recherchait aux Archives départementales, comme lui, la même lignée !

Ces retrouvailles entre cousins (aucun ici ne porte le patronyme de l'ascendant commun) sont-elles tout à fait exceptionnelles ? Plusieurs personnes, descendantes du guide savoyard Duport qui mena des soldats de François Ier au-delà des Alpes en 1515 et qui — démocrate avant la lettre — refusa l'anoblissement, vont-elles se faire connaître maintenant ? (2)

Peut-être. Le cas du lecteur (ici, de la lectrice) se découvrant cousin avec les héros d'une chronique s'est déjà présenté dès les débuts de cette rubrique.

« Ayant lu votre article (3), je me permets de vous signaler que je suis comme vous une descendante de la famille Vazard.

» Il est bien un peu tard pour entreprendre des recherches généalogiques vu mon grand âge (quatre-vingt neuf ans), mais... » (Mme Jules Bernadet, Clermont de l'Oise).

Elle aussi en parle en famille. L'un de ses fils (Pierre Bernadet, Paris-XXe) entre en correspondance. En juin 1978, notre lectrice décède dans sa quatre-vingt quatorzième année. Est-ce la fin d'une belle histoire ?

Non pas ! Tout récemment arrive une lettre :

« Tout d'abord permettez-moi de me présenter : je suis la petite-fille de Madame Bernadet née Rachel Vazard... » (Mme Hansjung Kobelt, Adligenswil (Suisse).

Des trous

D'autres lecteurs ont eu l'occasion de se découvrir parents à la suite de l'une ou l'autre des chroniques. Certains correspondants le savent et, sous le biais d'une question précise, souhaitent manifestement que l'ensemble de leur situation soit présenté dans ces colonnes (4).

« Depuis presque deux ans, je m'applique à recenser mes ancêtres ; vrai travail de détective, surtout qu'avec certaines « branches » de mon « arbre », il y a des trous terribles... que je ne parviens pas à boucher ! Titanesque !

» Pensez que, pour une branche, je suis arrivée à l'Année noire (5) et que, pour d'autres, à l'arrière-grand-mère je n'ai plus rien !

» J'ai quelques tuyaux à vous demander : Comment faire pour retrouver un accident de voiture qui a coûté la vie de mon vrai grand-père et d'amis, qui laissa indemne ma grand-mère (qui ne voulait plus se souvenir, autrefois, de son vivant, et alors que je ne pensais pas à la généalogie) ? Accident arrivé alors qu'ils revenaient de la vallée de Chevreuse, via Saint-Denis. Ma grand-mère était enceinte de trois mois. Mon père est né le 8 octobre 1915. Ils n'étaient pas mariés. Ensuite, en 1917, on a marié ma grand-mère à un ami : M. Joseph, qui a reconnu l'objet de la honte.

» Et puis, au sujet de mon grand-père paternel, je n'ai que « des sons de cloche » : ma grand-tante d'Amérique qui ne sait pas trop... (elle partit pour les Etats-Unis en 1919) ; ma grand-tante qui demeure encore à Damigny (la Normandie est le « fief » des Joseph) ne répond jamais à mes lettres : on dirait qu'il y a quelque chose de tabou, des secrets, que je n'ai pas le droit d'approcher.

» Une nièce de ma grand-mère a parlé à mon père. Il (mon vrai grand-père) se serait appelé Catry (ou *Catries*, ou *Quatri...*). *Mon père se souvient qu'il aurait été ami de Jaurès. Ma tante d'Amérique dit qu'il était marié et en instance de divorce. Sa femme aurait eu une boucherie dans l'avenue de Saint-Ouen. Mon père se souvient encore que sa mère lui parlait d'une visite qu'ils auraient faite tous les deux chez les parents. Mon père aurait « fait pipi » sur les coussins du salon... En fait, je ne sais rien de concret, et je suis dans le vague depuis le début ».* (Mlle Evelyne Joseph, Sevran).

Le monde des généalogistes sera-t-il assez grand pour résoudre ce dernier mystère, en permettant à notre correspondante de connaître un cousin proche, un oncle peut-être, qu'elle ignore et qu'inconsciemment elle cherche ? ■

(1) Voir *le Monde Dimanche* du 15 février 1981, page XVIII : « Une énigme ».

(2) Voir *le Monde Dimanche* du 31 janvier 1982, page XIV : « De la fumée sans feu ? ».

(3) Voir *le Monde* daté 3-4 mars 1974, page 15 : « La généalogie, un jeu difficile et passionnant ».

(4) *« Je pense sincèrement que vous pouvez en faire un article. Cela ne me dérange pas du tout... ».*

(5) L'année 1707, la pire année de disette, indique par ailleurs notre correspondante.

CONTE FROID

Les zéros

Comme il était matriculé aux allocations mortuaires sous le n° 101/00034057/0030068570520/300004765, le jour de son enterrement, on oublia un zéro, et on enterra quelqu'un d'autre à sa place.

JACQUES STERNBERG.

POESIE

JAMES SACRÉ

James Sacré est né en Vendée en 1939. Il a d'abord vécu dans la ferme de ses parents. Après avoir étudié aux États-Unis, il a consacré une thèse de doctorat à la poésie de la fin du XVIe siècle. Il a notamment publié *Graminées* et *Cœur élégie rouge* au Seuil, ainsi que *Figures qui bougent un peu* chez Gallimard. Tout récemment, les éditions Ryôan-ji viennent de faire paraître *Quelque chose de mal raconté. L'errance de Sacré cherche de l'ombre quand le jour est trop aveuglant.* Dans un même mouvement, il part en quête et en perte de l'indicible du langage. Cette langue qui bouge risque la fureur et la mélancolie des mots qui ont le poids de l'expérience vécue.

CHRISTIAN DESCHAMPS.

Trois poèmes à S. B.

I

Un jour écrire deviendra trop difficile.
On ne pourra plus penser (respirer, les mots comme du
[silence)]
A la trop grande complication de ce que c'est vivre.
Le poème sera, de plus en plus aveugle, plus rien que des
[mots ;]
Personne qui pourra les entendre pour de vrai.
Quelque chose d'autre viendra dans des ruines de temps et
[d'amitié.]
Ce sera même pas la peine de dire qu'il faut mourir.
On mourra.

II

A cause de ta voix rieuse amicale au téléphone je retrouve en
[mon cœur (en tout cas je le crois)]
Une couleur à des souvenirs qui s'étaient comme défaits dans
[l'inquiétude et des larmes.]
Il faudrait expliquer bien sûr pourquoi au lecteur ; ça se fera
[peut-être]
Au fur et à mesure de cet ensemble de poèmes que j'ai
[maintenant envie d'écrire.]
C'est le soir en Vendée dans une cour de ferme qu'on a
[transformée en pelouse]
L'herbe vient d'être coupée, il y a des roses
On est bien dans la légèreté confortable d'un fauteuil en
[rotin. D'autres grandes fleurs]
Joignent le bord des toits. Plus loin des peupliers bougent,
[presque pas. Est-ce que je pense vraiment à toi ?]
Pourtant oui : écrire dans ce calme provincial qui fait silence
[c'est comme entendre que je t'aime. Entends-tu ?]

III

Beaucoup de gestes pour aimer sont tout compte fait presque
[rien]
Malgré d'extravagantes paroles que des anges ou des
[chevaux s'ébrouent dedans.]
T'en souviens-tu comme je t'emporte à jamais dans mon cœur
[avec ton beau prénom presque rien,]
La rengaine d'un amour impossible un dimanche et l'odeur
[de la brillantine.]
J'aimerais faire comprendre à travers la qualité rythmique
[et machine souple]
Des mots mis ensemble
L'effet que produit dans mon corps
La moindre complicité (roublarde ou naïve) que ton sourire
[accroche]
A du temps qui passe entre nous :
Non pas que je tienne à sauver des sentiments de la ruine,
Mais parce que le grand bien être et force dans le cœur
A dire tout bonnement que je t'aime ça ressemble vraiment
A l'ange qui galope dans tous mes poèmes : on le voit mal,
[mais j'écrirai toujours.]

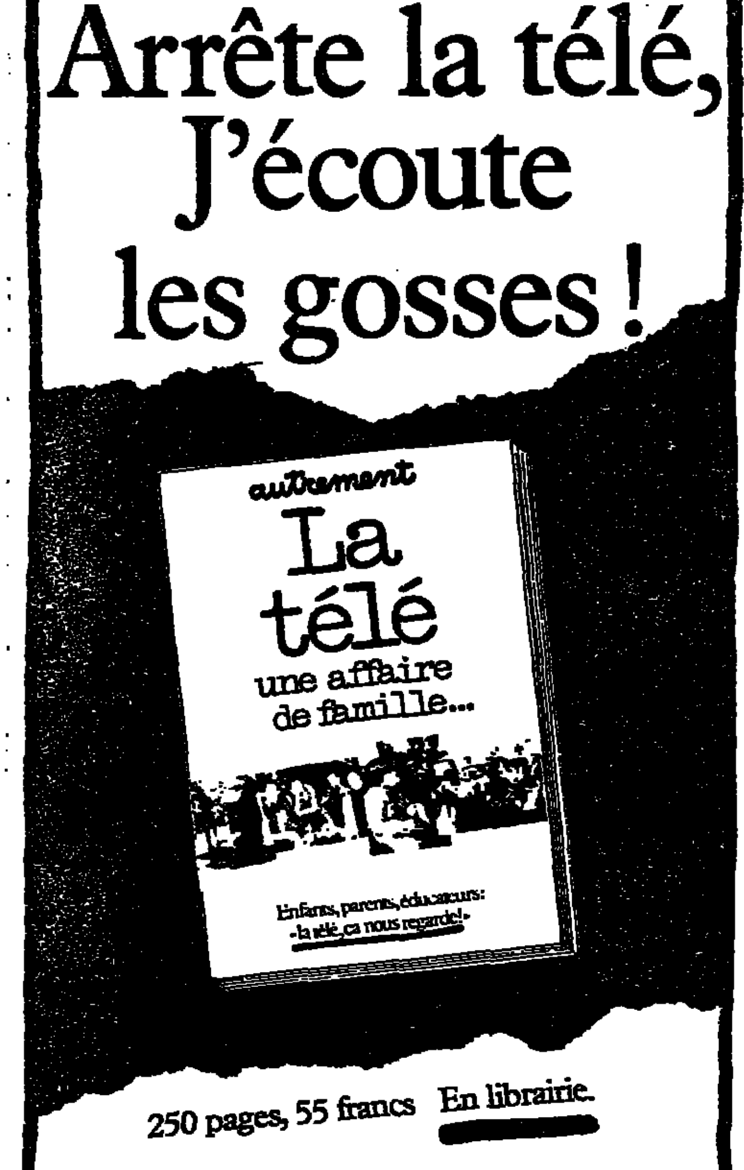
ACTUELLES

LOIS

« Pour la multitude de vos lois que vous vantez tant, c'est ce qui me fait croire que vous n'en avez pas eu de bonnes, ou que vous n'avez pas su les conserver dans leur simplicité. Pour bien gouverner un peuple, il faut peu de juges et peu de lois. Il y a peu d'hommes capables d'être juges ; la multitude des juges corrompt tout. La multitude des lois n'est pas moins pernicieuse ; on ne les entend plus, on ne les garde plus. Dès qu'il y en a tant, on s'accoutume à les révérer en apparence, et à les violer sous de beaux prétextes. La vanité les fait faire avec faste, l'avarice et les autres passions les font mépriser. On s'en joue par la subtilité des sophistes, qui les expliquent comme chacun le demande pour son argent : de là naît la chicane, qui est un monstre né pour dévorer le genre humain. [...] Je ne voudrais ni dispositions par testament, ni adoptions, ni exhérédations, ni substitutions, ni emprunts, ni ventes, ni échanges. Je ne voudrais qu'une étendue très bornée de terre dans chaque famille ; que ce bien fût inaliénable, et que le magistrat le partageât également aux enfants selon la loi, après la mort du père. [...] Moyennant cette règle courte et simple, je me passerais de tout votre fatras de lois, et je ne songerais qu'à régler les mœurs... »

Ainsi parle Solon, l'un des sept sages de la Grèce — ou du moins son ombre, à qui Fénelon prête sa propre voix dans ses *Dialogues des morts* (édition de 1712).

JEAN GUICHARD-MEILI.







JAZZ

KIP HANRAHAN : « Coup de tête »

Ce jeune poète-chanteur-compositeur-percussionniste-producteur new-yorkais ne va pas rester inconnu longtemps. Avec ce premier disque, il entraîne dans son aventure des amis musiciens aux noms prestigieux : Carla Bley, Teo Macero (le producteur de Miles Davis), Chico Freeman, Michael Mantler, Cecil McBee, David Liebman, Daniel Ponce, notamment. Les rythmes latins prennent le premier plan dans sept morceaux sur neuf, comme ils le font en ce moment dans la musique la plus typiquement new-yorkaise, où les solos jazz s'enlèvent sur un *latin-afro-urban beat* à la pulsation irrésistible. Un érotisme violent, l'angoisse urbaine et une sacrée dose d'humour participent à ce cocktail musical d'une rare intensité.

Chaque face s'achève par un *slow* à la sensualité d'autant plus troublante qu'elle s'affiche ironiquement sans cesser de jouir d'elle-même : Carla Bley chantant *India Song*, de Marguerite Duras, et Teo Macero exultant au saxténor sur son propre *Heart on my Sleeve* rivalisent dans l'excès kitsch, et c'est beau comme un film de Minnelli ou de Douglas Sirk. Précipitez-vous sur ce disque si vous tombez dessus chez un disquaire-importateur. Bientôt il appartiendra à la légende pour *happyfew*. (American Clavé 1007, import américain.)

ANITA O'DAY : « Sings the Winners »

Demandez à l'amateur moyen d'« *associer librement* » sur le nom d'Anita O'Day. Il sortira immanquablement un chapeau, le machin improbable de défilé de mode hollywoodien qu'elle portait dans le film *Jazz à Newport*. Et piquera un fard, au souvenir de la voix canaille de cette rousse efflanquée qui chante comme d'autres se déshabillent. Elle avait disparu, sombré quelque part entre alcool et héroïne. Une autobiographie a surgi récemment de ce naufrage, publiée chez Putnam, et la chanteuse vient de faire son « comeback » sur la scène de clubs new-yorkais.

L'entendrons-nous ici ? Voici de quoi patienter : la réédition d'un album enregistré en 1958, où Anita O'Day interprète avec une espièglerie troublante, sur fond de grand orchestre et arrangements un peu massifs de Marty Paich, les thèmes-signature de douze vainqueurs aux référendums de l'époque, de Duke Ellington à Stan Kenton. (Verve 2304.255, diff. Polydor.)

ENDEKA

Onze musiciens français parmi les meilleurs, tous habitués des studios où se monnaient les musiques anonymes, ont décidé de faire vivre la leur, celle qu'ils aiment et qu'écrit pour eux le contrebassiste Patrice Caratini, connu pour son duo avec le guitariste Marc Fosset, qu'on retrouve bien sûr au cœur de la nouvelle phalange, nommée *Endeka* (onze, en grec), et promise à un bel avenir.

Quand le professionnalisme s'allie ainsi à la passion, c'est l'auditeur qui est à la fête. (Musiza 201.896, distr. Arabella-Eurodisc.)

MARC STECKAR - BERNARD ARCADIO : « Kantation »

Du tuba ravissant, qui l'eût cru, qui l'eût dit ? L'instrument est préposé aux choses sérieuses et fondamentales dans les orchestres qui recherchent l'effet de masse. Personne, même Howard Johnson qui lui a donné une agilité dont on le croyait incapable, n'avait encore songé à l'utiliser en soliste avec cette sorte de douceur et de fantaisie ordinairement réservée à la flûte. De toute évidence épris, et sérieusement, du son majestueux, quasi paternel, du gros paquet de cuivres, Marc Steckar a par-dessus tout l'âme mélodieuse.

Avec le soutien de capiteuses harmonies extraites par Bernard Arcadio de ses claviers acoustique et synthétique, il joue huit compositions dans un idiome moelleux, à la fois subtilement moderne et proche du be bop cool des années 50. Un disque ravissant, vraiment. (Jam 1281 SA 023.)

MICHEL CONTAT.

CLASSIQUE

Les quinze quatuors de Chostakovitch

Alors qu'on commence à peine à vraiment connaître les quinze *Symphonies* de Chostakovitch, ou du moins certaines d'entre elles, ses quinze *Quatuors à cordes* restent pour presque tout le monde des terres inconnues. C'est un choc de les recevoir tous ensemble dans la superbe intégrale du Quatuor Fitzwilliam, quatre jeunes Anglais qui, de 1971 jusqu'à sa mort en 1975, ont su conquérir l'amitié ombrageuse du compositeur soviétique et l'interprètent avec une rare intensité, alliée à la plus haute magnificence instrumentale (plusieurs quatuors avaient paru isolément en France dans des enregistrements des quatuors Talisch, Smetana, Janacek, Beethoven et Borodine, ce dernier ayant gravé en U.R.S.S. les treize premiers).

Journal intime très secret, sur lequel peu de renseignements ont filtré, ces *Quatuors* ne débutent qu'en 1938 (deux ans après la première crise idéologique, celle de *Lady Macbeth*), mais se feront de plus en plus nombreux à la fin de sa vie : treize entre 1946 et 1974. Musique pure, solitaire, et souvent crispée, avec de rares plages de sérénité, d'insouciance ou de tendresse, de soudains accès de rage, de nervosité grimaçante ou d'ironie trépidante, souvent sur des rythmes de danse dérisoires, et parfois le ton épique des grandes symphonies.

Le mystère s'épaissit, les développement prennent une ampleur et une densité nouvelles à partir du 8e Quatuor (1960), retour de Chostakovitch sur son passé avec de nombreuses auto-citations, d'une formidable intensité visionnaire, qui est en même temps un chant à la mémoire des victimes de la guerre (mais aussi des victimes de la révolution soviétique, d'après ses *Mémoires*). Et les quatre derniers ont une profondeur humaine analogue à celle des derniers quatuors de Beethoven, bien que dans un tout autre esprit, de plus en plus sombre, jusqu'à la tragédie du néant. Pourtant, comme Beethoven, Chostakovitch s'enfonce au cœur de l'être, il arrache à la musique des accents inconnus, il fraye des voies redoutables aux confins de la tonalité, tel ce tragique enchaînement de six adagios dans le dernier quatuor où peu à peu la musique se dissout, la terre disparaît, l'âme erre sur des territoires indistincts et, après une marche funèbre très déployée, s'étrangle en trilles éperdus, disparaît comme un souffle. Un monde étrange, âcre et fort, souvent bouleversant, à apprivoiser peu à peu (7 disques Decca, 591.018).

JACQUES LONCHAMP.

Sonates et partitas de Bach par Ghidon Kremer

Dans cette somme de l'art violonistique de Bach, où l'auteur situe ses exigences au plus haut niveau en soumettant la vertuosité de l'interprète à la toute-puissance de la pensée commandant au geste, Ghidon Kremer a affaire à forte partie. et la première *Sonate en sol mineur*, abordée d'un achat retenu, fait craindre le pire pour celui qui fut le disciple favori d'Oistrakh, face à la personnalité dévorante de Milstein ou au chant rayonnant de Menuhin.

Et puis, dès la *Partita en si mineur*, Kremer rétablit l'équilibre, bien plus il tourne la comparaison à son avantage, pour surclasser définitivement ses deux rivaux fameux dans la *Chaconne* de la *Partita en ré mineur*, fabuleux temps fort de cet album. Le soliste soviétique transfigure ici le procédé de la variation par la présence du spirituel, par la continuité exceptionnelle d'un discours coulé d'une traite et pressant comme une prière. Désormais, c'est à cette approche qu'il faut demander la vérité des six chefs-d'œuvre (3 disques Philips, 675.9053).

ROGER TELLART.

Le piano de Cimarosa

Quand, au dix-huitième siècle, un maître de l'opéra italien se mettait à la musique pour clavier, cela donnait dans le meilleur des cas des pièces claires et concises, souplement mélodiques ou d'un dramatisme gestuel efficace. Délaissant la scène, le futur auteur du *Mariage Secret* composa vers 1790, à la cour de Catherine de Russie, trente-deux *Sonates* en un mouvement où l'influence de Domenico Scarlatti se mêle aux parfums de *l'opéra buffa* à son apogée. « *En musique, il y a deux routes pour arriver au plaisir, le style de Haydn et le style de Cimarosa, la sublime harmonie ou la mélodie délicieuse* », disait Stendhal.

Les sonates de Cimarosa ne sont pas que séduisantes. C'est aussi à un véritable festival de rythmes et de couleurs que nous invite la jeune pianiste d'origine tunisienne Roberte Mamou. Son disque sort des sentiers battus, et s'impose comme un des plus beaux réalisés au piano ces derniers temps (Pavane, A.D.W. 7044).

MARC VIGNAL.

Trois récitals de Régine Crespin

Crespin à son meilleur (1963 et 1967), Crespin dans sa richesse. Richesse du répertoire : Berlioz (les fameuses *Nuits d'été* avec Ansermet, moment d'histoire) et l'opéra italien (son regret et le nôtre, tant elle l'a trop peu exploré) ; le lied allemand (avec une rareté, le cycle de Marie Stuart, ultime chef-d'œuvre de Schumann, la sobriété de qui approche la mort) et la mélodie française, son royaume. Soit rien moins que le sens du phrasé et de la ligne, la science des couleurs, le rêve et l'humour ! Le meilleur : ce timbre transparent et lumineux, ces inflexions à la commande, une diction aristocratique qui charge d'un poids musical la moindre consonne. Et, par-dessus tout, le plus rare, une personnalité souveraine, tour à tour inacesssible et radieusement féminine.

Pour l'une des dernièrs « grande voix » du siècle, qui fut aussi l'honneur de l'école française de chant, trois hommages, trois disques Decca : Ravel, Berlioz (592038) ; Airs d'opéras italiens (592039) ; Debussy, Poulenc, Schumann, Wolf (592040)

ALAIN ARNAUD.

La Symphonie Alpestre de Strauss

La *Symphonie Alpestre* (1915) est une sorte d'excroissance dans les grandes partitions orchestrales de Richard Strauss. Celui-ci, pour l'écrire, interrompit son travail sur *La femme sans Ombre*, à une époque où ses derniers poèmes symphoniques remontaient à plus de quinze ans. La *Symphonie Alpestre* ne jouit pas de leur prestigieuse réputation, mais Karajan parvient à nous persuader que c'est une injustice. Des vingt-deux épisodes, aux sous-titres descriptifs, il fait un ensemble d'une magnifique cohérence, et triomphe (avec la Philarmonie de Berlin), non seulement dans les épisodes de puissance comme *Lever de soleil*, *Au sommet* ou *Orage et tempête*, mais aussi et surtout dans les passages calmes et aux limites du silence, (DG, 2532.015).

M.V.

ROCK ET VARIETES

THE B 52's : « Mesopotamia »

En un premier temps, on a cru à un coup, habile, certes, mais éphémère. Quand ils sont apparus, les B 52's étaient étonnants, originaux, astucieux, le ton juste au bon moment, mais personne ne se serait risqué à parier sur leur avenir. Trop de gimmicks, une création gadgétisée et trop systématique pour tenir la longueur. L'idée était savoureuse, les cinq Américains clignaient de l'œil sur les années 60 et reprenaient à leur compte l'esprit des « yé-yés » en le saupoudrant d'ingrédients modernes. Une alchimie qui fonctionnait sur des compositions courtes, des mélodies instantanées et un son immédiatement identifiable. Ils étaient drôles, inattendus, inventaient des danses (l'Aqua-Velva, l'Escalator), et leur imagerie, taillée elle aussi dans les années 60, était en étroite relation avec la musique : choucroute pour les filles et champagne pour les autres.

Le second disque vint confirmer le succès du premier et les voici aujourd'hui avec un troisième album, qui les montre comme un groupe bien plus important qu'il n'y paraissait au départ. Produit par David Byrne, le leader des Talking Heads, *Mesopotamia* marque un tournant prononcé dans leur trajet. Les compositions se sont allongées ; moins évidentes à première écoute, elles conservent la marque du groupe. Les mélodies ont gagné en sophistication et le travail instrumental est réalisé plus en profondeur. Là où les premiers disques étaient essentiellement d'influence blanche, David Byrne, fidèle à ses amours pour l'Afrique, a encadré les compositions de rythmes omniprésents, en perpétuel mouvement. On retrouve les harmonies singulières des voix qui jouent avec les mots et les sonorités. Les « Bifivtitouze » ont réussi à se débarasser des clichés qui auraient été pesants à la longue tout en conservant leur identité. (Phonogram, ILPS 9694).

LOU REED : « The Blue Mask »

The Blue Mask fête le retour de Lou Reed à des résonances qu'il n'aurait jamais dû quitter. Ce 33 tours est sans aucun doute le meilleur qu'il ait produit depuis cinq ans. Perdu dans des velléités « jazzistiques », Lou Reed était devenu ennuyeux dans un domaine qu'il ne maîtrisait pas. Lui, le rocker ultime, vainqueur des cités tentaculaires, chroniqueur acide de la rue, traducteur privilégié des traumatismes du quotidien, portant les mythes à bout de bras, catalysant les énergies sur sa guitare, galvanisant les passions par ses attitudes.

Il est revenu au rock, noir dans son évocation, blanc dans sa forme, violent dans ce qu'il transporte, pressurisé à force de tremper dans les gaz toxiques de New-York. Il chante et c'est chaque fois comme si ce devait être la dernière. Il a ce talent de poser sur chaque chose, chaque mot, chaque silence, des émotions définitives, un sens du drame, un regard désespéré. On y croyait plus. On le supposait incapable de concocter encore ses compositions en mi-temps, chargées d'électricité, de guitares cinglantes et de larsens qui donnent froid dans le dos. Lou Reed a retrouvé son inspiration, et une fois de plus, après lui, le rock ne pourra plus jamais être tout à fait innocent. (R.C.A., PL 14221).

STARSHOOTER : « Papillon de nuit »

Starshooter a fait peau neuve avec un album qui, peut-être plus qu'un tournant, marque la cassure dans son trajet. Sur un album enregistré à Londres et produit par un Anglais, les quatre Lyonnais ont perdu en enthousiasme et en dynamisme ce qu'ils ont gagné en maturité et en professionnalisme. Difficile de trancher entre la nouvelle et l'ancienne mouture ; si l'on regrette que le groupe ait sacrifié de sa personnalité au son du moment, le charme reste. (C.B.S., 85446).

GEORGE BENSON : « The George Benson Collection »

Dans un emballage luxueux, ce double-album présente un éventail judicieux des meilleures compositions du chanteur noir américain. On redécouvre avec plaisir au fil des morceaux la voix claire et nuancée de George Benson sur des rythmes et des mélodies qui invitent à la danse. (W.E.A., WBK 66107).

ALAIN WAIS.

MIMI LORCA

Le paysage de la chanson française est si pauvre en interprètes féminines qu'il faut saluer haut et fort l'arrivée en scène de Mimi Lorca. Son premier album était sorti au printemps 1980 et, en décembre de la même année, elle avait fait impression à la Cour des Miracles. Son deuxième album développe mieux un tempérament exceptionnel dans des chansons tendres et violentes, *dans des vibrations d'une belle* modernité rassemblées par François Bréant et Pascal Arroyo — tout deux collaborateurs de Bernard Lavilliers — de Chico Buarque et Jean-Paul Drand.

La nervosité du temps, la tension et la décontraction à la fois, traversent les chansons de Mimi Lorca, dont la voix large et magnifique ne semblent pas cependant utilisée dans toute son ampleur et sa richesse. Sans doute, aussi, une plus grande rigueur sera-t-elle nécessaire dans cette aventure qui commence. (33 tours, AZ 2393).

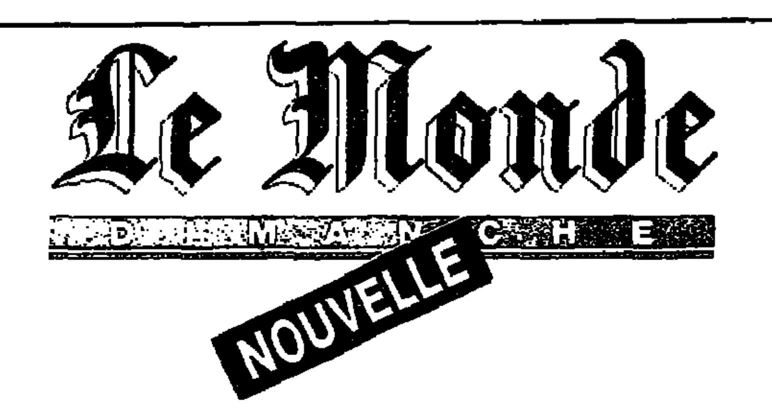
MELAINE FAVENNEC : « Au secret déluge »

C'est un chemin difficile mais fascinant qu'a emprunté Melaine Favennec, jeune auteur-compositeur et chanteur breton, qui joua autrefois dans les fest-noz avec les Diaouled Ar Menez (les Diables de la montagne) avant de tourner en Bretagne avec ses propres chansons et d'enregistrer son premier album en 1976.

Au secret déluge n'est que le troisième album publié par Melaine Favennec. On y trouve quelque chose de très rare dans la chanson française : une exigence à la fois poétique, émotionnelle, mélodique et rythmique. Melaine Favennec a une réelle force poétique, avec ce que cela contient de pudeur et d'outrance, avec aussi un vrai jeu musical. (33 tours, R.C.A., PL 37596).

CLAUDE FLÉOUTER.







Cousine Martha

PAR RAUL PÉREZ TORRES

MARTHA dit : « *Tu peux parler, Carlos, celui-là, c'est comme s'il n'existait pas.* » Je somnolais tout en regardant les dessins du tapis, voyant sans les voir les billes de verre que je laissais tomber de ma main une à une. Carlos parla beaucoup. Sa voix douce et calme insistait et revenait sur le sujet, et, pourtant, un imperceptible tremblement des lèvres trahissait sa nervosité.

Au début, enlever un général me parut chose banale, mais, lorsque je compris qu'il s'agissait de mon oncle, ce malaise qui m'oblige toujours à aller aux toilettes s'empara de moi. Sans bouger du tapis, je continuai cependant à jouer aux billes, plus attentif que jamais, examinant les visages blêmes et les gestes froids de chaque nouvel arrivant. Ils fumaient comme si la fumée de la cigarette les rendait *plus* clandestins, plus sûrs d'eux.

Lorsque ma cousine Martha me dit d'aller voir si le café était prêt, je me levai de mauvaise grâce et sortis en lui adressant un regard de reproche. Ma cousine avait des *jambes longues et minces* recouvertes d'un tout petit duvet blond, et je connaissais depuis peu la texture incomparable de sa peau. La nuit où Marucha eut quinze ans, elle vint se glisser dans mon lit pour se reposer un moment de la fatigue de la fête et ne se leva plus, parce que ma main, maladroite et endormie au début, puis agile et légère, avait entrepris une longue et haletante promenade sur son corps.

Depuis ce jour grandit entre nous une complicité hypocrite, muette et mystérieuse comme une religion, parce que, pour tous les monstres de la nuit, Martha dormait, sauf pour elle et pour moi.

C'est pourquoi je me sentis gêné lorsqu'elle commença à me traiter comme un gosse devant les autres, quoique ce fût là un de ses masques que j'avais appris à bien supporter, car je savais qu'après le déjeuner, quand les autres partaient travailler, *Martha, sans ôter ses* vêtements, venait se mettre dans mon lit, son invariable cigarette à la main, prête pour que j'accomplisse mon travail le plus subtilement et le plus doucement possible, en commençant par une promenade qui durait des heures, jusqu'à ce qu'une *humidité cadencée* enrobe mes doigts et que sa respiration légère m'indique qu'elle était passée de l'autre côté du rêve, où elle recommençait sûrement la même aventure, mais, qui sait, avec un autre que moi. Joyeux, heureux, je me levais alors pour faire mes devoirs, son odeur d'outre-mer, sa saveur saline collées à mes mains, tandis que mon crayon dessinait tout seul sa silhouette. Durant tout ce temps, l'arithmétique cessait de m'intéresser (jusqu'à aujourd'hui, alors qu'elle ne me sert plus à rien), et mon application en dessin n'avait pour seul but que de saisir ses formes si facilement modelées dans mes pensées.

L'air épais de la salle m'étouffait, et je fus un instant sur le point d'éternuer. L'enlèvement de mon oncle m'impres*sionnait au point que* je n'osais émettre le moindre son ni m'adonner à la passion subite de faire rouler mes billes sur le tapis pour dissimuler ma curiosité.

Inconsciemment et pour moi-même, je prenais des leçons d'hypocrisie et de déloyauté ; je les savourais avec une petite douleur au creux de l'estomac, un peu comme celle qui me contractait lorsque le colonel m'emmenait sur les montagnes russes.

Je me calmai peu à peu, m'habituant à mon nouveau rôle d'espion et commençant même à me donner des airs, à *relever mon col de chemise*, à lancer des œillades furtives, un sourcil légèrement levé. A cette époque, ma mère dévorait Agatha Christie, et, quelque fois, lorsque je n'avais pas sommeil (je n'avais presque jamais sommeil, et maintenant plus du tout), elle me racontait deux ou trois histoires tout à fait semblables à celle que j'étais en train de vivre. Ce souvenir me donna plus de courage encore pour ne rien négliger, ni le moindre détail ni le moindre mot.

Parfois la voix de Carlos m'attirait tellement que je détournais la tête et le regardais de *côté* ; j'avais *mal* au cou, mais sa voix était comme une volée de bulles qui m'échappèrent lorsqu'il se mit à parler de contradictions au sein de... *parce que je me souvins immé*diatement des seins de ma cousine, de ses seins brillants comme le côté caché des mandarines, avec cette cime inaccessible aux autres, mais que moi j'escaladais jusqu'à son tout petit soleil noir qui brûlait ma main. Je vis trembler les lèvres de Carlos lorsqu'il dit ce soir à 10 heures au cimetière, à côté de la tombe de l'Espagnol, on répartira les voitures, les clés et les armes ; il dit aussi qu'il emporterait le manifeste ronéoté, pour qu'après l'enlèvement du général on l'envoie à la presse, aux radios et aux chaînes de télévision, il dit vous devrez arriver un par un, à dix minutes d'intervalle, il indique l'endroit exact où Quico et Manosalvas devraient se poster en sentinelles, il montra le trajet que chacun devrait suivre, la route qu'ils prendraient ensuite.

Je regardais ma cousine Martha qui regardait Carlos comme si personne d'autre n'existait au *monde* ; *ses joues étaient en feu* et ses mains n'arrêtaient pas de triturer leurs doigts, des doigts fins qui *ne* me caressèrent jamais, qui n'orientèrent jamais *ma façon maladroite et délicieuse* d'entrer dans l'amour.

La fumée m'empêchait de voir, et, sous l'épais brouillard de la salle des conjurés, ils res*semblaient aux marionnettes* d'un étrange guignol. C'est alors que le colonel vint à mes souvenirs : des souvenirs jaunis comme les photographies, des *souvenirs que j'aurais souhaité* ne jamais avoir (comme maintenant, alors que ma mémoire est pour toujours au chômage parce que rien ne peut plus arri*ver à l'homme qui s'est em*muré), et je les sentis ôter la poussière d'une craie fantasmagorique et dessiner sous mes yeux cette scène d'il y a plusieurs années où le portrait d'une ancienne artiste m'obsédait, *me stupéfiait avec son* chapeau noir à larges bords et sa voilette qui lui couvrait en partie le visage, ses yeux endormis et sa bouche froide qui laissait entrevoir un sourire incorrigiblement malicieux (je sus plus tard qu'elle s'appelait Dolorès Costello et qu'elle était morte folle). La fenêtre, sale par endroits, et la lumière imprécise qui pénétrait la mansarde lui donnaient de surprenants enchantements : tantôt elle clignait des yeux, ouvrait sa *bouche rouge de sang, tantôt* elle était triste et avait le front ridé. Mais ce n'était, au fond, qu'un portrait où les mouches faisaient leurs besoins comme les hommes l'avaient fait dans sa vie.

Le tableau était accroché dans le long couloir où papa était mort ; je me vis en train de jouer avec le ballon que m'avait offert tante Carmela pour Noël, je le laissais rebondir sur les murs, et le son creux de l'écho *m'enhardissait.* Lorsque j'arrivai devant le tableau, je shootai le plus fort possible, le tableau tomba, se brisa en mille morceaux, Dolorès Costello mourut une fois de plus, des milliers d'épingles s'enfoncèrent dans *son cœur sec, tandis que ma* peur de plusieurs années gisait là en désordre près des restes de l'étoile. Puis ma mère arriva et me conduisit au cabinet noir, le colonel frappa à la porte, ma mère oublia le martinet, essuya ses mains sur son tablier, arrangea ses cheveux avec tant de coquetterie et d'inauthenticité que j'eus la tentation de lui remettre les lanières entre les mains pour qu'elle me frappe et que dans ses yeux la violence renaisse, puis, indistinctement, *confusément, je fus dans le jar*din des géraniums, les mains et le visage pleins de boue, devant une grande quantité de terre accumulée pour faire une petite montagne qui se durcissait sous les rayons du soleil, des petits chemins de brique, des maisons en plastique, parlant aux cap*sules de bouteilles, aux boîtes* d'allumettes ramassées pour décorer la montagne, condamné que j'étais à ces jeux absurdes d'enfants seuls, faisant péniblement grimper une voiture de fer, écoutant dans ma gorge le bruit d'un moteur fatigué. Et soudain ma mère qui surgit en agitant les bras, on ne joue pas avec la terre, je fis la sourde *oreille, elle* s'approcha et, de ses pieds gonflés, commença à détruire la montagne. Puis mon oncle, qui boutonnait sa chemise, s'approcha de nous, l'arrêta, se pencha vers moi, ébouriffa mes cheveux avec tendresse et, lorsqu'ils s'en allèrent, j'entendis ma mère lui dire : « *Tu lui donnes de mauvaises habitudes* », d'une voix d'où la colère avait comme par enchantement disparu. Je démolis rageusement mon jeu solitaire et la poussière m'empêcha *de voir.*


MOSNER.

Lorsque j'ouvris les yeux, ma mère était assise dans le grand fauteuil du salon, son livre de prières à la main, un livre noir aux pages jaunes et aux bords rouges où elle gardait des images, des signets, les photos de mes frères morts ou comme morts (il n'y avait pas de photos de papa). J'étais assis à ses pieds et je caressais ses jambes, le colonel entra et me regarda sévèrement, j'eus envie d'uriner, me levai et m'enfuis en courant.

Les camarades de Martha partirent les uns après les autres, Carlos était encore là. « *Va voir s'il pleut* », me dit Martha, et je lui répondis : « *Il ne pleut pas* » ; mais elle insista : « *Va voir* », et je sortis furieux, restai derrière la porte et épiai par le trou de la serrure. Martha changea immédiatement *d'attitude* et *se jeta* au cou de Carlos, ses lèvres s'ouvraient démesurément et avalaient la lèvre tremblante de Carlos, semblaient l'avaler tout entier. Je fermai douloureusement les yeux et ouvrit la porte avec violence. Pâle, hors de moi, je criai que je le dirais à *ma grand-mère*, et *le visage* de Martha changea une fois de plus ; cette fois, il y avait de la colère, de la colère, de la colère, et elle cria en m'attrapant aux épaules : « *Mouchard, sale mouchard, sors d'ici, allez, va-t-en, dehors !* » Carlos essaya de m'arrêter, mais je m'arra*chai au contact de ces fils élec*triques et sortis de la pièce, rouge de honte.

JE m'enfermai dans les toilettes et pleurai tout mon soûl. Lorsque je crus tout le monde couché, j'allai dans ma chambre. Les pleurs m'avaient soulagé et, plus calme, je nourissais l'espérance secrète que ma cousine Martha me pardonnerait et viendrait comme tous les soirs poser une tasse d'eau de mélisse sur la table de nuit, mais elle ne vint pas et le flux de la nuit *commença à meurtrir mes* oreilles. Jamais je ne m'étais senti aussi seul, aussi abandonné, aussi désespéré. Alors je me laissai aller pour la première fois au va-et-vient de mon propre plaisir, espérant que mes doigts sur mon sexe m'apporteraient les minuscules renflements de son corps, mais il n'en fut rien ; je ne pouvais me concentrer sur son image, et des pensées ennemies m'envahissaient de toutes parts, fouillaient dans d'autres souvenirs, s'en allaient comme des voleuses.

Je me dirigeai vers sa chambre, l'obscurité du couloir amplifia les battements sonores de mon cœur, ma main, blanche comme un fantôme, frappa une fois, deux fois, trois fois, puis ma bouche exorcisa son nom, mais personne ne répondit. Dans le silence épais, ma détresse était totale. Quelques pas plus loin, grand-mère se retourna dans son lit en une plainte qui me fit frissonner. J'ouvris la porte de sa chambre et ne trouvai personne. Epouvanté, *je regardai le réveil près* de son lit. Neuf heures et demie. Et, tout à coup, je me souvins de ce que j'avais entendu quelques heures auparavant.

Tremblant comme un chien, je m'approchai du téléphone. Et alors que je commençai à faire le numéro, je sentis soudain mes doigts se couvrir de sang. ■

Trad. d'Annie MORVAN.

RAUL PEREZ TORRES est né à Quito, Equateur, en 1941. Il dirige le département de documentation de l'Université centrale de l'Equateur. En 1976 et 1977, il obtint le Prix national de la nouvelle et, en 1980, le Prix Casa de las Americas pour le recueil auquel appartient cette nouvelle. Parmi ses livres de contes, citons : *Micaela y otros cuentos* (1976), *Musiquero joven, musiquero viejo* (1977), *Ana la pelota humana* (1978), *En la noche y en la niebla* (1980).



